

# LA RÉUNION 2016

ÉDITION  
2017



## “ Pourquoi les légumineuses ?

*Comme chaque année, l'IEDOM et l'IEOM s'inspirent des thématiques célébrées par l'Organisation des Nations Unies pour illustrer leurs rapports annuels. Les années internationales proclamées par l'Assemblée générale des Nations unies sont dédiées, chaque année depuis les années 2000, à un ou plusieurs thèmes particuliers. La soixante-huitième Assemblée générale des Nations Unies a proclamé 2016 « **Année internationale des légumineuses** » (AIL 2016). L'AIL 2016 vise à sensibiliser l'opinion publique aux avantages nutritionnels des légumineuses dans le cadre d'une production vivrière durable, à l'appui de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.*

”

---

**INSTITUT D'ÉMISSION  
DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER**

---

SIÈGE SOCIAL

164, rue de Rivoli - 75001 PARIS



 La Réunion

---

Rapport annuel

**2016**

---

*Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.*

*L'IEDOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.*

# SOMMAIRE

---

Avant-propos .....	9
Synthèse .....	10
La Réunion en bref.....	15
<b>CHAPITRE I LES CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES .....</b>	<b>17</b>
Section 1 La géographie et le climat.....	18
Section 2 Les repères historiques.....	19
Section 3 Le cadre institutionnel .....	21
1. Un département et une région.....	21
2. La possibilité de disposer d'une organisation institutionnelle propre.....	22
3. Le droit applicable et ses adaptations .....	23
4. Des compétences accrues en matière de coopération régionale.....	24
<b>CHAPITRE II PANORAMA DE L'ÉCONOMIE DE LA RÉUNION .....</b>	<b>25</b>
Section 1 La population .....	26
Section 2 Les principaux indicateurs économiques .....	28
1. Les comptes économiques .....	28
2. L'emploi et le chômage.....	31
3. Les revenus et salaires .....	36
4. Les prix .....	40
5. Le commerce extérieur .....	42
Section 3 Les politiques et finances publiques .....	47
1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre .....	47
2. Le système fiscal.....	50
3. Les finances publiques locales.....	55
<b>CHAPITRE III LES SECTEURS D'ACTIVITÉ.....</b>	<b>60</b>
Section 1 Aperçu général.....	61
Section 2 L'agriculture, l'élevage et la pêche .....	62
1. Aperçu structurel .....	62
2. L'agriculture.....	62

3. L'élevage .....	65
4. La pêche .....	66
<b>Section 3 L'industrie et l'artisanat .....</b>	<b>69</b>
1. Aperçu structurel.....	69
2. Le sucre et le rhum.....	70
3. La grande pêche industrielle .....	71
4. L'artisanat .....	73
<b>Section 4 L'électricité, l'eau et l'environnement .....</b>	<b>75</b>
1. Aperçu structurel.....	75
2. L'énergie électrique.....	75
3. L'eau .....	78
4. L'environnement .....	81
<b>Section 5 La construction .....</b>	<b>82</b>
1. Aperçu structurel.....	82
2. La situation du secteur .....	82
3. Le logement.....	83
4. Le logement social.....	84
5. La construction publique.....	86
<b>Section 6 Le commerce .....</b>	<b>87</b>
1. Aperçu structurel.....	87
2. L'activité du secteur .....	87
3. L'équipement commercial .....	87
4. Les ventes de véhicules neufs .....	88
5. La grande distribution .....	88
<b>Section 7 Les services marchands.....</b>	<b>89</b>
1. Aperçu structurel.....	89
2. L'économie numérique .....	90
3. Les transports .....	91
4. Le tourisme .....	96
<b>Section 8 Les services non marchands.....</b>	<b>100</b>
1. Aperçu structurel.....	100
2. La santé.....	100
3. L'éducation .....	103

<b>CHAPITRE IV L'ÉVOLUTION MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE .....</b>	<b>105</b>
<b>Remarques méthodologiques .....</b>	<b>106</b>
<b>Section 1 La structure du système bancaire.....</b>	<b>107</b>
1. Les faits marquants de l'exercice .....	107
2. L'organisation du système bancaire .....	113
3. La densité du système bancaire.....	117
4. Les moyens de paiement .....	124
5. L'activité des fonds de garantie.....	126
<b>Section 2 Les conditions d'exercice de l'activité bancaire.....</b>	<b>129</b>
1. Les taux d'intérêt.....	129
2. L'Observatoire des tarifs bancaires .....	135
3. Le bilan agrégé des principales banques locales et l'analyse des risques.....	137
4. Les performances financières des banques locales .....	144
5. Éléments sur l'activité et la rentabilité des autres établissements financiers implantés localement.....	155
<b>Section 3 L'évolution de la situation monétaire .....</b>	<b>160</b>
1. Les avoirs financiers des agents économiques.....	160
2. Les crédits à la clientèle .....	165
3. La circulation fiduciaire .....	171
4. Les tendances du financement des secteurs d'activité.....	173
5. Le surendettement .....	177
<b>ANNEXES.....</b>	<b>180</b>



## Avant-propos

**L'**année 2016, qui célèbre les 70 ans de la départementalisation (à l'occasion desquels l'IEDOM a coorganisé un colloque avec ses partenaires Cerom et le Conseil départemental), s'est inscrite dans la continuité de 2014 et 2015, caractérisées par une embellie conjoncturelle. Soutenue et créatrice d'emplois, la croissance est également diffuse à la plupart des secteurs, ce qui est rassurant quant à sa robustesse. L'émergence de Port Réunion, qui devient le 4<sup>ème</sup> port français de trafic conteneurisé, ou encore l'obtention du label FrenchTech (1<sup>er</sup> DOM concerné), le développement de l'activité touristique et la structuration des filières autour du potentiel de l'économie bleue, verte ou numérique, vont dans le sens d'un modèle de croissance plus équilibré, pérenne et ouvert à l'extérieur.

Si les ingrédients pour le développement d'une croissance auto-entretenu semblent présents, les signes de plafonnement de certains moteurs de la croissance sont apparents. Une meilleure visibilité et le renforcement du climat de confiance constituent toujours des enjeux importants afin de répondre aux besoins élevés du territoire en termes de créations d'emplois.

Le système bancaire réunionnais n'échappe pas à la transformation progressive du modèle économique de la banque de détail, davantage contrôlé, sécurisé et plus digital. Cette nouvelle donne se matérialise à travers des stratégies de diversification, de spécialisation et des arbitrages plus sélectifs. Une concentration du secteur est également à l'œuvre, avec la fusion entre la CEPAC et la Banque de La Réunion, qui signe par ailleurs la disparition de l'enseigne bancaire la plus ancienne du territoire.

Les autres secteurs d'activité participent également à la transformation du paysage économique de La Réunion : chantier de la NRL, aides supplémentaires pour l'industrie sucrière, projets en matière d'autonomie énergétique, d'assainissement des eaux et de traitement des déchets, extension de l'aéroport, ou encore le déploiement de la fibre optique. Ils constituent des vecteurs de soutien importants, aussi bien à l'investissement qu'à la modernisation et à l'attractivité du territoire ou encore à la poursuite de sa convergence.

Dans ce contexte, l'IEDOM continue de mobiliser ses moyens au service de la collectivité, notamment à travers le traitement des situations de surendettement, la cotation et la médiation du crédit. Véritable « cœur de métier », la fourniture de signes monétaires sûrs, avec le renouvellement progressif de la gamme de billets en euros, répond par ailleurs à un attachement particulièrement marqué du « cash » de la part des agents économiques.

Enfin, l'IEDOM déploie localement les nouvelles missions confiées à la Banque de France (dont il est une filiale à 100 % depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017). L'Institut a désigné un correspondant TPE, dédié à l'écoute de ces entreprises et à leur orientation. Le projet « EDUCFI » est décliné localement et s'inscrit dans la stratégie nationale d'éducation économique, budgétaire et financière des publics. L'IEDOM est également un acteur du diagnostic conjoncturel et s'efforce, dans la neutralité et l'indépendance qui le caractérisent, d'apporter de la visibilité et de la compréhension au travers de publications récurrentes, thématiques et du partenariat Cerom (AFD, INSEE, IEDOM). Avec ce présent ouvrage, l'Institut s'attache à apporter aux différents acteurs économiques et institutionnels des éléments utiles à la réflexion, tant dans le domaine bancaire et financier que de l'économie réelle.



**Thierry BELTRAND**

## CONJONCTURE INTERNATIONALE : UNE AMÉLIORATION EN FIN DE PÉRIODE

En 2016, l'activité économique mondiale s'est légèrement affaiblie, progressant de 3,1 % contre 3,4 % en 2015, selon les dernières estimations du FMI publiées en avril 2017. Dans les pays avancés, la croissance s'établit à 1,7 % contre 2,1 % en 2015 notamment en raison d'une croissance plus faible que prévu aux États-Unis et d'une dégradation des perspectives liée à la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (« Brexit »). La situation économique dans les pays émergents et en développement est demeurée contrastée : en dépit de mesures budgétaires expansionnistes, le ralentissement de l'activité s'est poursuivi en Chine (croissance de 6,7 % après 6,9 % en 2015) en lien avec le repositionnement de son modèle économique au profit de la consommation privée tandis que le Brésil et la Russie ont connu de profondes récessions. Les pays exportateurs de produits de base ont continué de s'ajuster à la détérioration de leurs termes de l'échange.

Aux États-Unis, la croissance a été globalement décevante en 2016 et a atteint son niveau le plus faible depuis 2011 (à 1,6 % après 2,6 % en 2015). Toutefois, le marché du travail est resté dynamique et proche du plein emploi. En zone euro, la reprise a perdu de son élan en raison du manque de visibilité lié au « Brexit ». Elle a été également affectée par une demande intérieure moins dynamique, qui s'est traduite par un ralentissement de l'investissement dans certains des plus grands pays de la zone. La croissance du PIB y est ainsi passée de +2,0 % en 2015 à +1,7 % en 2016. De même, l'économie japonaise a légèrement décéléré dans un contexte de renchérissement du yen (+1,0 % en 2016) après 1,2 % en 2015.

L'année 2016 a été également marquée par une dissipation des incertitudes en fin de période. L'affermissement de la demande mondiale, en particulier de l'investissement, le redressement des prix du pétrole à la suite d'un accord entre les pays de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) pour limiter l'offre et une activité britannique plus résiliente que prévu post-référendum sont autant de facteurs qui devraient influencer positivement sur la croissance mondiale. Elle devrait donc s'accélérer en 2017 (+ 3,5 %) et en 2018 (+ 3,6 %) selon le FMI.

## UN CLIMAT DES AFFAIRES TOUJOURS FAVORABLE

L'année 2016 confirme le maintien de l'économie réunionnaise dans un environnement conjoncturel bien orienté. L'embellie qui s'est dessinée en 2013, puis a pris forme en 2014, perdure et se consolide. Toutefois, l'image d'une économie proche de son haut de cycle reste présente, avec des signes de plafonnement et de tassement de certains moteurs de la croissance, notamment ceux liés à des leviers temporaires ou exceptionnels (les taux bas, la faible inflation et la NRL). L'enjeu consiste donc à activer des moteurs de relais suffisamment robustes pour maintenir ce rythme de croisière ou tout au moins éviter un ralentissement. L'amélioration est générale dans tous les secteurs.

### L'amélioration du climat des affaires se poursuit

Après un premier semestre de tassement et d'hésitations, l'ICA se redresse en fin d'année et progresse de deux points au quatrième trimestre. Sur l'année, il reste en moyenne proche du niveau observé en 2015 : 100,2 points contre 100,3 points en 2015, année de croissance soutenue (+2,8 % de croissance du PIB en volume). Les composantes « passée » et « future » contribuent toutes deux à l'amélioration générale. Néanmoins, les perspectives plus favorables pour le début d'année 2017 laissent entrevoir une possible accélération économique, contrairement à la fin de l'année 2015 qui ne laissait percevoir aucun signe d'inflexion ou d'accélération pour l'année 2016.

### Stabilisation du nombre de demandeurs d'emploi

L'embellie du premier semestre 2016 sur le marché du travail permet de stabiliser le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie A. En glissement annuel, la

demande d'emploi se stabilise à +0,2 % (CVS) à fin décembre 2016 (+1,5 % CVS en 2015). Seuls les demandeurs d'emploi âgés de plus de 50 ans voient leur nombre augmenter (+6,4 %). La demande d'emploi des 25-49 ans enregistre un net recul (-1,8 %). Elle est notamment issue de la mise en place des dispositifs d'aides de l'État, notamment les contrats « Embauche PME » et le plan « formations supplémentaires », dont la déclinaison régionale a permis de distribuer 17 000 aides au total. En parallèle, la croissance de l'emploi salarié privé continue d'accélérer. Selon l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS), il progresse de 3,2 % en moyenne sur l'année 2016, après +2,9 % en 2015 et +2,1 % en 2014.

### **Une évolution des prix atone**

L'indice des prix à la consommation des ménages augmente en moyenne de 0,1 % en 2016, après une baisse historique de 0,3 % l'année précédente. Il reste néanmoins légèrement plus faible qu'en France métropolitaine (+0,2 %) et loin de l'objectif de 2 % de la BCE. En moyenne, les prix des services et des produits alimentaires augmentent respectivement de +1,1 % et +0,2 % (+0,3 % et +0,5 % en 2015). Les prix de l'énergie pèsent toujours négativement dans l'évolution des prix. Malgré une remontée des prix du baril de « Brent brut » en euros en 2016, ils restent en effet inférieurs en moyenne à ceux de 2015.

### **Maintien d'une consommation soutenue**

La consommation des ménages reste dynamique en 2016 malgré quelques signes d'inflexion en fin d'année. Comme annoncé par les professionnels du secteur, l'activité s'est stabilisée à un haut niveau et les possibilités d'accélération paraissent limitées, bien que le contexte reste favorable au pouvoir d'achat : la masse salariale dans le secteur privé progresse de 4,1 % en moyenne, après +3,5 % en 2015. Les ventes de véhicules neufs dépassent en nombre celles de 2015 et progressent de 6,3 % après +8,2 % en 2015. En parallèle, la demande d'importations des ménages reste soutenue : les importations de produits courants et celles de biens d'équipement augmentent respectivement de 4,9 % et 4,5 %. Celles de produits des industries agroalimentaires (IAA) progressent de 2,9 %, après +0,7 % en 2015. Ce dynamisme s'accompagne d'une accélération du rythme de croissance de l'encours de crédits à la consommation, qui progressent de 6,2 % après +1,4 % en glissement annuel.

### **Dynamisme des investissements**

Après un certain attentisme, les intentions d'investir s'installent au-dessus de leur moyenne de longue période. Les perspectives d'investissements des chefs d'entreprise sont favorables, à l'exception du BTP et du secteur des IAA. Les importations en biens d'équipement progressent de 10,3 %, après +9,2 % en 2015 et +8,9 % en 2014. Cette évolution est en grande partie liée au chantier de la Nouvelle route du littoral qui monte en puissance, mais également à l'arrivée d'un nouveau palangrier pour la pêche à la légine. Les importations de biens intermédiaires enregistrent une hausse plus modérée (+1,8 %) et les ventes de véhicules utilitaires augmentent de 8,1 % après +5 % en 2015. Cette embellie touche également le secteur de l'immobilier avec des ventes de logements anciens qui grimpent de 14,6 % après +8 % en 2015. Cette bonne orientation se retrouve dans les encours de crédits à l'habitat des ménages qui progressent de 4,9 % en un an.

### **Hausse des échanges commerciaux**

Les échanges extérieurs s'intensifient en 2016. Les importations grimpent de 20,7 %, gonflées par la livraison de quatre Boeing à Air Austral. Hors avions, les importations augmentent de 3,6 %, après +0,6 % en 2015 en lien avec la forte demande interne. Elles restent toujours très impactées par le cours du pétrole : en valeur, les importations de produits pétroliers baissent de 14 %. La croissance des exportations accélère, avec une hausse de 6,7 % après +3,8 % en 2015. Cette évolution provient essentiellement des exportations de produits des industries

agroalimentaires, en hausse de 11,7 % par rapport à l'année précédente ; celles de légines et de sucre étant tous deux biens orientés.

## **UNE FIN D'ANNÉE MIEUX ORIENTÉE DANS LA PLUPART DES SECTEURS**

L'activité du secteur de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche obtient des résultats disparates, mais favorables dans l'ensemble. Les exportations de produits agricoles et de la pêche progressent ainsi de 36,4 %, tandis que la campagne cannière 2016 s'inscrit en baisse de 6,0 % et repasse en dessous de la moyenne décennale, après deux années consécutives de hausse. Les chefs d'entreprise du secteur gardent une opinion favorable de leur activité tout au long de l'année, contrairement à 2015 où elle était mitigée, mais leurs prévisions d'investissement sont toutefois orientées à la baisse. Les exportations augmentent de 11,7 % grâce à la bonne tenue de celles de la filière canne-sucre-rhum et de la légine.

Le chantier de la Nouvelle route du littoral continue de soutenir l'activité du secteur du BTP. Cependant, les investissements en 2016 n'ont pas été aussi importants que prévu (dû aux aléas du chantier) et devraient se faire de manière plus lissés ces prochaines années. Par conséquent, la hausse des effectifs salariés ralentit (+2,8 % après +4,7 % en 2015). La situation du bâtiment reste toujours dégradée. L'opinion des chefs d'entreprise du secteur BTP et des industries manufacturières sur leur activité est défavorable, se détériorant sur l'année après s'être respectivement améliorée à la fin 2015 et au premier semestre 2016.

L'activité des services marchands est mieux orientée au second semestre 2016. Cela se retrouve notamment sur le marché de l'immobilier, avec des ventes de logements anciens en hausse de 14,6 %. Les activités portuaires affichent également un grand dynamisme, après la transformation du port réunionnais en hub pour l'océan Indien et les investissements réalisés en ce sens. L'activité touristique continue sa belle lancée, puisqu'en 2016, l'île a accueilli plus de 450 000 touristes extérieurs, pour des recettes qui s'élèvent à 325 millions d'euros. Le nombre de passagers aériens a progressé de 1,6 % sur un an pour atteindre 2 171 500 voyageurs. Le secteur de la croisière se développe fortement (+85 % de trafic de passagers par rapport à 2015). La fréquentation hôtelière augmente de 12,8 % en nombre de nuitées en un an.

## **UNE ACTIVITÉ BANCAIRE DYNAMIQUE SUR FOND DE MUTATION**

L'activité bancaire s'est de nouveau renforcée en 2016, dans un contexte de conditions financières exceptionnellement accommodantes (politique de la BCE de taux d'intérêt négatifs et d'assouplissement quantitatif) et d'un environnement conjoncturel bien orienté. Le modèle de la banque de détail continue de s'adapter aux contraintes réglementaires et prudentielles (Bâle 3, IFRS 9, conformité...) et de se transformer face à l'univers de taux bas, voire négatifs, et à l'émergence de la banque digitale. À La Réunion, le paysage bancaire se modifie avec l'arrivée de nouveaux acteurs (Compte nickel, Orange bank, assureurs, crowdfunding) et la fusion entre la CEPAC et la BR. Deux acteurs bancaires majeurs dominent désormais la place qui est également animée par un repositionnement stratégique des établissements et une volonté de diversification de leurs sources de revenus. L'activité bancaire en 2016 est restée dynamique, avec une production importante.

### **Croissance des actifs financiers et forte préférence pour la liquidité**

Les actifs financiers détenus par les agents économiques réunionnais dépassent les 13,5 milliards d'euros d'encours fin 2016, en progression de 4,3 % sur l'année, après +4,1 % en 2015. La collecte nette s'établit à +559 millions d'euros sur l'année, soit la plus forte variation depuis 2007, mais encore bien inférieure aux niveaux observés avant la crise financière (autour des 750 millions d'euros par an). La préférence des agents économiques pour la liquidité est marquée, en lien avec la faible rémunération des produits d'épargne. Les dépôts à vue progressent sensiblement : +15,1 % sur l'année (+11,7 % en 2015), avec une croissance

particulièrement forte des encours des sociétés non financières (SNF) à relier aux effets du Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE). Du côté des ménages, l'évolution globale (+2,7 % en 2016 après +3,7 % en 2015) suggère un arbitrage en faveur de la consommation. Dans cet environnement de taux bas, les dépôts à vue progressent de 8,1 % (après +7,9 % en 2015). Les plans d'épargne populaires enregistrent une décollecte (-13,7 %) de même que les produits d'OPCVM non monétaires (-3,7 %). Au sein des placements rémunérés, les plans d'épargne logement (+3,5 %) et, dans une moindre mesure, l'assurance vie (+1,2 %) tirent leur épingle du jeu.

### **Dynamisme de l'activité de crédit, tirée par les ménages**

Les encours de crédits consentis à l'économie progressent de 3,0 % en 2016 après +5,1 % en 2015, année soutenue par des financements importants consentis aux entreprises et aux collectivités locales (NRL et SEM des bailleurs sociaux). En 2016, la croissance est tirée par les ménages (+5,1 % après +5,0 % en 2015), notamment les crédits à la consommation (+6,2 % après +1,4 % en 2015 et +0,5 % en 2014, qui marquait la fin de six années de contraction). Les crédits à l'habitat sont également bien orientés, en progression de plus de 4,9 %. Du côté des SNF, la croissance passe de 4,5 % en 2015 à 2,4 % en 2016, en raison d'une contraction des crédits d'exploitation (-3,2 %, en cohérence avec la hausse des dépôts à vue enregistrée) et d'une moindre croissance des encours à l'habitat (+3,0 % en 2016 après +5,0 % en 2015, notamment vers les SEM). La croissance des crédits d'investissement est solide à +4,0 %. En revanche, l'encours des crédits aux collectivités locales se contracte de 0,4 % et pèse sur la croissance globale, après une hausse de +14,6 % en 2015. L'année 2016 est de nouveau marquée par une forte progression de l'affacturage et le développement des financements partagés.

### **Poursuite de l'assainissement du portefeuille des établissements de crédit**

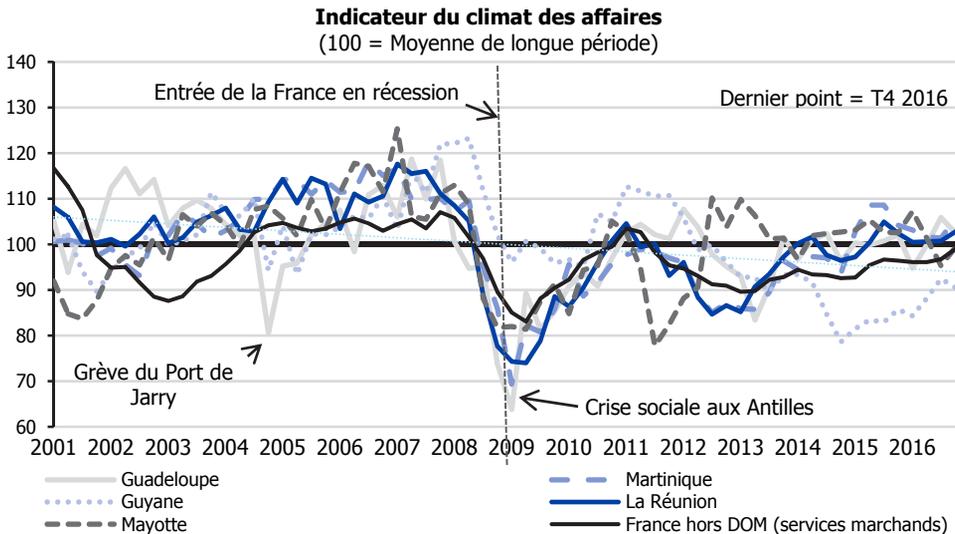
Pour la quatrième année consécutive, les créances douteuses brutes portées par les établissements de crédit installés localement diminuent sensiblement en 2016 (-4,6 % après -4,9 % en 2015 et -9,9 % en 2014), en lien avec de nouvelles cessions de créances compromises à des cabinets de recouvrement spécialisés. L'encours a baissé de 250 millions d'euros depuis fin 2012. Le taux de créances douteuses s'établit à 4,4 % des encours bruts totaux fin 2016 contre 4,7 % en 2015 et 6,3 % en 2012 (y compris les encours des prêteurs institutionnels qui ne déclarent pas de douteux).

## **LES INGRÉDIENTS SONT EN PLACE, MAIS LA CONFIANCE RESTE FRAGILE**

L'année 2016 s'est inscrite dans la continuité de 2015, avec des évolutions rassurantes et un bilan favorable. L'économie continue d'évoluer sur un rythme de croisière assez soutenu, avec des signaux d'amélioration supplémentaires en fin de période, de bon augure. Si les ingrédients au développement d'une croissance auto entretenue semblent en place, le potentiel d'accélération est encore incertain. L'attentisme lié aux élections constitue notamment un risque à court terme. Alors que les taux d'intérêt, l'inflation et le chantier de la NRL devraient devenir moins favorables, l'enjeu de 2017 et des années à venir réside donc dans la capacité de l'économie réunionnaise à déployer des moteurs de relais. À côté des moteurs traditionnels, des filières structurantes et circulaires (économie bleue, économie verte, numérique) offrent un potentiel de développement durable et participent au renouveau nécessaire du modèle économique réunionnais post départementalisation (qui a fêté ses 70 ans en 2016). Dans ce contexte, l'accompagnement bancaire et public, l'entrepreneuriat, l'innovation, mais aussi l'éducation et la formation sont autant de variables qu'il faudra coordonner pour donner un élan supplémentaire et durable, capable de répondre aux besoins structurellement élevés en créations d'emplois de l'économie réunionnaise.

## L'INDICATEUR DU CLIMAT DES AFFAIRES À LA RÉUNION

Après un premier semestre de tassement et d'hésitations, l'ICA se redresse en fin d'année et progresse de deux points au quatrième trimestre. Sur l'année, il reste en moyenne proche du niveau observé en 2015 : 100,2 points contre 100,3 points en 2015, année de croissance soutenue (+2,8 % de croissance du PIB en volume). Les composantes « passée » et « future » contribuent toutes deux à l'amélioration générale. Néanmoins, les perspectives plus favorables pour le début d'année 2017 laissent entrevoir une possible accélération économique, contrairement à la fin de l'année 2015 qui ne laissait percevoir aucun signe d'inflexion ou d'accélération pour l'année 2016.



Sources : IEDOM, IEOM, Banque de France

### Méthodologie :

Cet indicateur, établi à partir des résultats de l'enquête trimestrielle de conjoncture au moyen d'une analyse en composantes principales, a pour objectif de résumer le maximum de l'information contenue dans chacune des questions de l'enquête de conjoncture. Afin d'en faciliter sa lecture, il est centré autour de 100 (moyenne de longue période) et a un écart-type de 10.

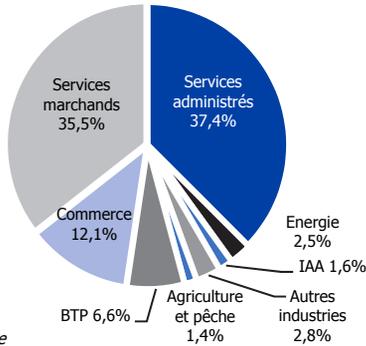
### Interprétation :

L'ICA élaboré par les Instituts d'émission s'interprète de la manière suivante : si la valeur de celui-ci est supérieure (resp. inférieure) à 100, l'opinion des chefs d'entreprise sur l'activité est jugée favorable (resp. défavorable) car supérieure (resp. inférieure) à sa valeur moyenne sur longue période. Ainsi, plus l'ICA en niveau est élevé, meilleure est la perception de la conjoncture par les chefs d'entreprise.

Pour plus d'informations sur l'indicateur du climat des affaires, se référer à la note de l'Institut d'émission « Un nouvel indicateur pour aider au diagnostic conjoncturel dans l'Outre-mer » parue en mars 2010 et téléchargeable gratuitement sur le [site de l'IEDOM](#).

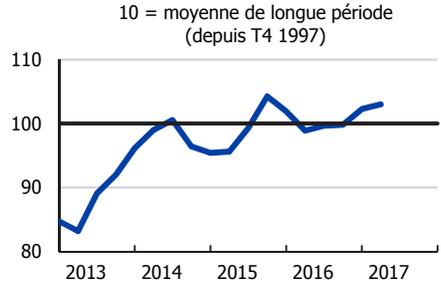
# La Réunion en bref

## Répartition de la VA en 2011



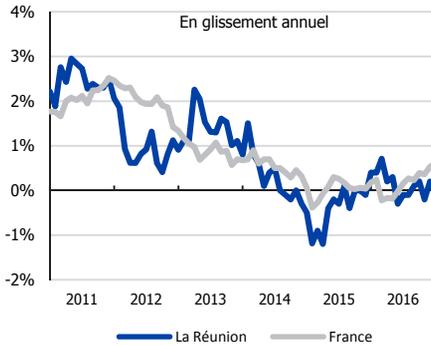
Source : Insee

## Indicateur du climat des affaires



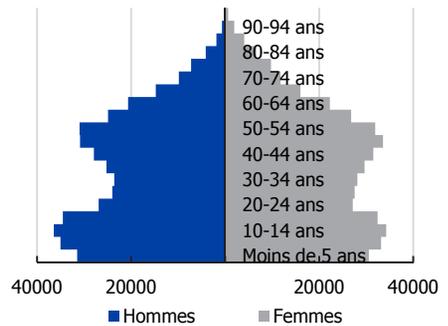
Source : enquête de conjoncture IEDOM, données

## Indice des prix à la consommation à La Réunion et en France métropolitaine



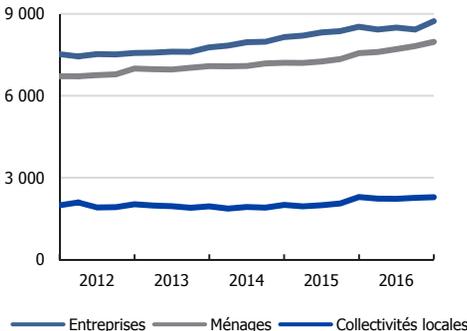
Source : Insee, Indice des prix à la consommation

## Pyramide des âges au 1<sup>er</sup> janvier 2016



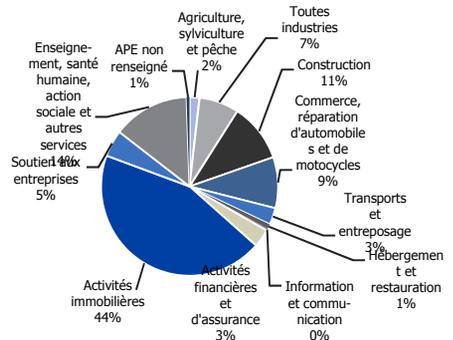
Source : Insee

## Évolution des encours de crédits à la clientèle (en millions d'euros)



Source : IEDOM, Surf

## Encours de crédits sectoriels au 31 déc. 2016



Source : Banque de France, SCR

## Les chiffres clés de La Réunion

	2000	2016	France 2016
<b>Population</b>			
Population (milliers, millions pour la France)	716,3	851,0	66,9 <sup>(1)</sup>
Part des moins de 20 ans (%)	36,2	31,5	24,5 <sup>(1)</sup>
Part des 20 - 59 ans (%)	53,8	53,1	50,3 <sup>(1)</sup>
Part des 60 ans et plus (%)	10,0	15,4	25,3 <sup>(1)</sup>
Densité de population (hab/km <sup>2</sup> )	281,9	338,7	119,2 <sup>(2)</sup>
Évol. annuel moy. de la population (% , 2006-2016)	-	0,8	0,54 <sup>(3)</sup>
Taux de natalité (taux pour 1 000 habitants, 2015)	20,2	16,5	11,5 <sup>(1)</sup>
Taux de mortalité (taux pour 1 000 habitants, 2015)	5,3	5,3	8,9 <sup>(1)</sup>
Taux de mort. infantile (pour 1 000 naissances, 2013-2015)	6,0	7,1	3,8 <sup>(1)</sup>
Indice conjoncturel de fécondité (2015)	2,5	2,46	1,93 <sup>(1)</sup>
<b>Développement humain</b>			
Espérance de vie des femmes à la naissance (2015)	78,7	83,6	85,4 <sup>(1)</sup>
Espérance de vie des hommes à la naissance (2015)	70,6	77,1	79,3 <sup>(1)</sup>
Part des pers. illettrés parmi les 16-65 ans (% , 2011)	n. d.	22,6	7,0 <sup>(5)</sup>
Taux de réussite au baccalauréat (% , 2016)	73,2	86,5	88,6
Indicateur d'inégalité de revenus (indice de Gini, 2008)	0,35	0,39	0,291 <sup>(4)</sup>
Rapport interdécile des revenus D9/D1 (2010)	4,4	5,0	3,5 <sup>(4)</sup>
Taux de pauvreté (% pop. sous le seuil national, 2010)	n. d.	49	14,1 <sup>(4)</sup>
<b>Environnement</b>			
Superficie totale (km <sup>2</sup> , en milliers pour la France)	2 504	2 512	633,2
Part de l'électricité renouvelable dans la prod. (en %)	46,0	34	17,4 <sup>(10)</sup>
Émission de CO <sup>2</sup> par habitant (tonnes, 2014)	n. d.	4,97	5,1 <sup>(9)</sup>
<b>Économie</b>			
PIB (milliards d'euros courants, 2015)	8,6	18,2	2181,1 <sup>(10)</sup>
Taux de croissance du PIB (% , euros constants, 2015)	3,3	2,6	1,3 <sup>(10)</sup>
PIB par habitant (euros courants, 2015)	12 070	21 378	32 307
Taux de dépendance <sup>(7)</sup> aux importations (% , 2015)	33	26,6	31,4 <sup>(10)</sup>
Taux d'inflation (% , sur un an)	2	0,1	0,2
Taux de chômage (% , au sens du BIT, 2016)	32,4	22,4	10,0 <sup>(8)</sup>

(1) Bilan démographique de l'Insee 2016 ; (2) Métropole en 2015 ; (3) Entre 2005 et 2015 ; (4) Champ métropole ; (5) Enquête IVQ de 2011 conduite sur la population métropolitaine des 16 à 65 ans ; (6) données Insee 2013 (provisoires) base 100 en 2010 ; (7) Importations de biens et services/PIB ; (8) Dernière mise à jour le 16/02/17 ; (9) données 2013, Banque Mondiale (10) données 2015 (provisoires)

Sources : Banque mondiale, DAAF, EDF, Insee, EDF, IEDOM

	2000	2016	TCAM* 16/00
<b>Indicateurs sectoriels</b>			
Importations de ciment et clinker (milliers de tonnes)	421	644,8	2,7 %
Créations d'entreprises	4 338	6 038	2,1 %
Nombre de touristes (milliers)	430,0	458,3	0,4 %
<b>Indicateurs monétaires et financiers</b>			
Nombre d'habitants par guichet bancaire	4 138	3 502	-1,0 %
Nombre d'habitants par guichet automatique	2 830	1 330	-4,6 %
Nombre de comptes bancaires par habitant	2,1	2,4	0,8 %
Actifs financiers des agents économiques (Md €)	5,7	13,2	5,4 %
Encours bruts des agents économiques (Md €)	8,8	20,6	5,5 %
Taux de créances douteuses (en %)	5,5	4,4	-1,4 %
Nombre de dossiers de surendettement	379	1 281	7,9 %

\* Taux de croissance annuel moyen ;

Sources : Insee, Douanes, IRT, IEDOM, Banque de France



## CHAPITRE I

### Les caractéristiques structurelles

# Section 1

## La géographie et le climat

### Une île jeune, située loin de la France métropolitaine ...

La Réunion est une île géologiquement jeune, au relief tourmenté et montagneux, qui s'étend sur 2 512 km<sup>2</sup>, soit une surface plus de trois fois inférieure à celle des plus petites des régions de France métropolitaine, l'Alsace (8 280 km<sup>2</sup>) et la Corse (8 680 km<sup>2</sup>).

L'île de La Réunion fait partie de l'archipel des Mascareignes qui rassemble, outre La Réunion, les îles Maurice et Rodrigues. Elle se trouve à 9 180 km de Paris, 210 km de Port-Louis (Ile Maurice), 880 km d'Antananarivo (Madagascar) et 2 825 km de Johannesburg (Afrique du Sud).

### ... au relief montagneux et au climat tropical

D'origine volcanique, l'île culmine à 3 069 mètres au Piton des Neiges, le plus haut sommet de l'océan Indien. Elle est constituée de coulées basaltiques qui descendent en pentes étalées jusqu'à la mer, où elles s'enfoncent jusqu'à une profondeur de - 4 000 mètres. Le relief est très accidenté, les effondrements et l'érosion de la roche volcanique ayant notamment creusé trois cirques naturels : Cilaos, Salazie et Mafate, ce dernier cirque n'étant pas accessible par la route, mais uniquement à pied ou par hélicoptère. La spécificité du relief de l'île a justifié son inscription en 2010 sur la liste des biens naturels inscrits au patrimoine mondial de l'humanité, sous l'appellation « pitons, cirques et remparts ». Un volcan actif - le Piton de la Fournaise (2 631 m) - complète ce paysage montagneux. La présence de ce volcan, qui connaît régulièrement des périodes d'éruption, freine considérablement le développement du Sud - Est de l'île, qui demeure sauvage.

Le littoral présente un tracé relativement régulier, délimité par de petites falaises et des bandes de galets le long du rivage, à l'exception de la zone côtière Ouest caractérisée par la présence de lagons et de récifs coralliens. Il n'existe aucun port naturel et les baies ouvertes n'offrent qu'une protection limitée contre la houle souvent importante, notamment en période cyclonique.

La Réunion se caractérise par un climat tropical humide, sous l'influence de vents d'Est appelés « alizés ». Deux saisons climatiques se distinguent : l'hiver austral ou « saison sèche » s'étend de mai à octobre, avec des températures douces, des précipitations peu abondantes et des alizés ; l'été austral, ou « saison des pluies », couvre la période de novembre à avril, avec des températures plus élevées, une très forte humidité, et une pluviométrie nettement plus importante. Cette saison correspond à la période de formation des dépressions tropicales et des phénomènes cycloniques. Le dernier épisode significatif fut le cyclone Gamède, en février 2007, qui provoqua l'effondrement d'un pont routier dans le Sud de l'île et détruisa de nombreuses exploitations agricoles.

La présence d'un massif montagneux élevé induit deux régions climatiques très distinctes : à la côte « au vent », orientée Nord/Est et soumise aux alizés ainsi qu'à une pluviométrie élevée quelle que soit la saison, est opposée la côte dite « sous le vent », orientée Sud/Ouest, à l'abri des alizés et moins humide. L'altitude accentue les différentiels thermiques et pluviométriques avec des températures chaudes dans les zones littorales qui contrastent avec la fraîcheur des zones plus élevées (on parle des « Hauts » de l'île).

## Section 2

# Les repères historiques

### Arrivée tardive et progressive des premiers habitants

Au XV<sup>e</sup> siècle, l'île de La Réunion est déjà une escale appréciée sur les routes commerciales de l'Océan Indien, en raison de l'abondance d'eau douce qu'elle offre à proximité immédiate des rivages. L'île, qui figure sur de nombreuses cartes sous différents noms, reçoit durant plusieurs siècles la visite de navigateurs arabes, portugais, hollandais et anglais, mais demeure inhabitée jusqu'au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle.

Les Français y débarquent et en prennent possession pour la première fois en 1638, mais ce n'est qu'en 1663 qu'elle devient colonie à part entière avec l'installation de deux Français accompagnés de serviteurs malgaches.

### Le siècle de la Compagnie des Indes

Durant un siècle et quasiment jusqu'à sa faillite, la Compagnie des Indes orientales gère directement l'île Bourbon, qui lui est concédée par le Roi de France. Elle a pour mission sa mise en valeur et son développement, grâce notamment aux plantations de café. En 1665, elle y place le premier gouverneur de l'île, qui compte alors une trentaine d'habitants. Tandis que la culture du café se développe au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, le système de l'esclavage se met en place à partir de l'Afrique de l'Est, de l'Inde et de Madagascar. La population blanche des origines, qui avait commencé à se métisser avec ses premiers serviteurs de couleur, femmes malgaches ou indo-portugaises, devient minoritaire.

En 1764, avec la faillite de la Compagnie des Indes, le roi rachète l'île Bourbon. Celle-ci compte alors 22 000 habitants, dont 18 000 esclaves. Jusqu'à la Révolution française, elle connaît une période économique faste grâce notamment à l'exportation des épices (girofle, muscade, poivre, cannelle... introduits par Pierre Poivre) ainsi que du café.

En dépit de la distance qui la sépare de la France, l'île subit les contrecoups des périodes révolutionnaires et impériales et change à cette période plusieurs fois de statut et de nom. Elle passe brièvement sous domination anglaise de 1810 à 1815 avant d'être rendue à la France.

### L'essor de la canne à sucre

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, les plantations de café - dont l'intérêt économique déclinait - sont détruites par des catastrophes naturelles, et le développement de l'île s'appuie alors sur la culture de la canne à sucre. La France achète à prix d'or les pains de sucre moulés dans des dizaines d'usines attenantes aux propriétés coloniales. Les grands domaines s'étendent, les cirques se peuplent. Cependant, l'île ne peut déjà plus subvenir à ses besoins alimentaires de manière autonome.

### L'ère post-esclavagisme

L'abolition de l'esclavage à La Réunion est proclamée le 20 décembre 1848. L'île reprend son nom actuel la même année. Elle compte alors 103 000 habitants, dont 60 000 esclaves. Rendus libres, ceux-ci choisissent soit de se chercher une terre à défricher dans les « hauts » de l'île, soit de rester auprès de leurs anciens maîtres. Durant le siècle qui suit, La Réunion demeure une colonie française et le système économique et social se réorganise autour de « l'engagisme », basé sur le volontariat et un contrat de 5 ans maximum, mais

dans les faits, relativement proches du système esclavagiste qui prévalait auparavant. Près de 100 000 « engagés » d'origine indienne (Malabars), chinoise, africaine (Cafres) et malgache seront introduits à La Réunion. La société de plantation perdure jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, au rythme des crises de l'économie sucrière.

Au cours de cette période, la prospérité économique reste bien relative, notamment à partir de 1870, date de la création du canal de Suez en Égypte, qui conduit à écartier l'île de La Réunion (ainsi que l'île Maurice) de la route des Indes. La Réunion sombre alors lentement dans l'oubli et, à partir de 1880, le gouvernement français concentre son intérêt sur Madagascar. En 1926, la population réunionnaise atteint les 182 000 habitants.

### **La départementalisation et l'entrée dans l'ère moderne**

Le 19 mars 1946, La Réunion obtient le statut de Département d'outre-mer. Mais l'immédiat après-guerre n'apporte pas les progrès espérés par le jeune département, tant au niveau économique que sanitaire et social. Ce n'est qu'à partir de la fin des années cinquante que s'amorce puis s'accélère un mouvement d'essor exceptionnel. L'élection et l'ancrage de Michel Debré dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Saint-Denis en 1963 constituent un tournant et font entrer La Réunion dans la phase concrète de la départementalisation. C'est le temps du décollage économique, des transformations profondes des infrastructures et des paysages avec l'amélioration des équipements (routiers, aériens, portuaires), la construction du barrage hydroélectrique de Takamaka (1968), d'hôpitaux, d'établissements scolaires... Les premières émissions de télévision débutent en 1964. Le Centre universitaire est créé en 1970. Autant de réalisations qui tentent de combler un retard considérable.

Jusqu'au début des années quatre-vingt, la question du statut de l'île suscite de nombreux débats entre départementalistes et autonomistes. En 1982, la loi de décentralisation crée le Conseil Régional aux côtés du Conseil Général. Puis, La Réunion devient région européenne en 1992 et, en 1997, le traité d'Amsterdam donne à l'île sa place dans l'ensemble des régions ultrapériphériques de l'Europe.

La Réunion est aujourd'hui une région moderne, qui possède un niveau d'infrastructures étoffé et un tissu économique dynamique et varié. Il n'en demeure pas moins de nombreux écarts par rapport à la France métropolitaine, mesurés surtout dans les domaines sociaux et éducatifs.

## Section 3

# Le cadre institutionnel

---

Le régime juridique applicable à La Réunion relève des Départements et Régions d'outre-mer. Le cadre institutionnel de l'Outre-mer français est défini par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à la réforme de l'organisation décentralisée de la République<sup>1</sup>. L'ensemble des collectivités d'outre-mer est désormais nommément cité dans le texte de la Constitution.

Depuis cette réforme constitutionnelle, l'acronyme DOM-TOM n'a plus de valeur juridique. Désormais, les DOM sont devenus des DROM (Départements et Régions d'outre-mer) régis par l'article 73 de la Constitution et les TOM (Territoires d'outre-mer) ont laissé la place à une catégorie hybride de COM (Collectivités d'outre-mer) régies par l'article 74 de la Constitution<sup>2</sup>.

Les lois organiques et ordinaires organisant Mayotte en 101<sup>e</sup> département français ont été adoptées le 7 décembre 2010. La loi organique pose le principe d'une collectivité régie par l'article 73 de la Constitution, et exerçant les compétences d'un département et d'une région d'outre-mer. La loi ordinaire fixe les règles d'organisation et de fonctionnement de cette collectivité unique. La transformation de Mayotte en département est effective depuis le renouvellement partiel de son assemblée délibérante intervenue en mars 2011.

Concernant la Martinique et la Guyane, le projet de loi relatif à leur évolution institutionnelle entérinée par les référendums de 2010 a été adopté en juillet 2011. Deux lois prévoyant la création d'une collectivité unique sont publiées au Journal Officiel : la loi organique n° 2011-883 du 27 juillet 2011, relative aux collectivités relevant de l'article 73 de la Constitution, et la loi n°2011-884 du 27 juillet 2011, relative à la collectivité de Martinique.

## 1. Un département et une région

---

Depuis la loi de départementalisation du 19 mars 1946, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et La Réunion sont des départements français. Avec la loi du 31 décembre 1982, ces quatre départements deviennent également des Régions, mais à la différence de leurs homologues métropolitains, leur assise territoriale est monodépartementale et leurs compétences sont étendues, notamment en matière de finances publiques locales. La Région détermine ainsi l'assiette, le taux, les exonérations et la répartition de l'octroi de mer. Les conseils régionaux bénéficient, en outre, des avis d'une institution spécifique : le comité de la culture, de l'éducation et de l'environnement.

La réforme constitutionnelle du 28 mars 2003 a confirmé ce double ancrage institutionnel, en créant la dénomination : « Départements et Régions d'outre-mer » (DROM). Au même titre que les collectivités métropolitaines, les collectivités des DROM ont bénéficié du transfert de nouvelles compétences et de moyens de l'État, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005<sup>3</sup>. Les collectivités interviennent depuis cette loi dans les domaines suivants : développement économique, voirie, solidarité, santé, logement social, éducation et culture. La coordination de certains domaines est dévolue à une collectivité particulière : le Département définit et met en œuvre la politique

---

<sup>1</sup> L'acte II de la décentralisation est constitué de la loi constitutionnelle du 28 mars 2003, et des lois organiques de 2003 et 2004.

<sup>2</sup> Collectivité d'Outre-mer en 2003, la Polynésie française est devenu un « *pays d'Outre-mer* » (dénomination qui n'emporte aucun effet de droit) depuis la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant autonomie de la Polynésie française.

<sup>3</sup> Suite à la loi du 13 août 2004.

d'action sociale, alors que la Région est coordinatrice du développement économique. La formation professionnelle est quant à elle entièrement transférée aux Régions.

### ÉVOLUTIONS STATUTAIRES DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

**19 mars 1946** : passage du statut d'anciennes colonies des Antilles, de la Guyane française et de La Réunion au statut de **départements** d'outre-mer.

**2 mars 1982** : les 4 départements d'outre-mer deviennent également des **Régions**, intégrées au cadre administratif français de droit commun. Cette loi dite de décentralisation consacre le transfert de l'exécutif du préfet aux présidents du conseil général et régional pour un certain nombre de compétences autrefois prises en charge par l'État.

**13 décembre 2000** : la Loi d'orientation pour l'Outre-mer (Loom) donne la possibilité aux DOM de disposer d'institutions qui leur sont propres, de créer un congrès des élus départementaux et régionaux délibérant de toute proposition d'évolution institutionnelle ou concernant de nouveaux transferts de compétences.

**21 juillet 2003** : la Loi programme pour l'Outre-mer, dite loi GIRARDIN, pose le principe d'une révision des conditions d'attributions du financement des transferts de compétences.

**28 mars 2003** : Révision de la loi constitutionnelle, qui dans ses articles 72, 73 et 74, régit les statuts très divers des territoires d'outre-mer.

**7 décembre 2010** : Les lois organiques et ordinaires organisant Mayotte en 101<sup>e</sup> département français sont adoptées.

**27 juillet 2011** : La loi crée une collectivité unique en Martinique et en Guyane. Celle-ci exerce les compétences dévolues initialement au Département et à la Région.

## 2. La possibilité de disposer d'une organisation institutionnelle propre

---

La Constitution prévoit désormais pour les DROM, la possibilité de créer une collectivité unique se substituant au Département et à la Région, ou une assemblée délibérante unique pour ces deux collectivités, sous réserve du consentement des électeurs inscrits dans le ressort des collectivités.

L'instauration de cette collectivité unique a été proposée aux électeurs de la Guadeloupe et de la Martinique, qui l'ont refusée (respectivement à 72,98 % et 50,48 %) lors du référendum du 7 décembre 2003<sup>1</sup>. Par ailleurs, la loi d'orientation pour l'Outre-mer du 13 décembre 2000 autorise la création dans les DFA (Départements Français d'Amérique) d'un congrès des élus (départementaux et régionaux) qui délibérerait des propositions relatives soit à une évolution institutionnelle, soit à de nouveaux transferts de compétences.

Dans le cadre des États généraux de l'Outre-mer tenus en 2009, et suite au souhait des élus locaux, le Président de la République a décidé de consulter les populations de Martinique et de Guyane sur leur évolution institutionnelle. Les choix arrêtés lors des référendums des 10 et 24 janvier 2010, c'est-à-dire le rejet de l'autonomie institutionnelle de ces départements, mais l'approbation de la rationalisation des structures administratives locales, ont été entérinés par la loi du 27 juillet 2011.

---

<sup>1</sup> C'est à l'occasion de ce référendum que les électeurs des communes de Saint-Martin et Saint-Barthélemy se sont prononcés en faveur de la création de deux collectivités se substituant à ces deux communes, au Département et à la Région de la Guadeloupe.

### 3. Le droit applicable et ses adaptations

---

Les départements et régions d'outre-mer sont régis par le principe de l'identité législative. Néanmoins, des adaptations aux lois et règlements qui prévalent en France métropolitaine sont autorisées dès lors qu'elles sont motivées par « *les caractéristiques et contraintes particulières de ces collectivités* ». Ceci constitue une innovation par rapport au cadre constitutionnel antérieur à 2003 qui obligeait à un quasi-mimétisme institutionnel avec les collectivités métropolitaines.

Trois grands domaines sont aujourd'hui concernés par un droit spécifique :

- le droit domanial : le domaine public maritime est agrandi d'une bande dite « des cinquante pas géométriques » ; l'ensemble des cours d'eau est inclus dans le domaine public fluvial ; en Guyane, l'État est propriétaire de la quasi-totalité des terres situées en zone forestière... ;
- la fiscalité<sup>1</sup> : les taux de TVA sont allégés pour la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion, et la TVA n'est pas applicable en Guyane (taux de 0 %) et à Mayotte ; l'impôt sur le revenu est réduit de 30 % dans les trois premiers départements cités et de 40 % en Guyane. Il existe par contre un impôt supplémentaire, l'octroi de mer, dont l'assiette, le taux et les exonérations sont fixés par les conseils régionaux. Par ailleurs, de nombreuses mesures de défiscalisation ont été prévues depuis une trentaine d'années par les gouvernements successifs afin d'attirer les investissements nécessaires au développement économique et social de ces départements. Les mesures les plus récentes ont pour objectif de favoriser la construction de logements sociaux et la poursuite des investissements productifs. Enfin, il existe dans les DROM de nombreux dispositifs d'allègement des charges sociales, qui s'insèrent au cœur des différents dispositifs d'aides en faveur de l'emploi ;
- le droit de la fonction publique : les traitements sont majorés et les règles relatives aux congés et aux frais de déplacement sont aménagées pour prendre en compte l'éloignement.

Autre innovation et spécificité institutionnelle, les DROM, à l'exception de La Réunion, peuvent être habilités par la loi, à fixer eux-mêmes les règles applicables sur leur territoire, dans un nombre limité de matières pouvant relever du domaine de la loi (et à l'exception des matières dites régaliennes). Traditionnellement, ces adaptations ne pouvaient être élaborées que par le Parlement et le Gouvernement.

---

<sup>1</sup> Cf. Section 2 - § 2. Le système fiscal.

## 4. Des compétences accrues en matière de coopération régionale

---

Afin de favoriser l'intégration régionale des DROM, les lois spécifiques à l'Outre-mer<sup>1</sup> dotent les conseils généraux et régionaux d'attributions légales en matière de négociation et de signature d'accords régionaux au nom de la République avec les États ou les organismes régionaux voisins. En outre, les DROM peuvent, avec l'accord des autorités de la République, être membres associés de certains organismes régionaux.

### LE STATUT DE RÉGION ULTRAPÉRIPHÉRIQUE (RUP)

Le droit communautaire a institué deux régimes pour prendre en compte les territoires ultramarins des États membres. Le premier est celui des régions ultrapériphériques<sup>2</sup> (RUP) qui concerne principalement les départements et régions d'outre-mer. Le second est celui des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) qui s'applique principalement aux collectivités d'outre-mer.

L'Union Européenne compte neuf régions ultrapériphériques : l'archipel des Canaries qui fait partie de l'Espagne, les archipels des Açores et de Madère qui font partie du Portugal et les cinq départements français d'outre-mer – la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane, La Réunion et la collectivité d'outre-mer de Saint-Martin.

Les RUP font partie intégrante de l'Union et à ce titre leur régime prévoit l'applicabilité de principe de l'ensemble du droit communautaire, mais avec certaines dérogations en lien avec les contraintes particulières de ces régions (insularité, éloignement, faible superficie...). Ainsi, l'UE tolère par exemple un régime fiscal particulier comme l'octroi de mer, le maintien de zones franches et d'entrepôts francs en matière de pêche, des aides d'État avec notamment les aides aux investissements.

Le statut de RUP permet aux départements et collectivités d'outre-mer précités de bénéficier de soutiens financiers (fonds structurels<sup>3</sup>) au titre de la politique régionale de l'UE et de son objectif de convergence qui vise à soutenir le développement structurel des régions les moins développées<sup>3</sup> de l'Union.

Cependant, si le statut de RUP permet de bénéficier de fonds structurels, l'application du droit communautaire peut en revanche créer des distorsions de concurrence par rapport aux pays voisins (notamment par l'application de normes techniques communautaires coûteuses), pénalisantes pour le dynamisme économique de ces territoires.

Depuis la ratification du traité de Lisbonne, le changement de statut européen de RUP à PTOM ou vice versa est plus aisé. La possibilité est ouverte sur l'initiative de l'État membre concerné et après une décision à l'unanimité du Conseil européen. Ainsi, du côté français, Saint-Barthélemy est passé en 2012 du statut de RUP à celui de PTOM. Inversement, Mayotte a accédé au statut de RUP le 1er janvier 2014.

---

<sup>1</sup> Loom du 13 décembre 2000 et de la loi Girardin de 2003.

<sup>2</sup> En complément des fonds structurels, l'Union européenne alloue une dotation de compensation des handicaps et contraintes spécifiques aux RUP.

<sup>3</sup> Les régions éligibles à l'« objectif convergence » sont celles qui ont un PIB inférieur à 75 % de la moyenne communautaire, ainsi que de plein droit les régions ultrapériphériques.



## CHAPITRE II

### Panorama de l'économie de La Réunion

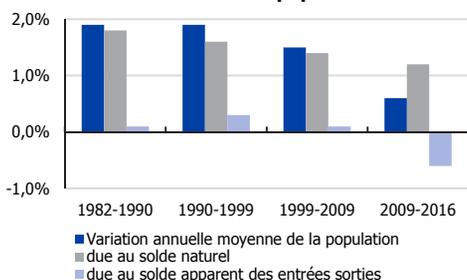
# Section 1

## La population

La population réunionnaise est estimée à 850 996 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2016, ce qui représente 1,3 % de la population française et 8 229 habitants supplémentaires par rapport à 2014 (dernière population légale<sup>1</sup>). La croissance démographique de l'île ralentit sensiblement, conséquence d'une baisse progressive du taux de natalité et surtout d'un solde migratoire devenu négatif. Le franchissement de la barre symbolique du million d'habitants, estimé pour 2030 (hypothèse centrale des projections démographiques de l'Insee en 2010) sera, dans ce contexte, probablement décalé de quelques années. La Réunion est la troisième région la plus densément peuplée de France et l'une des plus jeunes du pays avec un âge moyen de 34,5 ans (41 ans en métropole).

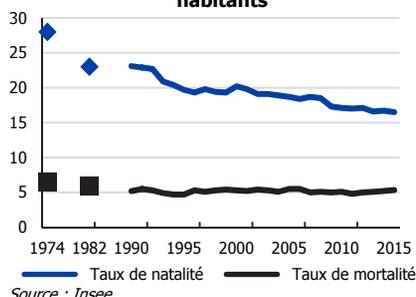
Dans un contexte de transition démographique et de solde migratoire négatif, la population réunionnaise croît de moins en moins vite. Elle progresse de 0,6 % en moyenne par an depuis 2009, convergeant ainsi vers celle de la France entière (autour de 0,5 % en moyenne par an depuis les années 80), alors qu'elle augmentait en moyenne de 1,5 % par an de 1999 à 2009 et de 1,9 % par an de 1990 à 1999. La croissance démographique du département est portée par le solde naturel. L'excédent des naissances sur les décès fait croître la population de 9 973 habitants par an en moyenne entre 2009 et 2014 (9 660 en 2015). Le solde migratoire est quant à lui devenu négatif à partir de 2009, amputant depuis, la population totale de 0,6 % de sa croissance naturelle en moyenne par an (ce qui représente une ponction de près de 4 400 habitants en moyenne par an).

Évolution de la population



Source : Insee

Taux de natalité et de mortalité pour 1000 habitants



Source : Insee

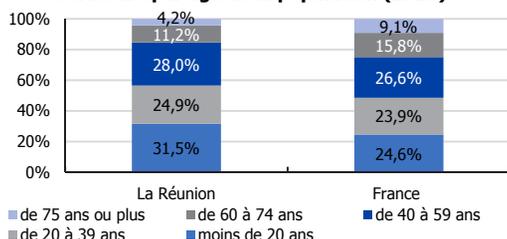
Le taux de natalité est en baisse progressive, mais reste plus élevé que celui de la France entière (16,5 ‰ à La Réunion contre 12,0 ‰ en France entière). Les Réunionnaises ont donc toujours plus d'enfants que les Métropolitaines (2,46 enfants par femmes contre 1,92) et les ont plus jeunes (à 28,8 ans en moyenne contre 30,6 ans en France métropolitaine). Parmi les régions françaises, seules Mayotte et la Guyane présentent des indicateurs conjoncturels de fécondité supérieurs. Le taux de mortalité reste bien plus faible et augmente moins rapidement que celui de la France entière (5,3 ‰ contre 8,9 ‰), ce qui est cohérent avec la structure par âge de la population réunionnaise : nettement plus jeune en moyenne que la population nationale, elle est par nature moins exposée au risque de mortalité. Les personnes âgées de plus de 75 ans ne

<sup>1</sup> Définie par le décret n°2003-485 publié au journal officiel du 8 juin 2003, la population légale de 2014 de La Réunion fait office de population définitive entrant en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017. Elle est calculée à partir des résultats issus des cinq enquêtes annuelles de recensement réalisées de 2012 à 2016.

représentent en effet que 4,2 % de la population en 2016 contre 31,5 % pour les moins de 20 ans (comparé à 9,1 % et 24,6 % pour la France entière).

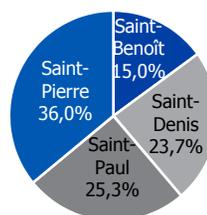
L'espérance de vie de la population réunionnaise augmente de manière continue depuis les années 50, grâce à la diminution de la mortalité infantile et à l'amélioration des conditions de vie. En 2015, l'espérance de vie à la naissance à La Réunion est de 77,1 ans en moyenne pour les hommes et de 83,6 ans pour les femmes. Elle progresse régulièrement, permettant au département de converger vers le niveau national. L'écart de la durée de vie à la naissance entre les deux sexes (79,0 et 85,1 ans en France) se réduit lui aussi, mais reste l'un des plus importants parmi les régions françaises.

**Structure par âge de la population (2016)**



Source : Insee

**Répartition géographique de la population par arrondissement en 2014**



Source : Insee

Avec 340 habitants au km<sup>2</sup> en 2016, La Réunion est la troisième région la plus densément peuplée de France, juste devant la Martinique, mais derrière l'Île-de-France (1 011 habitants au km<sup>2</sup>) et Mayotte (629 habitants au km<sup>2</sup>). En raison de son relief montagneux, la moitié de la population se concentre sur les zones littorales, tandis que le reste des habitants se répartissent également entre la mi-pente (entre 150 et 400 mètres) et les « Hauts ». L'Est et le Sud connaissent les croissances démographiques les plus importantes (+1,3 % et 0,9 % de croissance en moyenne par an de 2009 et 2014), tandis que le Nord et l'Ouest font face à des progressions plus modérées).

**Projection de la population à 2040**

	La Réunion	%	Métropole
0 à 19 ans	289 700	27,3 %	22,4 %
20 à 59 ans	497 400	46,9 %	46,6 %
60 ans et plus	273 700	25,8 %	31,0 %
<b>Total</b>	<b>1 060 800</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0 %</b>

Source : Insee 2010

Le vieillissement de la population réunionnaise se poursuit. Les projections démographiques réalisées par l'Insee en 2010 à l'horizon 2040 indiquent que La Réunion va poursuivre sa transition démographique. L'île va toutefois rester durablement l'un des départements les plus jeunes de France, avec la Guyane et

Mayotte. Les Réunionnais sont ainsi âgés en moyenne de 34,5 ans (30 ans au début des années 2000), contre 41 ans pour les métropolitains.

**DÉFINITIONS ET UNITÉS**

L'**accroissement total** (ou variation totale) de population est la variation de l'effectif d'une population au cours de l'année. C'est la somme de l'accroissement naturel et du solde migratoire. Le **solde migratoire** est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité. Le **taux d'excédent naturel** (ou accroissement naturel) se calcule comme le rapport du solde naturel pendant une période à la population moyenne de cette période. Il est aussi égal à la différence entre le taux de natalité et le taux de mortalité.

Le **taux de natalité / taux de mortalité** : est le rapport du nombre de naissances vivantes de l'année / décès à la population totale moyenne. Le **taux de fécondité** est le nombre d'enfants par femme âgée de 15 à 49 ans. L'**indicateur conjoncturel de fécondité** est le nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme en fin de vie féconde si le taux de fécondité devait se maintenir durablement.

La **transition démographique** est un phénomène qui caractérise une population passant par paliers d'un régime de fort taux de natalité et de mortalité à un régime de faible taux de natalité et de mortalité.

## Section 2

# Les principaux indicateurs économiques

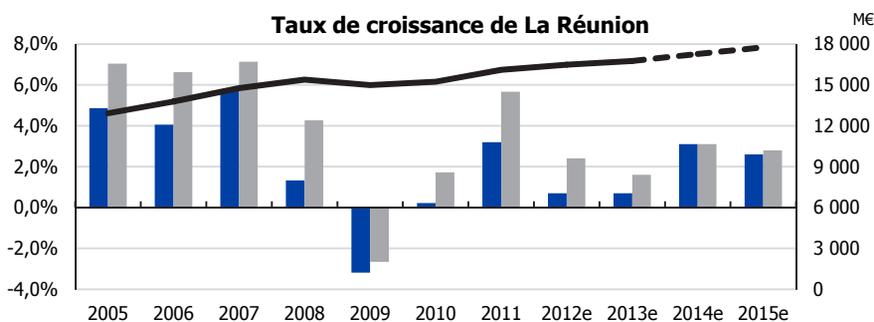
### 1. Les comptes économiques

L'année 2016 confirme le maintien de l'économie réunionnaise dans un environnement conjoncturel bien orienté. La consommation des ménages reste soutenue et l'investissement frémuit, laissant entrevoir des effets d'entraînement, permettant de créer des emplois et absorber la croissance de la population active.

#### 1.1. LE PIB

##### Le dynamisme perdure en 2016

L'année 2016 confirme le maintien de l'économie réunionnaise dans un environnement conjoncturel bien orienté. Le climat des affaires parvient à se maintenir au niveau de sa moyenne de longue période, correspondant à un contexte économique favorable dans lequel les fondamentaux de l'économie s'améliorent. L'image d'une économie proche de son haut de cycle reste présente, avec des signes de plafonnement et de tassement de certains moteurs de la croissance, notamment ceux liés à des leviers temporaires ou exceptionnels tels que les taux bas, la faible inflation et même l'effet du chantier de la NRL. La consommation des ménages reste soutenue et l'investissement frémuit, laissant entrevoir des effets d'entraînement, enclenchant une baisse du chômage.



e : estimation Cerom

Sources : comptes économiques (INSEE) – comptes rapides (Cerom)

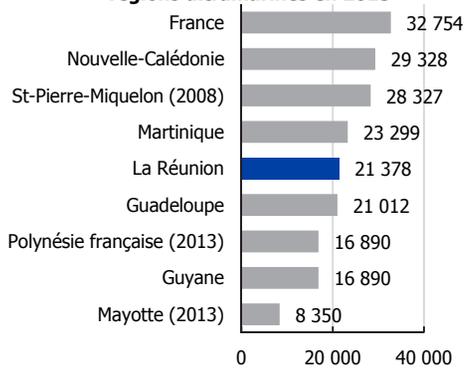
Selon les comptes rapides Cerom, la croissance du PIB en 2015 s'établit à 2,8 %, après +3,1 % en 2014. Bien que légèrement plus modérée que l'année précédente, cette performance est davantage portée par l'ensemble de l'économie, avec une contribution du chantier de la Nouvelle route du littoral (NRL) beaucoup plus faible : contribution à 1,2 point de croissance sur le total de 3,1 % en 2014 (début du chantier), contre seulement 0,2 point en 2015. En effet, les dépenses pour le chantier restent élevées, mais elles n'augmentent que de 30 millions d'euros en 2015, contre 200 millions d'euros en 2014.

Soutenue par un pouvoir d'achat en progression, la consommation des ménages se renforce : +3,2 % en 2015 après +2,7 % en 2014. L'investissement continue de progresser (+4,1 %), mais à un rythme moins élevé qu'en 2014, lié à l'évolution du chantier de la NRL. La croissance réunionnaise reste plus soutenue qu'en métropole (+1,3 % en 2015, après +0,6 % en

2013 et 2014), ainsi que dans les autres DOM (Martinique : +0,4 % après +1,8 % en 2014 ; Guyane : +1,9 % après +4,0 % en 2014 ; Guadeloupe : +1,9 % après +0,6 % en 2014).

### Hausse du PIB par habitant en 2015

#### PIB par habitant en France et dans les régions ultramarines en 2015



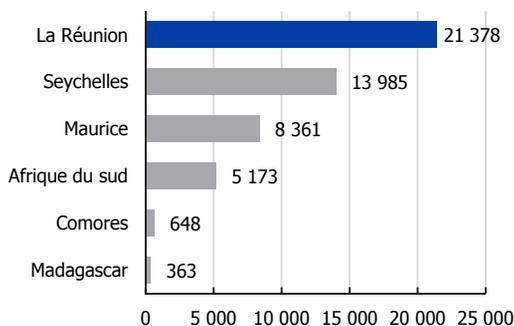
Sources : Insee, Cerom, ISPF, ISEE

En euros

La Réunion génère un PIB par habitant nettement plus élevé que les principaux pays de la zone Sud - Ouest de l'océan Indien. À titre d'exemple, la richesse par habitant dans l'île est 53 % plus élevée qu'aux Seychelles. Cet écart s'accroît de façon significative avec les autres pays de la zone, et plus particulièrement avec les Comores et Madagascar. Corrigé de la parité de pouvoir d'achat (un taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies), ces écarts restent conséquents : de 45 % avec les Seychelles à 51 fois plus élevés par rapport au Madagascar.

Le PIB par habitant progresse de nouveau : +4,6 % en 2015, après +1,9 % en 2014, en raison d'une évolution de la population moins soutenue qu'auparavant. Il s'établit à 21 376 euros en 2015. La richesse par habitant à La Réunion représente ainsi 65 % du PIB par habitant national et se situe dans la moyenne des DCOM. Les PIB par habitant de la Nouvelle-Calédonie et de Saint-Pierre-et-Miquelon (chiffre 2008) sont les plus proches du niveau national et sont supérieurs d'environ 35 % à celui de La Réunion. Le PIB par habitant réunionnais se situe entre ceux de la Guadeloupe et de la Martinique. La richesse par habitant à Mayotte est en revanche nettement plus faible. Elle représente 39 % de celle de La Réunion.

#### Comparaison du PIB par habitant dans les pays de la zone océan Indien en 2015



Sources : CEROM, Banque mondiale

En euros

### L'INDICE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN (IDH)

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) définit l'indice de développement humain comme un indice composite sommaire qui mesure les réalisations moyennes d'un pays selon trois aspects fondamentaux du développement humain : une vie longue et saine (santé), l'accès aux connaissances (éducation) et un niveau de vie décent (revenu).

L'indice de développement humain de La Réunion atteint 0,774 en 2010, soit le niveau le plus élevé de la zone. Toutefois, l'IDH de La Réunion en 2010 reste très en deçà du niveau national. Il correspond à l'IDH de la France métropolitaine il y a plus de 20 ans. La Réunion se place à la 54<sup>e</sup> place au niveau mondial, alors que la métropole est classée 20<sup>e</sup> (22<sup>e</sup> en 2015).

## 1.2. L'ÉQUILIBRE EMPLOIS RESSOURCES

### Une croissance soutenue par la demande intérieure

En dix ans, le PIB de La Réunion a progressé de plus de 40 %. L'économie de l'île a ainsi connu, entre 2005 et 2015, un taux de croissance annuel moyen de 3,5 % en euro courant, soit +2,2 % hors inflation. Après une période de croissance élevée (+6,4 % en moyenne entre 2000 et 2008), la crise de 2009 rompt avec cette dynamique. La croissance économique est assez faible entre 2008 et 2013 (+1,2 % en moyenne annuelle), mais elle rebondit en 2014 et 2015.

Principal moteur de la croissance, la consommation finale s'est accrue de 3,5 % en moyenne par an sur ces dix dernières années. Tout d'abord, soutenue par la consommation des administrations, elle tire ensuite son dynamisme de la dépense de consommation des ménages. Autre moteur de la croissance, l'investissement progresse d'un quart en une décennie, favorisé par les différentes mesures fiscales de soutien à l'économie. Après avoir contribué à la croissance jusqu'en 2008, l'investissement a fortement baissé (-7,8 % en 2009 et -12,3 % en 2010). Depuis, il oscille d'une année sur l'autre, mais progresse en moyenne de 5,7 % entre 2010 et 2015.

#### L'équilibre emplois ressources

(millions d'euros)	2005	2014	2015	Évo. 15/14	Évol moy 15/05
<b>Ressources</b>					
PIB	12 924	17 690	18 150	2,6 %	3,5 %
Importations	4 037	4 821	4 840	0,4 %	1,8 %
<b>Emplois (hors variation de stock)</b>					
Consommation finale	13 741	12 845	19 370	2,5 %	3,5 %
Formation brute de capital fixe	2 784	3 375	3 530	4,6 %	2,4 %
Exportations (biens et services)	579	757	760	0,4 %	2,8 %

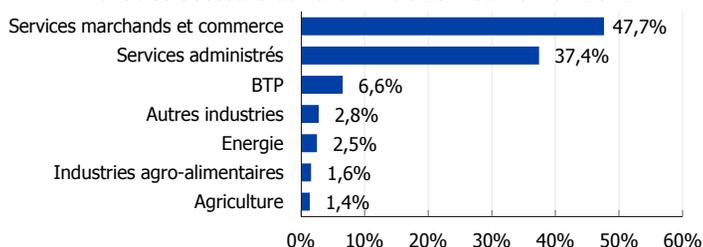
Sources : Insee, Cerom.

## 1.3. LA VALEUR AJOUTÉE PAR BRANCHE

### Tertiarisation de l'économie

La Réunion présente les caractéristiques d'une économie moderne, dont les services constituent la principale source de création de richesse. La tertiarisation de l'économie réunionnaise se poursuit et l'ensemble des services (services marchands, services non marchands et commerce) représente 85 % de la valeur ajoutée (VA) de La Réunion en 2011 (dernière année pour laquelle les comptes économiques définitifs sont disponibles). Ce secteur se distingue particulièrement par l'hypertrophie des services administrés (administration publique et éducation, santé et action sociale). Les services non marchands contribuent ainsi pour 37,4 % à la richesse de l'île, contre 22,5 % en France métropolitaine.

#### Part des secteurs dans la VA de La Réunion en 2011



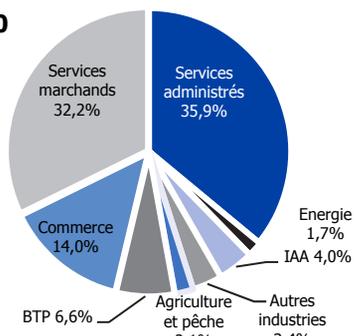
Source : Insee - Comptes définitifs

## Les transformations dans l'économie de l'île entre 2000 et 2011

La structure de l'économie réunionnaise continue de se développer. L'analyse des évolutions de la VA par branche sur cette période fait clairement ressortir les transformations économiques ayant cours dans l'île, mais également les effets de la crise sur la structure de l'économie.

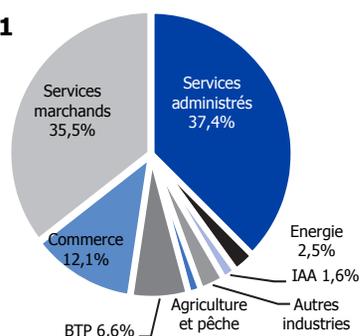
### Part des secteurs dans la VA totale

2000



Source : Insee, comptes définitifs

2011



Source : Insee, comptes définitifs

Le secteur de la construction a connu une forte contraction, liée conjointement au coup de frein observé dans la construction privée et à la baisse de l'activité dans les travaux publics. Son poids dans la VA totale est ainsi passé de 6,6 % en 2000 à 9,7 % en 2007, pour retrouver ce niveau en 2011 (6,0 % au niveau national). Les industries des biens d'équipement et des biens intermédiaires subissent également ce retournement de conjoncture. Les parts de l'agriculture et des industries agroalimentaires diminuent également.

## 2. L'emploi et le chômage

La progression de l'emploi salarié marchand se poursuit en 2016. À cette dynamique s'ajoutent les emplois non marchands financés par les dispositifs d'aides de l'État. L'année 2016 est marquée par une contraction inédite de la population active (-4 000 individus sur le marché du travail) qui est due à la diminution du taux d'activité femmes et des 25-49 ans globalement. Couplée à la progression de l'emploi, cette baisse facilite le recul du taux de chômage (-1,7 point à 22,4 %, selon l'Insee). La situation sur le marché du travail reste cependant difficile avec une légère progression du nombre de chômeurs inscrits à Pôle emploi en catégorie A (+0,2 % à fin décembre sur un an).

### 2.1. LA POPULATION ACTIVE

La population active réunionnaise compte 347 000 individus en 2016, elle est composée à 53 % d'hommes et à 47 % de femmes. Au cours de l'année, le nombre de personnes se portant sur le marché du travail a diminué de 1,6 % (ce qui représente 4 000 actifs en moins par rapport à 2015), alors qu'il n'avait cessé d'augmenter depuis la fin des années 60. La réduction inédite de la population active en 2016 s'explique pour les trois quarts par la baisse du taux d'activité<sup>1</sup> des femmes (-1,0 point de pourcentage sur l'année). Cette évolution, qui coïncide avec une amélioration conjoncturelle depuis 2014, reflète le caractère procyclique du comportement des

<sup>1</sup> Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) d'une tranche d'âge et la population totale correspondante. Sans précision de tranche d'âge, il s'agit de la population « en âge de travailler », soit par convention la tranche 15-64 ans.

femmes sur le marché du travail : elles se portent davantage sur le marché du travail en période de crise, et inversement. Plus globalement, le taux d'activité des 25-49 ans baisse en 2016 (-1,3 point), et confirme donc la rupture amorcée en 2015 par rapport aux hausses continues des années précédentes : de 2007 à 2013, la population active progressait de 2,3 % en moyenne annuelle, résultat de l'évolution naturelle de la pyramide des âges et de la hausse du taux d'activité des femmes et des personnes âgées. Sur cette période, le chômage progresse en raison de créations d'emplois insuffisantes (période de faible croissance) alors que le vivier de main-d'œuvre disponible augmente rapidement : une étude Cerom réalisée en 2015<sup>1</sup> montre que l'économie réunionnaise a créé 2 900 emplois par an en moyenne entre 2007 et 2013, après 6 300 emplois par an entre 2001 et 2007, ce qui ne permettait pas d'absorber l'arrivée de 7 300 actifs supplémentaires sur le marché du travail en moyenne annuelle sur la période (dont 4 500 liés au seul accroissement des taux d'activité).

#### Répartition de la population active selon le sexe

	2007*	2014	2015	2016	Var 16/15	Var 16/07
<b>Population active</b>	<b>308 380</b>	<b>351 300</b>	<b>352 700</b>	<b>347 000</b>	<b>-1,6 %</b>	<b>1,3 %**</b>
Hommes	171 129	187 600	186 800	185 000	-1,0 %	0,9 %**
Femmes	137 251	163 700	165 000	163 000	0,8 %	1,9 %**
<b>Population active occupée</b>	<b>233 242</b>	<b>257 100</b>	<b>266 000</b>	<b>270 000</b>	<b>1,5 %</b>	<b>1,6 %**</b>
Hommes	131 257	136 500	142 200	144 000	1,3 %	1,0 %**
Femmes	101 985	120 600	123 700	126 000	1,9 %	2,4 %**
<b>Taux d'activité (15 - 64 ans)</b>	<b>58,2 %</b>	<b>62,8 %</b>	<b>62,7 %</b>	<b>62,1 %</b>	<b>-0,6 pt</b>	<b>+3,9 pt</b>
Hommes	67,0 %	69,7 %	69,0 %	68,8 %	-0,2 pt	+1,8 pt
Femmes	50,0 %	56,5 %	57,0 %	55,9 %	-1,0 pt	+5,9 pt

\* Situation au 2<sup>e</sup> trimestre \*\* Variation en moyenne annuelle

Source : Insee, Enquête Emploi (moyenne annuelle)

Globalement, le taux d'activité des Réunionnais est sensiblement inférieur à celui de la France métropolitaine avec 9,4 points de pourcentage de moins en 2015. La différence est plus marquée chez les femmes (-11,7 points) que chez les hommes (-6,7 points). De plus, l'écart du taux d'activité entre les femmes et les hommes reste plus important à La Réunion qu'au plan national (12,0 points contre 7,9 points en 2015), même s'il s'est réduit au cours de la dernière décennie (il était de 17 points en 2007). Contrairement au reste de la population en âge de travailler, les personnes âgées de 50 ans et plus connaissent une augmentation de leur taux d'activité (+0,4 point en 2016), reflet des départs plus tardifs à la retraite.

## 2.2. L'EMPLOI

Le nombre d'emplois sur l'île s'élève à 279 834 au 31 décembre 2015 selon les données de l'Insee. Entre 2000 et 2007, La Réunion était la région française la plus dynamique en termes de création d'emploi (+3,0 % par an en moyenne contre +0,8 % pour la France entière). Toutefois, entre 2008 et 2009, l'emploi s'est contracté. Depuis, il progresse plus modestement, mais à un niveau plus rapide que pour la France entière : respectivement +2,0 % et +0,2 % par an de 2009 à 2015. La croissance s'accélère même assez sensiblement depuis 2013 (+2,9 % en moyenne annuelle à partir de cette date).

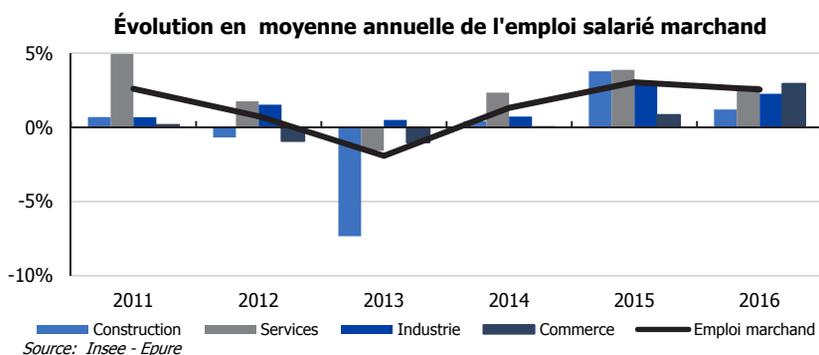
En 2015, neuf emplois sur dix sont des emplois salariés, à l'instar de la France métropolitaine. Cette part est légèrement inférieure à celle des Départements français d'Amérique (93,3 %). Bien que plus marginal et malgré une baisse de 2,1 % en 2015, l'emploi non-salarié reste dynamique sur le long terme avec une croissance de 3,6 % par an en moyenne depuis l'an

<sup>1</sup> Note « Emploi et chômage : le paradoxe réunionnais », Septembre 2015, Cerom

2000. Il représente 26 605 emplois en 2015, essentiellement des agriculteurs, commerçants, artisans et professions libérales.

### Poursuite d'une croissance soutenue de l'emploi salarié marchand en 2016

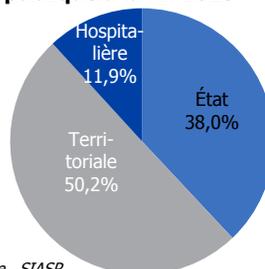
En 2016, la croissance de l'emploi poursuit sa dynamique enclenchée en 2014, après plusieurs années assez atones. En moyenne annuelle, l'emploi salarié marchand s'accroît de 2,6 % (+3,0 % en 2015). Il augmente dans tous les secteurs, en particulier dans les services et le commerce (respectivement +2,8 % et +2,9 %). Cette progression ralentit néanmoins au dernier trimestre (+1,7 % contre +2,9 % en moyenne pour les trois premiers trimestres en glissement annuel) à cause de la contraction de l'emploi dans la construction (-0,3 % par rapport au 4<sup>e</sup> trimestre 2015), alors que ce dernier avait fortement progressé à la même époque en 2015 (+4,9 % par rapport au 4<sup>e</sup> trimestre 2014). En effet, la diminution de 1,7 % des travaux de construction spécialisés a fortement impacté la progression du nombre d'emplois dans le secteur en 2016 (+3,8 % en moyenne annuelle en 2015 contre +1,2 % en 2016).



### Prépondérance de la fonction publique territoriale

À La Réunion, la fonction publique (d'État, territoriale et hospitalière) emploie 85 000 personnes à fin 2015, soit un tiers des emplois salariés de l'île et 1,5 % de l'effectif public total de la France hors Mayotte. La fonction publique territoriale est le premier employeur public (en particulier les communes et les intercommunalités), avec la moitié des emplois de la fonction publique. La fonction publique d'État concentre 38 % des effectifs publics, dont les trois quarts dans l'éducation.

#### Répartition des effectifs de la fonction publique à la fin 2015



Fin 2013, la part des contrats aidés dans la fonction publique territoriale s'élève à 21 % des effectifs contre 3,7 % au niveau national, une part toujours importante, mais en baisse par rapport à 2008 (30 %).

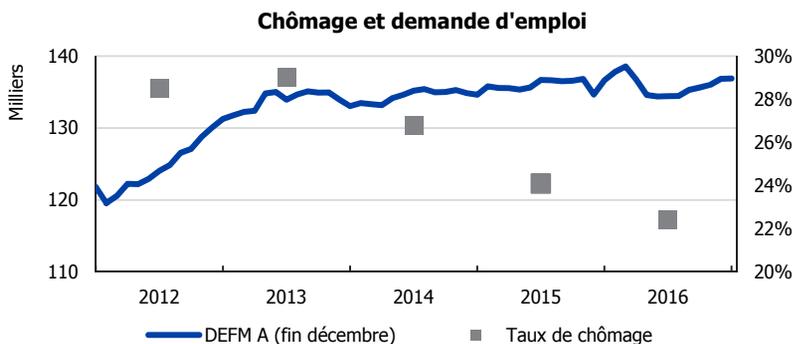
## 2.3. LE CHÔMAGE

Selon l'enquête emploi annuelle de l'Insee, le taux de chômage à La Réunion s'est réduit de 1,7 point en 2016 (-1,0 point chez les hommes et -2,5 points chez les femmes), pour s'établir à 22,4 % de la population active, prolongeant ainsi la baisse entamée en 2014. La Réunion, qui

était auparavant le département le plus touché par le chômage, présente désormais un taux inférieur à celui de la Guadeloupe, de la Guyane et de Mayotte. L'île compte en 2016, environ 78 000 chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT)<sup>1</sup>, soit 7 000 de moins par rapport à 2015. Ce repli s'explique à la fois par la diminution, sans précédent, du nombre d'actifs (4 000 demandeurs d'emploi de moins sur le marché du travail) et par la hausse du nombre d'emplois (3 000 créations estimées sur l'année). En 2015, la hausse du nombre d'emplois (+8 000) était alors l'unique facteur explicatif de la baisse du chômage. Toutefois, au nombre de chômeurs s'ajoutent environ 60 000 personnes souhaitant travailler, mais considérées comme inactives au sens du BIT, qui forment le « halo »<sup>2</sup> du chômage.

Le travail à temps partiel est également plus répandu à La Réunion qu'en France métropolitaine : 21,8 % des salariés contre 18,7 %. Cet écart provient surtout des hommes qui travaillent deux fois plus souvent à temps partiel qu'en métropole, alors que ce taux se situe à un niveau comparable pour les femmes (aux alentours de 30 %). Selon l'enquête Insee, près de la moitié des salariés à temps partiel le subissent (12,7 % du nombre total de salariés), contre un tiers seulement en France métropolitaine.

Au total, en 2016, le taux d'emploi<sup>3</sup> augmente de 0,5 point, passant de 47,6 % à 48,1 % de la population en âge de travailler. Il reste cependant largement inférieur à celui de la France métropolitaine (64,3 %). Il augmente davantage chez les femmes (+0,6 point) que chez les hommes (+0,5 point), atteignant respectivement 43,3 % et 53,4 %.



Sources : Pôle emploi, Insee

Cependant, les chiffres de Pôle emploi sont plus nuancés<sup>4</sup>. Malgré une nette baisse de janvier à avril, puis une stagnation jusqu'en juillet, le nombre de demandeurs de catégorie A progresse en fin d'année pour atteindre le nombre 136 890 inscrits à la fin décembre 2016, ce qui représente une hausse de +0,2 % par rapport à la même période en 2015. Cette augmentation

<sup>1</sup> Un individu est défini comme chômeur au sens du BIT, s'il est en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément aux trois conditions suivantes : être sans emploi (ne pas avoir travaillé ne serait-ce qu'une heure durant une semaine de référence), être disponible pour travailler dans les 15 jours et avoir recherché un emploi activement dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

<sup>2</sup> Certaines personnes souhaitent travailler mais sont « classées » comme inactives, soit parce qu'elles ne sont pas disponibles rapidement pour travailler, soit parce qu'elles ne recherchent pas activement un emploi. Ces personnes forment ce qu'on appelle un « halo » autour du chômage.

<sup>3</sup> Rapport entre le nombre de personnes actives (en emploi ou au chômage) et la population totale parmi les 15-64 ans.

<sup>4</sup> Un chômeur au sens du BIT n'est pas forcément inscrit à Pôle emploi et inversement. L'INSEE publie chaque année un taux de chômage calculé selon la définition du BIT et issu d'une enquête menée auprès de 8 000 ménages à La Réunion, tandis que Pôle emploi communique mensuellement le nombre de chômeur inscrit chez lui en fin de mois.

touche à nouveau les demandeurs d'emploi âgés de plus de 50 ans (+6,4 %), contrairement aux autres catégories d'âge dont le nombre recule (-1,4 % pour les moins de 25 ans et -1,8 % pour les 25-50 ans).

## 2.4. LES DIVERSES FORMES DE CONTRATS AIDÉS

Plusieurs dispositifs en faveur de l'accès à l'emploi et de l'insertion professionnelle sont en place sur le territoire réunionnais : les contrats aidés (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, emplois d'avenir, contrat unique d'insertion), les mesures d'accompagnement (contrat d'insertion à la vie sociale, Garantie Jeunes, initiative pour l'emploi des jeunes), ainsi que, depuis 2016, les mesures du plan d'urgence pour l'emploi (formations supplémentaires et « embauche PME »).

À partir du 1er janvier 2016, le contrat d'accès à l'emploi (CAE-DOM) est supprimé en faveur de l'extension et l'adaptation du contrat initiative-emploi (CUI-CIE) aux Outre-mer (ordonnance n° 2015-1578 du 3 décembre 2015). Le CUI est entré en vigueur à La Réunion le 1er janvier 2011 en prenant la forme, dans le secteur non marchand, du contrat d'accompagnement (CUI-CAE) et, dans le secteur marchand, du contrat initiative emploi (CUI-CIE). Ce dernier est défini comme un contrat aidé qui facilite, grâce à une aide financière pour l'employeur, l'accès durable à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle. L'aide mensuelle de l'État est déterminée par un arrêté préfectoral qui a fixé les taux entre 25 et 40 % du SMIC horaire brut en fonction des publics concernés (pour l'embauche d'un jeune de moins de 30 ans en insertion, sous conditions d'éligibilité, sélectionnée en liaison avec Pôle emploi, les missions locales ou Cap emploi, l'aide mensuelle versée à l'entreprise représente 45 % du SMIC brut). En 2014, le taux de la prise en charge des emplois d'avenir a été porté à un taux dérogatoire de 90 % (au lieu de 75 %) de la rémunération brute mensuelle au niveau du SMIC pour le secteur non marchand. L'aide (abordée le cas échéant par le Conseil Régional) est de 35 % pour le secteur marchand éligible. Les emplois d'avenir ont été créés par la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 afin de proposer des solutions d'emploi aux jeunes sans-emploi peu ou pas qualifiés, de leur ouvrir l'accès à une qualification et à une insertion professionnelle durable.

Le parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) (créé par l'article 46 de la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016) fait office de nouveau cadre contractuel, au socle unique et aux besoins adaptables, de l'accompagnement des jeunes par les missions locales. Dans ses nouvelles modalités, le PACEA se substitue au CIVIS, et prévoit la généralisation de la Garantie jeune. En 2014, La Réunion était parmi les 10 départements expérimentaux (et le premier territoire ultramarin) à bénéficier de la Garantie jeune mise en œuvre par les missions locales.

Les mesures du plan d'urgence en faveur de l'emploi, qui se composent des dispositifs de formations supplémentaires et de l'« Embauche PME », ont été introduites à La Réunion en 2016. Elles visent à alléger le coût du travail et à faciliter les recrutements au sein des PME. La prime de 500 euros par trimestre est cumulable avec les autres aides (pacte de responsabilité et de solidarité, CICE). Pour les très petites entreprises qui embauchent un premier salarié, la prime « première embauche » a été mise en place en juin 2015 (jusqu'à fin 2016).

Selon la Préfecture, 44 063 mesures et accompagnements vers l'emploi ont été enregistrés en 2016 (contre 43 873 en 2015) : CUI-CAE/emplois d'avenir (19 741); CUI-CIE (4 294) ; CIVIS (1 059); Garantie jeune (1 961); Formations supplémentaires (7 631) et Embauches PME (9 377).

### 3. Les revenus et salaires

La masse salariale dans le secteur privé continue sa progression en 2016 : +4,1 % après +3,6 % en 2015 selon l'Acoss. En l'absence d'inflation, le pouvoir d'achat enregistre une progression soutenue. Par ailleurs, le nombre d'allocataires du RSA augmente de 6,4 % et celui d'indemnisés de Pôle emploi de 1,8 %.

La Caisse d'allocations familiales de La Réunion a versé 1,8 milliard d'euros de prestations sociales en 2015 (+2,7 % sur un an) à près de 245 000 allocataires. Parallèlement, le revenu salarial moyen s'établit à 22 609 euros (en 2013, soit 1 884 euros par mois), au-dessus de celui mesuré pour la France entière.

#### 3.1. LES REVENUS

##### 3.1.1 Revenus et pouvoir d'achat

En 2016, la masse salariale dans le secteur privé poursuit sa progression sur un rythme soutenu à +4,1 %, après +3,6 % en 2015, selon l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Acoss).



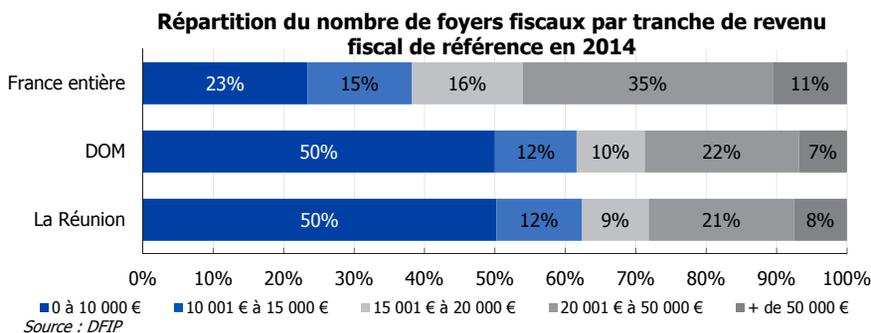
Selon les estimations des comptes rapides issus du partenariat Cerom, en 2015, la croissance du revenu disponible brut<sup>1</sup> des ménages a retrouvé une dynamique comparable à celle d'avant-crise (+2,8 % en un an (en volume)). Compte tenu de l'évolution négative des prix à la consommation des ménages (-0,3 % en moyenne sur l'année), le pouvoir d'achat progresse de 3,1 %, contre +1,6 % au niveau national. Ramené à la population, le pouvoir d'achat des Réunionnais s'accroît de 2,6 % en 2015, en volume, soit la plus forte progression depuis 2007 et une hausse supérieure à la moyenne de ces 15 dernières années (+1,8 %). Ces progressions se sont réalisées alors que la croissance de la masse salariale en 2015 est restée bien orientée, mais moins soutenue qu'en 2014 (+2,9 % après +4,4 %). Les prestations sociales en nature (allocations logement et remboursements de la Sécurité sociale) stagnent en 2015 (+0,6 % après +3,2 % en 2014), suite à la forte baisse des remboursements de médicaments (-8,1 %). Les prestations en espèces versées par la caisse d'allocations familiales (hors allocations logement) ralentissent également en 2015, tandis que les retraites accélèrent (+2,8 % en 2015 et +1,9 % en 2014).

<sup>1</sup> Revenu résultant de la répartition de la valeur ajoutée, de la distribution des revenus de la propriété et des opérations de redistribution.

### 3.1.2 Les différentes catégories de revenus

Les données de la Direction des finances publiques montrent un poids élevé des foyers fiscaux<sup>1</sup> à revenu très faible à La Réunion. La moitié des foyers fiscaux de l'île déclare en effet un revenu annuel inférieur à 10 000 euros en 2014, contre près d'un quart au niveau national. Néanmoins, cette part de très faibles revenus tend à diminuer. Par ailleurs, la proportion de ménages non imposables est plus importante dans le département qu'en France métropolitaine, comme c'est le cas aussi dans les autres DOM. En 2014, 78 % des foyers fiscaux réunionnais n'ont pas été soumis à l'impôt, contre 55 % en France entière.

Les revenus déclarés par les foyers fiscaux de moins de 10 000 euros de revenus annuels ne représentent globalement que 8 % du total des revenus fiscaux de référence. Parallèlement, les foyers fiscaux déclarant des revenus supérieurs à 50 000 euros concentrent 37 % des revenus fiscaux, alors qu'ils ne représentent que 8 % du nombre de foyers. Cette disparité de revenus, que l'on retrouve dans l'ensemble des DOM, est nettement plus élevée qu'au niveau national, où les foyers fiscaux déclarant les plus hauts revenus sont plus nombreux (10,5 %) et concentrent moins de richesses (35,5 %).



Les revenus des foyers fiscaux se composent de plusieurs types de revenus : traitements et salaires, revenus d'activité non salariale, pensions et retraites, revenus du capital et autres (foncier, revenus non professionnels). En 2014, six foyers sur dix déclarent percevoir un traitement ou un salaire. Cette proportion est légèrement moins élevée qu'au niveau national. Quatre ménages sur dix déclarent des revenus du capital<sup>2</sup>. Cette part est inférieure à celle de la France entière, où la moitié des ménages est concernée. Un foyer sur cinq fait également mention de pensions ou de retraites parmi ses revenus. Au niveau national, cette proportion s'élève à quatre foyers sur dix, en raison d'une part plus importante de la population âgée. Enfin, les revenus d'activité non salariale ne concernent que 5 % des ménages (6 % en France entière).

### 3.2. LES SALAIRES

Le SMIC horaire brut est fixé à 9,76 euros depuis le 1er janvier 2017 sur le territoire métropolitain et dans les départements d'outre-mer, en progression de 0,93 % sur un an. Cette hausse se traduit, au niveau national, par une légère hausse de 0,7 % du pouvoir d'achat pour les salariés rémunérés au SMIC, compte tenu de la stabilité de l'indice moyen des prix à la

<sup>1</sup> Le terme foyer fiscal désigne l'ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration de revenus. Il peut y avoir plusieurs foyers fiscaux dans un seul ménage : par exemple, un couple non marié, où chacun remplit sa propre déclaration de revenus, compte pour deux foyers fiscaux.

<sup>2</sup> Les revenus du capital comprennent essentiellement les revenus du capital mobilier et les revenus fonciers. Ils s'opposent aux revenus du travail (revenu d'activité et pensions de retraite).

consommation des ménages. À La Réunion, cette progression du pouvoir d'achat est de 0,8 % pour cette même catégorie de salariés. Le SMIC mensuel brut pour 151,67 heures de travail atteint 1 480,27 euros bruts mensuels, ce qui représente 1 149,07 euros nets.

### Revenus salariaux annuels moyens nets du privé et du semi-public en 2013

	Ensemble	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
<b>France métro.</b>	<b>22 009</b>	<b>40 549</b>	<b>24 395</b>	<b>15 528</b>	<b>17 424</b>
La Réunion	22 609	45 567	28 773	16 768	16 793
Guadeloupe	23 305	45 013	28 871	17 854	17 318
Martinique	23 094	45 507	29 042	17 365	17 757
Guyane	24 337	46 066	29 539	18 796	16 058
Mayotte	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

Source : Insee, DADS

Plus globalement, le revenu salarial moyen (somme de tous les salaires perçus par un individu au cours d'une année, nets de toutes cotisations sociales), s'établit à 22 609 euros en 2013 (1 884 euros par mois), soit au-dessus de celui mesuré pour la France entière. La Réunion possède néanmoins un revenu salarial moyen inférieur aux autres DOM (données non disponibles pour Mayotte). Il occupe le 5e rang régional (sur 18 régions, par ordre décroissant). Toutefois, cette position masque des situations très diverses en fonction des différentes catégories socioprofessionnelles. La Réunion enregistre, en effet, des revenus salariaux moyens parmi plus élevés pour les cadres et les professions intermédiaires (respectivement 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> rang) et les employés (au 5<sup>e</sup> rang), qui s'explique notamment par la surrémunération des agents territoriaux titulaires. À l'inverse, ceux des ouvriers font partie des plus faibles (14<sup>e</sup> position).

Le salaire net horaire moyen est estimé à 12,7 euros dans les entreprises du secteur privé et les entreprises publiques en 2013. Il se situe en deçà du niveau moyen métropolitain qui est de 14,3 euros et des autres DOM (13,3 euros en Martinique, 13,5 euros en Guadeloupe et 14,2 euros en Guyane). Cet écart s'explique en partie par la faiblesse de la rémunération des ouvriers par rapport à la métropole.

## 3.3. LES PRESTATIONS SOCIALES

On distingue six catégories de prestations sociales correspondant à autant de risques : le risque vieillesse-survie (retraite, minimum vieillesse, etc.), le risque santé (maladie, accidents du travail, etc.), le risque maternité-famille (prestations familiales, liées à jeune enfance, etc.), le risque emploi (indemnisation du chômage, aides à la réinsertion, etc.), le risque logement (aides aux logements), et le risque pauvreté-exclusion sociale (RSA, AAH, etc.).

### 3.3.1 Les prestations versées par la Caisse d'allocations familiales

La Caisse d'allocations familiales (Caf) de La Réunion a versé 1,8 milliard d'euros de prestations sociales en 2015 (+2,7 % sur un an) à près de 245 000 allocataires. En tenant compte de leur conjoint et de leurs enfants, près de trois Réunionnais sur quatre sont couverts par une des prestations de la Caf. Ces aides ont une importance cruciale pour ces ménages. Il s'agit de la seule source de revenus pour 41 % des allocataires de La Réunion (contre 17 % pour la France métropolitaine). 30 % sont dépendants à moins de 25 % des prestations contre 56 % pour la France métropolitaine (source : Portait social de la Caf de La Réunion, juin 2016).

La Caf gère une vingtaine de prestations, concernant les domaines de l'accompagnement des familles dans leur vie quotidienne (prestations familiales, prime à la naissance, aides de garde des enfants, etc.), les aides au logement et la solidarité envers les personnes les plus fragiles (revenu de solidarité active, allocation aux adultes handicapés, etc.). Les prestations liées aux

minima sociaux représentent près de la moitié des montants versés. Ces aides progressent de 4,4 % par rapport à 2014. Le revenu de solidarité active (RSA) concentre les trois quarts de ces minima, avec 660,6 millions d'euros. Près d'un quart des montants alloués est lié à l'accompagnement des familles, dont plus de la moitié au titre de l'allocation familiale. Le reste de versements concerne les aides aux logements (394,6 millions d'euros) et dans une moindre mesure celles liées aux jeunes enfants.

### Prestations versées par la Caisse d'allocations familiales à La Réunion

<i>(millions d'euros)</i>	2014	2015	Évo. 15/14	Évo. moy. 15/05
<b>Ensemble des prestations</b>	<b>1 759,3</b>	<b>1 807,6</b>	<b>2,7 %</b>	<b>3,9 %</b>
Liées à l'accompagnement des familles	416,8	420,8	0,9 %	1,5 %
<i>dont allocations familiales</i>	<i>256,7</i>	<i>254,7</i>	<i>-0,8 %</i>	<i>0,4 %</i>
Liées aux jeunes enfants	143,6	140,7	-2,0 %	2,6 %
Liées au logement	383,4	394,6	2,9 %	5,0 %
Liées aux minima sociaux	812,3	848,2	4,4 %	5,0 %
<i>dont revenu de solidarité active (RSA)</i>	<i>632,6</i>	<i>660,6</i>	<i>4,4 %</i>	<i>5,9 %</i>
<i>dont allocation aux adultes handicapés (AAH)</i>	<i>144,5</i>	<i>152,8</i>	<i>5,8 %</i>	<i>7,4 %</i>
Autres*	3,1	3,3	7,6 %	12,8 %

\* contrats aidés, frais de tutelles, autres

Source : Caisse d'allocations familiales

### 3.3.2 Le revenu de solidarité active et la prime d'activité

La Caf enregistre 95 030 foyers bénéficiaires du RSA socle à fin septembre 2016 et 58 119 bénéficiaires de la prime activité, qui remplace la prime pour l'emploi et le RSA activité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. 11 % des foyers réunionnais perçoivent ces deux allocations, car l'un des membres de la famille peut exercer une activité, mais les ressources du foyer peuvent rester inférieures au montant du plafond forfaitaire. 280 317 personnes sont couvertes par le RSA socle, soit un quart de la population réunionnaise contre 6 % au niveau national. Le montant total alloué dans le département, au titre de ces prestations, s'élève à 504,7 millions d'euros en cumul à septembre 2016, dont 442,3 millions d'euros au titre du RSA.

Le rythme d'augmentation du nombre de foyers bénéficiaires du RSA augmente de 6,4 % sur un an à fin septembre 2016, après avoir ralenti ces deux dernières années (-0,2 % en 2015, +2,1 % en 2014 et +4,7 % en 2013).

Les personnes seules et les familles monoparentales constituent, à part quasi égales, les deux premières grandes catégories concernées par le RSA. Les premiers représentent 41,5 % des allocataires du RSA à fin septembre 2016, alors que leur proportion dans la population réunionnaise est inférieure à 10 %, selon les résultats des recensements. Le constat est le même pour les familles monoparentales (40,5 % des allocataires contre 23 % des ménages), dont la situation économique et sociale les conduit souvent à solliciter le RSA. Enfin, plus de la moitié des allocataires ont entre 30 et 49 ans.

### 3.3.3 Les allocataires de Pôle emploi

À fin décembre 2016, 68 700 personnes bénéficient d'une indemnité versée par Pôle emploi. Ce nombre progresse de 5,5 %, soit un rythme équivalent à fin décembre 2015. Cette hausse provient d'un accroissement de 10,3 % des allocataires couverts par l'assurance chômage, tandis que les autres catégories d'allocataires diminuent. Ces derniers bénéficient d'allocations attribuées aux personnes ayant épuisé leurs droits au chômage sous conditions d'activité antérieure et de ressources, comme l'allocation de solidarité spécifique (ASS), l'allocation

d'insertion, etc. L'assurance chômage représente près des trois quarts des allocations versées à fin décembre 2016.

#### Allocataires indemnisés à Pôle emploi (à fin décembre)

	2014	2015	2016	évo. 16/15
<b>Allocataires indemnisés</b>	<b>61 450</b>	<b>65 130</b>	<b>68 700</b>	<b>5,5 %</b>
Assurance chômage	40 560	44 440	49 000	10,3 %
allocations financées par l'État	19 340	18 980	18 670	-1,6 %
<i>dont allocation de solidarité spécifique</i>	<i>19 010</i>	<i>18 640</i>	<i>18 300</i>	<i>-1,8 %</i>
Autres allocations	1 550	1 710	1 030	-39,8 %

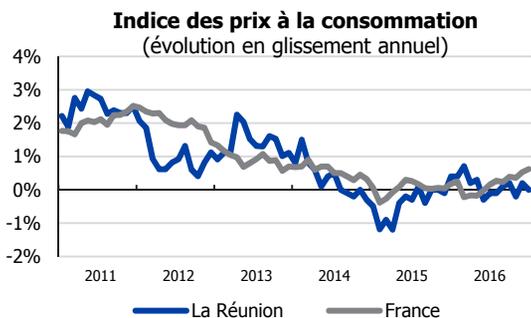
Source : Pôle emploi

## 4. Les prix

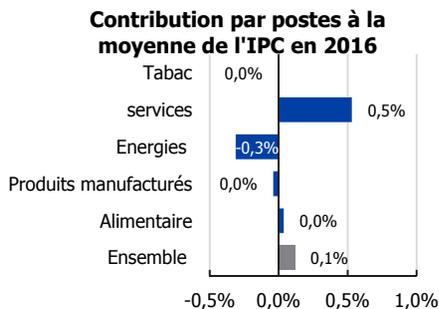
L'indice des prix à la consommation des ménages augmente en moyenne de 0,1 % en 2016 (contre 0,2 % pour la France entière), après une contraction inédite de 0,3 % en 2015. L'augmentation de 1,1 % des prix dans les services (qui représente près de la moitié des dépenses des Réunionnais) est compensée par la chute des prix des carburants (-8,1 % en moyenne). Les prix des produits alimentaires augmentent modérément (+0,2 %) tandis que les produits manufacturés connaissent une légère baisse (-0,1 %). L'inflation est nulle en glissement annuel de fin de période, alors qu'elle est de +0,6 % en métropole.

### Une inflation quasi nulle

L'évolution des prix s'établit en hausse de +0,1 % en moyenne annuelle en 2016, après une année 2015 caractérisée par une situation inédite de croissance négative des prix en moyenne annuelle (-0,3 %). Pour la troisième année consécutive, l'évolution des prix à La Réunion est inférieure à celle de la France entière (+0,5 %, 0,0 % et +0,2 % en moyenne annuelle en 2014, 2015 et 2016).



Source: Insee, Indice des Prix à la Consommation



Source: Insee - Indice des Prix à la Consommation

En rythme annuel, le profil de l'évolution de l'inflation est assez erratique, mais dans une bande de fluctuation assez étroite. Après avoir passé une partie de l'année 2015 en territoire négatif (point bas à -1,2 % en janvier et mars 2015), la croissance des prix a progressivement remonté jusqu'à atteindre +0,7 % en février 2016. Elle s'est ensuite de nouveau affaiblie. Elle redevient négative en mai, puis oscille entre -0,2 % et +0,2 % en glissement annuel. L'inflation termine l'année 2016 en croissance nulle par rapport à décembre 2015, soit une tendance plus faible qu'une année auparavant (+0,4 % à fin décembre 2015).

La légère progression de l'inflation est principalement liée à la hausse de 1,1 % du prix des services (qui contribue à 0,5 point à la croissance de l'IPC) contre +0,3 % en 2015 et au poids de ceux-ci dans le panier de consommation des ménages réunionnais (47,5 % des dépenses). Cela est notamment dû à l'augmentation du coût de réparation des produits

électroménagers (+6,4 %), du prix des hébergements hors loyers (+4,0 %) et des loyers et services rattachés (+1,0 %). La hausse de l'IPC est toutefois compensée par la forte contraction des prix de l'énergie et de la composante carburant, qui ont respectivement diminué de 4,9 % et 8,1 % en moyenne en 2016. Au total, la composante énergie de l'IPC contribue pour -0,3 point à la croissance globale de celui-ci, ce qui est toutefois moins qu'en 2015 (-0,53 %), en cohérence avec une chute du prix du baril de « Brent brut » en moyenne plus modérée : -15,6 % en 2016 à 39,8 €/baril, contre -36,3 % en 2015 à 47,2 €/baril (point bas à 28,4 €/b en janvier, suivi d'une remontée à 51,3 €/baril en décembre 2016). Les autres composantes sont quasiment stables ou en évolution très contenue. Le poste alimentation progresse légèrement (+0,2 % en moyenne), soit une contribution positive de 0,04 point. Le prix moyen des produits manufacturés diminue quant à lui de 0,1 % tandis que les prix du tabac sont stables. À la fin décembre 2016, la composante alimentation progresse de 0,5 % par rapport à décembre 2015 (+1,8 % fin 2015 par rapport à fin 2014) tout comme celle des services dont la progression a fortement ralenti à 0,1 % en glissement annuel (+1,0 % fin 2015). Au contraire, les prix des produits manufacturés sont en contraction de 0,3 % (-0,1 % fin 2015), la composante énergie en recul de 1,1 % (-3,9 % en 2015) et le tabac en baisse de 0,1 % (stable fin 2015).

### **Une réglementation des prix spécifique**

Spécificité des Départements et Régions d'outre-mer, les prix de certains biens et services sont fixés par autorisation préfectorale, en vertu du décret n°88-1045 du 17 novembre 1988. Il s'agit des biens et services suivants : ciment, farine, riz usiné localement, livres, médicaments, maisons de retraite non conventionnées, taxis, communications téléphoniques, cantines scolaires publiques, pension et demi-pension dans les établissements publics locaux d'enseignement, transports publics urbains de voyageurs, remorquage dans les ports maritimes, outillages dans les ports maritimes et fluviaux, manutentions portuaires et consignataires de navires.

Les prix des produits pétroliers et gaziers à La Réunion sont fixés en application des dispositions du décret n° 2013-1315 du 27 décembre 2013, qui constitue le nouveau cadre de détermination du prix des hydrocarbures. Ce régime établit un mécanisme qui permet de se conformer aux conditions réelles du marché et d'assurer la transparence sur la formation des prix.

Le Bouclier qualité-prix, mis en place avec la loi n°02012-1270 du 20 novembre 2012 relative à la régulation économique outre-mer, constitue une autre spécificité de la formation des prix à La Réunion. Il consiste en une négociation annuelle d'un accord de modération du prix global d'une liste de produits de consommation courante. Cette liste établie par les parties signataires comporte, en 2016, 107 produits (comme en 2015) répondant aux critères de qualité précisés dans la liste et répartis en sept familles : alimentaire, boissons, entretien ménager, petit équipement ménager, fruits et légumes, hygiène corporelle, produits pour les très jeunes enfants. Les établissements du secteur du commerce de détail à dominante alimentaire d'une surface égale ou supérieure à 950 m<sup>2</sup> sont soumis aux dispositions de cet accord. En 2016, le prix global maximum autorisé de cette liste, entendu toutes taxes comprises, est fixé à 291 euros (contre 292 euros en 2015). Ces produits, dont les deux tiers sont alimentaires, sont choisis dans une liste de produits locaux les plus consommés par les Réunionnais.

## **LOI RELATIVE À LA RÉGULATION ÉCONOMIQUE OUTRE-MER (DITE « LOI CONTRE LA VIE CHÈRE »)**

La loi n° 2012-1270 du 20 novembre 2012, relative à la régulation économique et portant diverses dispositions relatives aux outre-mer, a été publiée au JORF du 21 novembre 2012. Elle donne à l'État et plus largement aux pouvoirs publics, les moyens de réguler, dans les outre-mer, les marchés en situation de monopole ou qui présentent des dysfonctionnements entravant la concurrence au détriment du consommateur. Elle prévoit notamment :

- **La régulation des marchés de gros et de logistique**  
Le gouvernement peut, par décret, prendre des mesures de régulation des marchés de gros et de la chaîne logistique, y compris pour le fret, pour recréer les conditions d'une véritable concurrence sur les marchés de détail.
- **L'interdiction des exclusivités d'importation**  
Les clauses des contrats commerciaux qui ont pour effet d'accorder des droits exclusifs d'importation sont désormais interdites par la loi sauf lorsqu'elles sont justifiées par des motifs tirés de l'efficacité économique au bénéfice du consommateur.
- **Le renforcement du pouvoir de l'Autorité de la concurrence**  
Les collectivités territoriales peuvent désormais saisir l'Autorité de la concurrence pour lutter contre les pratiques anticoncurrentielles dans leurs territoires respectifs. Ainsi, l'Autorité de la concurrence peut désormais, via des injonctions structurelles, adresser une obligation de cession de magasins pour les distributeurs qui posséderaient, sur une zone de chalandise donnée, plus de 50 % des parts de marché et dont la présence aurait un impact excessif sur le prix et les marges perçus.
- **L'abaissement du seuil de concentration**  
Le seuil de contrôle des opérations de concentration dans le commerce de détail baisse, passant ainsi de 7,5 à 5 millions d'euros, ce qui permettra de contrôler la plupart des opérations portant sur des surfaces de vente supérieures à 600 m<sup>2</sup>.
- **La mise en place d'un bouclier qualité-prix**  
Dans le prolongement de l'engagement d'instauration d'un « bouclier qualité-prix », la loi prévoit par ailleurs, un dispositif d'accords de modération de prix, pour une liste de produits de consommation courante (panier-type) avec les organisations professionnelles du secteur. Les modalités de préparation, négociation et mise en œuvre de ces accords, sous l'égide des préfets, figurent dans le décret 2012 – 1459 du 26 décembre 2012. Des accords ont donc été signés dans tous les départements d'outre-mer.

## **5. Le commerce extérieur**

À l'instar des autres DOM et de la majorité des économies insulaires, l'économie de La Réunion a largement recours aux importations pour ses approvisionnements en biens et en matières premières. Sa balance commerciale est donc structurellement déficitaire. La métropole reste de loin le premier partenaire commercial et le sucre le premier produit exporté.

En 2016, le déficit de la balance commerciale sur les échanges de biens s'est dégradé et s'élève à 5,4 milliards d'euros. Les importations totales progressent de 20,7 %, en lien avec une demande interne soutenue et la livraison exceptionnelle de 4 avions. Les exportations enregistrent une progression sensible sur l'année (+6,7 %). Le taux de couverture des échanges de biens avec l'extérieur s'établit à 5,6 %.

La Réunion est présente à la Commission de l'océan Indien (COI) depuis 1986 aux côtés de Maurice, de Madagascar, des Seychelles et de l'Union des Comores. D'autres ensembles régionaux ont plus spécifiquement vocation à développer les échanges : la SADC (South african development community), composée de 14 pays ; la COMESA (Commission market for eastern and southern Africa), forte de ses 19 membres, qui a lancé une union douanière en 2009, et l'IOR-ARC (Indian ocean rim – Association for regional cooperation) qui regroupe les États riverains de l'océan Indien (20 États depuis l'adhésion des Comores en 2012). Ces ensembles régionaux font partie de l'environnement économique immédiat de l'île et en deviennent progressivement des interlocuteurs privilégiés dans le cadre de la coopération régionale.

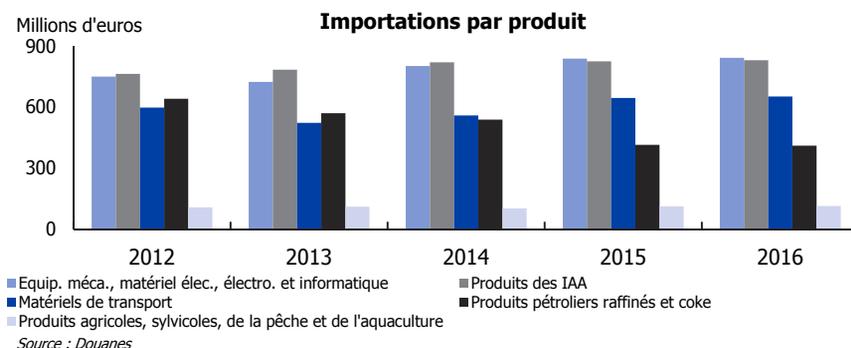
## 5.1. LES IMPORTATIONS DE BIENS

Le taux d'importation par rapport au PIB est relativement faible à La Réunion (26,6 % en 2015) en comparaison à celui d'autres économies insulaires de moins de 2 millions d'habitants (par exemple 60,9 % à Chypre ou 58,2 % aux îles Fidji). Ce taux s'élève à 58,9 % pour l'île Maurice.

### 5.1.1 La structure des importations

Les échanges extérieurs s'intensifient en 2016. Les importations grimpent de 20,7 %, gonflées par la livraison de quatre Boeing à Air Austral. Hors avions, les importations augmentent de 3,6 %, après +0,6 % en 2015. Elles restent, également, comme en 2015, très impactées par la baisse du cours du pétrole. En effet, en valeur, les importations de produits pétroliers baissent de 14 % après -22,9 % en 2015.

En 2016, les importations, hors produits pétroliers et hors avion, progressent de 5,3 % en induite par une forte demande interne. Cette progression concerne tous les groupes de produits, hormis les produits des industries agroalimentaires qui se stabilisent (-0,2 %). Les plus importantes entrées touchent les biens d'équipement (+10,3 %) avec notamment les autres produits industriels (+4,2 %), les produits manufacturés divers (+7,9 %), les équipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique (+4,5 %) et surtout les matériels de transport (+14,3 % hors avions). Cette évolution est en grande partie liée au chantier de la Nouvelle route du littoral, mais également à l'arrivée d'un nouveau palangrier pour la pêche à la légine dans les Terres australes et antarctiques françaises.



#### Importations en valeur

(Millions d'euros)	2015	2016	Évol. 16/15
Pdts agricoles, de la pêche et de l'aquaculture	111,3	111,1	-0,2 %
Hydrocarbures naturels	53,4	43,8	-18,0 %
Produits des industries agroalimentaires	824,4	848,4	2,9 %
Produits pétroliers raffinés et coke	413,4	355,7	-14,0 %
Equip. méca., matériel élec., électro. et info.	837,5	875,4	4,5 %
Matériels de transport	644,3	1 539,5	138,9 %
Autres produits industriels	1 775,6	1 849,4	4,2 %
<i>dont textiles, habillement, cuir et chaussures</i>	<i>277,8</i>	<i>291,2</i>	<i>4,8 %</i>
<i>dont produits pharmaceutiques</i>	<i>284,4</i>	<i>297,8</i>	<i>4,7 %</i>
<i>dont produits manufacturés divers</i>	<i>306,8</i>	<i>330,9</i>	<i>7,9 %</i>
Produits de l'édition et autres produits	41,9	50,6	20,7 %
Autres	0,6	0,9	65,7 %
<b>Total</b>	<b>4 702,4</b>	<b>5 674,9</b>	<b>20,7 %</b>

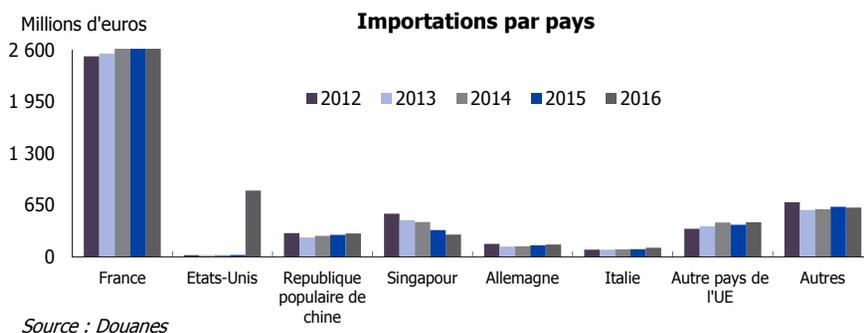
Source : Douanes

## 5.1.2 Les principaux fournisseurs

La France métropolitaine reste de très loin le principal fournisseur de l'île, avec 3,0 milliards d'euros de produits acheminés jusqu'à La Réunion, soit +5,5 % par rapport à 2015. La part de marché de la métropole progresse de nouveau (52,1 % du total importé).

Les importations de biens en provenance d'autres pays européens représentent 12,0 % du total importé, contre 13,5 % en 2015. Elles proviennent principalement d'Allemagne (22,1 % du total Europe), grâce notamment à la hausse des importations de véhicules de tourisme (+14,8 %). En 2016, on peut relever la progression de l'Italie qui augmente ses échanges de 17,2 % et atteint 16,5 % du total Europe contre 15,0 % en 2015 (essentiellement des engins mécaniques). Les autres fournisseurs européens sont la Belgique (13,9 %), l'Espagne (12,6 %) et, dans une moindre mesure, les Pays-Bas et le Royaume-Uni (respectivement 9,3 % et 7,2 %).

Hors Union Européenne, Singapour a perdu sa place de premier pays fournisseur de La Réunion (-17,1 % en 2016), suite à la baisse des prix des hydrocarbures et des produits pétroliers dont il est notre fournisseur. Ce sont les États-Unis qui obtiennent cette place, grâce aux 4 avions importés. La Chine se positionne toujours au 2<sup>e</sup> rang avec une hausse de 6,8 % sur l'année. L'Île Maurice est le second fournisseur régional de l'île (-9,4 %, 29,1 millions d'euros) derrière l'Afrique du Sud (principal fournisseur de charbon, destiné aux usines thermiques du Gol et de Bois Rouge ; -0,8 %, 67,7 millions d'euros) et devant Madagascar (-7,7 %, à 17,6 millions d'euros).



## 5.2. LES EXPORTATIONS DE BIENS

### 5.2.1 La structure des exportations

Les exportations de biens se sont élevées à 314,9 millions d'euros en 2016, en hausse de 6,7 % par rapport à 2015, après +3,5 % en 2015. 62,7 % de ces exportations, soit 197,4 millions d'euros (montant supérieur de 11,7 % à celui de 2015), sont constituées de produits alimentaires, dont 39,9 % proviennent de l'industrie sucrière. En 2016, les exportations de sucre contribuent à l'évolution positive des exportations. Elles atteignent 79,8 millions d'euros, soit une hausse de 12,4 % par rapport à 2015 qui s'était inscrit en baisse de 12,4 %. Les produits de la pêche industrielle constituent la deuxième source de revenus à l'export, avec 65 millions d'euros de produits exportés (+2,4 %).

Cette progression est essentiellement due à l'augmentation des exportations de poissons (légine) vers Singapour, qui ont été multipliées par 3. Parallèlement, le rhum affiche un revenu à l'export en hausse en 2016 (+18,7 %, pour 17,9 millions d'euros), après une baisse de 10,2 % l'année précédente. Le rhum est acheté pour 82,9 % par la France métropolitaine et pour 13 % par l'Allemagne (contre 8,7 % en 2015).

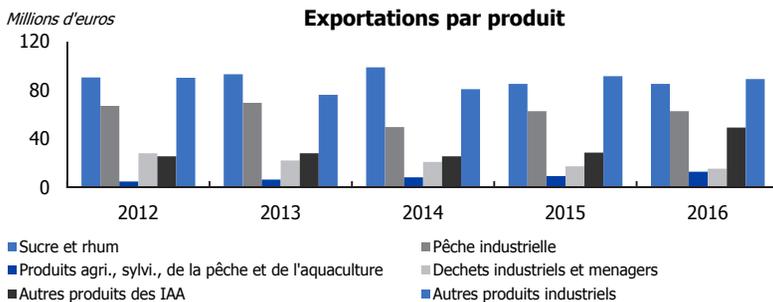
## Exportations de produits en valeur

(Millions d'euros)	2015	2016	Évol. 16/15
Produits agricoles, de la pêche et de l'aquaculture	9,5	12,9	36,4 %
Hydrocarbures naturels, électricité et déchets	17,5	15,5	-11,5 %
Produits des industries agroalimentaires*	176,7	197,4	11,7 %
Produits pétroliers raffinés et coke	0,5	0,4	-22,9 %
Equip. mécaniques, matériels électro. et info.	29,6	25,1	-15,1 %
Matériels de transport	32,2	32,2	-0,2 %
Autres produits industriels	28,3	28,8	1,7 %
Autres produits	0,9	2,7	192,3 %
<b>Total</b>	<b>295,2</b>	<b>314,9</b>	<b>6,7 %</b>

\* y compris poissons transformés ou congelés

Source : Douanes

En augmentation de 64,8 %, les aliments ainsi que les résidus et déchets des industries alimentaires préparés pour animaux contribuent en grande partie à l'amélioration des produits en sortie. Le poste « fonte, fer et acier » progresse de 5,9 %, alors que les appareils et engins mécaniques fléchissent de 1,9 %. Parallèlement, les réexportations de matériels de transport, qui correspondent à la vente hors territoire de véhicules d'occasion, enregistrent en 2016 une baisse de 6,7 %. Le poste hydrocarbure naturel, électricité et déchets concerne pour 9,8 millions d'euros la « Collecte et traitement des eaux usées, traitement des déchets et dépollution ». Ces déchets sont expédiés à Madagascar.



## 5.2.2 Les principaux clients

Les exportations à destination de la France métropolitaine, toujours largement majoritaires, se sont accrues en 2016. Une hausse de 4,9 % maintient les niveaux au-dessus du seuil de 100 millions d'euros (112,6 millions d'euros), pour représenter 35,8 % du total des exportations. En 2016, pour la première fois, la France achète majoritairement du rhum à La Réunion (16,9 % de ses exportations, grâce à une hausse de 19,6 % par rapport à 2015). Le sucre vient en deuxième position (16,3 % ; -6,4 %). La France métropolitaine n'est d'ailleurs plus, en 2016, le principal débouché du sucre réunionnais (23,2 % du total des exportations de sucre) pour avoir cédé sa place à l'Italie (multiplication par 6 des sorties de sucre vers l'Italie ; 25,9 % du total sucre). En effet, le groupe sucrier français Cristal Union s'empare de 100 % du capital du sucrier italien Eridania, en juillet 2016, en liaison avec la future libération du prix du sucre (voir encadré dans la section 3-L'industrie et l'artisanat/ 2 Le sucre). L'Espagne, qui augmente de 55,9 % son ravitaillement, maintient sa troisième place devant l'Allemagne (10,1 % du total sucre). À noter le très grand intérêt de la Pologne pour le sucre réunionnais qui passe de 0,03 % du total à 5,8 % (4,6 millions d'euros). Les autres principaux débouchés du sucre réunionnais sont la Roumanie (7,3 % du total sucre) et le Pays-Bas (1,6 %).

Hors métropole, les exportations régressent de 2,8 %. Madagascar se trouve en position de premier partenaire commercial de l'île en 2016 (+66,3 % en 2016, avec 22,3 millions d'euros grâce à la forte hausse des exportations d'aliments destinés aux élevages de crevettes) devant Mayotte qui se trouve maintenant en deuxième position (21,6 millions d'euros, -8,4 %). L'Italie grâce à son nouvel intérêt pour le sucre réunionnais se situe pour la première fois à la 3<sup>e</sup> place (21,2 millions d'euros, +478,8 %). Les exportations de sucre progressent à destination de l'Espagne (+43,2 %). Les Vietnamiens et des Hongkongais s'intéressent moins à la légine avec respectivement une baisse de 17,3 % et 16,3 %. Les ventes de véhicules de tourisme, avec 2,7 millions d'euros de voitures réexportées (neuves ou d'occasion), représentent le premier poste d'exportation vers Mayotte (12,6 % du total).

Enfin, les exportations progressent à destination de l'Allemagne (+16,0 %, sucre et rhum) et des États-Unis (+7,2 % principalement du poisson). En revanche, elles diminuent de nouveau vers l'Inde (-16,4 %, fonte, fer, acier et déchets de papier).



### 5.3. LA BALANCE COMMERCIALE (HORS SERVICES)

Le déficit de la balance commerciale des échanges de biens s'est dégradé en 2016 en raison de la forte augmentation des importations (+20,7 %) et d'une progression de 6,7 % des exportations. En conséquence, le taux de couverture des échanges de biens de La Réunion avec l'extérieur diminue de 0,7 point, à 5,6 %.

#### Balance commerciale hors services

(millions d'euros)

	2015	2016	Évol. 16/15
Importations	4 702,4	5 674,9	20,7 %
Importations hors énergie	4 236,3	5 275,7	24,5 %
Exportations	295,2	314,9	6,7 %
Exportations hors énergie	277,3	299,1	7,9 %
<b>Balance commerciale</b>	<b>- 4 407,2</b>	<b>-5 360,0</b>	<b>21,6 %</b>
<b>Balance commerciale hors énergie</b>	<b>-3 959,0</b>	<b>-4 976,5</b>	<b>25,7 %</b>
Taux de couverture (exportations/importations)	6,28 %	5,55 %	-0,73 pt

Source : Douanes

Le déficit commercial touche toutes les familles de produits, à l'exception du sucre, du rhum et des déchets de papier et carton ainsi que pour le poisson pour la deuxième année consécutive.

## Section 3

# Les politiques et finances publiques

À l'instar des autres départements d'outre-mer, La Réunion bénéficie de transferts en provenance de la métropole (plus de 6 milliards d'euros par an) et d'une fiscalité particulière, comprenant des mesures structurelles d'allègements fiscaux. La Réunion reçoit également d'importants concours financiers provenant des différents programmes européens.

L'analyse des budgets des vingt-six collectivités locales territoriales de La Réunion montre un niveau élevé de dépenses par habitant en raison d'investissement et de dépenses sociales (notamment au titre du RSA) plus importants qu'en France métropolitaine.

Les dépenses d'équipement de l'ensemble des collectivités locales de l'île s'élèvent à 917,2 millions d'euros (en 2015), en hausse de 14,6 % par rapport à 2014 (+14,5 % en 2014). Le chantier de la NRL relance l'investissement de la Région et contribue aux trois quarts de cette augmentation globale.

## 1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre

Afin de poursuivre l'effort entrepris pour combler son retard de développement<sup>1</sup>, La Réunion bénéficie d'importants concours financiers provenant de l'État. Elle dispose aussi, au titre de son statut de région ultrapériphérique, de fonds structurels européens, mis à disposition au titre de la politique régionale de cohésion économique et sociale.

### 1.1. LE CONTRAT DE PLAN ÉTAT-RÉGION

Au travers du Contrat de plan État-Région (CPER), l'État et la Région s'engagent ensemble sur le financement pluriannuel d'opérations de développement et d'aménagement du territoire. Le CPER version 2015 - 2020 succède aux contrats de projets 2007 - 2013. Le CPER contribue à la mise en œuvre des fonds structurels européens, dont il représente une part importante des contreparties nationales.

Le décret n° 2015-229 du 27 février 2015 relatif au Comité national État-Régions pour les Fonds européens structurels et d'investissement et au Comité régional État-Région pour la période 2014-2020 définit six orientations prioritaires pour l'Outre-mer :

- les infrastructures et services collectifs de base et la lutte contre la vulnérabilité des territoires et populations,
- l'aménagement urbain durable,
- la gestion des ressources énergétiques et environnementales (transitions énergétiques et écologiques),
- le développement de la recherche et de l'innovation, filières d'excellence,
- la cohésion sociale et l'employabilité,
- le développement économique durable.

La stratégie définie vise à maintenir la cohésion sociale et à assurer un développement durable. Un protocole spécifique, dénommé « Protocole de Matignon », a été conclu en 2007 entre l'État et la Région. Le changement de majorité au Conseil régional intervenu en mars 2010

---

<sup>1</sup> Le PIB par habitant de La Réunion ne représente toujours que 63 % de celui de la France métropolitaine et 74 % de la moyenne européenne des 27 pays membres.

a conduit le nouvel exécutif régional à renégocier de nouveaux accords avec l'État « protocole de Matignon II », pour le financement de trois projets :

- La construction de la NRL, visant à sécuriser la liaison entre La Possession et Saint-Denis. Construite sur la mer, elle sera partagée entre digues et viaducs sur une longueur totale de 12 kilomètres ;
- La réalisation d'un TCSP<sup>1</sup> Trans-Éco-Express. Il contribuera au maillage du territoire par des modes de transports collectifs en site propre ;
- La création d'un groupement d'intérêt économique aéroportuaire permettant de développer en complémentarité les aéroports de Pierrefonds et de Roland-Garros.

Le montant total de ces investissements est chiffré à 2,2 milliards d'euros, dont 1,6 milliard consacré au projet de la NRL. L'État contribuera à ces grands chantiers à hauteur de près de 870 millions d'euros, soit 40 millions supplémentaires par rapport au Protocole de 2007. La Région participera à hauteur de 780 millions d'euros, soit 35,4 % de l'investissement total. L'Europe et la société aéroportuaire compléteront le financement de ces chantiers.

## 1.2. LES AIDES EUROPÉENNES

Pour faire face à la crise et aux grands défis de l'Union européenne, ses États membres ont adopté en 2010 la Stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive. Les nouvelles perspectives financières pluriannuelles de l'Union européenne, adoptées en 2013, ainsi que les nouveaux encadrements communautaires fixent comme objectif que toutes les politiques européennes doivent participer à cette stratégie, en utilisant leurs moyens pour parvenir aux objectifs fixés en matière de recherche et développement, d'emploi, d'éducation, de lutte contre la pauvreté et d'énergie/climat. Dans ce cadre, l'Union européenne confie aux États membres la gestion d'une partie de ces crédits. Trois politiques sont concernées : la politique de cohésion économique, sociale et territoriale, la politique de développement rural, et la politique de la pêche et des affaires maritimes. Ces trois politiques sont financées par quatre Fonds, rassemblés sous l'appellation générique « Fonds européens structurels et d'investissement » (FESI) :

- Le Fonds européen de développement régional (FEDER) et le Fonds social européen (FSE), aussi appelés Fonds structurels, dans le cadre de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale ;
- Le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) soutenant le développement rural dans le cadre de la politique agricole commune ;
- Le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) dans le cadre de la politique de la pêche.

Pour la période 2014-2020, La Réunion bénéficie de l'intervention de 5 programmes communautaires financés par les FESI pour un montant total de 2 181 milliards d'euros contre 1,9 milliard d'euros sur la programmation 2007-2013. Cette dernière enregistre des taux d'engagement des crédits alloués importants : 97 % sur le Feder, 100 % sur le Feader et 115 % sur le FSE, dépassant les prévisions.

---

<sup>1</sup> Un transport en commun en site propre (TCSP) est un transport en commun qui emprunte une voie ou un espace qui lui est réservé. Un transport en commun n'est pas nécessairement en site propre sur toute la longueur de la ligne, mais peut l'être seulement sur les portions les plus encombrées.

## Répartition du programme 2014-2020

(millions d'euros)

	Montant UE du programme
Programme opérationnel FEDER	1 130,5
Programme opérationnel FSE	385,5
Programme opérationnel FEADER	516,8
Programme opérationnel IEJ	73,2
Programme opérationnel FEAMP	11,9
Programme INTERREG V Océan Indien	63,2
<b>Total</b>	<b>2 181,1</b>

Sources : AGILE, Région Réunion

Des changements importants sont intervenus dans la gestion des programmes 2014 - 2020, suite à l'adoption de la loi du 27 janvier 2014 (loi MAPTAM) qui confie aux Régions, principalement, la possibilité de devenir autorité de gestion. À La Réunion, à l'exception de l'IEJ et du FEAMP, l'ensemble des programmes conserve une approche territoriale, avec une gouvernance nouvelle et unique en France. Si la Région Réunion est désormais l'autorité de gestion du programme FEDER, et conserve cette fonction pour le programme INTERREG V océan Indien (qui succède au POCT), le Conseil départemental accède à cette responsabilité pour le programme de développement rural. Le FSE fait l'objet d'un programme unique, territorial et partenarial placé sous la responsabilité du Préfet de La Réunion également autorité de gestion déléguée pour les volets régionaux des programmes nationaux IEJ et FEAMP.

Le programme FEDER concentre, avec 1,130 milliard d'euros, plus de la moitié du soutien européen. Il est structuré autour de 9 axes prioritaires, concernant 10 des 11 objectifs thématiques définis par la nouvelle réglementation. Il prend en compte le principe de concentration des interventions puisque 52 % de la dotation du FEDER concerne la recherche, l'innovation, les TIC, le soutien aux entreprises et la mutation vers une économie à faible teneur en carbone. C'est à ce titre que seront accompagnées les entreprises dans la conquête de nouveaux marchés, soutenus les efforts de RDI dans les domaines retenus au titre de la stratégie de spécialisation intelligente (S3) ou accompagné le développement du très haut débit interne. Il maintient un équilibre entre le soutien aux facteurs de croissance et les efforts de rattrapage en termes d'infrastructures de services à la personne. Dans ce cadre, la poursuite de la modernisation des infrastructures de désenclavement, l'amélioration de l'alimentation en eau potable, les infrastructures de transport collectif et celles d'éducation seront soutenues. La dimension urbaine bénéficiera d'une enveloppe de plus de 120 millions d'euros associant de manière novatrice les autorités urbaines à la programmation des actions.

Les moyens du FSE seront principalement tournés vers le développement de la connaissance, l'accès à l'emploi par le développement des compétences et de la mobilité ainsi que des mesures pour favoriser l'inclusion sociale.

Le programme INTERREG V océan Indien disposera de deux volets : transfrontalier entre La Réunion et les pays de la COI, transnational avec la participation de Mayotte, nouvelle RUP depuis le premier janvier 2014.

## **Champs d'action des Fonds européens**

---

1. Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
  2. Renforcer l'accessibilité, l'usage et la qualité des technologies de l'information et de la communication
  3. Renforcer la compétitivité des PME et le secteur agricole (pour le FEADER) et le secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
  4. Soutenir la mutation vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs
  5. Promouvoir l'adaptation au changement climatique, ainsi que la prévention et la gestion des risques
  6. Protéger l'environnement et promouvoir l'efficacité des ressources
  7. Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans le réseau d'infrastructures
  8. Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité du travail
  9. Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté
  10. Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie
  11. Renforcer la capacité institutionnelle et une administration publique efficace
- 

Source : AGILE

## **2. Le système fiscal<sup>1</sup>**

---

La fiscalité applicable dans les départements d'outre-mer se distingue de celle de la métropole sur plusieurs points :

- des mesures structurelles d'allègements fiscaux visent à augmenter le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité des entreprises de ces départements afin de compenser les handicaps propres aux régions ultrapériphériques<sup>2</sup> ;
- une fiscalité locale indirecte spécifique (octroi de mer et taxes sur les produits pétroliers) vient s'ajouter à la fiscalité locale directe ;
- le régime de TVA s'applique avec des taux inférieurs à ceux de l'hexagone ;
- le régime de défiscalisation des investissements se démarque du modèle métropolitain ;
- on peut y associer les dispositifs destinés à diminuer le coût du travail ultramarin.

### **2.1. DES MESURES STRUCTURELLES D'ALLÈGEMENTS FISCAUX**

Parmi les régimes fiscaux spécifiques en outremer, on distingue :

- Une réduction de la cotisation d'impôt sur le revenu de 30 % - plafonnée à 5 100 euros - pour la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion, et de 40 % - plafonné à 6 700 euros - pour la Guyane et Mayotte.
- L'instauration, par la Loi pour le développement économique des Outre-mer (Lodeom), de zones franches d'activité est venue alléger les prélèvements fiscaux des entreprises, en instaurant des abattements sur les bénéfices imposables (à l'impôt sur le revenu et à l'impôt sur les sociétés) et sur les bases imposables à la cotisation foncière des entreprises, à la

---

<sup>1</sup> Partie rédigée sur la base de l'information disponible au moment de la rédaction de ce rapport.

<sup>2</sup> La notion de région ultrapériphérique est précisée à l'article 349 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Cet article du Traité stipule que « compte tenu de la situation économique et sociale structurelle de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin, des Açores, de Madère et des îles Canaries, qui est aggravée par leur éloignement, l'insularité, leur faible superficie, le relief et le climat difficiles, leur dépendance économique vis-à-vis d'un petit nombre de produits, facteurs dont la permanence et la combinaison nuisent gravement à leur développement », peuvent être arrêtées des « mesures spécifiques visant, en particulier, à fixer les conditions de l'application des traités à ces régions, y compris les politiques communes ».

cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, à la taxe foncière sur les propriétés bâties et des exonérations en matière de taxe foncière sur propriété non bâtie. Ces avantages sont majorés pour une liste limitée de secteurs et certaines zones géographiques prioritaires. Le nombre d'entreprises bénéficiaires de l'ensemble de ces dispositions était d'environ 27 000 en 2014.

## 2.2. UNE FISCALITÉ LOCALE SPÉCIFIQUE

À côté de la fiscalité locale directe de droit commun, il existe une fiscalité locale indirecte spécifique aux départements d'outre-mer.

### 2.2.1 La fiscalité sur les produits pétroliers et le tabac

La taxe spéciale de consommation sur les produits pétroliers (TSC) est perçue au bénéfice des Régions et des collectivités territoriales, en lieu et place de celle applicable en métropole (TICPE, ex-TIPP). Il s'agit d'une taxe applicable à une liste limitative d'huiles minérales dont les taux, et éventuellement les exonérations, sont fixés par le Conseil régional de Guadeloupe ou de La Réunion, l'Assemblée de Guyane, en Martinique ou le Conseil départemental de Mayotte. Elle fait l'objet d'une affectation particulière, en faveur notamment du développement des routes en alimentant le Fonds d'investissement routier (FIR) géré par les collectivités. S'agissant du tabac, un droit de consommation est fixé par délibération des conseils départementaux et son produit est affecté au budget du département.

### 2.2.2 L'octroi de mer

L'octroi de mer est un impôt remontant au XVII<sup>e</sup> siècle qui, à l'origine, taxait, lors de leur importation, toutes les marchandises arrivant dans les DOM par la mer. Après deux réformes majeures en 1992 et 2004, l'octroi de mer s'assimile aujourd'hui à une taxe indirecte sur la consommation, collectée uniquement dans les 5 DROM (Mayotte depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014) et qui frappe à la fois les produits importés et ceux produits localement.

La raison d'être de cette taxe recouvre deux objectifs distincts :

- Assurer aux collectivités territoriales une fiscalité locale propre (les taux sont décidés par le Conseil régional de Guadeloupe ou de La Réunion, l'Assemblée de Guyane, en Martinique ou le Conseil départemental de Mayotte). L'octroi de mer vient en complément de la fiscalité locale directe dont le rendement est relativement peu élevé, à cause de la faiblesse des bases d'imposition et de l'insuffisance du recensement des bases fiscales. L'octroi de mer représente une ressource budgétaire importante pour les collectivités locales d'outre-mer, dont les communes, et constitue une part significative de leurs ressources fiscales.
- Encourager le développement de l'activité industrielle productive locale. Ce deuxième objectif se traduit par une taxation différenciée entre les produits importés et les produits fabriqués localement, pour une liste de produits limitativement fixée, par territoire, par leur nomenclature tarifaire douanière à l'annexe de la décision n°940/2014/UE du Conseil du 17 décembre 2014.

Le nouveau dispositif issu de la décision du 17 décembre 2014 a été transposé dans le droit national par la loi n° 2015-762 du 29 juin 2015 qui a modifié la loi n° 2004-639 du 2 juillet 2004 relative à l'octroi de mer. Il est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2015 et le Conseil de l'Union européenne en a fixé la validité au 31 décembre 2020.

## 2.3. UN RÉGIME DE TVA SPÉCIFIQUE

### 2.3.1 Particularités de la TVA outre-mer

Dans trois départements d'outre-mer (en Guadeloupe, en Martinique et à La Réunion), la TVA fonctionne à des taux inférieurs à ceux de la métropole, mais vient se greffer sur l'octroi de mer. Le taux normal est à 8,5 % (contre 20 % au niveau national) et le taux réduit est essentiellement à 2,1 % (contre 5,5 % ou 10 % pour le taux intermédiaire dans l'hexagone). En Guyane et dans le département de Mayotte, la TVA n'est provisoirement pas applicable. Certains produits importés bénéficient en outre d'une exonération de TVA<sup>1</sup>. Ce régime dérogatoire en matière de différentiel de taux de TVA a bénéficié en 2014 à environ 67 000 entreprises domiennes et représente un coût moyen de 1,33 milliard d'euros en 2014 pour l'État.

En outre, les DOM sont considérés comme des territoires tiers pour l'Union européenne : ils ne font pas partie du territoire communautaire en matière de TVA (article 3 de la sixième directive TVA). Les livraisons de biens de la métropole vers les DOM sont considérées comme des exportations, la TVA étant payée à la douane par l'acheteur (idem dans l'autre sens). La loi de finances 2010 a permis une modification des règles relatives à la territorialité en matière de TVA des prestations de services<sup>2</sup>. Ainsi, la règle générale devient l'imposition à la TVA de la prestation au lieu d'établissement du prestataire.

### 2.3.2 TVA non perçue récupérable

Les entreprises basées aux Antilles et à La Réunion bénéficient d'un régime dérogatoire de la TVA, appelé TVA non perçue récupérable (TVA NPR), qui permet de récupérer de la TVA sur certains intrants exonérés de TVA. Sa raison d'être est de donner un plein effet économique aux exonérations de TVA prévues pour l'importation de certains produits ou équipements dans les DOM, mais également de répercuter sur les prix de vente au consommateur cet avantage fiscal. La LODEOM a légalisé ce régime spécifique (il n'était jusqu'alors que l'application d'une instruction ministérielle de 1953) et l'a recentré sur les seuls biens d'investissements productifs neufs acquis ou importés et sur certains types d'intrants comme les matériaux de construction. Sa disparition concernant les achats de matières premières et de produits par les entreprises est compensée par une aide au fret.

## 2.4. DES MESURES SPÉCIFIQUES DE DÉFISCALISATION DES INVESTISSEMENTS

Pour favoriser les investissements en Outre-mer, qu'il s'agisse d'investissements productifs dans certains secteurs ou des investissements en logements, des dispositifs de défiscalisation, plus avantageux qu'en métropole, ont été successivement créés ou amendés par les lois dites « Pons » en 1986, « Paul » en 2001, puis « Girardin » en 2003 dans les départements et collectivités d'outre-mer. Ces dispositifs consistent en la réduction d'impôt sur le revenu pour les contribuables soumis à l'IRPP ou d'impôt sur les bénéfices pour les entreprises (déduction de leurs résultats imposables). En mai 2009, une modification législative du dispositif « Girardin » a été actée par la Lodeom, visant à abaisser les seuils d'agrément en deçà desquels la défiscalisation s'effectuait de plein droit dans un objectif de renforcer les contrôles, et à limiter les avantages qui ne se justifiaient plus (pour la navigation de plaisance notamment).

---

<sup>1</sup> cf. article 295-1 CGI

<sup>2</sup> Réforme des dispositions relatives à la territorialité des prestations de service en matière de TVA (article 102 LF n° 2009-1673 pour 2010).

En ce qui concerne les investissements productifs, les principales modifications apportées par cette loi étaient les suivantes :

- deux nouveaux secteurs éligibles aux dispositifs de défiscalisation : celui de la recherche, en raison de son impact sur la compétitivité des entreprises, et celui du financement de projet de câbles sous-marins, en raison du coût élevé des liaisons et de la nécessité de sécuriser les communications ;
- l'élargissement de l'avantage fiscal aux exploitants d'hôtel et non plus au seul propriétaire, afin d'aider ce secteur ;
- le taux de la défiscalisation sur les navires de plaisance est ramené à 50 % (après 70 %) en raison des nombreux abus constatés (délocalisation vers d'autres îles) et du constat que la flotte était désormais reconstituée ;
- l'exclusion des véhicules de tourisme du dispositif de défiscalisation ;
- la suppression du plein droit dans le secteur du transport ;
- le plafonnement des investissements dans le secteur des énergies renouvelables.

S'agissant des investissements en logements, la Lodeom a introduit trois changements majeurs. Le premier concerne l'extinction progressive du dispositif Girardin concernant l'investissement locatif dans le secteur libre et intermédiaire pour s'annuler respectivement en 2012 et 2013. Le second concerne la création d'un nouvel article (199 undecies C) permettant des incitations fiscales pour le financement de logements locatifs sociaux et de logements en prêt locatif social, ainsi que des résidences avec services pour personnes âgées. Le troisième a étendu le dispositif « Scellier » déjà applicable en métropole aux géographies d'outre-mer, mais à des taux de réduction plus favorables. Il permet une défiscalisation allant de 24 % à 32 % du montant de l'investissement, étalée sur une période de 9 à 15 ans. La loi de finances 2012 acte cependant l'extinction par anticipation de ce dispositif fin 2012, relayé en 2013 par le dispositif « Duflot » avec un taux de réduction d'impôt de 29 % pour une location d'une durée de 9 années.

Dans le cadre du plan de relance du logement, le dispositif « Pinel » (article 5 de la LFI de 2015) garantit un différentiel favorable de 11 points par rapport aux réductions d'impôts en métropole (soit 23 % pour six ans, 29 % pour 9 ans et 31 % pour douze ans). Par ailleurs, depuis la loi de finances pour 2011, l'industrie photovoltaïque n'est plus éligible au dispositif de défiscalisation. Enfin, la loi de finances pour 2013 a abaissé le plafond global des avantages fiscaux à l'impôt sur le revenu dont peut bénéficier un même contribuable à 10 000 euros (plafond initialement créé par la loi de finances pour 2009 et fixé à 25 000 euros ou 10 % du revenu net global imposable du contribuable). Toutefois, pour les dispositifs de défiscalisation outre-mer, ce plafond global est fixé à 18 000 euros après la décision du Conseil Constitutionnel. En outre, l'article 82 de la LFI pour 2015 a placé le dispositif Pinel outre-mer sous le plafond global de 18 000 euros.

La loi de finances pour 2014 a réformé le dispositif en le modernisant et le moralisant, sa préservation s'accompagnant d'une rénovation de ses modalités. Deux crédits d'impôt, destinés respectivement aux investissements productifs et au logement social, ont été créés. S'agissant des investissements productifs, le choix est donné aux entreprises exploitantes dont le chiffre d'affaires est inférieur à 20 millions d'euros d'opter pour le crédit d'impôt ou pour l'ancien dispositif (sans possibilité de cumul). Au-dessus de ce seuil, le crédit d'impôt est obligatoire. En ce qui concerne le logement social, les organismes de logements sociaux ont le choix entre le crédit d'impôt et le régime de défiscalisation (toujours sans possibilité de cumul). L'entrée en vigueur de la réforme, initialement fixée au 1<sup>er</sup> juillet 2014, a été différée au 1<sup>er</sup> janvier 2015 compte tenu des délais de négociation avec les instances communautaires.

La loi des finances pour 2016 prolonge le régime de défiscalisation dans les départements d'outre-mer jusqu'en 2020 et jusqu'en 2025 dans les collectivités d'outre-mer. Elle prévoit notamment un recours accru au crédit d'impôt tant dans le secteur du logement social que dans le domaine de l'investissement productif. Dans le secteur du logement social, la loi prévoit un élargissement du champ d'application du crédit d'impôt car elle institue désormais la possibilité de mobiliser ce dispositif pour les travaux de réhabilitation des logements locatifs sociaux de plus de 20 ans situés dans les nouveaux quartiers prioritaires de la ville (NPNRU). S'agissant des investissements productifs, le recours obligatoire au crédit d'impôt sera progressivement étendu à l'ensemble des entreprises. En effet, depuis 2014, seules les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 20 millions d'euros devaient avoir obligatoirement recours au crédit d'impôt (cf. loi des finances pour 2014). À partir de 2018, ce seuil de recours obligatoire sera progressivement abaissé de sorte qu'en 2020, toutes les entreprises générant plus de 5 millions de chiffres d'affaires devront avoir recours à ce dispositif (elles ne pourront donc plus bénéficier du dispositif de défiscalisation « classique »). Enfin, dans les collectivités à fiscalité propre (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna), où le crédit d'impôt n'est pas applicable, les mécanismes de défiscalisation « classiques » seront conservés.

## 2.5. DES DISPOSITIFS VISANT À DIMINUER LE COÛT DU TRAVAIL

Plusieurs dispositifs coexistent pour diminuer le coût du travail. Il s'agit principalement de la réduction de la taxe sur les salaires pour les entreprises et d'un régime spécifique d'exonérations de charges sociales. Sur ce dernier point, le régime spécifique aux outre-mer d'exonérations de charges patronales de sécurité sociale, tel qu'il résulte des dispositions de l'article L.752-3-2, se traduit par un dispositif différencié de celui applicable en métropole (dispositif Fillon). Désormais, et hormis Saint-Pierre-et-Miquelon qui reste régi par l'article L.752-3-1 du même code, les entreprises éligibles sont différenciées selon trois catégories : soit en fonction de leurs effectifs (moins de 11 salariés), soit en fonction de leur appartenance à un secteur d'activité éligible, soit lorsqu'elles relèvent de secteurs prioritaires (entreprises éligibles aux zones franches globales d'activité, ZFA). L'intensité de l'aide ainsi apportée aux entreprises se décline en fonction de leur appartenance à l'une de ces catégories. L'aide est également modulée en fonction de l'éligibilité ou non des entreprises au crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), en application des dispositions de l'article 244 quater C et de l'article 207 du code général des impôts. Les différentes formes d'exonérations se composent d'une exonération totale jusqu'à un certain niveau de SMIC, d'un plateau d'exonération puis d'une exonération dégressive.

L'article 10 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2016 a modifié les différents seuils afin de rationaliser l'action de l'État au regard d'une dépense dynamique, sans toutefois remettre en cause le principe d'une intervention renforcée, spécifique aux outre-mer.

Les modifications apportées au dispositif visent à recentrer les exonérations de charges vers les plus bas salaires tout en maintenant l'équilibre général entre les différentes catégories :

- Pour les moins de 11 salariés, l'exonération totale reste fixée au seuil de 1,4 SMIC avec un plateau d'exonération allant jusqu'à 1,6 SMIC contre 1,8 SMIC auparavant et l'exonération cesse à 2,3 SMIC contre 2,8 SMIC.
- Pour les entreprises relevant d'un secteur d'activité éligible, car défini comme prioritaire, le seuil de l'exonération totale passe de 1,4 SMIC à 1,3 SMIC et elle s'arrête à 2 SMIC contre 2,6 SMIC auparavant.
- Pour les entreprises prioritaires (cf. les entreprises éligibles aux zones franches globales d'activités), le dispositif est rendu plus avantageux afin de répondre à l'engagement pris par le gouvernement en 2015 de renforcer l'aide apportée à ces entreprises. À cet effet,

le plafond est porté jusqu'au seuil de 1,7 SMIC contre à 1,6 SMIC auparavant, le palier de maintien de l'exonération à ce niveau a également été reporté à 2,5 SMIC contre 2 SMIC précédemment et enfin le point de sortie à 3,5 SMIC contre 3 SMIC.

La mise en place du CICE a fait l'objet d'une déclinaison outre-mer via une majoration de son taux : rappelons qu'il s'agit d'un avantage fiscal qui concerne les entreprises employant des salariés et équivaut à une baisse de leurs charges sociales. Le CICE s'impute en priorité sur l'impôt sur le revenu ou l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'année au cours de laquelle les rémunérations inférieures ou égales à 2,5 fois le SMIC pris en compte pour le calcul du CICE ont été versées. Il peut ensuite être imputé sur les 3 années suivantes. Il est restitué au-delà de ce délai. Son taux est de 6 % des rémunérations versées. Dans les départements d'outre-mer, le taux est de 7,5 % pour les rémunérations versées en 2015, puis 9 % à partir de 2016.

## 3. Les finances publiques locales

---

### 3.1. LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES

#### 3.1.1 Aperçu général

L'analyse des budgets des vingt-six collectivités locales territoriales<sup>1</sup> de La Réunion montre un niveau élevé de dépenses par habitant, en raison d'investissements et de dépenses sociales (notamment au titre du RSA) plus importantes qu'en France métropolitaine.

En 2015, les dépenses réelles de fonctionnement (y compris la gestion de la dette) de la Région s'élèvent à 588 euros par habitant, soit un niveau légèrement inférieur à la moyenne nationale des Régions ayant des strates de population comparable (609 euros par habitant), c'est-à-dire avec une population comprise entre 500 000 et 1 000 000 habitants. La Région Réunion enregistre un montant des achats et charges externes par habitant nettement plus faible, tandis que le ratio des charges de personnel est plus élevé de 5 %. À contrario, les investissements réalisés par la Région en matière d'infrastructures routières et de lycées engendrent des dépenses d'équipements bruts 30 % supérieures à celles observées dans des Régions de strate comparable. La Région Réunion finance ces investissements par un niveau de recettes de fonctionnement par habitant 13 % plus élevé, autorisé par des recettes fiscales indirectes importantes (taxes sur les carburants et octroi de mer).

---

<sup>1</sup> Le Département, la Région et les 24 communes de l'île. La Réunion compte également 5 communautés de communes.

## Dépenses par habitant

(en euro)

	La Réunion		France
	2000	2015	2015
<b>Région</b>			
Fonctionnement	215	588	609 <sup>2</sup>
Investissement	297	966	745 <sup>2</sup>
<b>Département</b>			
Fonctionnement	556	1 721	971 <sup>2</sup>
Investissement	311	370	278 <sup>2</sup>
<b>Communes</b>			
Fonctionnement	12 50 <sup>1</sup>	1 350	13 58 <sup>3</sup>
Investissement	675 <sup>1</sup>	502	460 <sup>3</sup>

<sup>1</sup> en 2004 ; <sup>2</sup> moyenne nationale des régions et des départements dont la population est comprise entre 500 000 et 1 000 000 habitants ; <sup>3</sup> Moyenne nationale des communes dont la population est comprise entre 20 000 et 50 000 habitants.

Source : DGFIP

Les comptes du Département se caractérisent par des niveaux de dépenses nettement supérieurs aux départements de strate de population comparable (entre 500 000 et 1 000 000 habitants). En 2015, les dépenses de fonctionnement sont 77 % plus élevées, en raison de fortes dépenses d'intervention au titre des allocations de solidarité. En effet, La Réunion compte une proportion d'allocataires nettement plus forte : un quart de la population réunionnaise est couverte par le RSA contre 6 % en France entière. Le budget du département repose sur des recettes supérieures à la moyenne nationale provenant de dotations globalement de fonctionnements versés par l'État et d'impôts indirects, en particulier de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers (TICPE) et la taxe sur le tabac. Cumulées, ces deux ressources (dotations et impôts indirects) sont 2,6 fois plus élevées à La Réunion.

Prises globalement, les 24 communes de l'île enregistrent des niveaux de dépenses de fonctionnement proches de ceux des communes dont la population est comprise entre 20 000 et 50 000 habitants (taille moyenne des communes réunionnaises). Cela s'explique par des ressources propres assez comparables. À La Réunion, la faiblesse des recettes fiscales directes est partiellement compensée par des recettes fiscales indirectes conséquentes. L'octroi de mer représente un tiers des recettes fiscales. Les dépenses d'investissement par habitant sont supérieures à celles observées en moyenne dans les communes d'une strate de population comparable, en lien avec des niveaux de subventions perçues plus élevés.

### 3.1.2 Analyse des finances des collectivités locales

#### Résultat d'exercice positif de la Région, malgré la hausse de son endettement

Le résultat d'ensemble de la Région Réunion est excédentaire de 135,1 millions d'euros en 2015, contre 28,7 millions d'euros en 2014. Il retrouve ainsi un niveau plus proche de ceux observés entre 2011 et 2013. Le financement du chantier de la Nouvelle route du littoral (NRL) rythme en grande partie les dépenses et les recettes de la collectivité. Cette dernière a emprunté près de 500 millions d'euros à la Banque européenne d'investissement (sous la forme d'un contrat de financement, dont 200 millions versés en 2015), qui a permis d'accroître de moitié les recettes d'investissement. Parallèlement, les dépenses d'équipement progressent de 27 %, après avoir doublé en 2014. Elles sont également en partie financées par un recours au fonds de roulement (34 millions d'euros) accumulé ces dernières années. Ce fonds a fondu de 160,9 millions d'euros en 2013 à 750 000 euros en 2015.

La Région continue d'améliorer ses soldes de gestion, grâce à une hausse des recettes de fonctionnement supérieure à celle de ses dépenses de fonctionnement (respectivement +4,6 %

et +3,3 %). L'augmentation des recettes de la fiscalité indirecte (principalement taxe sur les carburants et octroi de mer régional) contribue fortement à cette hausse, bien que les dotations globalement de fonctionnement aient baissé de 15,3 %. Par ailleurs, la prise en charge des compétences d'autorité de gestion FEDER engendre une augmentation progressive des effectifs. Plusieurs indicateurs sont relativement positifs. L'épargne brute représente 23,8 % des recettes de fonctionnement contre 20,2 % en France entière et le taux d'endettement (83 %) est nettement inférieur à la moyenne des régions françaises (104,3 %), bien qu'en hausse de 29 points. La dette de la Région représente 3,5 années d'épargne brute contre 5,2 années<sup>1</sup> au niveau national.

### **Résultat d'exercice à l'équilibre pour le Département**

Le Département enregistre un résultat d'ensemble excédentaire de 30,7 millions d'euros en 2015, après +266,7 millions d'euros en 2014, en incluant des mouvements d'ordre exceptionnels cette année-là (apurement d'opérations d'investissement). Si l'on retire les opérations d'ordre, c'est-à-dire les dépenses et recettes qui ne donnent pas lieu à un encaissement ou à un décaissement réel, l'exercice budgétaire 2015 du Département est proche de l'équilibre, avec un excédent de 703 000 euros (+20,7 millions d'euros en 2014). Les dépenses d'allocations de solidarité (RSA, allocation personnalisée d'autonomie, et allocation parents isolés) continuent de progresser (+4,4 %) et représentent la moitié des dépenses de fonctionnement du Département contre 28 % en moyenne au niveau national. Les recettes de fonctionnement restent stables, la hausse des recettes fiscales (directs et indirects) compensant la contraction des dotations de l'État. Après trois années de baisse consécutive, les dépenses d'équipement augmentent de moitié. La collectivité a notamment investi dans la nouvelle liaison routière entre les RD2 et RD4 dans les Hauts de Saint-Paul et dans l'irrigation du littoral Ouest. L'endettement de la collectivité reste maîtrisé, avec un encours de dette en repli de 6,6 %. La dette du Département en nombre d'années d'épargne brute diminue de 6,5 années en 2014 à 5,3 en 2015, très proche de la moyenne nationale (5,2 années) grâce à une amélioration de l'épargne brute (+13,9 %).

### **Hausse de l'endettement pour les communes**

Le résultat de l'exercice budgétaire 2015 de l'ensemble des communes s'établit à 95,9 millions d'euros, en forte hausse de 77 % sur un an. Après une année 2014 marquée par les élections municipales, les communes accroissent leurs ressources d'investissement de 9,7 %, pour financer leurs projets de campagne. Leurs dépenses d'équipement progressent moins rapidement (+2,9 %), leur permettant de dégager une capacité de financement de 32,4 millions d'euros. Quatorze communes sur vingt-quatre ont une capacité de financement, les 10 autres ayant au contraire un besoin de financement. Une partie de ces ressources supplémentaires provient d'un recours à l'emprunt (+13,8 % sur un an), entraînant une augmentation de l'endettement de 3,7 %. L'encours de la dette portée par l'ensemble des communes de l'île s'établit ainsi à 838,5 millions d'euros à fin 2015. Néanmoins, le nombre d'annuités moyennes de remboursement de leur dette diminue légèrement (8,1 ans contre 8,3 en 2014), en raison d'une hausse de l'épargne brute (+8,2 %). Les recettes de fonctionnement augmentent de 4,2 %, malgré la baisse de 8,3 % des dotations de l'État. Les dépenses progressent moins rapidement (+3,5 %), améliorant l'épargne de gestion.

---

<sup>1</sup> Le rapport entre l'encours de dette et l'épargne brute mesure la capacité de désendettement d'une collectivité. Il indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles.

## Comptes administratifs simplifiés des collectivités locales

(millions d'euros)

	Région		Département		Communes	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>653,1</b>	<b>683,4</b>	<b>1 460,6</b>	<b>1 467,1</b>	<b>1 161,2</b>	<b>1 209,9</b>
dont impôts locaux	24,9	25,9	129,9	135,6	325,3	340,7
dont autres impôts et taxes	298,7	321,5	762,7	793,3	375,4	386,8
dont DGF <sup>1</sup>	26,6	22,5	372,7	361,3	188,1	172,5
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>474,5</b>	<b>490,3</b>	<b>1 414,9</b>	<b>1 435,2</b>	<b>1 107,8</b>	<b>1 146,5</b>
dont frais de personnel	115,4	122,7	269,4	270,7	674,1	688,8
dont charges financières	9,2	8,5	10,6	31,9	27,5	36,3
dont subventions versées	143,4	135,5	73,6	74,1	124,7	129,5
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>502,8</b>	<b>745,8</b>	<b>582,7</b>	<b>307,0</b>	<b>417,7</b>	<b>458,4</b>
dont emprunts	90,6	299,0	20,0	13,7	85,6	97,4
dont dotations et subventions reçues	85,3	81,8	45,6	41,7	85,9	84,9
dont FCTVA	16,4	43,0	14,2	13,1	35,9	31,3
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>647,1</b>	<b>805,5</b>	<b>361,8</b>	<b>308,1</b>	<b>417,0</b>	<b>426,0</b>
dont dépenses d'équipement brut	338,0	429,1	64,3	96,5	275,8	289,3
dont remboursement de dette	144,3	84,3	42,6	42,4	65,8	67,9
Besoin ou capacité de financement	144,3	59,7	-220,9	1,1	-0,7	-32,5
Épargne brute	160,6	162,8	66,8	75,8	96,0	103,9
<b>Résultats d'ensemble</b>	<b>28,8</b>	<b>135,2</b>	<b>266,7</b>	<b>30,7</b>	<b>54,1</b>	<b>95,9</b>
Fonds de roulement	34,5	0,8	128,2	139,9	111,4	134,0
<b>Encours total de la dette</b>	<b>351,2</b>	<b>565,7</b>	<b>432,1</b>	<b>403,4</b>	<b>808,9</b>	<b>838,5</b>
Remb. dette en année d'épargne brute	2,2	3,5	6,5	5,3	8,4	8,1

<sup>1</sup> DGF : dotation globale de fonctionnement

Sources : Région, Département, DGCL

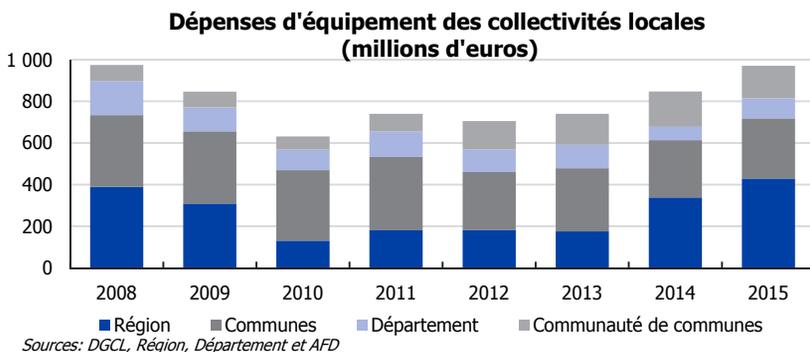
### Amélioration du résultat des communautés de communes

En 2015, le résultat d'ensemble des cinq communautés de communes de La Réunion s'améliore (+17,2 millions d'euros contre +14,6 millions d'euros en 2014). Cette hausse provient d'une augmentation de l'épargne de gestion, liée à des recettes de fonctionnement en progression de 2,6 % et à la stagnation des dépenses de fonctionnement. Par ailleurs, l'encours de la dette s'accroît nettement et s'établit à 376,7 millions d'euros. À noter que la dette des communautés de communes a doublé en 3 ans, portant leur taux moyen d'endettement de 41 % en 2012 à 82 % en 2015 (61 % au niveau national).

## 3.2. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS PUBLICS LOCAUX

### Hausse des dépenses d'équipement brut des collectivités locales

En 2015, les dépenses d'équipement brut de l'ensemble des collectivités locales de l'île s'élevaient à 917,2 millions d'euros, en hausse de 14,6 % par rapport à 2014 (+14,5 % en 2014). Le chantier de la NRL relance l'investissement de la Région et contribue aux trois quarts à cette augmentation globale. Depuis 2014, la collectivité est le premier investisseur public local, avec 44 % des dépenses d'équipement. Viennent ensuite les communes, dont les investissements représentent un peu moins d'un tiers du total. Leurs dépenses d'équipement progressent de 4,9 % sur un an, après une baisse de 8,9 % en 2014 en lien avec un nouveau cycle d'investissements suite aux élections municipales de mars 2014. Les dépenses d'équipement des communautés d'agglomération diminuent de 14,2 % en raison de la fin de chantiers engagés en 2014, notamment sur le territoire de la Cinor comme le parc aquatique et le pont de la ravine du Chaudron. La part du Département se redresse (9,9 %), après trois années de baisse consécutive liée à une situation financière contrainte.



L'effort d'équipement rapporté aux recettes réelles de fonctionnement diffère fortement selon les collectivités. Ainsi, la Région enregistre le ratio le plus élevé, avec 63 % de taux d'effort d'équipement. Ce taux atteint 24 % pour l'ensemble des communes et 34 % pour les communautés d'agglomération. Il est plus faible pour le Département (4 %). La Région, les communes et les communautés d'agglomération ont des taux d'effort supérieurs aux niveaux observés en France entière, tandis qu'il est plus faible pour le Département.



## CHAPITRE III

### Les secteurs d'activité

# Section 1

## Aperçu général

La décomposition par secteurs de l'économie réunionnaise montre une prédominance des services. Les services marchands (qui comprennent notamment l'économie numérique, les transports, le tourisme, les services la personne et aux entreprises) créent 35,5 % de la richesse de l'île en 2011 (source : Insee, comptes définitifs). Les services non marchands (santé, éducation, action sociale) représentent 37,4 % de la VA en 2011, un poids supérieur à la moyenne nationale (mais proche des autres DOM), lié à la jeunesse de la population réunionnaise et à une précarité importante. Le poids des autres secteurs est par conséquent plus faible qu'au niveau national : le commerce génère 14 % de la valeur ajoutée en 2011, le BTP (6,6 %), l'industrie (4,4 %), l'énergie (2,5 %) et enfin l'agriculture et la pêche (1,4 %).

Les services non marchands regroupent 42,8 % des effectifs salariés totaux en 2015. Les services marchands emploient 31,1 % du total et le commerce 12,7 %. Le tissu économique réunionnais est composé de 56 837 entreprises en 2014. Les services marchands drainent à eux seuls 46 % des entreprises du département. Le commerce occupe la 2<sup>e</sup> place avec 21 % du total. 6 084 entreprises ont été créées en 2016, dont 57,7 % dans les services marchands et 24,3 % dans le commerce.

### BILAN DES SECTEURS EN 2016

Le secteur agricole repose sur des filières structurées, mais fait cependant face à la concurrence des produits importés à bas prix, notamment pour les produits transformés. Deux filières tirent les résultats à la hausse : la production fruitière et légumière ainsi que celle de viande de porcins et bovins. La campagne sucrière connaît une quasi-stagnation avec une légère baisse de 0,6 % de la production. Cependant, les exportations de sucre et de rhum connaissent une hausse significative (+12,4 % et +17,0 % en valeur). La pêche industrielle reste dynamique, avec des quotas de captures en hausse pour la légine.

Les projets se multiplient autour du décret sur la programmation pluriannuelle de l'énergie, visant à assurer l'autonomie du territoire à l'horizon 2030. Des investissements sont prévus dans le cadre du plan d'action « eau potable » ainsi que la création d'installations et d'actions afin de réduire et de valoriser les déchets.

Le chiffre d'affaires du BTP s'inscrit en baisse en 2016, lié à une commande publique (86 % de son CA) en recul pour la troisième année consécutive. Cette dernière progresse toutefois de 1,8 % hors logement social, malgré des dépenses liées à la NRL identiques.

L'activité du secteur du commerce reste dynamique en 2016 : les importations des biens de consommation progressent à un rythme supérieur à celui de l'année précédente (+3,2 %, après +2,0 % en 2015). Les ventes de véhicules restent dynamiques, même si le taux d'équipement demeure encore en retrait par rapport à la métropole.

Le développement du secteur des transports met en exergue la bonne tenue de l'activité et de la consommation à La Réunion. Port Réunion se positionne désormais comme « hub » de transbordement régional : il devient le quatrième port français en termes de trafic conteneurisé et le premier port maritime de l'outre-mer français. Pour la troisième année consécutive, le trafic aérien affiche une hausse pour atteindre 2,2 millions de passagers.

L'offre médicale et le contexte éducatif sont globalement satisfaisants, mais des marges importantes de progression persistent (offre médico-sociale carencée face au vieillissement de la population et retard de niveau de qualification plus marqué qu'en métropole).

## Section 2

# L'agriculture, l'élevage et la pêche

Le secteur agricole repose sur des filières bien structurées qui doivent cependant faire face à la concurrence des produits importés à bas prix, notamment pour les produits transformés. En 2016, le taux de couverture du marché par la production locale (productions végétales et animales confondues) est de 77 % pour les produits frais, alors qu'il s'élève à 53 % pour le total des produits (frais, transformé, congelé). Les revenus agricoles poursuivent leur progression en 2016. Deux filières tirent les résultats à la hausse : la production fruitière et légumière ainsi que celle de viande de porcins et bovins. La campagne cannière s'inscrit en baisse. La production biologique se développe et la stratégie de la filière se construit dans le cadre du nouveau programme national Ambition Bio 2021.

La Réunion se positionne comme l'un des principaux centres névralgiques de la filière pêche dans l'océan Indien, avec la tenue de plusieurs réunions d'organisations internationales ayant trait à la gestion régionale des stocks (CTOI et ASPOI) ou à la concertation nationale sur la mer et le littoral (CMUB).

## 1. Aperçu structurel

Le secteur primaire (agriculture, sylviculture, exploitation forestière et pêche) contribue pour 1,4 % à la création de richesse (2011) et emploie 2 979 salariés, soit 1,2 % des emplois à La Réunion en 2015. L'agriculture concentre la quasi-totalité de la valeur ajoutée du secteur.

## 2. L'agriculture

### 2.1. STRUCTURES DE PRODUCTION

#### **La surface agricole utilisée se maintient**

La surface des terres agricoles (sols cultivés et surface toujours en herbe) à La Réunion représente seulement 21 % de la superficie de l'île contre 50 % au niveau national et autour de 30 % à la Martinique et Guadeloupe. Les jardins et les vergers familiaux des non-exploitants, dont la production est autoconsommée, sont particulièrement présents à La Réunion (5 500 hectares, 11 % de la SAU du territoire contre moins de 1 % en France métropolitaine). La surface agricole utilisée par les exploitations agricoles (SAU) est de 43 061 hectares en 2015<sup>1</sup>. Cette SAU a augmenté de 4,3 % entre 2000 et 2013 après avoir fortement diminué (-11,6 %) entre 1989 et 2000 en raison du développement de l'urbanisation et des activités économiques. La surface dédiée à la canne reste stable (24 292 ha en 2015) et largement majoritaire (56 % de la SAU). Les autres surfaces constitutives de la SAU sont dédiées à la production de fruits et légumes et à l'élevage. La surface agricole se maintient grâce à une politique de préservation qui constitue un axe prioritaire du plan réunionnais de développement durable de l'agriculture et de l'agroalimentaire (PRAAD 2014-2020) qui s'appuie pour cela sur le Schéma d'aménagement régional, principal outil de planification de l'aménagement du territoire.

<sup>1</sup> Selon la statistique agricole annuelle

## Nombre et caractéristiques des exploitations agricoles

Le nombre d'exploitations et les surfaces agricoles restent stables entre 2010 et 2013 (7 651 exploitations), selon l'enquête sur la structure des exploitations réalisée par l'Agreste en 2013. La surface agricole utilisée moyenne par exploitation s'est stabilisée à près de 6 hectares. Seulement 11 % des exploitations ont une SAU supérieure ou égale à 10 hectares. La forme sociétaire reste très faible : seules 4 % des exploitations sont concernées. La moitié des exploitants agricoles sont propriétaires de la totalité de leurs terres.

## Vieillesse de l'emploi agricole

L'ensemble des exploitations agricoles regroupe 14 987 actifs permanents<sup>1</sup> dont 53 % d'actifs dirigeants (chef d'exploitation, coexploitant ou associé), contre 68 % en France métropolitaine. 17 % des exploitants sont des femmes (27 % au niveau national). Le volume de travail fourni par ces actifs permanents est estimé à 10 623 équivalents temps plein. Près de sept actifs dirigeants sur dix travaillent à temps complet sur l'exploitation. Seulement 38 % des exploitants ont reçu une formation agricole. Parallèlement, la population des chefs d'exploitation et co-exploitants vieillit : en 2013, seulement un agriculteur sur cinq est âgé de moins de 40 ans contre deux sur cinq en 2000. Près de 70 % des exploitants sont âgés entre 40 et 59 ans.

## Poursuite de la hausse de la production et des revenus agricoles en 2016

La production agricole de La Réunion atteint 415,4 millions d'euros en 2016, soit une hausse de 0,8 % par rapport à 2015. Cette croissance concerne à la fois la filière végétale et la production animale. Alors que la valeur de la production de canne diminue de 0,9 %, celle de la filière fruits et légumes progresse de 2,0 % grâce à des conditions climatiques favorables et le maintien des prix payés aux producteurs. La valeur des productions animales progresse de 1,7 %. Cette évolution provient essentiellement d'une hausse de la production porcine et, dans une moindre mesure, de la viande bovine. La production de produits avicoles, en croissance ces dernières années, connaît en 2016 un recul de sa valeur (-5,2 %). Le résultat agricole de La Réunion s'établit à 219,2 millions d'euros, en hausse de 3,7 % sur un an. Cette croissance du résultat s'explique en grande partie par une diminution du coût des consommations intermédiaires, notamment des postes alimentation animale et intrants (engrais et produits phytosanitaires).

Branche agriculture en millions d'euros <sup>1</sup>	2014	2015	2016	en %	Évol 16/15
<b>Produits végétaux bruts et transformés</b>	<b>284,6</b>	<b>289,4</b>	<b>290,8</b>	<b>70,0 %</b>	<b>0,5 %</b>
dont cultures industrielles	131,1	136,7	135,5	32,6 %	-0,9 %
dont fruits, légumes et tubercules	129,5	128,8	131,3	31,6 %	2,0 %
<b>Produits animaux bruts et transformés</b>	<b>113,9</b>	<b>118,5</b>	<b>120,5</b>	<b>29,0 %</b>	<b>1,7 %</b>
dont bétails	37,0	37,9	43,5	10,5 %	14,8 %
dont produits avicoles	64,4	68,4	64,8	15,6 %	-5,2 %
<b>Production de services<sup>2</sup></b>	<b>4,0</b>	<b>4,0</b>	<b>4,0</b>	<b>1,0 %</b>	<b>0,0 %</b>
<b>Total</b>	<b>402,5</b>	<b>411,9</b>	<b>415,4</b>	<b>100,0%</b>	<b>0,8 %</b>
<b>Résultat agricole<sup>3</sup></b>	<b>194,4</b>	<b>211,5</b>	<b>219,2</b>		<b>3,7 %</b>

<sup>1</sup> Chiffres semi-définitifs pour 2014 et 2015 et provisoires pour 2016.<sup>2</sup> services liés à une activité touristique ou artisanale exercée en lien direct avec l'exploitation agricole.<sup>3</sup> Valeur totale des productions et subventions (ICHN, MAE, calamités) diminuée des consommations intermédiaires, impôts et amortissements.

Source : Comptes de l'Agriculture, Direction de l'alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Réunion

<sup>1</sup> Y compris les membres de la famille des exploitants et coexploitants et autres salariés permanents. Source : Agreste, recensement agricole 2010 et enquête structure 2013.

## 2.2. LA FILIÈRE CANNE

### **Une campagne cannière en baisse**

La campagne cannière 2016 s'inscrit en baisse par rapport à celle de 2015. Les volumes de cannes manipulées diminuent de 6,0 %, après +7,5 % en 2015 et descendent en dessous de la moyenne décennale. En revanche, la richesse saccharine augmente, passant de 13,28 en 2015 à 13,64 en 2016. Les deux usines sucrières enregistrent des performances en repli : l'usine de Bois Rouge a broyé 917 759 tonnes de cannes (-5,3 %) et celle du Gol 864 801 tonnes (-6,7 %). La filière s'appuie sur une interprofession structurée et mature fédérant les syndicats agricoles, les industriels et l'État autour d'un cadre stratégique partagé, matérialisé par la Convention canne. Cet accord interprofessionnel a été renouvelé pour la période 2015-2021 et comprend un engagement pour les campagnes 2015 et 2016. Celles ultérieures sont en cours de négociation, dans un contexte de suppression des quotas sucriers en 2017.

## 2.3. LA FILIÈRE FRUITS ET LÉGUMES

### **Dynamisme et diversification de la culture légumière**

La culture légumière tient une place stratégique pour l'autosuffisance alimentaire de l'île. Depuis 2010, les surfaces allouées aux cultures légumières sont plus ou moins stables (2 358 ha en 2015, selon les statistiques agricoles annuelles). Le développement de cette culture s'est accéléré avec la création, depuis 2012, de l'interprofession ARIFEL.

La production de légumes se concentre principalement sur les légumes frais. La production de tubercules, racines et bulbes regroupe l'essentiel des autres productions. La tomate reste le légume le plus produit dans l'île ; viennent ensuite les salades et les brèdes. La filière est engagée dans un plan de développement visant les cultures de pommes de terre, de carottes, d'oignons et d'ail (les plus importées) dont les techniques de production sont maîtrisées, mais les surfaces en culture insuffisantes pour gagner des parts de marché face aux importations. En 2016, la production locale assure 71 % du marché local en produits frais et 54 % du marché global (légumes frais, transformés et congelés). Les importations de légumes frais (24 156 tonnes) diminuent de 4,6 % contre +12,8 % en 2015.

### **Une culture fruitière en grande partie exportée et une progression des importations**

Les cultures fruitières s'étendent sur 2 900 ha (en 2014) et sont stabilisées à près de 7 % de la surface agricole utile (Source : Agreste-Statistique agricole annuelle semi-définitive). En 2016, la production locale de fruits, avec plus de 40 espèces différentes, couvre 63 % des besoins alimentaires en frais et 55 % du marché global. Le taux de couverture en fruits frais a reculé de 6 points depuis une dizaine d'années en raison d'une forte progression des importations de fruits frais (+12 % en 10 ans).

La production locale de fruits est concentrée autour de l'ananas, les agrumes et les bananes. Les productions de nombreuses espèces fruitières varient cependant fortement d'une année à l'autre, en fonction notamment des conditions climatiques. Parallèlement, en 2016, La Réunion a importé 19 945 tonnes de fruits frais, un chiffre en hausse de 4,4 % après -4,8 % en 2015. Les importations d'oranges, pommes, brugnons et nectarines contribuent notamment à cette évolution. Quant aux exportations (3 611 tonnes en 2016), elles ont augmenté de 30,8 % après +4,4 % en 2015, grâce aux mangues, fruits de la passion, litchis et ananas.

## 2.4. LES PRODUCTIONS TRADITIONNELLES

La filière « vanille » concerne une centaine d'exploitations (187 ha) pour une production de 4 tonnes et environ 10 tonnes de vanilles importées. Elle s'organise autour de deux structures : la Vanilleraie et la coopérative Provanille qui a pour vocation l'encadrement technique, l'animation et le développement de la filière. Ces deux structures achètent, transforment et commercialisent la production de leurs adhérents ou producteurs partenaires. La vanille Bourbon (traditionnelle) ne bénéficie pas d'une appellation protégée. L'association pour la valorisation de la vanille de La Réunion (A2VR) qui regroupe les producteurs de vanille a engagé une démarche de protection juridique européenne de la dénomination « vanille bourbon de l'île de La Réunion ». Commercialisée depuis trois ans, la vanille bleue, qui se distingue de la vanille traditionnelle, a obtenu, en 2016, sa troisième étoile d'or aux « *superior taste awards* »<sup>1</sup> lui permettant d'obtenir la mention de « produit exceptionnel ». La production de cette vanille est d'une tonne par an et s'exporte en Asie et en Europe.

La production de géranium et celle des autres huiles (vétiver, baie rose ...) sont regroupées au sein de la Coopérative agricole des huiles essentielles de Bourbon (CAHEB), créée afin de réglementer les conditions de production. La Caheb assure l'encadrement technique, la collecte des produits et leur commercialisation (auprès des grands parfumeurs français notamment). Son objectif est de redynamiser la filière dont les atouts sont importants.

## 3. L'élevage

### 3.1. CONSOMMATION ET PRODUCTION LOCALE

#### Stabilité des parts de marché de la production locale

La consommation locale de viandes (volailles, porcs et bovins) s'est stabilisée en 2016 (+0,2 %), après avoir augmenté de 1,1 % en 2015. Cette stabilité touche davantage les importations (+0 %) que la production locale (+0,4 %). La part de la production locale dans la consommation totale se maintient à 42 % en 2016. Des efforts sont réalisés par les filières dans le cadre du projet DEFI<sup>2</sup>, notamment la remise aux normes des élevages et l'augmentation des capacités de production grâce au nouvel abattoir avicole.

<b>Production et consommation de viandes</b> (tonnes)	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>Évol. 16/15</b>
<b>Volailles consommées</b>	<b>29 353</b>	<b>29 296</b>	<b>31 869</b>	<b>32 585</b>	<b>32 651</b>	<b>0,2 %</b>
Abattages de volailles	10 248	10 663	11 380	12 602	11 934	-5,3 %
Importations	19 105	18 633	20 489	19 983	20 718	3,7 %
<b>Porcs consommés</b>	<b>24 061</b>	<b>23 528</b>	<b>23 163</b>	<b>22 873</b>	<b>23 118</b>	<b>1,1 %</b>
Abattages de porcs	12 169	11 606	11 197	11 718	12 398	5,8 %
Importations de viande porcine	11 892	11 922	11 966	11 155	10 720	-3,9 %
<b>Bovins consommés</b>	<b>5 336</b>	<b>5 497</b>	<b>5 531</b>	<b>5 753</b>	<b>5 540</b>	<b>-3,7 %</b>
Abattages de bovins	1 768	1 649	1 593	1 555	1 651	6,2 %
Importations	3 568	3 848	3 938	4 198	3 889	-7,4 %
<b>Total produits animaux</b>	<b>58 750</b>	<b>58 321</b>	<b>60 563</b>	<b>61 211</b>	<b>61 309</b>	<b>0,2 %</b>

Sources : SICA REVIA, Douanes (codes 0201 à 0203 et 0207), CPPR, et Ariv

<sup>1</sup> Label de qualité gustative mondialement reconnu

<sup>2</sup> Défi (Développement de l'élevage et des filières des interprofessions) vise à développer les filières locales d'élevage, à travers une baisse du prix des produits locaux dans la grande distribution, financée par l'État et l'Europe. Mis en place le 24 janvier 2011, le projet vise, pour la production locale, à conquérir 10 % de part de marché en 10 ans.

L'analyse par filière fait état d'évolutions contrastées. Le niveau de la consommation avicole locale se maintient grâce aux importations de volailles (+3,7 %) composées de produits congelés venant concurrencer le marché local du frais, arrivé à saturation. Les abattages de volailles diminuent de 5,3 %. Alors que la production locale couvre l'essentiel du marché du frais (95 % en 2016), elle n'atteint que 38 % du marché global (frais, transformé, congelé). Dans le cadre de la loi de février 2017 relative à l'égalité réelle des outremer, des négociations interprofessionnelles peuvent être imposées en cas de déstabilisation du marché local par les importations.

La consommation porcine locale est en hausse de 1,1 % en 2016 en lien avec la progression des abattages (+5,8 %) suite à l'activation d'un mécanisme de soutien du Programme européen de mesures spécifiques liées à l'éloignement et à l'insularité (POSEI) aidant à la régulation du marché. La production locale de porcins couvre entièrement les besoins en frais, mais à peine la moitié (47 %) du marché global. Parallèlement, la consommation locale de viande bovine recule de 3,7 %. Cette baisse provient d'un recul des importations (-7,4 %), alors que les abattages progressent de 6,2 %. Toutefois, la production locale bovine ne couvre que 24 % du marché global et 46 % du marché du frais en 2016.

### 3.2. LA PRODUCTION DE LAIT

La production de lait s'élève à 18,6 millions de litres, en baisse de 0,8 % en 2016, après -1,8 % en 2015. En dix ans, elle s'est réduite de près d'un quart. En 2016, le taux de couverture du marché par la production locale est de 96 % pour les produits frais, les importations en lait frais étant très faibles, et de 40 % pour le total des produits (lait frais, lait concentré et poudre de lait), en progression par rapport à 2013 (+ 4 points).

#### UNE FILIÈRE BIO EN PLEIN DÉVELOPPEMENT

Les surfaces engagées en agriculture biologique (certifiées et en conversion) ne cessent de croître, passant d'une centaine d'ha en 2007 à plus de 700 en 2015 pour 170 producteurs. Ces surfaces concernées augmentent en moyenne de 25 % par an à La Réunion contre 17 % en France. La SAU en production AB représente 1 % de la SAU totale de La Réunion. Les principales productions sont essentiellement végétales : 74 % des exploitations sont spécialisées en cultures fruitières ou maraîchères (Chouchou, letchi, bananes...) et 12 % en culture de vanille. La commercialisation se fait essentiellement via les organisations de producteurs qui collectent près de la moitié des volumes. Les volumes commercialisés s'élèvent à 2 356 tonnes, dont 1 506 tonnes de légumes et 693 tonnes de fruits. La valeur de la production atteint 8,45 millions d'euros pour les exploitations certifiées. Le nouveau programme national Ambition Bio 2021 sera l'occasion de construire la stratégie de la filière pour un meilleur accompagnement de l'essor de l'agriculture biologique réunionnaise<sup>1</sup>.

## 4. La pêche

### 4.1. L'ORGANISATION DE LA PÊCHE

En 2016, La Réunion est l'un des principaux centres névralgiques de l'organisation de la pêche dans l'océan Indien. En mars, le Conseil maritime ultramarin du bassin sud de l'océan Indien (CMUB), instance de concertation et d'échanges sur les sujets liés à la mer et au littoral pour La Réunion, Mayotte et les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF), s'est installée à Saint-Denis à l'occasion de sa première séance plénière. En mars, la 20<sup>e</sup> session plénière de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) s'est tenue à Saint-Denis. Créée en 1993, cette

<sup>1</sup> Source : Note numéro 103 Agreste, DAAF La Réunion, mars 2017.

organisation intergouvernementale qui réunit 31 membres a pour mission la gestion des stocks de thons et des espèces apparentées au niveau régional. La session a débouché sur deux mesures principales : une baisse du nombre de dispositifs de concentration des poissons (DCP) et une réduction temporaire de 15 % des prises de thon albacore (espèce classée comme surexploitée par le comité scientifique de la CTOI). En juillet, l'Accord relatif aux pêches dans le sud de l'océan Indien (ASPOI) a tenu sa 3<sup>e</sup> session plénière à La Réunion. Ratifié par 8 parties<sup>1</sup> en 2012, son rôle est de coordonner les activités de pêche non-thonière dans une zone de 30 millions de km<sup>2</sup>. Cette session est marquée par l'établissement du siège du secrétariat de l'ASPOI sur l'île de La Réunion et l'adoption des premières mesures de gestion des ressources et de contrôle des activités de pêche.

La pêche réunionnaise se répartit en trois grandes catégories : la pêche artisanale, la pêche palangrière hauturière et la grande pêche industrielle dans les TAAF (traitée dans la section 3, ci-après). Les deux premières concernent principalement les poissons pélagiques<sup>2</sup>. L'aquaculture a connu plusieurs tentatives d'implantation sur l'île à partir des années 80, avec cependant un succès mitigé et un poids assez faible dans l'ensemble de la filière (elle est estimée à environ 65 tonnes par la FAO<sup>3</sup> en 2015).

#### **4.1.1 La pêche artisanale**

En 2016, la pêche artisanale réunionnaise compte 295 marins inscrits au rôle (301 en 2015) répartis sur 182 navires (194 en 2015). Elle se divise en deux segments : la petite pêche et la pêche palangrière côtière.

La petite pêche est composée d'une flottille de 160 barques et vedettes de moins de 12 mètres. Elle s'exerce dans un rayon de 20 milles autour des côtes de l'île, pour des sorties allant de 8 à 24 heures et cible principalement les petits pélagiques, avec l'utilisation de DCP ancrés, mais également les poissons de fonds. Les produits de cette pêche s'évaluent à 516 tonnes de poissons pour l'année 2015 et s'écoulent essentiellement sur le marché local. L'activité de la petite pêche artisanale connaît une diminution tendancielle depuis le milieu des années 2000 (28 % de navires en moins et baisse de 21,5 % des effectifs depuis 2004), qui s'explique par le vieillissement des pêcheurs professionnels ainsi que par la concurrence des plaisanciers et des pêcheurs informels.

La pêche palangrière côtière est composée d'une flottille 22 navires d'une longueur allant de 8 à 11,9 m. Elle s'exerce dans un rayon de 12 à 20 milles autour de l'île et se caractérise par des marées n'excédant pas 24 heures. L'écoulement de sa production « ultra-fraîche », qui s'élève à 428 tonnes en 2015, s'opère indifféremment entre les établissements de transformation et d'exportation et les groupements locaux de vente.

#### **4.1.2 La pêche palangrière hauturière**

La pêche palangrière hauturière se pratique au cours de sorties en mer allant de 4 à 15 jours, sur des navires dont la taille varie de 12 à 24 mètres. Elle cible les grands pélagiques dans les eaux territoriales de la zone économique exclusive française de la Réunion et des îles Éparses, mais aussi au large des côtes de Madagascar et de l'île Maurice (grâce aux accords partenariaux de pêche signés avec ces pays). Cette pêche, dont les effectifs se sont stabilisés depuis 2013,

---

<sup>1</sup> L'Australie, la Corée du Sud, la France, le Japon, les Îles Cook, l'île Maurice, les Seychelles et l'UE.

<sup>2</sup> Espèces de poissons vivant proche de la surface ou entre la surface et les fonds comme le thon, l'espadon, le coryphène ou certaines espèces de requin.

<sup>3</sup> Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

compte au total 18 navires et 166 marins en 2016 (respectivement 19 et 158 en 2015). Elle se base également sur des établissements de transformation et d'exportation dont elle possède le contrôle. Sa production de poissons est estimée à environ 1 812 tonnes en 2015 dont près de moitié est destinée à l'exportation.

#### Captures de poissons pélagiques à La Réunion en 2015

(tonnes)

	Pêche artisanale		Pêche industrielle (palangrière hauturière)	Total
	Petite pêche	Palangrière côtière		
Thons	287,3	207,1	927,5	1 421,9
Espadons et marlins	52,2	194,9	804,4	1 051,5
Coryphènes	127,8	22,0	61,9	211,8
Thazards	49,1	1,7	2,4	53,2
Requins	0,0	2,4	14,2	16,6
Autres poissons pélagiques	0,0	0,1	1,5	1,6
<b>Total</b>	<b>516,4</b>	<b>428,2</b>	<b>1 811,9</b>	<b>2 756,5</b>

Source : CTOI, FAO-FishstatJ

## 4.2. LES RÉSULTATS DE LA FILIÈRE

La situation économique de la filière se caractérise par une fragilité, liée à divers facteurs : la surpêche, la déprédation par différentes espèces de cétacés, la concurrence des pays voisins, la pêche illégale, ainsi que les fluctuations des prix du pétrole et des cours monétaires.

La balance commerciale des produits de la pêche (y compris la grande pêche industrielle dans les TAAF) est légèrement déficitaire (-66 000 euros), en raison d'un accroissement plus rapide des importations par rapport aux exportations en valeur sur l'année (+5,7 % contre +2,5 %). Ces dernières ont diminué de 10,8 % en volume, mais ont progressé en valeur grâce à un effet-prix dû principalement à l'accroissement du prix de la légine. En 2015, l'excédent commercial qui avait atteint environ 1,9 million s'expliquait par le même effet. L'Inde et le Vietnam sont les principaux fournisseurs du marché réunionnais. Les importations provenant de ces pays sont respectivement et principalement des crevettes et du poisson transformé.

#### Produits de la pêche : exportations et importations de poissons et crustacés

	2013	2014	2015	2016	Évol 16/15
Exportations (tonnes)	4 767	3 478	3 444	3 073	-10,8 %
Exportations (millions d'euros)	69,7	49,7	63,5	65,1	2,5 %
Importations (tonnes)	9 884	10 277	10 442	10 935	4,7 %
Importations (millions d'euros)	51,4	59,4	61,6	65,1	5,7 %

Source : Douanes

## Section 3

# L'industrie et l'artisanat

Le poids de l'industrie dans l'économie réunionnaise reste relativement modeste. Le secteur contribue à hauteur de 4,4 % à la création de richesses à La Réunion en 2011, soit trois fois moins qu'au niveau national.

En 2016, la campagne sucrière connaît une quasi-stagnation avec une baisse de 0,6 % de la production de sucre après une année de hausse. Cependant, les exportations de sucre connaissent une hausse significative (+12,4 % en valeur), ainsi que la production de rhum (+17,0 %). La pêche industrielle, deuxième filière exportatrice après le sucre, reste dynamique, avec des quotas de captures en hausse, notamment pour la pêcherie de légine.

L'artisanat occupe une place particulière au sein de l'économie réunionnaise du fait du caractère transverse de ses activités (industrie, alimentation, bâtiment, production artisanale et de services). En 2016, la Chambre des métiers enregistre une nouvelle progression de l'activité et du nombre de ses adhérents. Cependant, la situation se dégrade dans le secteur du bâtiment.

### 1. Aperçu structurel

#### Poids du secteur<sup>1</sup> dans...

... la création de richesses en 2011 (Insee)	... les effectifs salariés en 2015 (Insee)	... le parc d'entreprises en 2016 (Insee)	... les créations d'entreprises en 2016 (Insee)
4,4 %	6,9 %	6,9 %	5,3 %

Avec une part de 4,4 % de la VA totale en 2011 l'industrie occupe une place assez modeste dans le tissu économique réunionnais par rapport au plan national (13,8 % de la VA). Les industries agroalimentaires (IAA) représentent plus d'un tiers de la VA créée par le secteur. Cette branche résulte historiquement de la conjugaison d'un potentiel agricole important, basé notamment sur la filière canne-sucre-rhum, et le développement de l'importation-substitution. La pêche, deuxième filière exportatrice après le sucre, tient également une place importante dans les IAA. L'industrie des biens intermédiaires et celle des biens d'équipement, dont les activités sont tributaires du secteur de la construction, complètent le paysage industriel réunionnais.

L'ensemble du secteur emploie 6,9 % des effectifs salariés à La Réunion en 2015, soit 17 479 personnes. Ils se répartissent en parts égales entre les IAA et les industries manufacturières. Le secteur compte 3 584 entreprises, soit 6,9 % du parc d'entreprises en 2016, et les créations dans ce secteur représentent 5,3 % des entreprises créées à La Réunion.

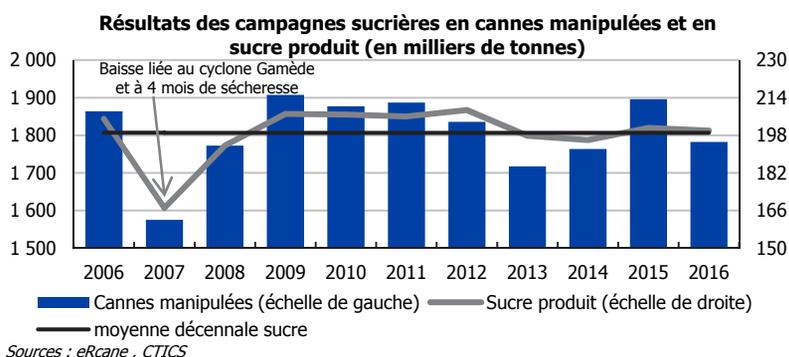
<sup>1</sup> Les données de création de richesse sont issues des comptes économiques. Les estimations d'emploi annuelles sont calculées à partir du dispositif Estel (Estimations d'emploi localisées) et les données sur la démographie (au 1<sup>er</sup> janvier) et les créations d'entreprises sont extraites du répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

## 2. Le sucre et le rhum

### 2.1. LE SUCRE

#### Baisse des chiffres de la campagne sucrière, mais hausse des exportations en 2016

En 2016, la production sucrière réunionnaise est estimée à environ 200 000 tonnes, ce qui représente une baisse de 0,6 % par rapport à la campagne précédente. Cette quasi-stagnation intervient après une hausse de 2,7 % en 2015. Les volumes de sucre produits restent légèrement au-dessus à la moyenne décennale (+0,8 %). 1 782 560 tonnes de cannes ont été manipulées par les deux sucreries réunionnaises en 2016, ce qui représente une diminution de 6,4 % par rapport à 2015 et un éloignement de l'objectif affiché des deux millions de tonnes par an. Toutefois cette baisse s'accompagne d'une amélioration du taux de la richesse saccharine, qui passe de 13,28 % en 2015 à 13,64 % en 2016. Ce taux reste néanmoins inférieur à la moyenne de ces huit dernières années (13,73 %).



Malgré le faible poids dans le PIB réunionnais (3,4 % du chiffre d'affaires de l'économie marchande en 2011), la filière canne-sucre représente un quart des exportations du département en valeur. Celles-ci s'élevèrent à 221 530 tonnes en volume en 2016, soit une hausse de 10,1 % sur un an (-1,5 % en 2015), en dépit d'une légère baisse de la production. En valeur, les exportations de sucre progressent de 12,4 % (en cohérence avec la hausse des prix communautaires) et représentent 79,8 millions d'euros. Acteur du marché international, le sucre réunionnais tire profit d'une baisse des stocks mondiaux et d'une envolée des cours (+24,2 % en glissement annuel entre décembre 2015 et 2016 pour le cours du sucre blanc à Londres), liées à une mauvaise campagne des grands pays producteurs de sucre. En 2016, la chute des exportations vers le Royaume-Uni (qui était jusqu'alors le premier client du sucre réunionnais derrière la métropole) a été compensée par la progression vers le sud de l'Europe, notamment l'Italie qui devient la première destination du sucre réunionnais.

### 2.2. LE RHUM

La production réunionnaise de rhum s'élève à 98 846 HAP (hectolitres d'alcool pur) en 2016, en hausse de 12,1 % sur un an, faisant suite à une baisse de 14 % l'an passé. Les productions de rhum léger et de rhum industriel de sucrerie augmentent respectivement de 8 % et de 15 %. Ces rhums sont tous les deux issus de la distillation de la mélasse, la différence résidant dans la quantité de non-alcool contenu. La production totale de rhum se répartit de la manière suivante : 58 % pour la production industrielle et 42,5 % pour le rhum léger. La Réunion

produit également du rhum agricole, mais en quantité très réduite : 524 HAP, soit 0,5 % de la production en 2016.

Les exportations sont de nouveau à la hausse : +17,2 % en volume et +18,7 % en valeur, pour 17,9 millions d'euros, après une année de baisse importante (-10 % en valeur et près d'un tiers en volume). La consommation locale de rhum progresse de 12,2 %. Parallèlement, les stocks diminuent de 6,3 %.

#### CONSÉQUENCES DE LA LIBÉRATION DU PRIX DU SUCRE EN OCTOBRE 2017

La filière canne-sucre évolue sur un marché réglementé par l'Union européenne, l'OCM-sucre jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2017. À cette date, celui-ci connaîtra une libéralisation planifiée depuis 2006. Par conséquent, cela se traduira par la fin des quotas et du prix de référence. Le marché du sucre blanc européen n'était jusqu'à présent pas lié au marché mondial, puisque les prix communautaires européens étaient négociés directement entre les agriculteurs et les industriels. Toutefois, depuis juin 2015, les prix de ces deux marchés convergent. Le cours sucre blanc mondial est même passé au-dessus du prix moyen communautaire depuis mi-2016. Par corollaire, la production de sucre réunionnais destinée à être raffinée va subir la concurrence des grands pays producteurs de sucre de canne, mais aussi, et surtout du sucre de betterave européenne.

Face à cette perspective, l'industrie sucrière européenne s'est profondément restructurée et concentrée, en réalisant des économies d'échelle et en misant sur une hausse des volumes produits et exportés afin de résister à des prix potentiellement plus bas et plus volatils. Dans les DOM, l'adaptation de la filière se heurte à des contraintes locales de productivité qui induisent un besoin de soutien additionnel (aides supplémentaires et protection accrue) de la part de l'État français pour pouvoir perdurer dans ce nouvel environnement et maintenir les revenus des planteurs. Nécessaires, ces soutiens accroissent la dépendance de la filière et ne lèvent pas toutes les incertitudes auxquelles elle fait face à moyen long terme. L'État français s'est engagé à compenser les surcoûts par une subvention supplémentaire dont l'enveloppe s'élève à 38 millions d'euros (28 millions d'euros sont déjà inscrits dans la loi de finances de 2017 pour la Réunion seulement). Néanmoins, les industriels ultra-marins estiment que 3,5 millions d'euros supplémentaires seraient nécessaires pour pouvoir résorber cet écart de compétitivité. Par ailleurs, l'exclusion des sucres spéciaux des futurs accords commerciaux de l'UE et le maintien des protections douanières actuelles constituent des enjeux majeurs pour l'avenir de la filière et la préservation de ce marché de niche. D'autres options se présentent également, telles que la construction d'usine de raffinage, ou accroître le potentiel des « coproduits » à travers l'autonomie énergétique, comme l'éthanol.

Source : Note Expresse 421 « *la filière canne-sucre face à la libéralisation du marché européen du sucre en 2017* », novembre 2016

### 3. La grande pêche industrielle

Après avoir connu un fort développement à partir du début des années 90, la filière a rencontré de grandes difficultés dues à la baisse de la ressource halieutique. La restructuration entamée depuis 2008 a permis de redynamiser le secteur. Pour la campagne 2016-2017, un nouvel armateur, le premier depuis 2002, Réunion pêche australe<sup>1</sup>, a obtenu un quota de 100 tonnes pour la pêche de légine (soit 1,5 % du total admissible de capture). L'entrée de ce 8<sup>e</sup> navire, battant pavillon australien (nationalité de son propriétaire), est confrontée au scepticisme des autres armateurs<sup>2</sup>.

La pêche industrielle au large est pratiquée par sept armements, qui déploient leur activité essentiellement dans la zone de Kerguelen. Tous ces armateurs sont basés à La Réunion, car la

<sup>1</sup> Regroupe les armements pélagiques Enez et Atlantis et 38 petits pêcheurs réunionnais (qui représentent respectivement 50, 30 et 20 % du capital de RPA). Il est soutenu par le lobby Eurodom et le Comité régional des pêches (CRPMEM).

<sup>2</sup> Le Syndicat des armements réunionnais des palangriers congélateurs s'est opposé à l'introduction de ce nouvel acteur, s'inquiétant de la perte du label *Marine stewardship council* qui avait permis une revalorisation du prix de vente et la conquête de nouveaux marchés.

réglementation spécifique des TAAF implique le débarquement de la totalité des captures. La pêche dans ces eaux subantarctiques concerne principalement la légine, mais également la langouste, certaines espèces de poisson soumis à des quotas (poisson des glaces, cabot et rouffe antarctique) et d'autres sans quota (raie et grenadier). Ces quotas sont établis chaque année par l'administration des TAAF et le Muséum national d'histoire naturelle afin d'assurer la conservation à long terme et l'utilisation optimale des ressources halieutiques dans la zone économique exclusive de Kerguelen et du Crozet. En parallèle, les techniques de pêche ont été améliorées afin de réduire les captures accessoires, les prises de juvéniles et de limiter la mortalité aviaire (les captures accidentelles d'oiseaux marins ont quasiment été supprimées grâce à un ensemble de mesures préventives).

Depuis 2015, la pêche à la légine, une espèce à croissance lente et à grande longévité, fait l'objet d'un plan de gestion sur trois ans. Les stocks avaient été en grande partie détruits par la pêche illégale des années 90 et au début des années 2000. Ils présentent aujourd'hui des indices de reprise, mais ne sont pas intégralement reconstitués. Pour la campagne 2016-2017, les totaux admissibles de capture (TAC) ont été fixés à 6 350 tonnes, soit une quasi-stagnation par rapport à la précédente (+0,8 %). Ils sont étendus de 300 tonnes dans la zone de Crozet et baissent de 250 tonnes dans la zone des Kerguelen. Ces TAC sont les plus importants au monde pour cette espèce. La pêche à la légine est essentiellement destinée à l'exportation vers les pays asiatiques (en premier lieu Hong Kong et le Vietnam) ainsi qu'aux États-Unis. Ce poisson, surnommé « l'or blanc », possède une forte valeur ajoutée et un prix au kilo qui est l'un des plus élevés sur le marché international. Cette pêche constitue le deuxième secteur exportateur de La Réunion, elle génère 300 emplois directs et entre 4 et 5 fois plus d'emplois indirects (transport, transformation, exportation).

À Saint-Paul, la langouste est actuellement exploitée par un seul navire, l'Austral, copropriété des armements Sapmer et de sa filiale Armas Pêche. Les TAC pour cette espèce, en baisse ces dernières années (400 tonnes de 2008 à 2012, 345 en 2014 et 330 en 2015), sont pour la première fois en hausse depuis 8 ans (355 tonnes pour la saison de pêche 2016-2017). Toutefois, cette ressource fragile fait l'objet d'une surveillance accrue depuis la création de la réserve naturelle. Une campagne d'évaluation des ressources halieutiques, baptisée ASPHALTE, est en cours. Les TAC pour la pêche de poisson des glaces sont fixés à 1 100 tonnes pour la campagne 2016-2017, ce qui représente une baisse de 26 % par rapport à la campagne précédente, malgré une reconstitution des stocks, passés d'environ 10 000 tonnes en 2013 à 100 000 tonnes en 2016 selon le Muséum d'histoire naturelle. La Sapmer et Armas pêche, qui n'avaient plus pêché cette espèce depuis 1992, se sont vu attribuer 63 % du TAC. L'amateur COPECMA, créé en 2015, qui était le seul à pêcher le poisson des glaces, avait quant à lui connu un premier exercice compliqué (180 tonnes de captures pour un quota de 400 tonnes) ainsi que des difficultés pour écouler sa production à cause de l'embargo sur la Russie. D'autres espèces font l'objet de quotas pendant la campagne 2016-2017 : le cabot (30 tonnes), le Saint-Paul (20 tonnes) et la rouffe (15 tonnes).

**Quotas de poissons pour la campagne 2016-2017 (tonnes)**

Léguine	6 350
Poisson des glaces	1 100
Langouste	355
Cabot	30
St-Paul	20
Rouffe	15

Source : TAAF

## LES TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES

La réserve naturelle des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF), a fêté ses 10 ans en 2016, et s'étend sur un territoire large de 670 000 km<sup>2</sup> (sur 2 367 400 km<sup>2</sup> de zone administrés), dont plus de 120 000 km<sup>2</sup> d'espace de protection renforcée où toute activité industrielle et commerciale est interdite. Cette surface a ainsi été multipliée par 30, suite aux engagements pris lors de la Cop 21 et l'adoption le 20 juillet 2016 de la loi sur la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. Elle s'étalait auparavant sur un territoire de 22 700 km<sup>2</sup>, comprenant la totalité des îles australes (7 000 km<sup>2</sup>) et 52,5 % de leurs eaux territoriales (15 700 km<sup>2</sup>).

L'année 2016 marque aussi les 10 ans de la création de la réserve et l'ouverture de sa candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO. Sa création en 2006 avait pour but la conservation d'un site exceptionnel de la biodiversité mondiale, présentant des adaptations originales de la faune et de la flore dues à l'éloignement extrême de la présence humaine et de sources de contamination. Les îles australes accueillent les sites reproducteurs de 34 espèces d'oiseau marin, tandis que les eaux sont riches d'espèces diverses de pélagiques, de cétacés et de pinnipèdes.

Source : Note Expresse N° 368, janvier 2016 « *les Terres australes et antarctiques françaises : acteurs de l'économie bleue au cœur de l'océan indien* »

## 4. L'artisanat

La Chambre des métiers a recensé 17 100 entreprises artisanales actives en 2016, soit 5,5 % de plus qu'en 2015. La répartition par branche professionnelle montre la nette prépondérance du secteur du bâtiment (38,6 % du nombre total d'entreprises artisanales), devant celui des services (31,3 %). Comme en 2014 et en 2015, l'année 2016 connaît une croissance du nombre d'entreprises dans toutes les branches. Celle de l'alimentation connaît la progression la plus dynamique (+11,2 %).

### Répartition des entreprises par secteur professionnel

	2014	2015	2016	Évol. 16/15	Répartition en %
Alimentation	2 041	2 230	2 480	11,2 %	14,5 %
Production artisanale	2 455	2 550	2 680	5,1 %	15,7 %
Bâtiment	6 095	6 360	6 590	3,6 %	38,6 %
Services	4 854	5 060	5 350	5,7 %	31,3 %
<b>Total</b>	<b>15 445</b>	<b>16 200</b>	<b>17 100</b>	<b>5,5 %</b>	<b>100,0 %</b>

Source : Chambre des métiers de La Réunion

Les inscriptions au registre de la Chambre des métiers ont augmenté de 3,3 % (2 082 inscriptions) portées par les métiers de bouche et les activités de production. Parallèlement, les radiations progressent de 5,9 % (1 345) entraînant un solde net de +737, soit 1,1 % de moins qu'en 2015. La situation se dégrade dans le secteur du bâtiment avec un recul des créations (-2,3 %) et une hausse des radiations d'entreprises (+13,5 %), le solde reste toutefois positif (+182).

### Chiffre d'affaires des entreprises de l'artisanat

(millions d'euros)	2013	2014	2015	2016	Évol. 16/15
Alimentation	211	220	246	274	11,4 %
Production artisanale	298	303	323	329	1,9 %
Bâtiment	671	675	694	708	2,0 %
Services	432	449	475	478	0,5 %
<b>Total</b>	<b>1 612</b>	<b>1 648</b>	<b>1 739</b>	<b>1 789</b>	<b>2,9 %</b>

Source : Chambre des métiers de La Réunion

Le chiffre d'affaires de l'artisanat progresse de nouveau en 2015 (+2,9 %). Tous les secteurs sont concernés. Comme l'année précédente, la plus forte augmentation touche le secteur alimentaire (+11,4 %).

Les créations d'entreprises selon le statut montrent que le nombre de micros-entreprises, qui ont désormais pour obligation de s'immatriculer au répertoire des métiers, augmente. Elles représentent 42 % des créations en 2016. Plus du tiers de ces créations exercent sous forme sociétaire. Restent ensuite des entreprises individuelles.

Hors autoentrepreneurs, le taux de pérennité à 3 ans des entreprises artisanales créées en 2016 atteint 75 %. À 5 ans, les chances de survie d'une entreprise après sa création passent à 60 %. En incluant les autoentrepreneurs, ces taux passent respectivement à 62 % et 48 %.

La campagne d'apprentissage qui se déroule de juin à décembre 2016 a drainé 1 345 contrats nets signés contre 1 432 en 2015, soit -6 %, en particulier dans le bâtiment. Les investissements ne redémarrent pas en 2016, 31 % des financements se font par l'utilisation de fonds propres.

## Section 4

# L'électricité, l'eau et l'environnement

Alors que le décret sur la programmation pluriannuelle de l'énergie vient d'être signé, les projets se multiplient, visant à l'autonomie énergétique du territoire à l'horizon 2030. Les objectifs d'une production de la moitié de l'électricité consommée à partir d'un mix d'énergies renouvelables dès 2020 (23 % pour la France), et d'autonomie énergétique en 2030 sont clairement affichés. Dans ce domaine, La Réunion se situe à la pointe de l'innovation, avec notamment le projet d'utiliser l'énergie thermique des mers (projet SWAC) ou la construction d'une turbine à combustion fonctionnant au bioéthanol issu de la mélasse.

Le retard en matière de gestion des déchets et de l'eau potable devient une priorité, au titre de la protection de l'environnement, mais aussi de la santé publique. Des objectifs sont fixés et des investissements conséquents sont prévus : plan d'action pluriannuel « eau potable », création de nombreuses installations et d'actions pour réduire et valoriser les déchets (à titre d'illustration, un Réunionnais produit 97 kg d'encombrants contre 12 kg en France).

## 1. Aperçu structurel

### Poids du secteur<sup>1</sup> dans...

... la création de richesses en 2011 (Insee)	... les effectifs salariés en 2015 (Insee)	... le parc d'entreprises en 2016 (Insee)	... les créations d'entreprises en 2016 (Insee)
2,5 %	1,5 %	3,0 %	0,4 %

Le secteur « électricité, eau et environnement » participe à hauteur de 2,5 % à la création de richesse en 2011. Il représente 1,4 % des effectifs salariés en 2014. En 2015, le secteur représente 3,0 % du parc d'entreprises réunionnais et 0,4 % des créations d'entreprises.

## 2. L'énergie électrique

### Vers une autonomie énergétique

L'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité est structurellement complexe à atteindre pour un territoire insulaire où l'électricité consommée doit être produite sur place et où les coûts de production sont deux à trois fois plus élevés qu'en France hors DOM<sup>2</sup>. Cette situation incite d'autant plus à mettre en œuvre des mesures destinées à maîtriser la croissance de la consommation. Elle nécessite également une constante adaptation des moyens de production, qui se doivent d'intégrer les lignes directrices tracées par le Grenelle de l'environnement pour les départements d'outre-mer.

<sup>1</sup> Les données de création de richesse sont issues des comptes économiques. Les estimations d'emploi annuelles sont calculées à partir du dispositif Estel (Estimations d'emploi localisées) et les données sur la démographie (au 1<sup>er</sup> janvier) et les créations d'entreprises sont extraites du répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

<sup>2</sup> En 2016, le coût moyen de production à La Réunion est de 206,57 euros /MWh.

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique et à la croissance verte fixe des objectifs en matière d'économies d'énergies et de développement des énergies renouvelables<sup>1</sup> : réduire de moitié la consommation d'énergie à l'horizon 2050, diversifier le mix énergétique avec le développement des énergies renouvelables, réduire la part du nucléaire à 50 % à l'horizon 2025 et lutter contre la précarité énergétique. Des objectifs particuliers sont donnés pour les zones non interconnectées, dont La Réunion fait partie. Deux objectifs principaux sont fixés : produire la moitié de l'électricité consommée à partir d'un mix d'énergies renouvelables dès 2020 (23 % pour la France) et atteindre l'autonomie énergétique en 2030. La Réunion bénéficie d'un atout majeur lié à ses ressources naturelles telles que le vent, le soleil<sup>2</sup>, la géothermie<sup>3</sup> et l'eau, mais elle reste fortement dépendante des importations de produits énergétiques. La déclinaison locale de cette loi, la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), dont le décret a été publié en avril 2017, couvre une première période de 3 ans (2016-2018), puis une seconde de 5 ans (2019-2023). Elle fixe comme principaux objectifs : la maîtrise de la demande, la diversification des sources d'énergie, la sécurité d'approvisionnement et le stockage de l'énergie.

Pour se donner les moyens d'atteindre l'autonomie énergétique d'ici 2030, le syndicat des énergies renouvelables a publié en janvier 2017, une nouvelle version du Livre blanc qui expose les grandes orientations stratégiques et détaille des mesures opérationnelles par filière. Il propose plusieurs axes de travail, notamment l'essor des réseaux « intelligents » afin d'augmenter le seuil de pénétration des énergies renouvelables électriques variables ou le développement de nouvelles filières telles que la géothermie, les énergies marines...

L'utilisation de l'énergie thermique des mers est au cœur du projet SWAC (Sea water air conditioning) visant à utiliser de l'eau froide puisée dans les profondeurs des océans pour alimenter le réseau urbain de climatisation et développer des activités dérivées. Ce projet, destiné à l'hôpital de Saint-Pierre est encore en phase d'étude. À titre indicatif, la climatisation du tertiaire représente 1/6<sup>e</sup> de la consommation électrique de l'île.

Pour accompagner le développement économique et démographique du nord de l'île, le réseau électrique de Saint-Denis a été renforcé, avec le déroulage d'une nouvelle ligne souterraine de 7 km pour un investissement de 13,5 millions d'euros. La mise en service de la Liaison électrique de l'Ouest (LÉO), au milieu de l'année 2016, permet également de sécuriser l'alimentation électrique de l'Ouest et du sud de l'île. Cet investissement de 43 millions d'euros pour un circuit de deux fois 90 MW vient remplacer l'ancienne ligne de 45 MW, devenue sous-dimensionnée. Parallèlement, 52 millions d'euros ont été investis pour la modernisation et l'entretien des réseaux de l'ensemble du territoire.

Les travaux de construction de la turbine à combustion fonctionnant au bioéthanol ont démarré fin 2016. Cet investissement de 60 millions d'euros, dont la livraison est prévue pour la fin de l'année 2017, est inédit en France. Cette centrale sera alimentée par du bioéthanol issu de la mélasse, mais pourra également être alimentée par du biocarburant produit à partir de microalgues. L'installation de compteurs numériques va démarrer au cours de l'année 2017 et s'étalera sur 5 ans. Ceux-ci mettront fin à la relève manuelle et pourront également donner une indication sur l'état du réseau. Ce projet représente un investissement de 70 millions d'euros.

---

<sup>1</sup> Le photovoltaïque, l'éolien, la biomasse, l'hydraulique et la bagasse.

<sup>2</sup> La Réunion est la région d'Europe la mieux équipée en chauffe-eau solaire après Chypre.

<sup>3</sup> La société Volcanergie a reçu en octobre 2016 un permis exclusif de recherches de gîtes géothermiques à haute température à Salazie et Cilaos pour une période de cinq ans.

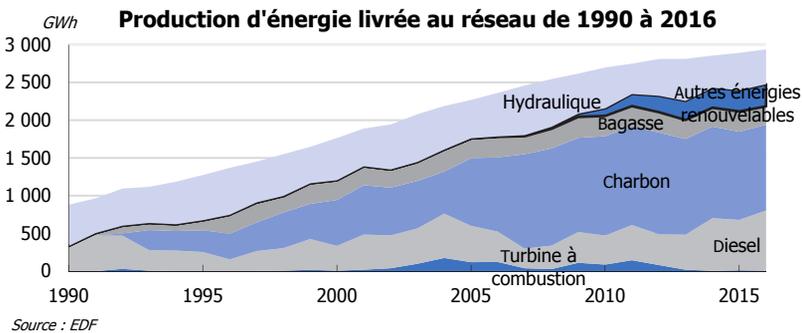
## 2.1. COMMERCIALISATION, TRANSPORT ET TARIFICATION DE L'ÉLECTRICITÉ

Le marché de la production d'énergie, ouvert à la concurrence, prévoit le maintien, dans les DOM et la Corse, du monopole attribué à EDF pour le transport, la distribution et la commercialisation. À l'origine de 40 % de cette production, EDF se positionne comme « acheteur unique » de toute l'électricité transitant sur les réseaux. Les autres producteurs sont de plus en plus nombreux et divers (Albioma, Akuo, producteurs photovoltaïques et éoliens ...).

## 2.2. LA PRODUCTION

En 2016, la production électrique totale livrée au réseau est de 2 944 GWh, en hausse de 1,4 % par rapport à 2015<sup>1</sup>. Même si le charbon assure la production de base, sa part dans la production électrique totale continue de diminuer (38,7 % en 2016 contre 40,4 % en 2015 et 42,4 % en 2014). En termes de puissance installée<sup>2</sup>, la capacité totale reste stable, à 845 MW fin 2016. La contribution de la production liée à l'hydraulique a été en baisse cette année notamment en raison d'un bilan pluviométrique déficitaire. L'ensemble photovoltaïque, éolien et biogaz progresse de 4,8 %, après +5,8 % en 2015.

La part des énergies renouvelables dans la production totale d'électricité atteint 34 %, en légère baisse par rapport à 2015 en raison d'une diminution de l'hydraulique et de la bagasse, au profit du fioul (+4,5 %). La production de photovoltaïque continue de progresser (+6,2 % par rapport à 2015). Les énergies renouvelables sont prioritaires pour couvrir la consommation, dans la limite d'un plafond maximum de 30 %<sup>3</sup>. La nouvelle batterie de stockage installée en 2016 à Saint-André a permis de repousser ce seuil à 32 %. L'hydraulique est souvent sollicitée lors des pointes du soir et les autres moyens de production sont appelés ensuite, du moins cher au plus cher : charbon, fioul puis turbines à combustion. Il est prévu de remplacer progressivement certaines énergies fossiles : le charbon par la bagasse et la biomasse, et de créer un projet de traitement et de transformation des déchets en énergie.



<sup>1</sup> Après correction des jours fériés, week-end et de la journée supplémentaire des années bissextiles.

<sup>2</sup> La puissance installée reste théorique et doit être cherchée à la lumière de plusieurs paramètres. D'une part, les moyens de production peuvent être affectés par des indisponibilités telles que les entretiens programmés ou les pannes fortuites... D'autre part, les moyens de production mis en œuvre dépendent des contraintes structurelles : l'hydraulique ne peut fonctionner à pleine puissance au-delà de quelques heures et le photovoltaïque et l'éolien ne peuvent garantir leur niveau de production instantanée, étant totalement dépendants des conditions météorologiques.

<sup>3</sup> Au-delà les producteurs de photovoltaïques sont déconnectés. Ce seuil de puissance maximale de pénétration des énergies variables sur les réseaux électriques ne peut être augmenté qu'à la condition d'y associer des dispositifs particuliers : régulations des moyens de production ou des charges de consommations, stockage, etc.

## 2.3. LA CONSOMMATION

La consommation totale d'électricité atteint 2 708 GWh, en hausse de 1,9 % après +1,4 % en 2015. EDF compte 380 000 clients, dont 90 % sont des particuliers. Un tiers bénéficie du tarif de première nécessité (TPN).

# 3. L'eau

---

## 3.1. LA PROBLÉMATIQUE DE LA GESTION DE L'EAU À LA RÉUNION

Le réseau hydrographique de La Réunion est composé de 13 rivières pérennes et leurs affluents, de trois étangs littoraux, de plusieurs plans d'eau intérieurs et de nombreuses ravines sèches. L'île, qui détient plusieurs records mondiaux de pluviométrie pour les périodes comprises entre 12 heures et quinze jours<sup>1</sup>, dispose en première analyse d'un volume de pluie suffisant pour couvrir les besoins de la population, de l'agriculture et de l'industrie : les précipitations annuelles représentent environ 7,6 milliards de m<sup>3</sup>. Toutefois, la disponibilité de ces ressources souffre d'une mauvaise répartition dans l'espace et dans le temps. En effet, l'Ouest et le sud de l'île sont affectés d'une pénurie en fin de saison sèche et disposent de ressources nettement inférieures à celles dont bénéficie l'Est. Par ailleurs, les ressources en eau de surface sont maigres dans les Hauts (sols perméables et infiltrations profondes), tandis que des nappes pérennes existent plus près des côtes, mais sont parfois confrontées à un phénomène naturel de salinisation par l'eau de mer. En 2015, sur les 66 masses d'eau de l'île, 26 seulement sont considérées en bon état, selon le Comité de bassin. L'objectif visé à l'horizon 2021 est d'atteindre 66 % de masses d'eau réunionnaises en bon état.

La politique de gestion globale de l'eau implique principalement deux structures :

- Un Comité de bassin, créé en 1996, qui représente les collectivités, les services de l'État ainsi que les usagers. Son rôle est de définir les orientations politiques dans le domaine de l'eau au travers du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Le nouveau SDAGE couvre la période 2016-2021 et fixe plusieurs objectifs, dont la préservation de la ressource en eau, la lutte contre la pollution et la qualité de l'eau potable.
- L'« Office de l'Eau Réunion », établissement public local, créé en 2003, rattaché au Département et dont les principales missions sont : (i) l'étude et le suivi des ressources en eau et des milieux aquatiques et littoraux, (ii) le conseil et l'assistance technique auprès des maîtres d'ouvrages, et (iii) la programmation et le financement d'actions et de travaux (programme pluriannuel d'intervention).

Le chantier emblématique de basculement des eaux d'Est en Ouest, baptisé « Irrigation du littoral ouest » (ILO), lancé en 1989 et inauguré pour partie en 2011, a été mis en service en 2016. Il permet, par un système de conduites d'eau reliant les deux versants, de mieux satisfaire les besoins en eau des agriculteurs de la côte ouest.

## 3.2. LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE : DES AMÉLIORATIONS À CONFIRMER

En 2015, hors hydroélectricité, 199,7 millions de m<sup>3</sup> d'eau ont été prélevés dans le milieu naturel (-8,3 %, après +1,0 % en 2014), qui se répartissent entre 140,0 millions de m<sup>3</sup> pour l'alimentation en eau potable, 48,5 millions de m<sup>3</sup> pour l'irrigation, 10,4 millions de m<sup>3</sup> pour

---

<sup>1</sup> Les records pluviométriques concernant des périodes courtes sont causés par des phénomènes orageux et ceux pour des périodes plus longues par le phénomène de mousson, qui ne concerne pas La Réunion.

l'usage industriel et 0,8 million de m<sup>3</sup> pour les autres usages. Cette baisse concerne particulièrement les prélèvements destinés à l'irrigation agricole, qui diminuent de près d'un quart par rapport à l'année précédente compte tenu notamment d'une année un peu plus pluvieuse que les précédentes. Sur la période 2010-2015, un peu plus de 218 millions de m<sup>3</sup> sont prélevés en moyenne par an sur la ressource en eau, hors hydroélectricité.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il existe 21 autorités organisatrices du service d'eau potable : 20 communes et la CASUD pour les quatre communes du Sud (Entre-Deux, Tampon, Saint-Joseph et Saint-Philippe). Parmi les 24 communes de l'île, 4 assurent la distribution de l'eau en régie directe (Sainte-Rose, la Plaine-des-Palmistes, Saint-Paul avec la Créole et Cilaos avec la Régie des Eaux de Cilaos) tandis que les autres (85 % des abonnés concernés) adoptent une gestion en délégation de service public. Cinq opérateurs sont recensés sur le territoire : VEOLIA, la Compagnie internationale de service et d'environnement (CISE, du groupe SAUR), la SPL Sources et Eaux pour la commune de Petite-Ile (société publique locale qui a succédé à la SAPHIR en octobre 2013), Sudéau (filiale du groupe SAUR, née du partenariat entre la communauté d'agglomération du Sud<sup>1</sup> et CISE Réunion depuis 2014) et la société Derichebourg, nouveau fermier identifié sur le territoire de Saint-Leu à partir de juillet 2017. Il existe 206 points de prélèvement, dont 114 captages dans les eaux de surface et 87 pompages dans les eaux souterraines. 21 unités de potabilisation assurent le traitement de l'eau. Le réseau de distribution s'étend sur 6 772 km de canalisation, et la capacité de stockage s'élève à près de 410 000 m<sup>3</sup>.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, le bassin Réunion recense 365 104 abonnés au service d'eau potable. La consommation moyenne est de 194 m<sup>3</sup> par abonné et par an à La Réunion, contre 160 m<sup>3</sup> en moyenne nationale. Entre 2015 et 2016, le prix des services de l'eau affiche un léger recul, rompant ainsi avec la dynamique haussière constatée ces dernières années. La moyenne départementale du prix de l'eau, sur l'ensemble des communes, s'établit à 2,26 € TTC/m<sup>3</sup> en 2016 contre 2,27 € TTC/ m<sup>3</sup> en 2015 soit une baisse de l'ordre de 0,1 % contre une augmentation de 6,6 % entre 2014 et 2015. Cependant, les disparités entre communes sont importantes. Les tarifs varient de 1,33 € TTC/m<sup>3</sup>, dans la commune de la Plaine des Palmistes, jusqu'à 3,03 € TTC/m<sup>3</sup> pour la commune de Trois-Bassins. Par ailleurs, certaines communes ne sont pas raccordées au tout-à-l'égout. Si l'on se réfère aux seules communes raccordées à l'assainissement collectif, le prix de l'eau est plus cher et s'établit à 2,35 euros/m<sup>3</sup> en moyenne. Le prix moyen décroît continuellement jusqu'à une consommation annuelle de 180 m<sup>3</sup> avant d'augmenter progressivement après ce niveau de consommation afin d'inciter aux économies d'eau. Un abonné au service public de l'eau, correspondant à un ménage composé en moyenne de trois personnes, dépense en moyenne 231,26 euros par an. La facture atteint 440,04 euros pour un ménage qui relève des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif.

À La Réunion, plus de la moitié des abonnés sont alimentées en tout ou partie par une eau dont la qualité microbiologique n'est pas maîtrisée en permanence, notamment lors des pluies. La Préfecture et l'ARS OI ont donc élaboré un plan d'action pluriannuel « eau potable », déclinaison du plan national annoncé lors de la conférence environnementale du 26 avril 2016, et les collectivités ont été mises en demeure de se mettre en conformité avec la réglementation et de construire des usines de potabilisation de l'eau d'ici trois ans. Des aides sont proposées afin de faciliter ces investissements. Les collectivités peuvent ainsi prétendre à plusieurs types de subventions, pour un montant total de 100 millions d'euros de travaux potentiels.

---

<sup>1</sup> Depuis 2010, les communes de l'Entre-Deux, du Tampon, de Saint Joseph et de Saint Philippe ont transféré leurs compétences à la Communauté d'Agglomération du Sud pour une mutualisation de l'exploitation de la distribution de l'eau potable.

La problématique de l'eau potable pose aussi celle de la modernisation des réseaux de canalisations et des fuites occasionnées. Le SDAGE 2016-2021 recommande aux collectivités d'améliorer leur rendement (rapport entre la quantité d'eau sortie et celle introduite dans le réseau). Cet indicateur permet d'estimer les fuites d'eau pendant le transfert par les canalisations, depuis la mise en distribution jusqu'au robinet de l'utilisateur. La loi Grenelle 2 et le décret du 27 janvier 2012 imposent aux collectivités le respect de performances minimales depuis le 31 décembre 2013, à savoir 85 %. Dans le cas contraire, la collectivité dispose de deux ans pour mettre en place un plan d'action de lutte contre les fuites. En 2015, 8 communes affichent un rendement supérieur à 65 % et le seuil de 75 % est atteint pour 3 d'entre elles (Le Port, Bras-Panon et l'Étang-Salé). Entre 2014 et 2015, le rendement s'améliore ou reste constant sur 9 communes.

La gestion des services d'assainissement est majoritairement communale. Seules deux communautés d'agglomération détiennent cette compétence : la CINOR et la CASUD. Cette dernière dispose également de la compétence de l'eau potable. Si la compétence en matière de collecte et de traitement des eaux usées et la distribution de l'eau potable restent pour l'heure dans le giron des communes, avec la loi NOTRe, elle devrait être transférée aux intercommunalités au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Ce qui pourrait avoir pour effet de retarder les délais de mise en conformité, certaines communes attendant un transfert aux intercommunalités pour un partage des coûts.

### 3.3. VERS UNE STABILISATION DES CAPACITÉS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Un abonné sur deux est raccordé à un dispositif d'assainissement collectif, mais des disparités géographiques existent : 74 % de la population à la CINOR contre seulement 22 % des abonnés sur la communauté d'agglomération de la CASud. Seules les communes de Salazie, Plaine des Palmistes et Petite-Île sont uniquement en zone d'assainissement non collectif. Le traitement des eaux usées est réalisé au travers des 16 stations d'épuration en fonctionnement que compte La Réunion au 31 décembre 2016. Parmi celles-ci, 7 sont gérées par la société SAUR-CISE<sup>1</sup>, 6 par VEOLIA EAU et 3 sont gérées en régie sans prestation de service. Un effort important de mise à niveau des systèmes d'assainissement collectif a été réalisé sur la période 2010-2015. Une nouvelle infrastructure est opérationnelle depuis mai 2016, à Saint-Leu, en remplacement de l'ancienne station. Au total 70 % du parc est âgé de moins de 5 ans. Seules deux stations (Cilaos et Entre-deux) ont plus de vingt ans et nécessitent une réhabilitation, et huit nécessitent des améliorations en termes d'équipement ou d'exploitation. La capacité de traitement n'a cessé d'augmenter, passant de 270 000 équivalents habitants (EH) en 2009 à 660 000 EH en 2015. Depuis, elle est plutôt stable et atteint 670 000 EH en 2016 et 676 000 en 2017. En 2016, le flux polluant moyen entré dans les stations d'épuration est équivalent à environ 400 000 EH (+3,5 % par rapport à 2015). La production de boues issues des systèmes d'épuration des eaux usées a doublé entre 2012 et 2016, année où elle atteint 6 517 tonnes de matière sèche.

Concernant l'assainissement non collectif, les obligations de la collectivité découlent des missions de contrôle et de diagnostic des installations domestiques qui ne sont pas desservies par un réseau public. Ces dispositifs peuvent contribuer potentiellement aux pollutions diffuses azotées vers les nappes souterraines. Cependant, la part de cette contribution est difficile à évaluer. Les territoires du Tampon et de Saint-Paul sont les secteurs les plus concernés par l'assainissement non collectif, mais la tendance est à la diminution au profit de l'assainissement collectif.

---

<sup>1</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la commune de Saint-Benoît a un contrat d'affermage avec la CISE alors qu'elle était auparavant en régie sans prestation de service.

## 4. L'environnement

---

La Réunion est un territoire résolument engagé sur plusieurs fronts en matière environnementale, avec un focus particulier sur la thématique de la gestion des déchets en 2016.

La gestion des déchets relève de la compétence unique du Conseil régional depuis la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015. Démarrée en février 2013 par le Département, la révision du Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PPGDND) a été approuvée le 23 juin 2016 par la Région. Des objectifs sont fixés en matière de réduction et de valorisation des déchets : réduction de 10 % des quantités de déchets ménagers et assimilés par habitant entre 2010 et 2020, généralisation du tri à la source des déchets organiques et des matériaux recyclables avant 2025 pour tous les producteurs (professionnels et ménages), développement des méthodes de revalorisation énergétique des déchets telles que la méthanisation. Ce plan vise également à répondre à la situation critique en termes de stockage des déchets résiduels (poubelles grises et refus des centres de tri) sachant que les deux installations de stockage et d'enfouissement de Pierrefonds et de Sainte-Suzanne sont saturées (toutefois, dans l'attente de nouvelles installations de traitement pérennes, les autorisations concernant ces deux centres, qui arrivaient à échéance, ont été prolongées). Ainsi, le PPGDND fixe des objectifs chiffrés de réduction à la source, d'augmentation du recyclage et de valorisation (stocker moins et mieux) qui conditionnent les modalités de collecte à mettre en place et les installations de traitement à utiliser ou à créer. Il s'inscrit pleinement dans la construction et la transition vers le modèle d'économie circulaire.

La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés sont assurés par les cinq communautés d'agglomération : CINORD, TCO, CIVIS, CASud et CIREST. Les intercommunalités du Sud et de l'Ouest (CASud, CIVIS et TCO) se sont regroupées au sein d'un syndicat mixte de traitement des déchets (ILEVA) et celles du Nord et de l'Est ont créé SYDNE en 2015 afin de mutualiser leurs compétences. En plus des 35 déchèteries, le département dispose de trois centres de tri (Sainte-Marie, Le Port et Saint-Pierre). Cette collecte se fait en porte-à-porte, en apport volontaire (déchèterie, bornes...) et par enlèvement spécifique (déchets de dépôt sauvage, véhicules hors d'usage...). Les installations existantes sont en majeure partie classées pour la protection de l'environnement et soumises à autorisation.

La production des déchets non dangereux est estimée à 1,8 million de tonnes en 2011, réparties en 0,5 million de tonnes de déchets ménagers et assimilés et 1,3 million de tonnes produites par les activités économiques hors BTP. Selon l'Observatoire réunionnais des déchets, piloté par l'AGORAH, chaque Réunionnais produit en moyenne environ 612 kg de déchets ménagers et assimilés<sup>1</sup> (DMA) par an dont 279 kg d'ordures ménagères résiduelles, déchet prédominant parmi les DMA et correspondant au contenu non trié des poubelles, contre 288 kg au niveau national. Un tiers seulement des DMA est valorisé et le reste est mis en enfouissement. C'est surtout sur la collecte des encombrants et des déchets végétaux que des marges de progression existent au regard du niveau national. Chaque année, un Réunionnais produit 97 kg d'encombrants contre 12 kg en France. Compte tenu des conditions climatiques, la production des déchets verts s'élève à 159 kg par an et par habitant contre 18 kg au niveau national. Le PPGDND prévoit donc la création de nombreuses installations et d'actions pour atteindre les objectifs de réduction et de valorisation des déchets. Les coûts d'investissement sont estimés à près de 700 millions d'euros.

---

<sup>1</sup> Ces déchets sont produits par les ménages, mais également certains professionnels (entreprises, artisans, administrations).

## Section 5

# La construction

Le chiffre d'affaires (CA) du BTP s'inscrit en baisse en 2016. La commande publique, qui représente à elle seule 86 % du CA du secteur en 2016 (42 % en 2008), régresse pour la troisième année consécutive. Toutefois, hors logement social et bien que les dépenses liées au chantier de la NRL restent identiques, elle progresse de 1,8 %.

La construction en logement social est affectée notamment par l'instauration d'un taux minimum obligatoire de subventions publiques pour toute opération : le nombre de logements programmés chute ainsi de près d'un tiers en un an. Cette contrainte financière est cependant levée depuis le début de l'année 2017.

### 1. Aperçu structurel

#### Poids du secteur<sup>1</sup> dans...

... la création de richesses en 2011 (Insee)	... les effectifs salariés en 2015 (Insee)	... le parc d'entreprises en 2015 (Insee)	... les créations d'entreprises en 2015 (Insee)
6,6 %	5,2 %	13,1 %	13,2 %

Le poids du secteur de la construction, qui regroupe le bâtiment et les travaux publics, dans la création de richesses baisse depuis 2009 (de 9,3 % en 2007 à 6,2 % en 2010), en lien avec l'atonie de la construction de logements privés et l'achèvement de grands chantiers des années 2003-2008.

Le secteur emploie 5,2 % des effectifs salariés à La Réunion en 2015 (8,6 % en 2007). Avec 6 542 entreprises immatriculées, le secteur représente 13,1 % du nombre total d'entreprises au premier janvier 2015. Les créations d'entreprises représentent 13,2 % des créations totales de l'année 2015. À l'instar de l'ensemble de l'économie, les établissements de la construction sont majoritairement de très petite taille : 71 % d'entre eux ne comportent aucun salarié et un quart n'en compte qu'entre un et neuf.

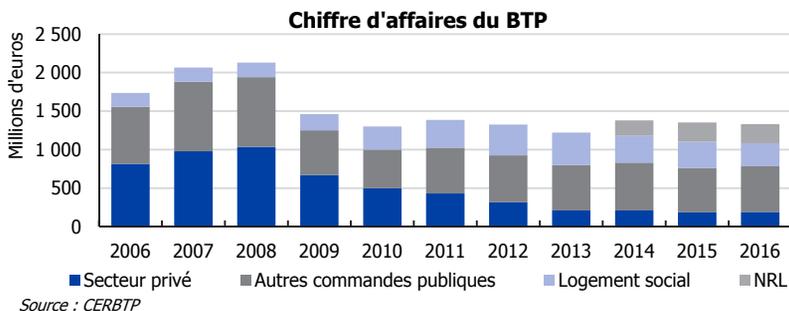
### 2. La situation du secteur

#### Nouvelle baisse du chiffre d'affaires du BTP en 2016

Selon la Cellule économique du BTP, le chiffre d'affaires (CA) du secteur baisse de 1,5 % en 2016, après -2,1 % en 2015. Cette dégradation provient principalement d'une contraction de l'activité dans le logement social, conséquence de l'instauration d'un taux minimum obligatoire de subventions publiques pour toute opération de logement social. Ce taux de 5 % restreint le recours des bailleurs sociaux à la défiscalisation ou au crédit d'impôt et limite la production de logements sociaux neufs. Hors logement social, la commande publique progresse de 1,8 %, bien

<sup>1</sup> Les données de création de richesse sont issues des comptes économiques. Les estimations d'emploi annuelles sont calculées à partir du dispositif Estel (Estimations d'emploi localisées) et les données sur la démographie et les créations d'entreprises sont extraites du répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

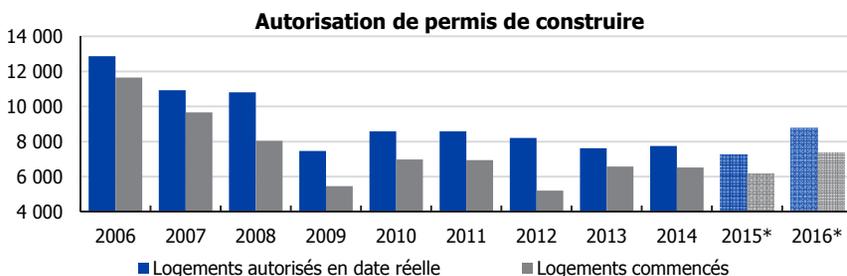
que les dépenses liées au chantier du la NRL restent identiques à l'année précédente. Au total, la commande publique représente 86 % du CA du secteur (42 %, en 2008).



### 3. Le logement

#### La nécessité d'un programme de constructions ambitieux

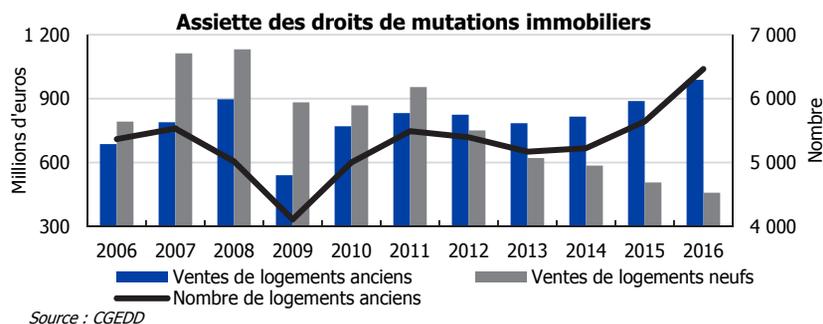
Le vieillissement de la population et la tendance à la décohabitation (qui contribue à la réduction du nombre de personnes par ménage) impliquent un besoin fort de logements, notamment de petite taille. L'Insee estime que le parc de logements devrait compter plus de 453 000 résidences en 2030 selon les projections démographiques, soit 170 000 logements supplémentaires par rapport à 2010.



Face à cette problématique, l'État a mis en place des incitations fiscales spécifiques à l'Outre-mer depuis 1986 et la loi Pons, afin d'encourager l'investissement locatif (mais également l'accès à la propriété) dans le secteur libre et intermédiaire (logements aux loyers situés entre ceux du parc social et ceux du parc privé) par la défiscalisation et ainsi dynamiser la construction de logements dans ces territoires. Cependant, ce développement s'est fait en décalage avec les besoins d'une grande partie des ménages réunionnais aux revenus trop modestes pour y accéder. Orientée vers le logement social, la Loi pour le développement économique des outremer (Lodeom) vise à une meilleure adéquation entre l'offre de logement et les besoins des Réunionnais. Après une forte progression de 2009 et 2013, la construction de logements sociaux ralentit, passant de plus de 3 300 logements livrés en 2013 à 2 300 en 2016 en raison de contraintes foncières et financières (stagnation de la LBU et taux minimum obligatoire de subventions publiques pour toute opération de logement social). Parallèlement, les lois Scellier DOM, Duflot DOM et Pinel DOM n'ont pas réussi à relancer la construction dans le secteur libre. L'activité rebondit cependant en 2016, avec une hausse de 27 % des autorisations et de 19,7 % des logements commencés.

## Amélioration sur le marché de l'immobilier en 2016

En 2016, les montants de l'assiette des droits de mutations immobiliers progressent de 3,7 %, après quatre années de baisse consécutive. Entre 2010 et 2015, le montant total des ventes immobilières a baissé de près d'un quart. Le marché de l'ancien relance le secteur de l'immobilier (+11,1 %) et représente les deux tiers des transactions. 6 364 logements anciens ont été vendus en 2016, en hausse de 14,6 %. Toutefois, les prix de l'ancien ne suivent pas la même tendance et s'inscrivent en repli (-3,0 %) pour un montant moyen de 153 000 euros. Parallèlement, le marché du neuf peine à nouveau, avec une baisse de 9,3 % du montant total des ventes de logements neufs.



Selon les résultats de l'Observatoire des loyers privés de La Réunion sur les communes de Saint-Denis et Sainte-Marie, le loyer moyen du parc locatif privé reste stable entre 2013 et 2015 et s'établit à 9,88 euros au m<sup>2</sup>. L'unité urbaine de Saint-Denis se situe au niveau d'agglomérations comme Toulouse et Rennes et un peu en dessous de Nantes. L'Observatoire recense également les loyers sur le territoire Ouest de l'île. Ces derniers varient entre le littoral et les mi-pentes et Hauts de l'Ouest : respectivement 11,26 euros et 9,22 euros en 2015. Sur les trois zones d'étude, les petites surfaces affichent les prix les plus élevés au m<sup>2</sup> et plus un logement est ancien, moins son loyer est élevé.

## 4. Le logement social<sup>1</sup>

Le secteur du logement social constitue un enjeu économique et social prépondérant pour La Réunion. Il contribue directement à l'activité du secteur de la construction et occupe une place importante pour le système bancaire avec le financement des programmes de construction et des fonds de garantie dédiés. À La Réunion, la densité en logements sociaux est plus élevée qu'en métropole : 20 % des ménages réunionnais résident dans le parc locatif social, mais les demandes en attente et le mal-logement (surpeuplement) sont importants. Actuellement, deux tiers des ménages réunionnais sont éligibles à un logement social et l'évolution sociodémographique laisse présager un besoin croissant de logements sociaux, en dépit de la hausse continue du niveau de vie.

### Des contraintes financières levées en 2017

L'ajout de l'aide fiscale par la Lodeom en 2009 dynamise le secteur du logement social : les moyens disponibles ont triplé et dépassent les 300 millions d'euros en 2012 et 2013, avec près

<sup>1</sup> L'agence de La Réunion a publié une note expresse intitulée : « Logement social à La Réunion, entre besoins et contraintes : une équation complexe » en mars 2017. Cette partie est basée sur les éléments de cette publication.

de 4 000 logements par an. Cependant, la nécessité d'une meilleure maîtrise des dépenses publiques et d'une plus grande transparence a poussé l'État à adapter les modalités de fonctionnement de son dispositif. Ainsi, entre 2013 et 2016, le montant de financement en défiscalisation (ou crédit d'impôt) se réduit de 227 millions d'euros en 2013 à 130 millions d'euros en 2016. Au total avec la LBU, les aides de l'État en faveur de la construction du logement social atteignent 198 millions d'euros en 2016, contre plus de 300 millions d'euros en 2012 et en 2013. Conséquence directe de la contraction de l'aide fiscale, le nombre de logements programmés chute de 19 % en 2014 sur un an et de 29 % en 2015, pour se stabiliser en 2016 à 2 284 logements financés. Les livraisons de logements neufs restent néanmoins soutenues entre 2014 et 2016, avec plus de 3 000 logements livrés par an, bénéficiant des bonnes orientations de la programmation des années précédentes.

L'État cherche à mieux maîtriser sa dépense publique, mais il souhaite également promouvoir le logement social à travers la mise en place du plan logement Outre-mer pour 2015-2020. Ce plan sécurise le financement en faveur du logement social en prolongeant le régime de crédit d'impôt jusqu'en 2020. Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le crédit d'impôt deviendra obligatoire pour ce type de projet, ce qui signifie la fin de la défiscalisation dans le logement social. Par ailleurs, il comprend l'extension du crédit d'impôt aux travaux de réhabilitation de logements âgés de plus de vingt ans et situés dans les quartiers du nouveau programme national de rénovation urbaine. Une partie du parc de logements sociaux souffre en effet d'un vieillissement, bien qu'il soit en moyenne le plus jeune de France (avec la Guadeloupe) : 19,5 ans à La Réunion contre 39 ans en métropole. L'Association régionale des maîtres d'ouvrage sociaux et aménageurs (Armos-OI) estime que 9 000 logements nécessitent une rénovation lourde dans le département, c'est-à-dire dans l'objectif d'une remise aux normes, d'économie d'énergie et/ou de désamiantage. En 2016, 357 logements du parc locatif social ont bénéficié de travaux lourds de réhabilitation (883 avec l'amélioration de l'habitat).

La loi pour l'égalité réelle des outre-mer, entrée en vigueur le 02 mars 2017, vient amplifier ce plan, en supprimant l'obligation de financement des logements à hauteur de 5 % par subvention publique. Un regain de dynamisme de la construction de logements sociaux pourrait s'en suivre. Toutefois, les bailleurs sociaux doivent également inclure le financement des besoins en réhabilitation dans leur modèle économique et financier. Par ailleurs, le lien entre subvention par la LBU et crédit d'impôt n'est pas complètement rompu, car cette subvention est nécessaire actuellement à l'équilibre des projets des bailleurs sociaux, notamment en LLTS.

#### **Dotations du Budget Opérationnel de Programme « aides de l'État au logement social »**

*(Autorisation d'engagements en millions d'euros)*

	2015	2016	Évo. 16/15
<b>Moyens financiers affectés au logement social (hors PTZ)</b>	<b>85,0</b>	<b>100,8</b>	<b>18,6 %</b>
Logement (aides à la pierre)	68,0	67,6	-0,5 %
Accomp. des politiques d'aménagement (Frafu <sup>1</sup> – Paq <sup>2</sup> )	3,5	13,9	298,4 %
FRAFU <sup>1</sup> au titre du contrat de projets État-Région	3,5	13,9	298 %
Résorption de l'habitat insalubre (RHI)	10,0	5,3	-46,9 %
<b>Défiscalisation</b>	<b>106,3</b>	<b>129,9</b>	<b>22,2 %</b>
<b>Total (LBU + défiscalisation)</b>	<b>191,4</b>	<b>230,8</b>	<b>20,6 %</b>

<sup>1</sup> Fonds régional d'aménagement foncier urbain ; <sup>2</sup> Participation à l'aménagement des quartiers ; n.s. : non significatif  
Source : Deal – Comité départemental de l'habitat

## 5. La construction publique

---

### Forte baisse de la construction publique<sup>1</sup> en 2015

À l'instar de la commande publique (hors NRL), la construction publique des principaux maîtres d'ouvrages (Région, Département et État) s'inscrit en baisse de 14,7 % en 2015 (+9,8 % en 2014). Les crédits de paiement de la Région Réunion se contractent de 10,9 %, faisant suite à une année 2014 exceptionnelle (+25,7 %) avec la construction de quatre nouveaux lycées. Les dépenses d'investissement du département chutent pour la troisième année consécutive : -25,6 % en 2015 après -25,7 % en 2014 et -28,8 % en 2013. La collectivité réduit ses dépenses d'investissement pour compenser en partie les hausses de ses dépenses en prestations sociales (cf. section 3.3 sur les finances publiques).

#### Investissements pour les opérations de génie civil et en construction publique

<i>(millions d'euros)</i>	2012	2013	2014	2015	Évol. 15/14
<b>Construction publique (crédits de paiement)</b>	<b>93,3</b>	<b>88,1</b>	<b>94,8</b>	<b>80,9</b>	<b>-14,7 %</b>
Maîtrise d'ouvrage Région	49,9	58,4	73,4	65,4	-10,9 %
Maîtrise d'ouvrage Département	37,1	26,4	19,1	14,2	-25,6 %
Maîtrise d'ouvrage État	6,3	3,3	2,3	0,1	-95,0 %
<b>Opérations de génie civil (montants réalisés)</b>	<b>56,8</b>	<b>83,8</b>	<b>84,7</b>	<b>70,4</b>	<b>-16,8 %</b>
Travaux portuaires et aéroportuaires	11,3	43,4	57,9	50,1	-13,5 %
Endiguement de ravines	0,3	3,7	5,2	3,4	-34,2 %
Gestion de l'eau/réalisation de périmètres irrigués	43,9	34,4	21,6	16,9	-21,6 %

Source : CERBTP

Les investissements en travaux de génie civil chutent de 16,8 % en 2015. Les investissements réalisés dans le cadre de l'agrandissement du port (+13,2 %) ne compensent pas ceux liés à la fin des travaux dans les aéroports de l'île (prévus par le protocole de Matignon II) et à la réalisation de périmètres irrigués (projet d'Irrigation du littoral Ouest).

---

<sup>1</sup> À noter que les chiffres n'incluent pas les travaux publics liés à la construction de route (cf. section transport).

## Section 6

# Le commerce

L'activité du secteur du commerce reste dynamique en 2016. Les importations des biens de consommation progressent à un rythme supérieur à celui de l'année précédente : +3,2 %, après +2,0 % en 2015. Les projets de création et d'agrandissement des surfaces commerciales soumis à la CDAC sont nombreux. Les ventes de véhicules sont dynamiques pour la troisième année consécutive, même si le taux d'équipement demeure encore en retrait (71 % des ménages en 2013) par rapport à la France métropolitaine. Le chiffre d'affaires de la grande distribution progresse de 2,5 % en 2016.

### 1. Aperçu structurel

Le secteur du commerce a contribué à hauteur de 12,1 %<sup>1</sup> à la création de richesses en 2011. En 2016, il représente 23,9 % du parc d'entreprises de l'île et a été à l'origine de près d'une création d'entreprises sur quatre (24,3 %). Il rassemble au total 12,7 % des effectifs salariés en 2015.

### 2. L'activité du secteur

L'activité du secteur s'est stabilisée à un haut niveau en 2016 et les possibilités d'accélération paraissent limitées, conformément à l'opinion des professionnels du commerce interrogés dans le cadre des enquêtes trimestrielles de conjoncture de l'IEDOM. Les perspectives d'investissement à un an se sont fortement améliorées. Par ailleurs, la demande d'importation des ménages reste soutenue. Le rythme de croissance des importations des biens de consommation accélère par rapport à l'année précédente : +3,2 %, après +2,0 % en 2015. Les importations de biens de consommation durables progressent de 5,7 % tandis que celles de biens de consommation non durables augmentent de 2,8 %.

### 3. L'équipement commercial<sup>2</sup>

#### Hausse des projets soumis à la CDAC

Un tiers de la surface commerciale exploitée est occupée par le commerce à dominante alimentaire. Le reste est consacré aux commerces spécialisés : équipement de la maison, équipement de la personne principalement.

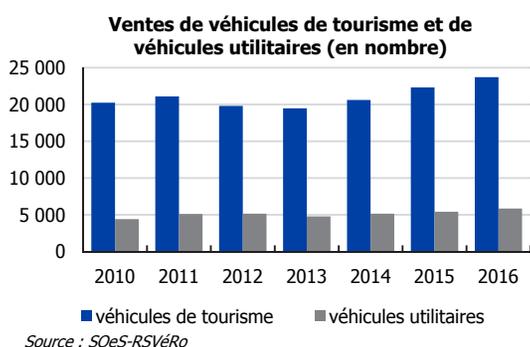
En 2016, deux nouvelles enseignes se sont installées à La Réunion : la FNAC en juillet et GÉMO en fin d'année. En 2016, la surface supplémentaire autorisée par la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) s'établit à 53 082 m<sup>2</sup>, contre 8 080 m<sup>2</sup> en

<sup>1</sup> Les données de création de richesse sont issues des comptes économiques. Les estimations d'emploi annuelles sont calculées à partir du dispositif Estel (Estimations d'emploi localisées) et les données sur la démographie (au 1<sup>er</sup> janvier) et les créations d'entreprises sont extraites du répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

<sup>2</sup> Le seuil de déclenchement de la procédure d'autorisation d'exploitation commerciale est de 1 000 m<sup>2</sup> et exclut les pharmacies et les commerces de véhicules automobiles ou de motos du champ couvert par les données (article L752 – 2 du code du commerce). Les données concernant les surfaces exploitées de moins de 300 m<sup>2</sup> ne sont donc plus prises en compte.

2015 et 53 390 m<sup>2</sup> en 2014. Les projets de 2016 portent essentiellement sur des créations ou extensions de surface de vente dédiée à la maison et à la personne.

## 4. Les ventes de véhicules neufs



Pour la troisième année consécutive, le marché automobile réunionnais affiche une croissance soutenue des différents segments. Les ventes de véhicules neufs de tourisme progressent de 6,3 % (après +8,2 % en 2015). À 23 706 unités, les ventes sont au plus haut depuis presque 10 ans, mais encore inférieures au record de 2005, au-dessus des 25 000 unités. Parmi ces immatriculations neuves, la part du diesel recule au profit de l'essence : 72,2 % en 2016 contre 57,7 % deux ans plus tôt. La part des voitures électriques et hybrides se

maintient à 4,2 % en 2016. Les ventes de véhicules utilitaires progressent de 8,1 % après +5 % en 2015, tirées par les besoins du chantier de la Nouvelle route du littoral.

Les ventes de véhicules d'occasion (tourisme et utilitaires) sont également dynamiques. Elles sont en hausse de 4,1 % en 2016 (+3,9 % en 2015), soit 76 163 unités (dont 63 286 véhicules de tourisme).

Le taux d'équipement de véhicules à La Réunion reste toutefois nettement inférieur à celui de la France métropolitaine : 71 % des ménages ont au moins une voiture (en 2013, source Deal), soit dix points de moins que ceux de métropole, qui ont également plus souvent deux voitures ou plus que les Réunionnais (42 % contre 31 %, respectivement).

## 5. La grande distribution

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, le nombre de grandes surfaces alimentaires (supérieure à 400 m<sup>2</sup>) s'établit à 100 magasins contre 102 l'année précédente, regroupé autour d'une dizaine d'enseignes. La surface du plancher commercial atteint 164 901 m<sup>2</sup>, soit une baisse de 188 m<sup>2</sup>. La densité globale du secteur s'élève à 194 m<sup>2</sup> pour 1 000 habitants.

Les enseignes Jumbo et Score conservent la première place avec une part croissante des surfaces à 31,4 %. L'enseigne E. Leclerc maintient sa deuxième place, avec 14,3 % des surfaces. Les enseignes Leader Price (en hausse, à 13,7 %), Carrefour (en hausse, à 12,1 %), Auchan et Simply Market (stable, à 10,3 %), Système U (en recul, à 9,5 %), Géant et Casino (en hausse, à 4,4 %), les indépendants (en recul, à 2,6 %) et K'ADI (1,6 %) se placent respectivement de la troisième à la neuvième place. Le chiffre d'affaires du secteur progresse de 2,5 % en 2016, après +2,8 % en 2015.

## Section 7

# Les services marchands

### 1. Aperçu structurel

#### Poids du secteur<sup>1</sup> dans...

... la création de richesses en 2011 (Insee)	... les effectifs salariés en 2015 (Insee)	... le parc d'entreprises en 2016 (Insee)	... les créations d'entreprises en 2016 (Insee)
35,5 %	31,1 %	52,9 %	57,7 %

Les services marchands sont souvent définis comme la catégorie résiduelle des services ne relevant ni de l'agriculture, ni de l'industrie, ni du commerce et ni des services administrés (administration, santé et éducation). Ils peuvent être agrégés en cinq sous-ensembles<sup>2</sup> caractérisés par des évolutions et des logiques différentes :

- Les services aux ménages représentent plus de la moitié de la valeur ajoutée (VA) totale du secteur des services marchands en 2011. Ils en sont également les premiers pourvoyeurs d'emplois. Les services aux ménages se sont développés dans le sillage du rattrapage des niveaux de vie, qui ont atteint aujourd'hui un palier et leur rythme de croisière.
- Les services aux entreprises génèrent une VA deux fois plus faible qu'en France métropolitaine : 6,1 % de la VA totale en 2011 contre 12,4 % en métropole. L'offre de services aux entreprises reste relativement limitée en raison de la faible représentation à la fois de grandes entreprises et du secteur industriel, généralement grands consommateurs de services externalisés.
- Les activités financières et d'assurance sont devenues un rouage important dans la modernisation et le bon fonctionnement de l'économie de l'île. Leur dynamisme au cours de ces dernières années témoigne de leur rôle grandissant (hausse de 7,9 % par an de leur VA entre 2000 et 2011).
- Les technologies de l'information et de la communication ont été très dynamiques jusqu'à la crise. Depuis, le marché est arrivé à maturité, mais connaît actuellement de nombreux bouleversements (*cf. 2. L'économie numérique*).
- Les activités de transports et d'entreposage ont subi d'une part le « trou d'air » traversé par le secteur du BTP, et d'autre part les mauvais résultats enregistrés dans le transport aérien par la compagnie locale entre 2010 et 2012.

<sup>1</sup> Les données de création de richesse sont issues des comptes économiques. Les estimations d'emploi annuelles sont calculées à partir du dispositif Estel (Estimations d'emploi localisées) de l'Insee et les données sur la démographie (au 1<sup>er</sup> janvier) et les créations d'entreprises sont extraites du répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

<sup>2</sup> Note expresse n° 375 « Les services marchands : au cœur de l'économie réunionnaise d'aujourd'hui et de demain », Mars 2016, Iedom

## 2. L'économie numérique

---

L'économie numérique (services de télécommunications, l'audiovisuel et toutes les autres activités des technologies de l'information et de la communication) est dynamique à La Réunion, qui se positionne en leadership régional. Le département est ainsi le premier DOM à avoir obtenu le label « FrenchTech » en juillet 2016. Le marché mobile réunionnais continue de se développer (+1,2 % de cartes téléphoniques en 2016) et est animé par le déploiement du très haut débit mobile (attribution des licences 4G).

### 2.1. APERÇU GÉNÉRAL

L'économie numérique englobe les services de télécommunications, l'audiovisuel et toutes les autres activités des technologies de l'information et de la communication. La filière numérique est avant tout un secteur transversal servant l'ensemble des domaines d'activité. Considérées par la Région Réunion comme un secteur prioritaire, les technologies de l'information et de la communication (TIC) participent fortement à la hausse des gains de productivité dans les entreprises et représentent un fort potentiel tant sur le marché local que vis-à-vis des marchés environnants. Le secteur a connu une croissance particulièrement vigoureuse à La Réunion depuis deux décennies. En 2013, le secteur des TIC compte 538 entreprises qui emploient 4 300 salariés, pour un chiffre d'affaires (CA) estimé à 1,3 milliard d'euros, selon une étude commanditée par la Région Réunion. 40 % des entreprises du secteur interrogées déclarent une augmentation de leur CA. La branche des télécoms ne représente que 3 % des entreprises des TIC, mais son CA est estimé à 610 millions d'euros, soit 46 % du CA total. Viennent ensuite l'audiovisuel avec un CA estimé à 280 millions d'euros, le commerce en produits TIC (176 millions d'euros) et l'informatique (130 millions d'euros).

#### **Une filière innovante : le label FrenchTech à La Réunion**

La Réunion se positionne en leadership régional avec une présence importante d'entreprises de dimension internationale et des partenariats concrets avec des entreprises de la Silicon Valley et par le monde entier. Le département est ainsi le premier DOM à avoir obtenu le label FrenchTech en juillet 2016. Issu d'une initiative publique portée par le Ministère de l'Économie, ce label désigne tous ceux qui travaillent dans ou pour les start-ups françaises en France ou à l'étranger (entrepreneurs, investisseurs, médias, opérateurs publics, instituts de recherche...) et qui s'engagent pour la croissance des start-ups d'une part, et leur rayonnement international d'autre part. L'île dispose d'un potentiel de développement fort dans de multiples domaines : TIC vertes, e-administration, datacenters, 3D (réalité virtuelle, réalité augmentée...), e-santé, systèmes embarqués, etc. De plus, les TIC constituent un secteur d'activité transversal aux autres filières à forte valeur ajoutée et à forts besoins en technologie. L'île couvre ainsi un large champ d'expertise tel que : la conception de serveurs et sites Internet, de réseaux, de bornes interactives (activités qui s'exportent déjà au Canada, Maurice, Madagascar et en Afrique du Sud), d'outils spécifiques (efficacité énergétique, sécurisation WEB, Système d'information géographique et d'animation et infographie (avec le deuxième studio européen de colorisation et de compositing, Pipangaï). En 2016, une vingtaine d'espaces de coworking sur l'île sont comptabilisés.

La Stratégie régionale d'innovation, voulue par l'Europe et portée par le Comité régional de l'innovation, a déterminé trois domaines de spécialisation pour La Réunion, dont la bioéconomie, l'écotourisme et l'économie numérique décarbonée (source d'investissements importants, notamment pour les infrastructures à très haut débit).

## 2.2. LE SECTEUR DES TÉLÉCOMS

Le marché mobile réunionnais continue d'être dynamique en 2016. La Réunion compte 876 900 cartes téléphoniques (cartes SIM hors objets connectés), en hausse de 1,2 % sur un an, dont 834 000 cartes actives (+1,5 %). Il y a par conséquent davantage de cartes que d'habitants, avec un taux de pénétration de 104 % des services mobiles. Ce taux est inférieur à celui observé en France entière (109 %) et en net retrait par rapport aux Départements français d'Amérique : 123 % en Guyane, 151 % en Guadeloupe et 153 % en Martinique. Le marché des forfaits mobiles croît de nouveau en 2016 (+6,0 %), tandis que celui des cartes prépayées continue de se dégrader. Entre 2012 et 2016, le nombre de cartes prépayées a été divisé par deux. Par ailleurs, les Réunionnais ont envoyé 3,3 milliards de SMS en 2015, soit 269 SMS par mois et par carte.

L'attribution définitive des licences 4G en outre-mer en novembre 2016, lance le déploiement du très haut débit mobile à La Réunion. L'arrivée de la 4G à La Réunion pourrait relancer la concurrence, avec l'apparition d'un nouvel opérateur (Zéop Mobile) déjà présent sur le marché de la fibre internet et Free mobile actuellement présent sous la marque Only.

### Suivi des parcs de cartes, forfaits mobiles et abonnements internet

(milliers)	2010	2014	2015	2016	Évo. 16/15
Nombre d'abonnements et forfaits <sup>1</sup>	523,0	590,9	621,2	658,7	6,0 %
Nombre de cartes prépayées	388,2	284,8	245,6	218,3	-11,1 %
<i>dont cartes prépayées actives</i>	<i>329,4</i>	<i>229,1</i>	<i>200,5</i>	<i>175,3</i>	<i>-12,6 %</i>
Total cartes SIM <sup>1</sup>	911,3	875,7	866,8	876,9	1,2 %
<b>Total parc actif</b>	<b>852,4</b>	<b>820,0</b>	<b>821,8</b>	<b>834,0</b>	<b>1,5 %</b>
<b>Abonnement internet<sup>2</sup></b>	<b>176<sup>3</sup></b>	<b>236</b>	<b>250</b>	<b>n.d.</b>	

<sup>1</sup> Hors objets connectés (MtoM) ; <sup>2</sup> haut et très haut débit ; <sup>3</sup> En 2011 ; n.d. : non disponible

Source : Arcep

## 3. Les transports

Le développement du secteur des transports met en exergue la bonne tenue de l'activité et de la consommation à La Réunion. Port Réunion se positionne désormais comme hub de transbordement régional : il devient le quatrième port français en termes de trafic conteneurisé et le premier port maritime de l'outre-mer français, grâce à une hausse de 15,6 % du trafic de marchandises. Pour la troisième année consécutive, le trafic aérien affiche une hausse de 1,5 %, avec 2,2 millions de passagers et plusieurs grands projets de développement. Parallèlement, les immatriculations de véhicules neufs progressent de 6,3 % en 2016. Le parc de voitures particulières de moins de 16 ans est estimé à 341 500 à La Réunion.

### 3.1. ACTIVITÉS PORTUAIRES

#### L'émergence d'un nouveau HUB de transbordement pour l'océan Indien

Le Grand port maritime de La Réunion (GPMDLR, appelé également Port Réunion) constitue une escale pour plusieurs lignes maritimes reliant l'Afrique (dont l'Afrique du Sud) et l'Asie. Avant 2016, le département était desservi par une seule ligne directe pour les marchandises provenant d'Europe, par l'armateur MSC. Ainsi, des feeders (navires de plus petit tonnage assurant les liaisons Europe-Asie) effectuaient des rotations régulières entre La Réunion et certains hubs portuaires, tels que Tanjung Pelepas en Malaisie, Khor Fakkan aux Émirats arabes unis ou Salalah à Oman.

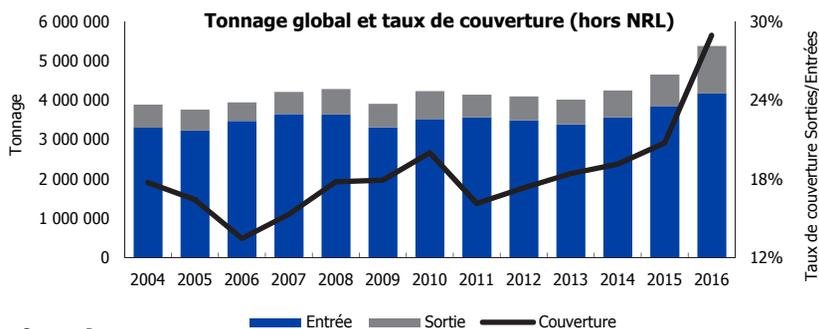
Depuis 2016, Port Réunion se positionne comme hub de transbordement régional, suite au protocole d'accord signé entre le GPMDLR et la CMA-CGM en 2014, troisième groupe mondial de transport maritime par conteneurs et numéro un Français. L'armateur augmente ainsi son nombre

d’escales hebdomadaires (5 au lieu de 3) et réduit les temps de transport entre La Réunion et la France métropolitaine. La Réunion se situe désormais à seize jours du port de Fos et à vingt et un jours du Havre. En partenariat avec Maersk, premier armateur mondial, CMA-CGM propose une desserte maritime directe entre Port Réunion et les principaux ports chinois. En 2016, la gestion du port de plaisance a été transférée au TCO, afin de permettre au Port Réunion de se recentrer sur sa vocation principale de port de commerce.

7,5 millions d’euros ont été investis pour le développement des infrastructures portuaires en 2016. En cohérence avec le projet stratégique 2014-2018, l’année écoulée s’est principalement matérialisée par la fin des travaux de la phase 2 de l’extension du Port-Est, avec la mise en service du troisième portique à conteneurs « over panamax » au mois de juin 2016. Afin de pouvoir accueillir des porte-conteneurs transportant jusqu’à 10 000 conteneurs équivalents vingt pieds (EVP), le port a engagé un programme d’investissements de l’ordre de 147 millions d’euros entre 2014 et 2018. Ces derniers sont cofinancés par le Grand port maritime de La Réunion (34 %), les fonds européens, l’État et les collectivités locales.

### Port Réunion devient le 9<sup>e</sup> port français et le 1<sup>er</sup> d’outre-mer

En 2016, après les légères progressions de 2014 et 2015, le trafic de Port Réunion affiche une hausse de 15,6 % et dépasse largement le seuil symbolique des 5 millions de tonnes (5,4 millions de tonnes, hors matériaux spécifiques destinés au chantier de la route du littoral). Cette performance s’explique par une bonne tenue de l’activité économique et par le nouveau positionnement stratégique du Port. Port Réunion devient ainsi le premier port de l’outre-mer français, devant ceux de Nouméa (5,1 millions de tonnes), de la Guadeloupe (3,7 millions de tonnes) et de la Martinique (3,4 millions de tonnes). Le Grand port maritime de La Réunion se situe également au 9<sup>e</sup> rang des ports français, derrière celui de La Rochelle (9 millions de tonnes), mais très éloigné du port de Marseille (81 millions de tonnes), premier au plan national. Son trafic commercial se classe par ailleurs en retrait par rapport à celui de l’île Maurice (6,8 millions de tonnes en 2015), mais l’écart se réduit progressivement.



Le trafic de marchandises conteneurisées (58 % du trafic) progresse de 33 % sur l’année pour s’établir à 3,1 millions de tonnes. La progression en nombre d’EVP atteint 31 % et dépasse la barre des 300 000 conteneurs manutentionnés (324 673 EVP). Le transbordement a triplé en un an avec 73 981 EVP, soit 66 % de plus qu’en 2015. Port Réunion est ainsi le quatrième port français en termes de trafic conteneurisé. Il assure trois services réguliers depuis l’Europe (MSC, CMA-CGM/Hapag-Lloyd, MAERSK) et huit en provenance d’Asie (MAERSK, MSC, PIL, MOL, CMA-CGM...).

Les vrac liquides (17 % du trafic) sont en hausse de 5 % sur l’année 2016. Ils incluent les importations de produits pétroliers (870 330 tonnes en 2016) et les exportations de mélasse

(27 000 tonnes ; -14 %). L'apparent intérêt pour l'essence (+42 %) révèle de la popularité grandissante des véhicules à essence ou hybrides par rapport au diesel (-4 %).

Avec 1,24 million de tonnes, les vracs solides, qui ne représentent plus que 22,8 % du trafic contre 29 % en 2015, diminuent de 7,3 % en 2016. Cette baisse touche la quasi-totalité des composants de ce secteur à l'exception du sucre à l'export (128 100 tonnes ; +25 % en liaison avec un décalage des sorties de navires, tardives pour la campagne 2015 et précoces pour celle de 2016). Le ciment (54 246 tonnes) et le clinker (181 000 tonnes) diminuent respectivement de 39 % et 18 % au profit des volumes importés en conteneurs. Les tonnages de charbon (617 012 tonnes) sont en recul de 8 % tandis que les céréales (239 151 tonnes) enregistrent une progression de 3 % par rapport à 2015.

Le nombre de véhicules transportés progresse de 5 % par rapport à 2015 (+15 % en 2015) et s'établit à 34 558 véhicules.

### **Le trafic passager en forte progression**

Le trafic de passagers enregistre pour la deuxième année consécutive une augmentation exceptionnelle de 85 % en 2016 (après +126 % en 2015) et s'établit à 73 865 passagers (entrées + sorties) en 2016 pour un nombre d'escales de 32 paquebots (+45 %).

## **3.2. ACTIVITÉS AÉROPORTUAIRES**

Dans le Nord, la concession de l'aéroport de La Réunion Roland Garros, confiée depuis 1965 à la Chambre de commerce et d'industrie de La Réunion (CCIR), a été transmise le 20 juin 2011 à la nouvelle société aéroportuaire en charge de l'exploitation de l'aéroport Roland Garros. L'État en détient 60 % des parts, la CCIR 25 % et le Conseil régional et la commune de Sainte-Marie, sur laquelle est située la plate-forme, les 15 % restants. La société aéroportuaire est titulaire d'un contrat de concession jusqu'en 2048.

Dans le Sud, l'aéroport international de Saint-Pierre-Pierrefonds, créé en 1998, est géré par le syndicat mixte de Pierrefonds. Ce syndicat regroupe la Région, le Département, et 11 communes.

### **Des projets de développement**

Pour anticiper la croissance du trafic, la société aéroportuaire procède à un programme d'investissements. L'aéroport Roland Garros doit s'agrandir puisque, de 2 millions de passagers actuellement, sa fréquentation pourrait passer à 3,5 millions à l'horizon 2025. De plus, la desserte de l'île par de gros porteurs de type A380 reste envisagée à plus long terme. Ce programme intègre le renforcement et l'élargissement des pistes, l'extension des espaces de stationnement des avions et de l'aérogare passager, ainsi que l'augmentation de l'offre de services aéroportuaires. Son coût est évalué à 220 millions d'euros, cofinancés par l'Union européenne, l'État, le Conseil régional et la société aéroportuaire. Le programme est découpé en deux phases :

- 1<sup>re</sup> phase 2011-2015 : adaptation des parkings avions pour permettre l'accueil de nouveaux gros porteurs de type Airbus A380, extension à l'est de l'aérogare passagers dans l'attente de la future extension à l'Ouest, et mise aux normes des installations vis-à-vis de la loi sur l'eau.
- 2<sup>e</sup> phase 2015-2018 : reconfiguration totale des abords et accès et des parkings usagers, extension de l'aérogare passagers, et reconfiguration générale du terminal passagers.

Après la clôture de la première phase d'investissements, l'exercice 2016 a été consacré à la mise en place des premiers jalons de nouveaux projets d'envergure tels que le lancement des

études pour la réalisation des aménagements des aires de sécurité et pour l'accroissement des capacités au niveau de l'aérogare passagers. Ces investissements s'élèvent à 11 millions d'euros. Par ailleurs, un nouveau parking longue durée de 200 places a été mis en service en septembre 2016. Pour 2017, les prévisions d'investissement s'établissent à 27 millions d'euros.

Concernant l'aéroport de Pierrefonds, les investissements pour 2017 s'élèvent à 3,4 millions d'euros. La moitié sera consacrée à la réalisation des aires de sécurité RESA dans le cadre de la certification européenne et l'autre moitié au surfacage du parking C pour les avions petits et moyens-porteurs (ATR72, A319, B737).

### **7 compagnies sont présentes, bientôt 8**

Six compagnies se partagent le ciel réunionnais. Air Austral capte la moitié du marché (49,5 % de parts de marché). Air France (19,0 %), Corsair International (13,3 %) et Air Mauritius (13,5 %) sont aussi bien implantés. Enfin, XL Airways, Air Madagascar et Air Madagasikara détiennent respectivement 3,8 %, 1,0 % et 0,02 % du marché. En 2016, les compagnies aériennes ont relevé les capacités offertes, avec une progression de 1,8 % du nombre de mouvements d'avions (14 151). L'année 2016 est marquée d'une part, par le maintien de la liaison Pierrefonds/Rodrigues en période de vacances scolaires et d'autre part, par l'arrivée de la compagnie aérienne malgache Madagasikara Airways qui assure désormais des vols entre Pierrefonds et Ile Sainte Marie, Diégo-Suarez, Tamatave.

En avril 2017, la compagnie aérienne Air Austral a signé un protocole d'accord « *preferred bidder* » (candidat préféré) avec Air Madagascar. Il s'agit d'une étape importante de sa prise de participation au capital du transporteur malgache avant la phase de recherche d'un investisseur ou partenaire financier, le partenariat définitif devant être finalisé en juin 2017.

À partir du 16 juin 2017, la compagnie aérienne French Blue (filiale du groupe Dubreuil, déjà propriétaire d'Air Caraïbe) proposera quatre vols par semaine, puis un vol quotidien en juillet entre Paris-Orly Saint Denis-Roland Garros.

### **Le trafic passager en hausse**

En 2016, le trafic aérien global s'établit à 2,2 millions de passagers. Il s'est légèrement amélioré (+1,5 %), pour la troisième année consécutive. Hors transit, le trafic passagers progresse de 1,6 % en 2016. L'essentiel du trafic concerne l'aéroport Roland Garros, qui draine plus de 2 millions de passagers. Avec 74 196 passagers, l'aéroport de Pierrefonds augmente de 3,9 % sa fréquentation, grâce à la liaison directe avec Maurice (+2,3 %). La liaison Pierrefonds - Roland Garros en pré et post acheminement sur Paris, qui s'était interrompue en avril 2015, a toutefois acheminé 207 personnes en mars 2016.

### Évolution du trafic passager<sup>1</sup> dans la zone océan Indien

	2013	2014	2015	2016	Évol. 16/15
France	1 161 063	1 151 283	1 185 492	1 207 429	+1,9 %
Ile Maurice	537 507	546 548	573 309	591 748	+3,2 %
Madagascar	130 820	135 393	129 638	132 136	+1,9 %
Mayotte	154 230	158 421	171 882	154 220	-10,3 %
Thaïlande	24 659	22 120	21 581	24 962	+15,7 %
Afrique du Sud	15 751	18 733	17 415	20 859	+19,8 %
Comores	11 296	11 447	14 940	14 522	-2,8 %
Seychelles	4 090	8 856	15 428	15 208	-1,4 %
Inde	2 054	4 171	4 430	6 764	+52,7 %
Rodrigues			1 881	2 941	+56,4 %
<b>Total</b>	<b>2 065 891</b>	<b>2 041 470</b>	<b>2 136 893</b>	<b>2 171 484</b>	<b>+1,6 %</b>

<sup>1</sup> départ+arrivée, hors transit et hors lignes internes ;

Sources : Société Aéroport de La Réunion - Syndicat mixte de Pierrefonds

Le trafic sur la ligne Réunion-métropole, principal composant de l'activité du transport aérien (55,6 % du trafic hors transit), progresse de 1,9 %. Parallèlement, le trafic passager sur la zone Afrique-océan Indien s'améliore (+ 1,4 %). Le trafic de la ligne Réunion-Maurice progresse de 3,2 % par rapport à 2015 et capte 61,4 % du trafic régional. La ligne Réunion-Mayotte (16,0 % du trafic régional, -10,3 %) conserve encore sa deuxième place malgré la baisse du nombre de passagers en lien suite à l'ouverture d'une desserte directe de Paris au départ de Dzaoudzi en juin 2016 par Air Austral. La ligne Réunion-Madagascar (13,7 % du trafic régional) voit sa part de marché légèrement progresser (+1,9 %) après les baisses de l'offre d'Air Madagascar des années précédentes.

Les destinations Thaïlande et Inde enregistrent une progression du nombre de passagers : +15,7 % et +52,7 % respectivement, grâce au renforcement des capacités mises en ligne par Air Austral depuis novembre 2016. Le repli du trafic avec l'Afrique du Sud enregistré en 2015 (-7,0 %) ne s'est pas confirmé en 2016, avec une hausse de 19,8 %. En revanche, la reprise de la ligne directe Réunion - Seychelles en juin 2014 n'a pas confirmé la hausse significative de 2015 (+74,2 % pour sa première année pleine) et diminue de 1,4 %. La ligne directe entre Saint-Pierre et Rodrigues au départ de Pierrefonds, en période de vacances scolaires, a connu une progression de 57,3 % avec 2 516 passagers.

#### Légère baisse du fret aérien

Dans le secteur du fret aérien, les tonnages traités ont progressé de 1,9 % (26 787 tonnes transportées). Cette hausse résulte d'une progression des exportations (+13,0 %) avec une campagne fruitière exceptionnelle qui a nécessité deux vols cargos spéciaux au mois de décembre. De plus, cinq vols d'un super gros porteur Antonov avaient été organisés au mois de mai pour le convoyage de turbines électriques entre La Réunion et Tananarive. En revanche les importations diminuent de 2,7 %.

### 3.3. LE TRANSPORT ROUTIER

Début 2016, le parc de voitures particulières de moins de 16 ans est estimé à 341 500 à La Réunion, en progression de 0,8 % sur un an, mais néanmoins stable depuis 2011.

Avec 23 706 voitures particulières neuves en 2016, les immatriculations progressent de 6,3 % en 2016 après +8,2 % en 2015. Cette croissance soutenue, enclenchée depuis 2014, n'atteint toutefois pas les niveaux de 2005 (25 000 véhicules). Le gain d'immatriculations profite une nouvelle fois aux voitures essence (38,1 % du total en 2016), au détriment du diesel (-15 points en deux ans et -6,8 points en un an). Cette motorisation passe de 72,2 % des immatriculations de voitures neuves en 2014 à 57,7 % en 2016 (51,8 % en Métropole).

Parallèlement, la part des motorisations alternatives (hybrides, électriques) est stable, à 4,2 % (4,0 % en métropole). Le taux d'équipement des ménages en automobile reste faible, à 71 % en 2013 (81 % en Métropole). Parmi les ménages, 31 % possèdent deux voitures ou plus, contre 42 % en Métropole.

Les immatriculations d'autres véhicules routiers progressent également en 2016, avec notamment l'acquisition d'engins lourds pour le chantier de la Nouvelle route du littoral. À noter également la progression constante, depuis plusieurs années, des immatriculations de motocycles neufs (+18 % en 2016).

#### **ESTIMATION DU CHANTIER DES RETOMBÉES DE LA NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL**

La construction de la Nouvelle route du littoral (NRL) fait partie des accords de Matignon II, qui comprennent trois projets : la construction de la NRL, la réalisation d'un réseau de transports en commun en site propre — le Trans-Éco-Express — et l'aménagement des plates-formes aéroportuaires de Roland-Garros et de Pierrefonds. Ce chantier représente à lui seul un investissement d'environ 1,7 milliard d'euros financés par l'État (780 millions), la Région (729 millions) et l'Union européenne (151 millions) par l'intermédiaire du Fonds européen de développement économique et régional (Feder). La NRL doit s'étendre sur 12,5 km, combinant le viaduc en mer entre Saint-Denis et la Grande Chaloupe et l'ouvrage mixte viaduc-digue entre la Grande-Chaloupe et la Possession. Ce projet intégrera deux voies réservées au futur réseau de transport en commun en site propre, le Trans-Éco-Express. Le partenariat Cerom a publié en décembre 2016 une note sur les retombées économiques du chantier, de son démarrage jusqu'à son achèvement. Selon cette étude, en 2014, année de démarrage du chantier, la construction de la NRL a contribué à un tiers de la reprise de la croissance, qui a atteint 3,1 %. En 2015, cette contribution s'est estompée à 0,2 point, sur les 2,8 % de croissance enregistrés. Selon les prévisions de la Région, entre 2016 et 2019, le chantier devrait augmenter le PIB de 980 millions d'euros sur la période. En outre, dans un rapport publié en janvier 2014, la Cour des comptes fait l'hypothèse d'un dépassement budgétaire envisagé de 300 millions, ce qui aurait pour effet d'augmenter le PIB de 310 millions d'euros supplémentaires sur les périodes 2016-2019, au lieu des 245 millions d'euros prévus.

900 salariés travaillaient directement sur le chantier au cours de sa première année. À cela s'ajoutent 1 800 emplois indirects ou induits. Au final, pour un emploi direct, le chantier de la NRL génère deux emplois indirects ou induits. Le nombre d'emplois directs, indirects et induits passe à 3 100 salariés en 2015, pour atteindre 3 600 salariés entre 2016 et 2019, dont 1 100 mobilisés directement sur le chantier.

## **4. Le tourisme**

### **4.1. APERÇU STRUCTUREL**

Le tourisme est une activité de demande, qui se définit comme l'ensemble des activités utilisées par un visiteur<sup>1</sup> pour un voyage et pendant celui-ci. Il ne correspond pas à une gamme spécifique de produits aisément identifiables et mesurables, comme c'est le cas pour l'industrie ou l'agriculture par exemple. Son poids est estimé en observant les activités qui répondent aux besoins des visiteurs. Sont ainsi concernées les activités d'hébergement, de restauration, mais également les activités de transport, de location automobile, d'agences de voyages et les activités culturelles, sportives et récréatives. Cet ensemble constitue l'industrie touristique.

---

<sup>1</sup> Un visiteur est un voyageur qui fait un voyage vers une destination principale située en dehors de son environnement habituel, pour une durée inférieure à un an et pour un motif principal non lié à l'emploi, par une entité résidente dans le pays ou le lieu visité. Un visiteur se caractérise par la durée de sa visite (s'il passe au moins une nuit hors de son environnement habituel, il s'agit d'un touriste et s'il y passe seulement la journée, il s'agit d'un excursionniste), par l'objet de sa visite (personnel ou professionnel) et enfin par son lieu de résidence (source : OMT).

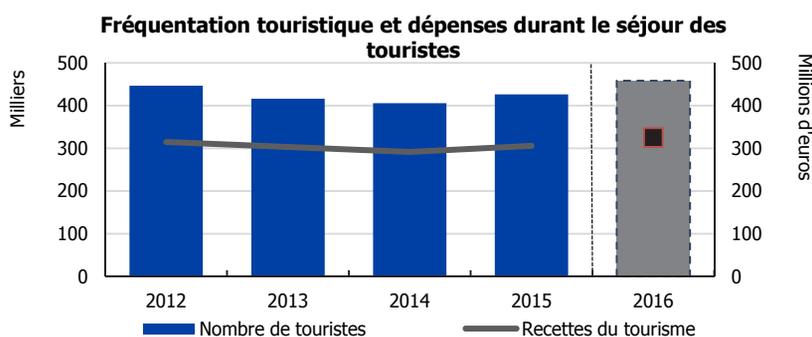
Au total, l'industrie réunionnaise du tourisme regroupe plus de 4 700 entreprises en 2013, soit 9,8 % du tissu d'entreprises de l'île. Cette proportion est proche de celle observée au niveau national (10,0 %), mais inférieur à celles en Guadeloupe (12,2 %) et en Corse (15,6 %) par exemple. L'hôtellerie-restauration constitue le secteur le plus important de cette industrie, avec les deux tiers des entreprises du tourisme en 2013 (principalement dans la restauration).

Estimée à 1,2 milliard d'euros en 2010, la consommation touristique intérieure progresse à La Réunion à un rythme soutenu entre 2005 et 2010. Elle est tirée par la clientèle locale qui représente 60 % de l'ensemble de la dépense touristique de La Réunion en 2010.

En prenant en compte les différents niveaux d'importance du tourisme dans chaque activité, la VA générée par le tourisme représente 2,3 % de la VA totale en 2010, selon les estimations réalisées dans le cadre du partenariat Cerom. Bien que modeste en apparence, le poids de l'industrie touristique dans l'économie est supérieur à celui de secteurs traditionnels de l'île, tels que l'agriculture et la pêche ou l'industrie agroalimentaire.

## 4.2. LA FRÉQUENTATION TOURISTIQUE

En 2016, l'ensemble des indicateurs concernant le tourisme semblent bien orientés. La nouvelle enquête (IRT/MTA) de fréquentation touristique évalue à 458 261 touristes accueillis à La Réunion en 2016. La comparaison avec les années antérieures est rendue difficile du fait d'un changement de méthodologie dû à un nouveau prestataire. En revanche, elle confirme que la clientèle métropolitaine reste le marché principal avec 80,6 % des touristes. La zone océan Indien représente le deuxième bassin de clientèle (9,6 % du total), en provenance principalement de Maurice, Mayotte et Madagascar. Enfin, 8 % de la clientèle totale vient d'Europe et 1,9 % d'autres pays (Afrique du Sud, Chine, etc.). Les touristes d'agrément concentrent un peu plus de la moitié de la fréquentation. Vient ensuite la clientèle affinitaire (venue rendre visite à la famille ou des amis) avec 35 % du total et la clientèle d'affaires qui en représente 11,4 %. Durant leur séjour, les touristes ont dépensé 325,3 millions d'euros sur le territoire réunionnais en 2016, soit 1 405 euros par ménage. L'hébergement reste le premier poste de dépenses (41 %), puis la location d'une voiture (17 %) et la restauration (16 %).



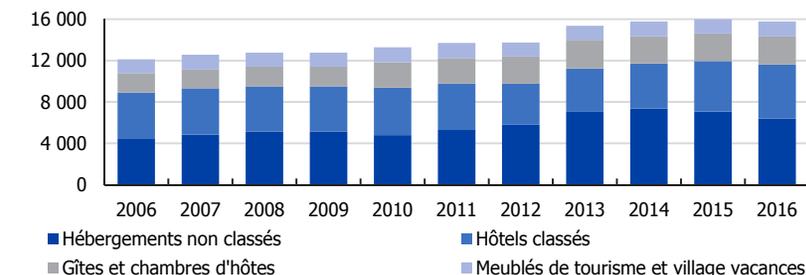
## 4.3. LES TYPES D'HÉBERGEMENT

### Hausse de l'offre hôtelière classée, baisse des hébergements non classés

La capacité d'hébergement s'inscrit en baisse de 1,4 % à fin décembre 2016 par rapport à 2015 et s'établit à près de 15 800 lits. Ce repli est le premier depuis la crise sanitaire liée au chikungunya en 2006, puisqu'entre 2006 et 2016, l'offre d'hébergement a augmenté d'un tiers. La

baisse enregistrée en 2016 est imputable à une diminution de 9,4 % du nombre de lits offerts par les hébergements non classés (meublés et autres), ce qui amplifie la réduction constatée en 2015 (-3,9 %) qui avait mis fin à 16 années de progression continue. À l'inverse, l'offre en hébergement classé progresse pour la quatrième année consécutive (+4,9 % en 2016), dont +6,4 % pour les hôtels, en lien avec les ouvertures de nouveaux établissements (inauguration du « Battant des lames » en 2016 dans le Sud, après celle de 4 autres hôtels en 2015) et la reclassification d'autres. Le parc hôtelier réunionnais se restructure et reconstruit sa capacité d'accueil, après la perte de 30 % de son offre de chambres classées suite à la crise sanitaire liée au chikungunya en 2006.

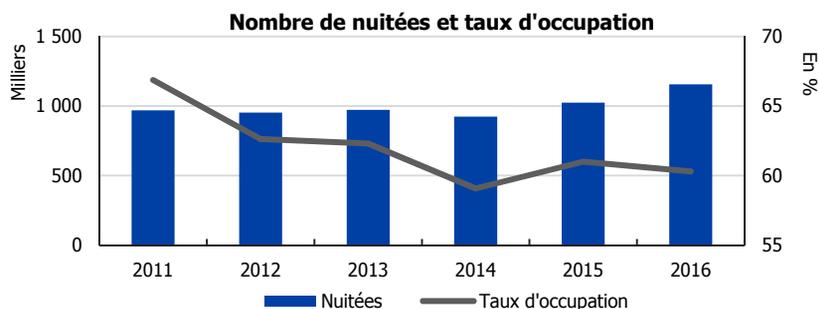
### Capacité d'hébergement (en nombre de lits)



Source: IRT - Observatoire

### Deuxième année consécutive de hausse de la fréquentation hôtelière

La fréquentation des hôtels de l'île poursuit l'embellie observée en 2015, avec une hausse de 12,8 % du nombre de nuitées en 2016 (+10,9 % en 2015). Cette bonne orientation s'explique par la progression de 10,9 % du nombre de chambres offertes, en lien avec les différentes ouvertures d'hôtels intervenues en 2015 et 2016. Le nombre de chambres occupées augmente un peu moins rapidement (+9,6 %), engendrant une légère baisse du taux d'occupation. Ce dernier passe de 61,0 % en 2015 à 60,3 % en 2016. Cette baisse reste néanmoins faible, au regard de la forte progression de l'offre. La fréquentation est particulièrement dynamique pour les hôtels 3 étoiles (+26 %) et ceux haut de gamme, 4 ou 5 étoiles (+13 %). En revanche, elle recule dans les hôtels non classés (-10 %), du fait du passage en « classé » deux établissements.



Sources : Insee, Direction du tourisme

## 4.4. LA CROISIÈRE

### Nette progression en 2016

Le trafic de passagers (entrées + sorties) enregistre pour la deuxième année consécutive une augmentation exceptionnelle de 85 % en 2016 (après +126 % en 2015) et s'établit à 73 865 passagers en 2016. Ces bons résultats démontrent la volonté de développer cette filière, mais restent à relativiser au regard du nombre de passagers : à titre de comparaison, la Guadeloupe ou de la Martinique accueillent entre 250 000 et 300 000 croisiéristes chacun (bénéficiant de leur localisation dans la Caraïbe, où se croisent plus de 14 millions de passagers par an).



Source: Grand port maritime

Cette forte progression est due à l'intensification des activités de croisière de la compagnie Costa Croisière et l'introduction de La Réunion comme escale dans les croisières « tour du monde » de la compagnie Cunard Line. Au total, le Grand port maritime enregistre 32 escales de paquebots contre 22 en 2015. Environ 1,1 million d'euros ont été dépensés sur le territoire en 2015-2016 par les 16 000 croisiéristes qui sortent de l'enceinte de Port Est, soit 70 euros dépensés en moyenne par croisiériste.

## Section 8

# Les services non marchands

L'organisation de l'offre de soins est globalement satisfaisante, mais des marges importantes de progression persistent, notamment dans le renforcement du nombre de médecins spécialistes. Par ailleurs, face au défi du vieillissement de la population, l'offre médico-sociale reste carencée.

Dans le cadre de la loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016, une stratégie adaptée aux spécificités ultra-marines a été planifiée et se déclinera en deux sous périodes.

Le contexte éducatif continue de s'améliorer : les taux de réussite aux diplômes du second degré progressent et le nombre d'étudiants de l'enseignement supérieur augmente fortement. Néanmoins, le « décrochage » scolaire et le retard de niveau de qualification sont plus marqués à La Réunion qu'en France métropolitaine.

### 1. Aperçu structurel

Le secteur non marchand englobe les activités des administrations publiques<sup>1</sup>, ainsi que celles des activités de santé, éducation et actions sociales<sup>2</sup>. Il contribue à hauteur de 37,4 % à la création de richesses en 2011. Plus des deux tiers de la valeur ajoutée créée proviennent de la branche « santé, éducation et action sociale ». Les services non marchands emploient 102 000 salariés en 2014, soit 42,4 % de l'emploi salarié total.

### 2. La santé

#### **L'offre de soins progresse, mais la densité en médecins spécialistes reste faible**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'Agence régionale de santé océan Indien (ARS-OI) a recensé 14 428 professionnels de santé (+3,9 % par rapport à 2015). L'augmentation des effectifs d'infirmiers et de médecins spécialistes contribue fortement à cette évolution. En un an, les plus fortes progressions concernent le nombre de diététiciens (+16,1 %), pédicures-podologues (+11,7 %) et d'opticiens (+10,8 %).

Alors que la densité des médecins généralistes est proche de celle de la France métropolitaine, celle des spécialistes y est moindre. Parmi ces derniers, la densité des psychiatres et celle des médecins du travail, reste la plus faible avec respectivement 15,6 et 7,7 pour 100 000 habitants, contre 22,8 et 11,0 au niveau national. Les spécialités telles que l'ophtalmologie, la dermatologie et la rhumatologie sont également touchées par cette moindre densité. À l'inverse, la pédiatrie, la gynécologie-obstétrique et l'anesthésie-réanimation ont une densité supérieure à celle de la France métropolitaine. Parmi tous les professionnels de santé, les infirmiers sont les plus nombreux, avec une densité de 846 pour 100 000 habitants qui reste néanmoins en deçà du niveau métropolitain (967 pour 100 000 habitants). Les masseurs kinésithérapeutes, orthophonistes et sages femmes sont bien représentés à La Réunion, avec une densité qui atteint

<sup>1</sup> Les administrations publiques sont traitées dans la section 3 au chapitre 2 de ce rapport.

<sup>2</sup> Les activités de santé, éducation et actions sociales développées dans cette section concernent tant le secteur public que le privé.

respectivement 175, 54 et 185 contre et 123, 36 et 145 en France métropolitaine. La densité des orthoptistes, celle des podologues et celle des diététiciens restent les plus faibles (de 6 à 8 professionnels pour 100 000 habitants).

**Effectifs des professionnels de santé libéraux et salariés hors remplaçants**  
densité pour 100 000 hab.

	2014	2015	2016	La Réunion	France métropole*	Évol. 16/15
<b>Ensemble des médecins dont</b>	<b>2 267</b>	<b>2 343</b>	<b>2 420</b>	<b>277</b>	<b>334</b>	<b>3,3 %</b>
Médecins généralistes	1 143	1 181	1 191	140	143	0,8 %
Médecins spécialistes	1 124	1 162	1 229	146	177	5,8 %
<b>Autres professionnels de santé</b>						
Chirurgiens-dentistes	437	434	438	51	63	0,9 %
Sages femmes**	378	380	391	185	145	2,9 %
Infirmiers	6 647	6 844	7 133	846	967	4,2 %
Masseurs kinésithérapeutes	1 371	1 460	1 487	175	123	1,8 %
Orthophonistes	418	437	456	54	36	4,3 %
Orthoptistes	47	51	54	6	6	5,9 %
Pédicures-podologues	56	60	67	8	19	11,7 %
Ergothérapeutes	104	108	117	14	16	8,3 %
Psychomotriciens	95	101	108	13	17	6,9 %
Psychologue	412	432	459	54	88	6,3 %
Diététiciens	50	56	65	8	16	16,1 %
Opticiens-lunetiers	209	223	247	29	53	10,8 %
Manipulateurs ERM	251	260	283	33	53	8,8 %
<b>Ensemble des pharmaciens</b>	<b>695</b>	<b>700</b>	<b>703</b>	<b>83</b>	<b>113</b>	<b>0,4 %</b>
<b>Nombre d'officines</b>	<b>249</b>	<b>249</b>	<b>249</b>	<b>29</b>	<b>37</b>	<b>0,0 %</b>

\* Population estimée 2015 pour la métropole

\*\* Pour 100 000 femmes âgées de 15 à 49 ans, population 2015

Sources : ARS OI RPPS-ADELI, DREES / Population estimée 2016

### Une capacité d'accueil en deçà de celle de la France métropolitaine

24 établissements de santé délivrent les soins hospitaliers (4 publics et 20 privés) avec une répartition géographique satisfaisante. Depuis 2012, La Réunion est dotée d'un Centre Hospitalier Universitaire implanté sur deux sites (Nord et Sud) qui contribue à l'autonomie de l'île en matière de soins hospitaliers : 98 % de la population se fait hospitalier localement<sup>1</sup>.

La capacité d'accueil à La Réunion est de 3 144 lits au 1<sup>er</sup> janvier 2015<sup>2</sup> avec une part importante du secteur public hospitalier (65,9 %). 371 lits sont installés pour 100 000 habitants (secteurs public et privé confondus), soit bien en deçà du même ratio en France métropolitaine, qui compte 575 lits pour 100 000 habitants.

<sup>1</sup> Source : Insee « accès aux soins à La Réunion : 84 000 Réunionnais à plus de 30 minutes des urgences », novembre 2016

<sup>2</sup> Les chiffres 2016 n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction de ce rapport.

## Capacité d'accueil hospitalière à La Réunion

(nombre de lits)

	2015	
	Public	Privé
<b>Soins courte durée</b>	<b>1 690</b>	<b>432</b>
dont médecine	1 113	127
dont chirurgie	337	212
dont obstétrique	240	93
<b>Psychiatrie</b>	<b>266</b>	<b>128</b>
dont psychiatrie générale	256	116
dont psy. infanto-juv.	10	12
<b>Soins de suite</b>	<b>118</b>	<b>510</b>
<b>Total sect. hospitalier</b>	<b>2 074</b>	<b>1 070</b>

Source : DREES - ARS-OI - SAE, données au 1er janvier de chaque année

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, La Réunion compte 2 559 places consacrées à l'accueil des adultes en situation de handicap. Quarante établissements sont recensés pour l'accueil des enfants et des jeunes handicapés, offrant une capacité totale de 2 230 places. Le taux d'équipement en établissements pour enfants handicapés est ainsi proche de celui métropolitain : 5,6 pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans contre 6,6 en France métropolitaine. L'accueil des personnes âgées est assuré par 21 maisons de retraite (dont 16 en Ehpad, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), regroupant 1 413 places en hébergement permanent. Le taux d'équipement en lits médicalisés (Ehpad) pour mille habitants de 75 ans et plus est de 36,9 contre 100,4 au niveau national. Ce sous-équipement est d'autant plus préoccupant que la dépendance est plus précoce à La Réunion qu'en France métropolitaine et le nombre de personnes âgées dépendantes devrait y doubler entre 2010 et 2030<sup>1</sup>. Toutefois, cette dépendance est majoritairement prise en charge à domicile à La Réunion grâce à la solidarité intergénérationnelle, encore forte (neuf personnes dépendantes sur dix contre six sur dix en France métropolitaine).

### La stratégie de santé pour les Outre-mer

Dans le cadre de la loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016, une stratégie adaptée aux spécificités ultra-marines a été planifiée. Les objectifs retenus pour cette stratégie viennent ainsi compléter ce qui découle de la stratégie nationale et s'articulent autour de cinq axes prioritaires : (1) améliorer l'état de santé, renforcer la prévention, lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé (particulièrement en matière de surmortalité maternelle et infantile, de diabète et des maladies cardio-vasculaires), (2) améliorer la veille, l'évaluation et la gestion des risques sanitaires (accès à l'eau potable, lutte anti-vectorielle...), (3) mieux répondre aux besoins dans le champ de l'autonomie (vieillesse et handicap), (4) viser l'excellence et l'efficacité (renforcer la présence médicale et développer la coopération et les synergies), (5) réduire les inégalités d'accès aux soins et améliorer les prises en charge (sécuriser les transferts sanitaires...). Cette stratégie est envisagée en deux étapes : la première couvre la période de 2016 à 2018 et vise le déploiement des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens et la seconde allant jusqu'à 2023, coïncide avec le projet régional de santé de 2<sup>e</sup> génération (PRS2) qui sera élaboré tout au long de l'année 2017. Ce PRS2 définit, pour les dix prochaines années, les objectifs stratégiques et le cadre d'action de l'ARS-OI.

<sup>1</sup> Source : Insee « Deux fois plus de personnes âgées dépendantes en 2030 à La Réunion », mai 2014.

### 3. L'éducation

---

#### Baisse des effectifs du premier degré, ceux du second degré progressent

Lors de la rentrée 2016, 220 589 élèves sont scolarisés dans l'enseignement du premier et du second degré, population en hausse par rapport à celle de la rentrée précédente (+0,2 % soit 333 élèves de plus). La hausse des effectifs dans le second degré (+469 élèves) compense la baisse de ceux dans le premier degré (-136 élèves).

#### Nombre d'élèves scolarisés de l'enseignement du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	Évol. 16/15
Préélémentaire	43 415	43 456	43 596	+0,3 %
Élémentaire <sup>1</sup>	75 725	75 338	75 062	-0,4 %
<b>Total premier degré</b>	<b>119 140</b>	<b>118 794</b>	<b>118 658</b>	<b>-0,1 %</b>
1 <sup>er</sup> cycle <sup>2</sup>	58 931	58 224	57 850	-0,6 %
2 <sup>nd</sup> cycle général + techno.	24 206	25 278	25 983	+2,8 %
2 <sup>nd</sup> cycle professionnel <sup>3</sup>	15 860	15 618	15 688	+0,4 %
SEGPA <sup>4</sup>	2 325	2 342	2 410	+2,9 %
<b>Total second degré</b>	<b>101 322</b>	<b>101 462</b>	<b>101 931</b>	<b>+0,5 %</b>
<b>Total</b>	<b>220 462</b>	<b>220 256</b>	<b>220 589</b>	<b>+0,2 %</b>

<sup>1</sup> y.c. les classes d'adaptation ; <sup>2</sup> hors privé, hors contrat ; <sup>3</sup> y.c. prépa diverses pré-bac, hors privé hors contrat ; <sup>4</sup> Section d'enseignement général et professionnel adapté

Source : DEPP, Base centrale de pilotage

#### Forte progression du nombre d'étudiants de l'enseignement supérieur

À la rentrée 2015<sup>1</sup>, 20 488 étudiants sont inscrits dans l'enseignement supérieur, dont 62 % à l'université, soit une progression de 6,1 %, après +2,4 % l'année précédente. La faculté des Sciences et technologies (+971 étudiants dont +432 en médecine), celle de droit et sciences économiques (+158 étudiants) ainsi que l'ESPE<sup>2</sup> (+63 étudiants) connaissent les plus fortes hausses de leurs effectifs. À l'inverse, l'institut universitaire de technologie et les classes préparatoires aux grandes écoles voient leurs effectifs diminuer respectivement de 5,7 % et 3,4 %. La Réunion est l'une des régions françaises où la part des diplômés ou étudiants du supérieur est la plus faible, bien qu'en forte progression : en 2012, 19 % de la population résidente de 18 ans ou plus, contre 21 % aux Antilles-Guyane et 30 % au niveau national<sup>3</sup>.

#### Amélioration de la réussite aux examens du brevet et du baccalauréat général et professionnel

Les taux de réussite aux diplômes du second degré en 2016 sont dans l'ensemble meilleurs qu'en 2015. Sur 11 397 candidats au baccalauréat, 9 863 ont été reçus. Le taux de réussite au baccalauréat général et professionnel progresse tandis que celui du baccalauréat technologique se tasse. Les résultats du Brevet sont en hausse de 1,1 point, notamment pour la série collège. Concernant les diplômés d'enseignement technique, les taux de réussite augmentent, particulièrement pour le BEP qui progresse de plus de 10 points tandis que ceux du BTS augmentent de 1,1 point.

Les taux de réussite à La Réunion restent en deçà de ceux enregistrés pour la France métropolitaine à l'exception du bac général et du Brevet série professionnelle.

---

<sup>1</sup> Pas de chiffre disponible pour 2016

<sup>2</sup> École supérieure du professorat et de l'éducation.

<sup>3</sup> Source : Insee « La Réunion garde ses diplômés du supérieur », mars 2016.

**Taux de réussite aux diplômes du second degré**  
(%)

	2014		2015		2016	
	La Réunion	National	La Réunion	National	La Réunion	National
<b>Baccalauréat</b>	<b>85,6</b>	<b>88,0</b>	<b>87,3</b>	<b>88,0</b>	<b>86,5</b>	<b>88,6</b>
Bac général	92,3	90,9	92,0	91,6	93,2	91,5
Bac technologique	88,1	90,7	87,6	90,6	87,4	90,7
Bac professionnel	75,1	82,1	75,6	80,5	76,9	82,5
<b>Diplômes d'ens. tech. (hors Bac)</b>						
Certificat d'Aptitude professionnelle	80,1	83,5	80,0	83,5	80,4	83,8
Brevet d'Études Professionnelles	74,2	80,6	71,1	79,6	81,7	82,2
Mention complémentaire de niveau V	86,7	n.d.	80,1	n.d.	84,2	n.d.
Brevet professionnel	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Brevet de Technicien Supérieur	70,7	73,4	70,8	73,8	71,9	73,9
<b>Brevet</b>	<b>81,7</b>	<b>85,4</b>	<b>83,2</b>	<b>86,4</b>	<b>84,3</b>	<b>87,3</b>
Série collège	81,5	86,0	82,5	87,2	83,8	87,9
Série professionnelle	82,7	78,7	87,3	77,6	88,1	81,5

n.d. : non disponible

Source : Ministère de l'Éducation Nationale

### Un déficit de formation encore important

Ces bons résultats ne doivent cependant pas occulter la problématique du « décrochage » scolaire à La Réunion. Bien que le niveau de formation a fortement progressé depuis 1999, les jeunes Réunionnais sont encore nombreux à arrêter prématurément leurs études. En 2013, parmi les jeunes âgés de 16 à 29 ans, seuls 36 % d'entre eux poursuivent des études contre 42 % en France métropolitaine<sup>1</sup> ou encore 69 % des jeunes âgés de 18 ans sont encore scolarisés contre 84 % en France métropolitaine.

Alors que les taux de réussite aux examens du brevet et baccalauréat ont progressé et sont à un niveau proche de la France métropolitaine, 34 % des jeunes sortent du système scolaire sans diplôme qualifiant, en moyenne à 17 ans, contre 19 % en France métropolitaine.

Alors que les diplômés du supérieur sont presque aussi souvent en emploi que ceux au niveau national, les non-diplômés ont de plus grandes difficultés à s'insérer sur le marché du travail : seulement 19 % d'entre eux ont un emploi, c'est deux fois moins qu'au niveau national.

Selon les évaluations effectuées à l'occasion de la journée Défense et Citoyenneté de 2015<sup>2</sup>, un jeune Réunionnais sur trois montre des difficultés de lecture, contre un jeune sur dix en France entière. Par ailleurs, 14,8 % des jeunes Réunionnais ayant réalisé ces tests se trouvent en situation d'illettrisme, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture et du calcul. Au niveau national, 4,3 % des jeunes sont concernés par l'illettrisme.

<sup>1</sup> Source : Insee « Le diplôme, clé de l'accès à l'emploi des jeunes Réunionnais », novembre 2016

<sup>2</sup> Plus de 770 000 jeunes âgés de 16 à 25 ans ont participé à cette journée en 2015.

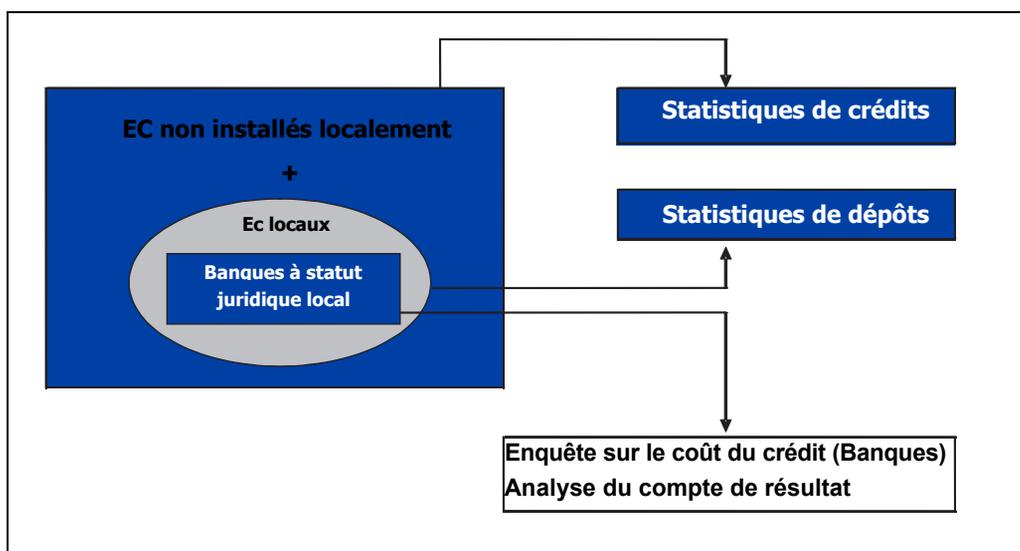


## CHAPITRE IV

### L'évolution monétaire et financière

## Remarques méthodologiques

L'objectif de ce quatrième chapitre est de présenter, d'une part, l'organisation et l'activité du secteur bancaire et financier et d'autre part, l'analyse financière du secteur bancaire dans le département. Le champ des établissements de crédit (EC) retenu diffère selon les statistiques présentées. Les statistiques concernant la collecte de dépôts couvrent les EC implantés localement, alors que celles décrivant l'octroi de crédits concernent aussi les établissements non installés localement, mais intervenants dans le département. La section consacrée à la situation financière des EC impose en revanche de se restreindre aux EC ayant un agrément de banque de plein exercice. En effet, pour certains EC locaux, succursales de banques métropolitaines, l'essentiel des activités de back-office s'exerce de manière centralisée en France métropolitaine. Ce découplage territorial empêche de ventiler la part qui résulte de l'activité de l'établissement dans le département (ou la zone océan Indien), sauf lorsque ces activités de back-office sont refacturées distinctement. Le graphique ci-dessous résume les différents périmètres qui sont retenus.



Depuis 2002, les EC déclarent les encours bancaires relatifs aux entreprises des DOM directement auprès du Service central des risques (SCR) de la Banque de France. Le seuil déclaratif a été abaissé à 25 000 euros par guichet et par bénéficiaire en janvier 2006 (contre 45 000 euros dans les DOM et 75 000 euros en métropole précédemment). Ces déclarations permettent notamment de décrire l'évolution sectorielle de l'endettement global de la clientèle entreprise, par tranche de taille et catégorie juridique.

## Section 1

# La structure du système bancaire

---

## 1. Les faits marquants de l'exercice

---

### 1.1. LES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS LOCAUX

Le contexte de taux bas et le nouveau modèle économique de la banque de détail, davantage contrôlé, sécurisé et plus digital, poussent à des stratégies de diversification et de spécialisation à la Réunion comme ailleurs.

La fusion entre la CEPAC et la Banque de La Réunion marque ce tournant symbolique avec la disparition de l'enseigne la plus ancienne du territoire (la banque coloniale de La Réunion (BR), créée en 1853 et introduite à la Bourse de Paris en 1878). Cette opération conduit également à une reconcentration de la place bancaire réunionnaise qui est désormais animée par 21 établissements soumis à la loi bancaire, dont deux prédominants. L'année 2016 a également vu prendre forme l'opération de rachat du fonds d'investissement privé américain Cerberus Capital Management sur GE Money Bank (ancienne filiale bancaire du groupe General Electric), qui intervient sous le nom de Sorefi (1972) sur le territoire réunionnais.

Face à l'évolution du modèle économique de la banque de détail : nouvelles contraintes règlementaires et prudentielles (Bâle 3, IFRS 9, conformité), conditions financières exceptionnelles (taux d'intérêt négatifs, assouplissement quantitatif), digitalisation de l'économie ou encore arrivée de nouveaux acteurs (comptes Nickel, Orange bank, assureurs, crowdfunding, etc.), les établissements bancaires continuent d'adapter leur stratégie. Ils procèdent davantage à des arbitrages sur les volumes et les profils de risque des prêts octroyés. Ils cherchent également de nouveaux relais de croissance, au-delà des commissions et de la marge d'intermédiation bancaire. Les produits annexes (téléphonie, etc.), les produits d'assurances, mais également l'ingénierie financière se développent en conséquence.

En cohérence avec cette nouvelle donne, les établissements de la place entreprennent une mutation de leur concept d'agences et accompagnent leur agent vers de nouveaux métiers (conseil, conformité, contrôle des risques). Pour autant, bien que le réseau bancaire semble avoir atteint une taille critique et être enclin à une réorganisation opérationnelle, il continue de s'équiper en automates et d'accompagner la bancarisation.

Comme en France métropolitaine et en Europe, l'ajustement aux normes comptables IFRS9, qui prévoient de nouvelles règles en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de comptabilité de couverture et une approche prospective de provisionnement du risque de crédit, comment a avoir des impacts comptables sur les ratios de rentabilité et sur la stratégie des établissements.

## 1.2. CHRONOLOGIE DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE L'ANNÉE 2016

### Janvier

Certains organismes de placement collectif, qui le demandent, pourront bénéficier du label « investissement socialement responsable » s'ils répondent aux critères définis par ce décret. Des procédures de labellisation, de suivi et de contrôle des fonds par des organismes de certification ont également été définies. *Décret n° 2016-10 du 8 janvier 2016*

Le délai dans lequel les émetteurs de virements récurrents, informés par l'établissement d'arrivée des nouvelles coordonnées bancaires de leur client, sont tenus de prendre en compte ces modifications et d'en informer le client est précisé. Le contenu de la documentation relative à la mobilité bancaire, les conditions de transfert et de clôture du compte détenu auprès de l'établissement de départ, les obligations des établissements de départ et d'arrivée vis-à-vis de leur client en cas de non-respect de leurs obligations en matière de mobilité bancaire sont précisées. *Décret n° 2016-73 du 29 janvier 2016*

### Février

Publication de l'accord entre la République française et l'Union européenne visant à l'application, en ce qui concerne la collectivité de Saint-Barthélemy, de la législation de l'Union sur la fiscalité de l'épargne et la coopération administrative dans le domaine de la fiscalité, signé à Bruxelles le 17 février 2014.

Les établissements de crédit ne pourront exercer leur option de surcentralisation qu'à hauteur de 100 % des dépôts collectés (auparavant, les établissements de crédit pouvaient librement opter pour le pourcentage de surcentralisation qu'ils souhaitaient fixer). En outre, en cas d'exercice de l'option de surcentralisation, les établissements de crédit ne pourront demander à recouvrer la liquidité centralisée que sur une période de dix ans. Le décret précise également les conditions de rémunération des établissements distributeurs en supprimant la commission de surcentralisation. Il entre en vigueur le lendemain de sa publication et est applicable en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles Wallis et Futuna. *Décret n° 2016-163 du 18 février 2016*

L'option de surcentralisation du livret d'épargne populaire sera modifiée. Ainsi, les dépôts centralisés excédant à la date de publication du décret la quote-part de cinquante pour cent du total des dépôts collectés au titre du compte sur livret d'épargne populaire sont restitués par le fonds prévu à l'article L. 221-7 du code monétaire et financier aux établissements de crédit le 1er juillet 2016. *Décret n° 2016-164 du 18 février 2016*

### Mars

Il est institué, auprès de la Banque de France, un observatoire de l'inclusion bancaire chargé de collecter des informations sur l'accès aux services bancaires des personnes physiques n'agissant pas pour des besoins professionnels, sur l'usage que ces personnes font de ces services bancaires et sur les initiatives des établissements de crédit en la matière. Cet observatoire est également chargé de définir, de produire et d'analyser des indicateurs relatifs à l'inclusion bancaire visant notamment à évaluer l'évolution des pratiques des établissements de crédit dans ce domaine. Les établissements de crédit fournissent à l'observatoire les informations nécessaires à l'exercice de ses missions. La Banque de France procède pour le compte de l'observatoire à la collecte et au traitement statistique des informations transmises à ce dernier. *Arrêté du 9 mars 2016*

Le conseil de surveillance du fonds de garantie des dépôts et de résolution obéit à une gouvernance spécifique, comportant des membres de droit et des membres élus par mécanisme de garantie géré par le fonds. Un arrêté du ministre chargé de l'économie précise « les modalités de calcul des voix des adhérents pour l'élection des membres du conseil de surveillance, le

nombre minimal de voix attribué à un adhérent, les modalités de désignation des membres du conseil de surveillance ainsi que la durée de leur mandat ». *Arrêté du 16 mars 2016*

Les modèles d'attestation de garantie financière que doivent constituer les agents immobiliers et les gestionnaires de biens immobiliers ont été modifiés : la terminologie des organismes, autres que la Caisse des dépôts et consignations, habilités à délivrer la garantie financière a été modifiée et l'activité de syndic de copropriété a été ajoutée aux activités garanties. *Arrêté du 31 mars 2016*

## Avril

À partir du 1er octobre 2016, les particuliers pourront investir dans un nouveau type de support : les minibons. Il s'agit d'une déclinaison des bons de caisse, support de prêt qu'utilisent certaines plateformes de prêt participatif aux PME.

Les conseillers en investissements participatifs (CIP) et les prestataires de services d'investissement (PSI) qui proposent des bons de caisse pourront accéder au fichier bancaire des entreprises (FIBEN). En effet, ces plateformes doivent être en mesure de vérifier la solidité financière des entreprises qui sollicitent un financement de leur projet sous cette forme. La Banque de France fixera les obligations déclaratives auxquelles ces plateformes seront alors soumises, afin d'alimenter ce fichier (conformément aux dispositions du quatrième alinéa de l'article L. 144-1). *Ordonnance n° 2016-520 du 28 avril 2016.*

Toute personne exerçant une activité de fourniture d'informations en ligne permettant la comparaison des caractéristiques et des prix de produits et de services est soumise à une obligation d'information loyale, claire et transparente. Le responsable du site a l'obligation d'afficher le caractère publicitaire d'une offre référencée à titre payant et dont le classement dépend de la rémunération perçue. *Décret n° 2016-505 du 22 avril 2016*

## Mai

Transposition en droit français les dispositions de la directive 2014/17/UE du Parlement européen et du Conseil du 4 février 2014 sur les contrats de crédit aux consommateurs relatifs aux biens immobiliers à usage résidentiel et modifiant les directives 2008/48/CE et 2013/36/UE et le règlement (UE) n° 1093/2010 qui relèvent du domaine réglementaire.

Le texte entre en vigueur le 1er juillet 2016, hormis pour certaines dispositions concernant la publicité, l'information générale, le TAEG et la fiche d'information standardisée européenne (1er octobre 2016) ainsi que la formation des prêteurs et des intermédiaires (selon les dispositions l'entrée en vigueur est prévue le 1er janvier 2017, le 21 mars 2017 ou le 21 mars 2019). *Décret n° 2016-607 du 13 mai 2016*

Mise en œuvre de certaines dispositions du règlement (UE) n°1210/2010 du 15 décembre 2010 concernant l'authentification des pièces en euros et le traitement des pièces en euros impropres à la circulation. La Banque de France ou l'IEDOM (dans sa zone d'intervention) effectuent les contrôles prévus par le règlement pour le compte de l'État. Les dispositions existantes relatives aux conventions qui doivent être souscrites entre la Banque de France ou l'IEDOM (dans sa zone d'intervention) et des établissements ou des entreprises qui reversent après traitement des pièces métalliques sont complétées : prestataires de services de paiement (établissements de crédit, de paiement ou de monnaie électronique), La Poste, transporteurs de fonds, prestataires dits « non professionnels » (sociétés d'autoroutes, distributeurs de machines à café...). Les conventions prévoient notamment les règles de contrôle applicables et les conditions dans lesquelles la Banque de France ou l'IEDOM (dans sa zone d'intervention) peut prendre des sanctions. *Décret n° 2016-659 du 20 mai 2016*

Le cadre juridique des titres de créances négociables est modernisé en fusionnant les certificats de dépôt et les billets de trésorerie, en simplifiant le cadre juridique et en facilitant

l'accès des émetteurs de pays tiers au marché des titres de créances négociables. *Décret n°2016-707 du 30 mai 2016*

## Juin

Parmi toutes les nouvelles mesures prévues, la loi du 3 juin 2016 renforce la lutte contre le financement du terrorisme. Afin de limiter la circulation d'importantes sommes d'argent en toute discrétion, le montant stocké sur les cartes prépayées sera limité et la traçabilité des opérations effectuées avec ces cartes sera renforcée. Tracfin sera habilité à désigner aux personnes assujetties à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, notamment aux établissements financiers des personnes, physiques ou morales, ou des opérations qui présentent un risque élevé de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme. Les établissements bancaires pourront ainsi mettre en œuvre des mesures de vigilance à l'égard des personnes ainsi désignées, appartenant à leur clientèle. Tracfin pourra également obtenir les informations dont il a besoin directement auprès d'entités chargées de gérer les systèmes de paiement comme le Groupement d'Intérêts Économiques des cartes bancaires. Enfin, pour faciliter la preuve du délit douanier de blanchiment, il est institué une présomption d'origine illicite des fonds lorsque les conditions matérielles, juridiques ou financières de l'opération d'exportation, d'importation, de transfert ou de compensation ne paraissent obéir à d'autres motifs que de dissimuler que les fonds ont une telle origine. *Loi n° 2016-731 du 3 juin 2016*

Les modalités de traitement des impayés en matière d'aide personnelle au logement sont modifiées en y intégrant le transfert des compétences des commissions départementales des aides publiques au logement aux organismes payeurs consécutivement à la généralisation des commissions spécialisées de coordination des actions de prévention des expulsions locatives en vertu de l'article 4 de la loi n° 90-449 du 31 mai 1990.

Les modalités de maintien et de suspension de l'aide au logement sont également aménagées dans le respect de l'article 27 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ainsi que les modalités de recours visant l'octroi d'une remise de dette ou la contestation d'une décision relative à l'aide personnalisée au logement. Les allocataires « de bonne foi » pourront donc continuer à recevoir les aides au logement en cas d'impayés. *Décret n° 2016-748 du 6 juin 2016*

Les taux de l'intérêt légal applicables au cours du second semestre 2016 pour les créances des personnes physiques n'agissant pas pour des besoins professionnels, d'une part, et pour tous les autres cas, d'autre part sont : Personnes physiques hors besoins professionnels 4,35 % ; Autres : 0,93 %. *Arrêté du 24 juin 2016, avec entrée en vigueur : 1<sup>er</sup> juillet*

## Juillet

Les officiers de police judiciaire (OPJ), de la police nationale et de la gendarmerie nationale, les agents des douanes et des services fiscaux ont désormais l'autorisation de consulter le FICOPA et le FICOVIE. Cette autorisation est personnelle et ne peut être accordée que dans le cadre d'enquêtes judiciaires. En clair, cette autorisation est nominative.

Le préfet de police, le directeur général de la police nationale et le directeur général de la sécurité intérieure ne peuvent déléguer l'exercice de cette compétence qu'aux directeurs des services actifs de la police nationale placés sous leur autorité. Le directeur général de la gendarmerie nationale ne peut la déléguer qu'au directeur des opérations et de l'emploi ou au sous-directeur de la police judiciaire. Le directeur général des douanes et droits indirects ne peut la déléguer qu'au magistrat délégué aux missions judiciaires de la douane. De même, le directeur général des finances publiques doit être informé de l'identité et les fonctions des personnes qui

reçoivent une habilitation (ou dont l'habilitation a été modifiée) pour regarder le Ficoba ou le Ficovie. *Décret n° 2016-971 du 15 juillet 2016*

Les nouveaux taux sont les suivants : Livret de développement durable (LDD), Livret A et Livret Bleu (au Crédit Mutuel) : 0,75 % ; Livret d'épargne populaire (LEP) : 1,25 % ; Compte d'épargne logement (CEL) : 0,50 % (hors prime d'État) ; Livret d'épargne entreprise (LEE) : 0,50 %. *Arrêté du 25 juillet 2016 et arrêté du 27 juillet 2016 relatif au plan d'épargne-logement*

L'accès au fichier des comptes bancaires et assimilés (Ficoba) est étendu aux notaires pour améliorer la recherche des comptes bancaires dormants, dans le cadre des successions.

### **Septembre**

Les banques doivent dorénavant consulter le FICP avant d'accorder un prêt immobilier. Cette mesure est destinée à prévenir le surendettement. *Arrêté du 26 septembre 2016*

### **Octobre**

Extension de la consultation de FICOBA aux agents des douanes, des services fiscaux habilités à effectuer des enquêtes judiciaires et aux officiers de police judiciaire. *Arrêté du 11 octobre 2016*

### **Novembre**

Renforcement du dispositif français de lutte contre le financement du terrorisme par plusieurs moyens :

- Accès des agents du service à compétence nationale mentionné à l'article L. 561-23 du code monétaire et financier (Tracfin) au fichier des personnes recherchées ;
- Limitation des conditions d'émission de la monnaie électronique anonyme ;
- Renforcement des obligations de vigilances applicables aux crédits à la consommation en abaissant de 4 000 à 1 000 euros le seuil au-delà duquel l'octroi de ces crédits doit faire l'objet de mesures de vigilance ;
- Les seuils de déclenchement des communications systématiques d'informations prévues à l'article L. 561-15-1 du code monétaire et financier seront calculés sur la base d'un mois civil et non d'un mois calendaire ;
- Extension du champ d'application des déclarations à l'administration des douanes des transferts physiques, opérés par des personnes physiques elles-mêmes ou par des envois confiés à des services postaux, de sommes, titres ou valeurs vers ou en provenance d'un État de l'Union européenne d'un montant d'au moins 10 000 euros, à ces transferts de sommes, titres ou valeurs lorsqu'ils sont acheminés par voie routière, aérienne, maritime ou ferroviaire, par des sociétés de transport ou des entreprises de fret express.

Les dispositions équivalentes applicables dans les collectivités d'outre-mer relevant de l'article 74 de la Constitution et en Nouvelle-Calédonie seront également modifiées. L'obligation déclarative s'applique également en cas de transferts de capitaux entre Saint-Barthélemy et l'étranger. Le champ d'application, spécifique à Saint-Barthélemy, de ce dispositif réglementaire est créé dans la partie réglementaire du code monétaire et financier. *Décret n° 2016-1523 du 10 novembre 2016*

Le dispositif prévu par les articles L. 562-1 à L. 562-11 du code monétaire et financier est rénové. Certaines dispositions sont clarifiées et précisent les définitions d'acte de terrorisme, des fonds, des ressources économiques, de la détention et du contrôle, du gel des fonds et du gel des ressources économiques, en harmonisant ces définitions avec celles prévues par les actes européens pris en application de l'article 29 du Traité sur l'Union européenne, et qui fondent des

mesures européennes de gel des avoirs (article L. 562-1 à L. 562-11 du code monétaire et financier).

Les fondements sur lesquels le ministre chargé de l'économie et le ministre de l'intérieur peuvent décider de geler les avoirs de certaines personnes, au titre de la lutte contre le financement du terrorisme, ou dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de gel décidées par le Conseil de sécurité des Nations unies ou par le Conseil de l'Union européenne sont distingués clairement.

Les obligations et interdictions qui sont la conséquence nécessaire des mesures de gel des avoirs décidés par le ou les ministres compétents sont précisées. Pour assurer pleinement l'efficacité du dispositif de gel des avoirs, l'interdiction de mise à disposition de fonds et de ressources économiques au profit d'une personne visée par une mesure de gel des avoirs, notamment, est rendue automatique. Elle élargit le champ des personnes assujetties à cette interdiction, tout en précisant que cette interdiction ne fait pas obstacle au versement de fonds sur des comptes dont les fonds sont gelés ce qui permet en pratique le versement des prestations sur de tels comptes bancaires. Elle introduit également des obligations d'information pour les personnes assujetties à la mise en œuvre des mesures de gel des avoirs et pour les personnes qui effectuent des versements sur des comptes bancaires soumis à la mesure de gel. Enfin, interdiction est faite aux personnes détenant ou recevant des fonds pour le compte d'un client ou versant des prestations à un bénéficiaire de contourner les mesures de gel, à l'instar de ce qui est prévu par les règlements européens portant mesures de gel des avoirs.

Les modalités nécessaires à la mise en œuvre effective des mesures de gel des ressources économiques que sont les biens immobiliers et les véhicules afin que la mutation de tels biens ne puisse favoriser la mise à disposition de fonds au profit des personnes visées par une mesure de gel des avoirs sont prévues. Par ailleurs, les modalités d'exécution et d'opposabilité des mesures de gel des avoirs décidées par le(s) ministre(s) compétent(s) sont précisées. Le ou les ministres à l'origine de la décision de gel ont la possibilité d'autoriser, dans certaines conditions, le déblocage de fonds ou la mise à disposition de fonds ou ressources économiques qui font l'objet d'une mesure de gel des avoirs. Il s'agit notamment de prendre en compte la nécessité pour la personne faisant l'objet de la mesure de couvrir les frais du foyer familial et d'assurer la conservation de son patrimoine.

Les possibilités d'échanges d'information entre les agents de certaines directions des ministères économiques et financiers dans le cadre de la préparation et de la mise en œuvre des mesures de gel des avoirs sont étendues afin de leur assurer une meilleure effectivité.

Il est imposé aux établissements de crédit désignés en application de la procédure de droit au compte, de recueillir l'autorisation préalable du ministre compétent avant de procéder à l'ouverture d'un compte à une personne faisant l'objet d'une mesure de gel des avoirs. Il s'agit de s'assurer que la mesure de gel sera bien effective dès l'ouverture du compte bancaire.

Les modalités d'application de la réforme à Saint-Barthélemy, à Saint-Pierre-et-Miquelon, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française, dans les îles Wallis et Futuna et dans les Terres arctiques et australes françaises sont précisées. Les dispositions d'entrée en vigueur sont prévues à une date fixée par décret et eu plus tard le 1er juillet 2017. *Ordonnance n° 2016-1575 du 24 novembre 2016*

## **Décembre**

L'établissement public national dénommé Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) est transformé en une société par actions simplifiée régie par le code de commerce et portant la même dénomination, dont le capital est détenu par la Banque de France.

Cette transformation de statut juridique n'empêche ni création d'une personne morale nouvelle ni cessation d'activité. Les biens immobiliers de l'institut qui relèvent du domaine public

sont déclassés. L'ensemble des biens, droits, obligations, contrats et conventions de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer sont repris de plein droit et sans formalité par la société qui se substitue à l'établissement public. La validité à l'égard des tiers des actes administratifs pris par l'établissement public n'est pas affectée. Elle entre en vigueur le 1er janvier 2017. *Article 152 de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique*

La capacité d'emport des cartes prépayées (monnaie électronique utilisable au moyen d'un support physique) est plafonnée à 10 000 € à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Les opérations de chargement, de retrait et de remboursement au moyen d'espèces ou de monnaie électronique anonyme sont plafonnées à 1 000 € (par mois calendaire pour les chargements et retraits) afin de renforcer la sécurité et la traçabilité de ces cartes, de lutter efficacement contre le financement du terrorisme et le blanchiment de capitaux. *Décret n° 2016-1742 du 15 septembre 2016*

L'article 169 de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique habilite le gouvernement à adopter, dans un délai de 24 mois à compter de la promulgation de la loi, un code monétaire et financier ultra-marin destiné à remplacer les dispositions dédiées à l'outre-mer de l'actuel code. Il regrouperait les règles relatives à la monnaie, aux produits financiers et d'épargne, aux services bancaires, aux marchés financiers, aux prestataires de services bancaires et d'investissement.

## 2. L'organisation du système bancaire

---

### 2.1. TYPOLOGIE DES ÉTABLISSEMENTS DU SECTEUR BANCAIRE

Depuis l'ordonnance n°2013-544 du 27 juin 2013, le statut juridique des établissements du secteur bancaire agréés par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a évolué. On distingue ainsi :

- Le statut d'établissement de crédit, qui est une entité dont l'activité consiste à recevoir des fonds remboursables du public et à octroyer des crédits (article L511-1 du CMF). Les établissements de crédit sont agréés en qualité de banque, de banque mutualiste ou coopérative, d'établissement de crédit spécialisé (ECS) ou de caisse de crédit municipal (cf. article L511-9 du CMF).
- Le statut de société de financement, pour les anciennes sociétés financières ayant déposé une demande d'agrément pour ce statut (articles L511-1 et L515-1 du CMF).

À La Réunion, 20 établissements sont installés au 31 décembre 2016, soumis à la loi bancaire et participent au système d'intermédiation financière de l'île (collecte des dépôts et financement de l'économie), en baisse régulière sur ces dernières années. 15 ont le statut d'établissement de crédit, dont 9 celui de banque et 6 d'établissement de crédit spécialisé, tandis que 5 établissements ont opté pour le statut de société de financement.

À noter qu'en 2010, on dénombrait encore 25 établissements installés. La baisse enregistrée en 2016 correspond à la fusion entre la Caisse d'épargne Provence-Alpes-Corse (CEPAC) et la Banque de La Réunion (BR), alors que celle de 2014 correspondait à la fusion entre la BRED et la Caisse Régionale du Crédit maritime mutuel d'Outre-mer (CRCMMOM). Enfin, on avait enregistré en 2013 une fusion opérée par le Groupe General Electric Compagny entre SOREFI et REUNIBAIL.

En marge de ces établissements bancaires, on dénombre également d'autres établissements intervenant ponctuellement ou de manière plus régulière dans le département, comme la Caisse des dépôts et consignations (CDC), établissement public à statut *sui generis*, ou

l'Agence française de développement (AFD), mais également des sociétés spécialisées dans le crédit-bail (Lixxbail par exemple) ou l'affacturage (Eurofactor).

<b>Nombre d'établissements financiers</b>	<b>1990</b>	<b>2000</b>	<b>2010</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Établissements financiers installés localement	18	20	25	22	21	21	20
Établissements de crédit (Banques)	7	8	10	11	10	10	9
(dt) Banques mutualistes et commerciales	4	5	5	5	4	4	4
Établissements de crédit spécialisés	11	12	15	6	6	6	6
Sociétés de financement				5	5	5	5

Source : IEDOM

## 2.2. ÉLÉMENTS SUR LA CONCENTRATION ET LA RÉPARTITION DU MARCHÉ

La fusion intervenue en 2016 entre la CEPAC et la BR a profondément modifié le niveau de concentration du marché bancaire réunionnais. L'état de la concurrence sur un marché peut en effet être analysé de deux façons. La première repose sur l'évolution de la part de marché cumulée des trois plus importants établissements. La fusion enregistrée a ainsi fait progresser de près de 10 points celle portant sur l'ensemble des concours consentis, plus particulièrement sur la clientèle des ménages. La part de marché cumulée concernant l'ensemble des dépôts collectés progresse certes moins fortement (+7,3 points), mais s'établit à un niveau historiquement élevé de 68,4 %.

### Mesure de la concentration du marché bancaire réunionnais

	<b>1990</b>	<b>2000</b>	<b>2005</b>	<b>2010</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
<b>Parts de marché cumulées des trois principaux établissements</b>							
Ensemble des dépôts collectés	63,8 %	63,2 %	63,3 %	61,9 %	61,2 %	61,1 %	68,4 %
Ensemble des concours accordés	59,3 %	56,9 %	57,7 %	56,8 %	54,7 %	53,0 %	62,5 %
(dt) Crédits consentis aux entreprises	56,9 %	60,8 %	58,9 %	62,4 %	58,5 %	57,1 %	63,7 %
(dt) Crédits consentis aux ménages	61,4 %	55,2 %	57,2 %	48,9 %	51,2 %	50,2 %	59,4 %
<b>Indice Herfindhal-Hirschmann (IHH)</b>							
Marché de l'ensemble des dépôts	1 804	1 822	1 926	1 847	1 735	1 724	1 993
Marché de l'ensemble du crédit	1 572	1 478	1 651	1 596	1 459	1 384	1 695
(dt) Marché du crédit aux entreprises	1 443	1 536	1 618	1 726	1 486	1 422	1 672
(dt) Marché du crédit aux ménages	2 000	1 492	1 628	1 412	1 429	1 380	1 650

Source : IEDOM

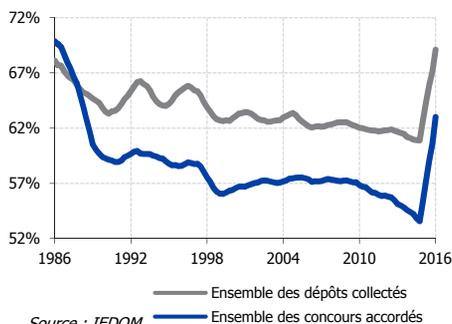
Une deuxième mesure de la concentration d'un marché, normée et comparable, est donnée par l'indice Herfindhal-Hirschmann<sup>1</sup> (IHH). Avant la fusion intervenue en 2016, la distribution de crédits bancaires et la collecte d'épargne étaient affectées d'un IHH oscillant entre 1 300 et 1 700, révélateurs d'une concentration relativement élevée, mais ne présentant a priori pas de risque majeur de défaut de concurrence, avec une amélioration régulière des indices de concentration constatée au cours des dernières années. Depuis la fusion, les indices IHH ont progressé de 250 à 300 points sur chacun des principaux marchés et oscillent désormais entre 1 650 et 2 000 points ; pouvant suggérer des risques importants en matière de concentration.

<sup>1</sup> Cet indice correspond à la somme des carrés des parts de marché individuelles. Un IHH inférieur à 1 000 correspond à un secteur d'activité peu concentré, présentant peu de risques liés à une concurrence insuffisante. Inversement, au-delà d'un IHH de 2 000, le secteur présente des risques élevés en matière de concentration.

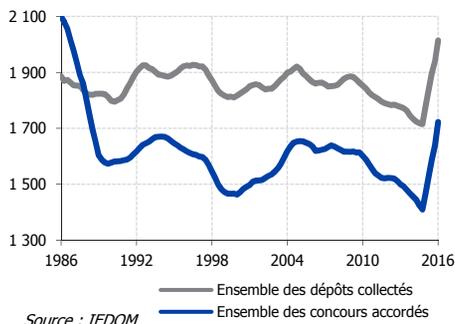
## Mesures de la concentration du marché bancaire réunionnais de 1986 à 2016

(établissements locaux uniquement - hors instituts financiers spécialisés)

### Part de marché cumulée des trois principaux intervenants par type de marché



### Indice de Herfindhal-Hirschmann (IHH) par type de marché



Le marché bancaire apparaît ainsi comme un secteur 'normal', qui évolue au gré de l'innovation, des bulles financières, des crises, de la saturation des besoins et de la rentabilité attendue. Le chemin parcouru au cours des trente dernières années en matière de déconcentration du secteur s'est donc inversé par cette opération de fusion.

## 2.3. VENTILATION DES DÉPÔTS ET CRÉDITS PAR CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT

Le marché local de la distribution du crédit, y compris par les prêteurs institutionnels comme l'Agence française de développement (AFD), la Caisse des dépôts et consignations (CDC), DEXIA ou les prêteurs non installés, est désormais largement dominé par le groupe des banques mutualistes du fait de la fusion entre la CEPAC et la Banque de La Réunion. Celles-ci détiennent une part de marché globale de 42,2 % fin 2016, malgré une baisse enregistrée entre 2010 et 2015. Le marché de la collecte de ressources, qui se partageait précédemment à peu près équitablement entre les deux catégories de banques (mutualistes et commerciales) est aussi dominé en 2016 par les banques mutualistes, avec 65,9 % de parts de marché.

### Ventilation des dépôts et crédits par catégories d'établissements

(millions d'euros)	1990	1995	2000	2005	2010	2014	2015	2016
<b>Distribution de crédits</b>	<b>4 566</b>	<b>6 458</b>	<b>8 619</b>	<b>12 270</b>	<b>17 509</b>	<b>19 027</b>	<b>19 987</b>	<b>20 620</b>
Banques commerciales	24,3 %	22,2 %	25,8 %	25,5 %	26,3 %	26,4 %	25,4 %	15,0 %
Banques mutualistes	27,3 %	24,6 %	27,1 %	36,8 %	36,8 %	33,0 %	32,1 %	42,2 %
Autres établissements locaux	12,6 %	13,6 %	16,4 %	15,2 %	12,7 %	10,7 %	10,6 %	10,9 %
Prêteurs institutionnels & ECNI	35,8 %	39,6 %	30,7 %	22,5 %	24,2 %	29,9 %	32,0 %	32,0 %
<b>Collecte de dépôts</b>	<b>2 136</b>	<b>3 941</b>	<b>5 759</b>	<b>8 739</b>	<b>10 746</b>	<b>12 461</b>	<b>12 966</b>	<b>13 505</b>
Banques commerciales	51,7 %	50,2 %	50,5 %	48,3 %	48,1 %	50,2 %	50,9 %	33,6 %
Banques mutualistes	48,3 %	49,5 %	49,2 %	51,3 %	51,3 %	49,3 %	48,6 %	65,9 %
Autres établissements locaux	0,0 %	0,3 %	0,4 %	0,4 %	0,6 %	0,5 %	0,5 %	0,4 %

Source : IEDOM

De leur côté, les prêteurs institutionnels (et les établissements non installés) affichent en 2016 une part de marché de 32 %, en deçà néanmoins de leur position des années 1990-1995 où ils contribuaient pour près de 40 % au financement de l'économie réunionnaise. Cette part s'était alors réduite progressivement, jusqu'à atteindre moins de 20 % en 2008-2009, et remonte depuis cette période.

Les quatre banques commerciales restantes (y compris la Banque Postale) affichent quant à elles une part de marché de 15,0 % à fin 2016, contre 25,4 % un an auparavant. Les autres

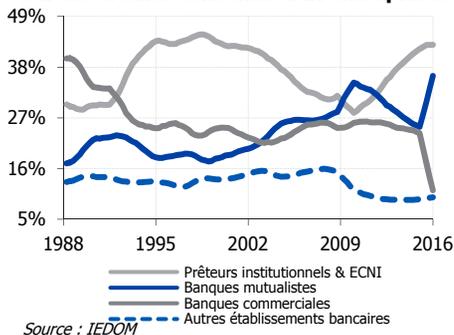
établissements bancaires locaux (qui se partagent désormais entre les établissements de crédit spécialisés et les sociétés de financement) enregistrent en 2016 une légère progression de leurs parts de marché, à 10,9 %, après des années de recul. Entre 2000 et 2015, ces établissements avaient perdu 5,5 points de parts de marché, en liaison avec le recul de leur segment de marché (notamment le financement de l'automobile et des biens d'équipement des professionnels).

Le positionnement des intervenants bancaires s'est également modifié au cours des dernières années. On observe d'abord la part croissante et dominante des prêteurs institutionnels sur le marché du financement des entreprises, en raison essentiellement des prêts consentis par la CDC aux sociétés immobilières et aux sociétés d'économie mixte. Les banques mutualistes avaient inversement vu leur part de marché décroître fortement à partir de 2009 pour retrouver le niveau des banques commerciales, jusqu'à 2016. Elles demeurent par contre dominantes sur le marché des crédits aux ménages, et représentent désormais près de 60 % de ce marché.

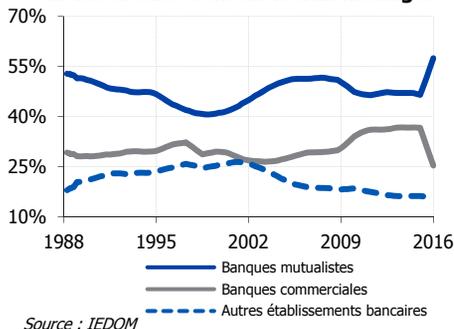
En matière de collecte d'épargne, les banques mutualistes pèsent entre 60 % et 70 % des principaux segments du marché de la collecte. Historiquement, les banques commerciales étaient très présentes dans les années 1990 sur les dépôts des entreprises, avant de perdre du terrain au bénéfice des banques mutualistes. Elles ne représentent plus qu'un quart du marché. Du fait du rattachement de la Banque Postale aux banques commerciales, celles-ci affichent une part de marché un peu plus élevée sur les dépôts des ménages (37,7 % à fin 2016).

### Évolution des parts de marché :

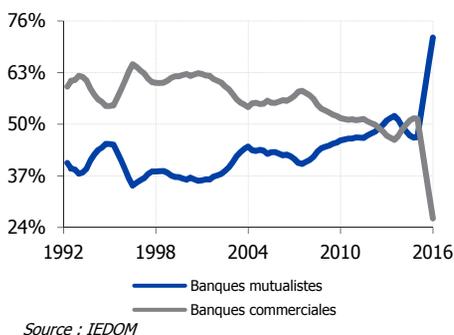
#### sur les crédits consentis aux entreprises



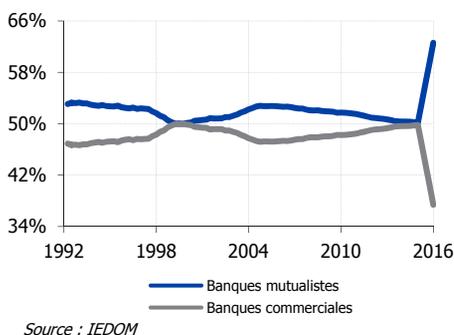
#### sur les crédits consentis aux ménages



#### sur la collecte des ressources des entreprises



#### sur la collecte des ressources des ménages



## 2.4. LES EFFECTIFS

Les effectifs totaux employés par les établissements de crédit locaux installés dans le département (hors salariés de la Banque postale, de l'AFD et de la CDC) s'établissent à 2 429 salariés à fin 2016, en très légère hausse de 0,1 % par rapport à 2015 (+2 salariés après -13 l'année précédente). Deux établissements bancaires de la place sont pourtant en phase de réduction de leurs effectifs, mais ces évolutions n'ont pas eu d'impact observable en 2016 sur l'emploi dans le secteur. À noter que les effectifs employés par les établissements de crédit installés dans le département ont néanmoins progressé assez régulièrement depuis une vingtaine d'années, passant de 1 812 en 1994 à plus de 2 429 salariés actuellement, soit une progression de plus de 30 % en vingt ans, et de 11,7 % sur les dix dernières années.

Avec le transfert des personnels de la Banque de la Réunion à la CEPAC, les effectifs employés par les banques mutualistes progressent très fortement entre 2015 et 2016 (+37,8 %) et ces dernières emploient désormais 62,5 % des salariés du secteur. Les banques commerciales n'en représentent (effectif de la Banque Postale non pris en compte) plus que 23,9 %.

Le taux d'encadrement des établissements financiers du département a continué à progresser entre 2015 et 2016, pour atteindre 26,8 %. Pour mémoire, ce taux s'élevait à peine à 16 % dans les années 1995 et au début des années 2000. Le taux d'encadrement diffère cependant légèrement selon les types d'établissements bancaires. Il est plus élevé dans les anciennes sociétés financières installées à La Réunion (aujourd'hui établissements de crédit spécialisés ou sociétés de financement), où il atteint 33,4 % en 2016, que dans les banques commerciales ou mutualistes et coopératives où ce taux oscille autour de 26 %. Il s'inscrit néanmoins en progression régulière dans tous les types d'établissements, traduisant la professionnalisation croissante du métier de banquier.

### Effectifs des établissements bancaires locaux

	1995	2000	2005	2010	2015	2016	16/15	16/06
ensemble	1 764	1 913	2 132	2 355	2 427	2 429	0,1 %	11,7 %
Effectifs cadres	271	304	425	547	639	650	1,7 %	42,9 %
totaux techniciens	1 493	1 609	1 707	1 808	1 788	1 779	-0,5 %	3,5 %
(dt) Banques commerciales	52,2 %	47,5 %	44,0 %	42,8 %	41,2 %	23,9 %	-41,8 %	-37,1 %
(dt) Banques mutualistes	36,2 %	39,3 %	42,2 %	43,4 %	45,4 %	62,5 %	37,8 %	61,8 %
(dt) Autres établissements	11,7 %	13,2 %	13,7 %	13,9 %	13,4 %	13,5 %	0,9 %	5,4 %

### Taux d'encadrement

Ensemble des E.C locaux	15,4 %	15,9 %	19,9 %	23,2 %	26,3 %	26,8 %	1,6 %	27,9 %
-------------------------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	-------	--------

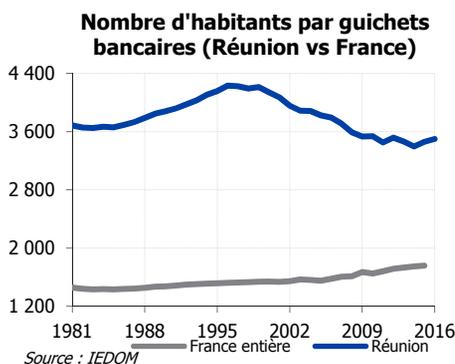
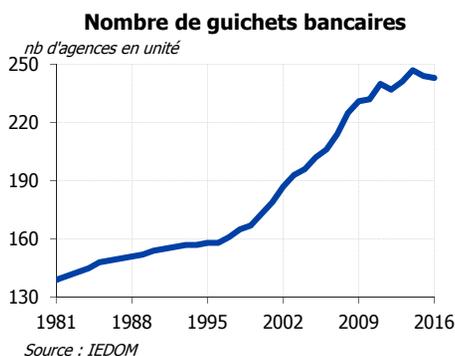
Source : IEDOM

## 3. La densité du système bancaire

### 3.1. LES GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATIQUES

#### 3.1.1 Nombre de guichets bancaires

Le nombre de guichets bancaires des banques réunionnaises de plein exercice s'établit à 243 implantations permanentes à fin décembre 2016 (y compris les 97 bureaux ou agences de la Banque Postale), en baisse de 1 unité par rapport à 2015 (après -3 unités l'année précédente).



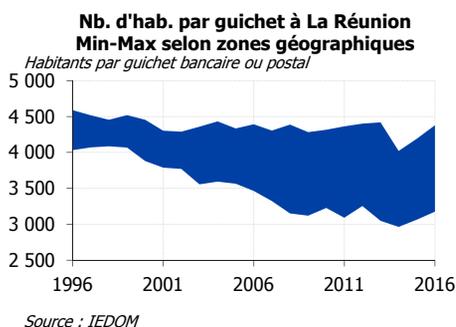
Le réseau réunionnais d'agences bancaires a manifestement atteint une taille critique au début des années 2010. Le réseau d'agences s'est développé de manière continue à partir des années 80, et s'est peu à peu spécialisé avec l'ouverture d'agences consacrées à certains types de clientèle ou segments de marché (grandes entreprises, clientèle professionnelle, habitat ou collectivités locales). Ce développement, puis l'arrivée à maturité du réseau bancaire local se sont fait en lien avec la croissance démographique et la bancarisation des agents économiques. Le mouvement récent de consolidation des réseaux d'agences des principales banques installées et l'émergence de la banque digitale vont dans le sens d'un redimensionnement et d'une spécialisation de certains réseaux bancaires. Toutefois, face à des besoins persistants et à une proximité plus marquée de la population envers les agences bancaires, les banques n'ont pas annoncé de plan de fermeture, contrairement à la métropole.

#### Nombre de guichets bancaires permanents

	1980	1990	2000	2010	2013	2014	2015	2016	Var.
Nbre de guichets bancaires	137	154	173	232	241	247	244	243	-0,4 %
(dt) Banques commerciales	110	125	124	156	162	167	166	133	-19,9%
(dt) Banques mutualistes	27	29	49	76	79	80	78	110	41,0 %
Nombre d'habitants par guichet bancaire	3 707	3 880	4 141	3 539	3 465	3 398	3 462	3 502	1,2 %

Source : IEDOM

Le nombre d'habitants par guichet bancaire permanent<sup>1</sup> progresse à nouveau en fin d'année 2016 (+1,2 % après +1,7 % en 2015) pour s'établir à 3 502 habitants à La Réunion. Ce ratio demeure toujours très supérieur à celui observé pour la France métropolitaine<sup>2</sup> (un guichet pour 1 759 habitants à fin 2015) soit proche du double.



Cette situation ne traduit cependant pas nécessairement une moindre accessibilité des banques, en raison de la géographie du département de La Réunion. La plus grande partie de la population se concentre en effet sur les zones côtières, dans ou à proximité des grandes agglomérations autour desquelles s'organisent les activités économiques et humaines. Le ratio rapportant le nombre de guichets bancaires à la superficie totale de l'île est ainsi favorable à La Réunion, avec un guichet pour 10,4 km<sup>2</sup> en 2016

<sup>1</sup> Y compris l'ensemble des guichets postaux, qui interviennent pour le compte de la Banque Postale.

<sup>2</sup> Source : Fédération bancaire française.

contre un guichet pour 16,8 km<sup>2</sup> pour la France entière (2015).

Il doit être noté que ce ratio du nombre d'habitants par guichets bancaires devrait s'accroître au cours des prochaines années en France métropolitaine. Les banques françaises ont en effet commencé à réduire leurs réseaux d'agences bancaires face au développement de la banque en ligne et multicanal, à la digitalisation de leurs offres, et à la désertion des agences depuis une dizaine d'années.

#### Nombre d'habitants par guichet bancaire par zone géographique

	1995	2000	2005	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Région Nord	4 562	4 454	3 574	3 228	3 092	3 255	3 050	2 964	3 066	3 177
Région Est	4 119	4 133	4 344	4 318	4 365	4 404	4 421	4 023	4 193	4 381
Région Ouest	4 164	3 880	3 591	3 435	3 466	3 430	3 431	3 446	3 465	3 379
Région Sud	3 981	4 132	4 037	3 583	3 414	3 482	3 493	3 476	3 504	3 536

Source : Insee pour les recensements de la population - IEDOM pour les nombres de guichets bancaires

On observe par ailleurs de fortes disparités territoriales selon les grandes zones géographiques, comme retracé dans le tableau ci-dessous.

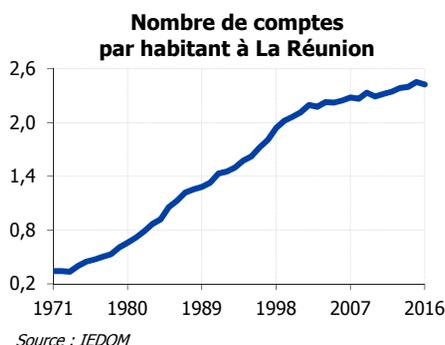
Le niveau d'équipement en guichets bancaires, relativement uniforme sur le territoire réunionnais dans les années 1995, a ainsi tendance à se différencier sensiblement depuis les années 2002-2003, avec aujourd'hui une région Est globalement moins bien servie que les autres régions de l'île. Pourtant, la commune présentant le meilleur taux d'équipement se situe toujours dans l'Est ; il s'agit de la commune de Salazie (un guichet pour 2 444 habitants, avec trois agences bancaires ou postales). À l'opposé, les communes de l'Entre-Deux dans le Sud et de Sainte Rose et de la Plaine des Palmistes dans l'Est sont les moins bien équipées (une seule agence bancaire ou postale pour plus de 6 000 habitants).

Quelques établissements bancaires, au premier rang desquels la Banque Postale, permettent l'accès de la majorité de la population réunionnaise aux services bancaires grâce à des réseaux étoffés d'agences ou de bureaux, répartis dans toutes les communes, même dans les endroits les plus reculés du département (à l'exception du cirque de Mafate). Ainsi, deux communes (l'Entre-Deux et la Plaine-des-Palmistes) sur vingt-quatre sont équipées exclusivement d'un unique bureau de poste. À l'opposé, la commune de Saint-Denis est équipée de 51 guichets bancaires ou postaux, soit un guichet pour 2 821 habitants.

### 3.1.2 Nombre de distributeurs automatiques bancaires

Avec 640 automates bancaires en fonctionnement dans le département à fin 2016, contre 634 un an auparavant, La Réunion continue de voir progresser son niveau d'équipement. Six nouveaux terminaux sont venus ainsi renforcer le parc réunionnais au cours de l'année 2016, après dix-neuf en 2015 et dix-sept en 2014. Ce nombre de nouvelles implantations continue ainsi de ralentir fortement en 2016, après les fortes progressions enregistrées dans les années 2011 et 2012 (40 en 2012 et 47 en 2011). Plusieurs établissements ont commencé à rationaliser les parcs de distributeurs

et l'équipement de leurs agences, en lien aussi avec la fermeture de certaines d'entre elles. Les banques du département poursuivent néanmoins leur effort d'investissement en matière de



modernisation et d'automatisation de leurs implantations. À noter également que la mise en service de distributeurs recyclant de billets se généralise peu à peu dans le département.

### Nombre de distributeurs automatiques de billets

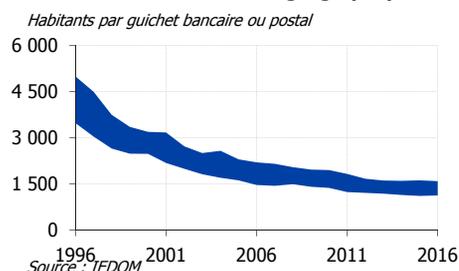
	1990	2000	2010	2013	2014	2015	2016	Var.
<b>Distributeurs automatiques</b>	<b>71</b>	<b>253</b>	<b>501</b>	<b>598</b>	<b>615</b>	<b>634</b>	<b>640</b>	<b>0,9 %</b>
(dt) Banques commerciales	25	116	271	357	372	387	298	-23,0%
(dt) Banques mutualistes	46	136	209	238	240	247	342	38,5 %
(dt) Autres établissements (1)	0	1	21	3	3	0	0	-
Nombre d'habitants par DAB-GAB	8 416	2 831	1 639	1 396	1 365	1 332	1 330	-0,2 %

(1) Automates installés dans la grande distribution dans le cadre de partenariat avec les enseignes commerciales (GE Money jusqu'en 2014 et Compagnie financière de Bourbon jusqu'en 2011)

Source : IEDOM

En 2016, les banques commerciales, qui menaient jusqu'à l'année dernière un effort soutenu d'investissement en nouveaux automates, subissent à la fois la disparition du principal établissement, la Banque de la Réunion, absorbée par la CEPAC, mais également le plan de restructuration de la BNP Paribas Réunion qui s'est traduit par la fermeture de deux agences. Leur nombre de distributeurs automatiques recule ainsi de 89 automates (-23 %) contre une hausse de 15 automates les deux années précédentes. Les banques commerciales (y compris la Banque Postale) ne détiennent désormais plus que 47 % du parc d'automates bancaires de retrait installés dans le département (contre 61 % en 2015). Les banques mutualistes détiennent désormais 53 % du parc d'automates installés.

#### Nb. d'hab. par automate à La Réunion Min-Max selon zones géographiques



Néanmoins, le niveau d'équipement en distributeurs et guichets automatiques de billets à La Réunion (1 330 habitants pour 1 automate en 2016) demeure inférieur à celui observé pour la France entière (1 093 habitants pour 1 DAB-GAB en 2015). L'écart avec la France métropolitaine s'est cependant considérablement réduit sur la dernière décennie, puisqu'en 1993 on comptabilisait un automate pour 5 679 habitants à La Réunion, contre un pour 3 141 habitants pour la France entière.

L'écart actuel entre le département et la France métropolitaine tend cependant à se réduire en comparant le niveau d'équipement en distributeurs et guichets automatiques de la zone géographique la mieux dotée du département, c'est-à-dire la région Nord de l'île (1 125 habitants pour 1 automate en 2015), particulièrement proche de la moyenne nationale.

#### Nombre d'habitants par DAB-GAB par zone géographique du département

	1995	2000	2005	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Région Nord	3 751	2 475	1 619	1 367	1 237	1 211	1 180	1 141	1 107	1 125
Région Est	6 316	2 650	2 305	1 950	1 824	1 666	1 608	1 599	1 613	1 588
Région Ouest	4 899	2 895	1 795	1 587	1 489	1 399	1 390	1 352	1 326	1 295
Région Sud	5 498	3 190	2 196	1 802	1 659	1 512	1 502	1 475	1 424	1 431

Source : Insee pour les recensements de la population - IEDOM pour les nombres de DAB/GAB

En effet, comme pour l'implantation des agences, les taux d'équipement en automates diffèrent légèrement entre les différentes zones géographiques du département. Les régions Est et Sud du département apparaissent ainsi moins équipées que les autres parties de l'île, même si cette différence a tendance à s'estomper par rapport aux années 1990. Un fort mouvement de convergence peut être observé depuis vingt ans.

Les distributeurs automatiques de la majeure partie des établissements bancaires de la place sont par ailleurs concentrés sur les grandes agglomérations de Saint-Denis, Saint-Pierre et Saint-Paul. En moyenne, depuis 1999, ces trois grandes agglomérations regroupent près de la moitié des distributeurs installés dans le département (48,1 % en 2016). Cette proportion est supérieure à la part que représentent ces trois agglomérations dans la population totale (39,3 % en 2015 et 41,5 % en 1995). On ne retrouve pas une telle divergence dans la part des guichets bancaires installés dans ces trois principales agglomérations (43,4 % en 2015 après 41,8 % en 1995).

### 3.2. LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTÈLE

Les établissements de crédit installés localement et la Banque Postale gèrent pour le compte de leur clientèle 2,1 millions de comptes de dépôts ou d'épargne au 31 décembre 2016, dont 821 151 comptes de dépôts à vue. Le nombre total de comptes est en baisse de 0,3 % par rapport à 2015 (après +1,0 % et +2,9 % les deux années précédentes). Rapporté à la population, le nombre de comptes (de dépôts ou d'épargne) par habitant se dégrade légèrement en 2016 pour s'établir à 2 426 comptes par habitant.

À l'exception des comptes de dépôts à vue, qui progressent fortement entre 2015 et 2016 (+5,8 % soit +45,1 milliers de comptes de dépôts supplémentaires ouverts<sup>1</sup> après +3,0 % et +2,9 % les deux années précédentes), la majeure partie des autres formes de placements s'inscrit en recul.

#### **Nombre de comptes bancaires total à la clientèle**

<i>(milliers)</i>	<b>1970</b>	<b>1980</b>	<b>1990</b>	<b>2000</b>	<b>2010</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>Var.</b>
<b>Nombre total de comptes</b>	140	334	793	1 479	1 880	2 012	2 071	2 064	-0,3 %
(dt) Banques commerciales	-	-	55,8%	60,0 %	58,5 %	60,6 %	62,1 %	49,7 %	-19,9 %
(dt) Banques mutualistes	-	-	44,2%	40,0 %	41,5 %	39,4 %	37,9 %	50,3 %	32,8 %
Nb. de comptes par habitant	0,317	0,657	1,328	2 065	2 290	2 398	2 452	2 426	-1,0 %

Source : IEDOM

Les plus fortes baisses sont enregistrées sur les comptes d'épargne logement (-6,7 % en 2016 après -3,7 % l'année précédente), sur les livrets A (-5,3 % en 2016 contre +3,5 % en 2015) ou sur les plans d'épargne logement (-3,5 % en 2016 contre +8,4 % précédemment). La baisse du nombre des livrets ordinaires se poursuit également en 2016 (-4,0 % après -1,3 % en 2015 et -1,2 % en 2014). Inversement, quelques types de placement continuent d'enregistrer des légères hausses, comme les livrets jeunes (+2,4 % après +8,9 % en 2015) ou les livrets d'épargne populaire (+1,0 % en 2016 après +23,9 % l'année précédente).

Les fortes baisses enregistrées par des produits emblématiques des épargnants réunionnais (comme les livrets A, les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement) semblent en rupture avec les évolutions des années précédentes. L'un des mécanismes d'explication de cette évolution trouve sa source dans la nouvelle loi Eckert n°2014-617 du 13 juin 2014 sur les comptes bancaires inactifs et les contrats d'assurance-vie en déshérence. Cette loi, entrée en application depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, impose désormais aux banques un recensement de ces comptes, une notification à leur titulaire de leur existence, puis de les clôturer et de transférer les avoirs concernés à la Caisse des dépôts et consignations (CDC) à défaut de réponse des bénéficiaires. La loi Eckert aurait eu pour effet d'obliger les banques, d'abord à rechercher, puis à cantonner les actifs correspondants à ces comptes inactifs, avant de

<sup>1</sup> À noter que ces données n'intègrent pas les comptes-Nickel gérés par la « Financière des paiements électroniques » (CFE), qui sont au nombre de 8 346 en activité dans le département au 31 décembre 2016. Cette société a l'objet au niveau national d'une offre de rachat par la Bnp Paribas en avril 2017.

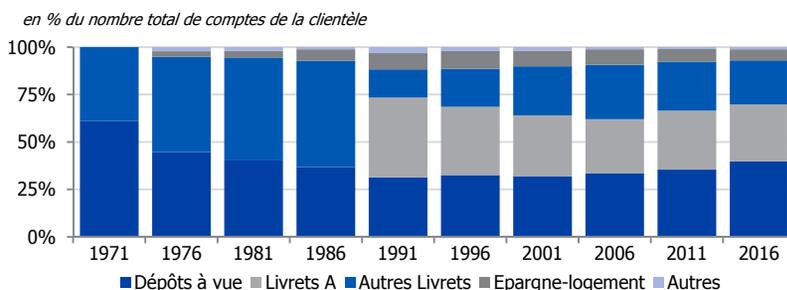
clôturer ces comptes, diminuant d'autant les comptes ouverts à la clientèle dans le département. Les durées divergent selon les placements. Un compte à vue sera considéré comme inactif en l'absence de mouvement depuis 12 mois consécutifs, tandis que pour un produit d'épargne, un compte titre, ou de l'épargne salariale, la durée est de 5 ans. Elle atteint 10 ans pour le contenu d'un coffre-fort ou un placement d'assurance-vie.

Détail des comptes bancaires à la clientèle	nombre de comptes			encours moyen (en €)		
	1996	2006	2016	1996	2006	2016
Dépôts à vue	375,0	590,0	821,2	2 975	5 180	6 647
Dépôts à terme	7,1	9,5	23,5	42 536	54 916	24 920
Comptes sur livrets	646,3	1 000,7	1 098,1	1 142	1 612	2 605
(dt) Livrets A	414,8	499,6	619,5	842	990	1 922
(dt) Livrets ordinaires	143,2	218,2	178,1	2 022	3 571	6 422
(dt) Livrets Jeunes	15,1	87,4	95,9	539	387	381
(dt) Livrets d'épargne populaire (LEP)	5,4	51,3	29,7	3 136	2 585	2 763
(dt) Livrets de développement durable	67,9	144,3	175,0	1 095	1 197	2 331
Comptes d'épargne-logement	46,9	59,7	43,2	3 055	3 879	4 162
Plans d'épargne-logement (PEL)	59,8	85,5	76,9	7 687	10 059	12 198
Plans d'épargne populaire (PEP)	15,2	6,3	1,6	10 809	15 582	25 013
<b>Total</b>	<b>1 152,5</b>	<b>1 756,1</b>	<b>2 064,5</b>	<b>2 758</b>	<b>3 848</b>	<b>4 908</b>

Source : IEDOM

En analysant la répartition des nombres de comptes par type de placement sur une longue période, on observe des évolutions intéressantes, notamment du poids des dépôts à vue au sein du nombre total de comptes. Alors qu'ils représentaient plus de 60 % des comptes au début des années 1970, leur poids a eu tendance à diminuer régulièrement jusqu'aux années 1990, jusqu'à ne plus représenter que 30,8 % des comptes en 1992. La tendance est aujourd'hui inverse, avec une proportion qui croît régulièrement. Ils représentent désormais 39,8 % du nombre total de comptes (2016). Le poids de l'ensemble des comptes et livrets d'épargne (épargne-logement exclue) semble beaucoup plus stable. Ceux-ci représentent une proportion de 55 % à 57 % du total entre les années 1982 et l'année 2015. Ce n'est qu'en 2016 que leur poids a diminué à 53 % avec l'impact vraisemblable de la loi Eckert. Au sein de ces livrets d'épargne, il faut néanmoins noter le recul régulier du poids des livrets A, qui passe de 42 % en 1991 à 27 % en 2008 (en proportion du nombre total de comptes), avant de se redresser vers une proportion de 31 %. Enfin, l'épargne-logement, dont la création remonte à 1965, voit sa proportion croître régulièrement jusqu'à la fin des années 1990, avant de décroître depuis.

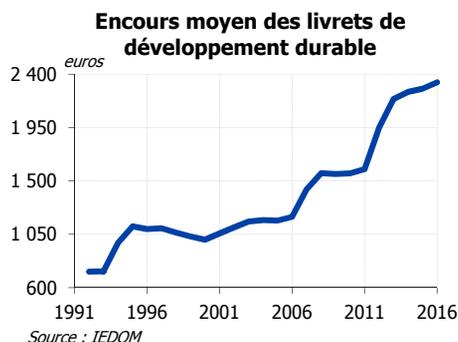
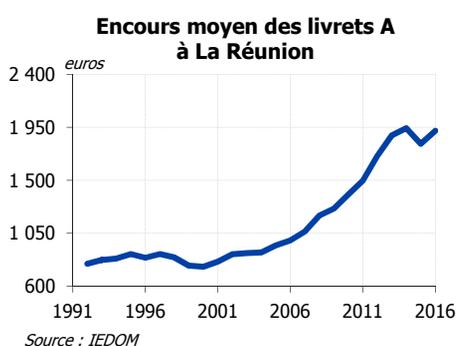
### Répartition des placements par produits



Source : IEDOM

L'encours moyen d'un compte de dépôt à vue toutes clientèles confondues (particuliers, entreprises) s'élève à 6 647 euros à fin décembre 2016, contre 6 108 euros à fin décembre 2015. Il s'élevait à 5 180 euros il y a dix ans (2006) et à 2 975 euros vingt ans auparavant (1996).

L'encours moyen des comptes sur livrets s'établit pour sa part à 2 605 euros à fin 2016, contre 2 512 euros l'année précédente, 1 612 euros à fin 2006 et 1 142 euros à fin 1996. Concernant les comptes sur livrets, des différences significatives existent entre les encours des différents types de produits. Les livrets jeunes présentent notamment un encours moyen faible par rapport aux autres types de livrets (381 euros en 2016). Ces différences s'expliquent notamment par des plafonds maximums différents pour chaque type de placement (1 600 euros maximum pour les livrets jeunes contre 22 950 euros pour un livret A), mais aussi par des durées de détention plus réduites. D'autres explications, comme les taux servis aux épargnants, doivent cependant expliquer ces différences puisque les livrets d'épargne populaires (2 763 euros en moyenne) et les livrets de développement durable (2 331 euros) présentent des encours moyens supérieurs à ceux des livrets A (1 922 euros) alors que leurs plafonds sont moins élevés (7 700 euros pour un LEP et 12 000 euros pour un LDD).



Les encours moyens des livrets reflètent par ailleurs les évolutions législatives successives. Ainsi, les livrets A ont été impactés en 2008-2009 par la généralisation de leur commercialisation par les banques commerciales (1<sup>er</sup> janvier 2009) puis en 2012 et 2013 par le relèvement progressif de leur plafond (précédemment de 15 300 euros). Les livrets de développement durable (ex-codevi) ont également enregistré en 2012 un doublement de leur plafond (de 6 000 euros à 12 000 euros). De même, l'attrait des plans d'épargne logement pour les épargnants avait été fortement remis en cause par les modifications de la fiscalité de leur rémunération au-delà de dix ans, puis la modification du versement de la prime d'épargne. Et, désormais, la loi Eckert relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance-vie en déshérence impacte également ces statistiques.

#### Nombre de cartes bancaires en circulation

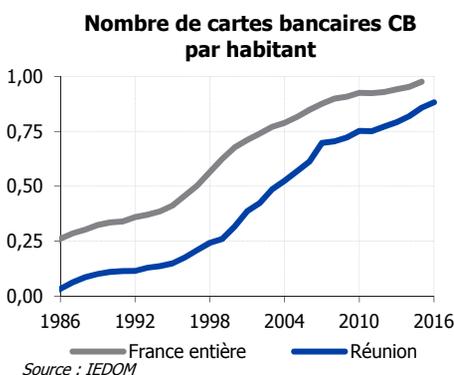
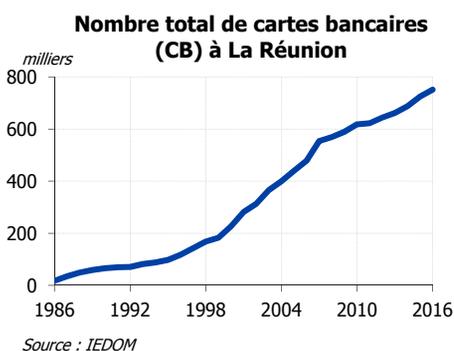
(milliers)	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2016	Var.
Cartes de retrait d'espèces ou de paiement en interbancaire (dt) cartes internationales dites de prestige	66,0	98,2	226,8	439,6	617,6	724,3	751,1	3,7 %
Cartes de retrait « maison »	61,4	282,2	204,5	108,8	101,9	56,2	35,0	-37,7%
Proportion des cartes maison	48,2 %	74,2 %	47,4 %	19,8 %	14,2 %	7,2 %	4,5 %	-
Nombre de cartes CB par habitant	0,110	0,149	0,317	0,569	0,752	0,857	0,883	9,4 %
Écart avec la métropole	67,1 %	63,7 %	53,2 %	30,3 %	18,7 %	12,1 %		-

Sources : IEDOM pour les données Réunion - GIE Cartes Bancaires pour les données France entière

## 4. Les moyens de paiement

### 4.1. LES CARTES BANCAIRES EN CIRCULATION

Le nombre de cartes de retrait ou de paiement en interbancaire (dites cartes interbancaires ou CB) en circulation à La Réunion s'établit à 751 126 unités à fin décembre 2016, en hausse de 3,7 % par rapport à fin 2015 (après +5,4 %<sup>1</sup> et +3,9 % les deux années précédentes).



À fin décembre 2016, on dénombre également 35 018 cartes de retrait privées (cartes de retrait qui ne peuvent être utilisées que dans les seuls distributeurs de la banque émettrice), contre 56 178 en circulation à fin 2015. Ces cartes de retrait « maison » sont en forte réduction depuis de nombreuses années et représentent une proportion de moins en moins importante du nombre total de cartes en circulation dans le département (4,5 % en 2016 contre 7,2 % en 2015), alors que cette proportion avait pu atteindre 47,4 % en 2000 et jusqu'à 74,2 % en 1995. Cette réduction régulière trouve son origine dans la politique de substitution des cartes de retrait maison par des cartes interbancaires menée par les établissements bancaires, et dans leur politique tarifaire.

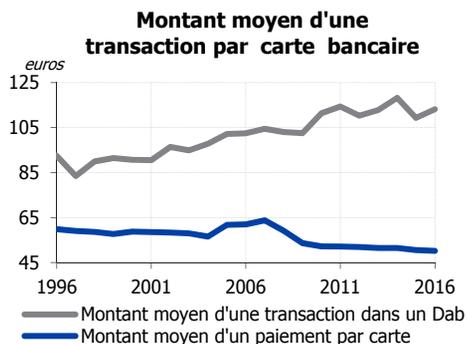
Le nombre de cartes bancaires CB rapporté à la population réunionnaise s'établit fin 2016 à 0,883 unité par habitant, soit un niveau qui reste inférieur à la moyenne nationale de 0,976 carte CB par habitant observée en fin d'année 2015. La progression du parc de cartes bancaires CB à La Réunion étant supérieure à celle enregistrée au niveau national, l'écart continue ainsi de se réduire (-12,1 % en 2015 contre -18,7 % en 2010 et -53,2 % en 2000).

### 4.2. VOLUME DES TRANSACTIONS PAR CARTES BANCAIRES

Le nombre total de transactions assurées par carte bancaire a dépassé le cap des 100 millions d'opérations en 2016 (retraits et paiements par cartes bancaires) pour s'établir à 100,3 millions de transactions (93,5 millions en 2015), pour un montant total de 7,0 milliards d'euros. À La Réunion, les retraits représentent encore la moitié du montant des transactions, alors que cette proportion est inférieure à un quart en France métropolitaine.

<sup>1</sup> La progression et le nombre de cartes bancaires pour 2015 ont été révisés par rapport aux données publiées dans notre édition 2015 (824 309 cartes en progression de 19,9 %), suite à la modification de la déclaration d'un établissement de la place, dont le nombre de cartes était fortement majoré.

Les opérations de retrait par carte bancaire effectuées dans les distributeurs automatiques installés dans l'île progressent faiblement en 2016 (+1,7 % en nombre et +5,3 % en montant) après des évolutions contrastées les années précédentes (+6,3 % en nombre et +6,3 % en montant en 2015, mais -1,8 % en nombre et -1,8 % en montant). Le nombre de retraits s'établit ainsi à 30,6 millions de transactions (contre 30,1 millions un an auparavant), tandis que la valeur cumulée de ces retraits s'établit à 3,5 milliards d'euros (contre 3,3 milliards d'euros en 2015). Le montant moyen d'un retrait dans un distributeur automatique de billets progresse légèrement entre 2015 et 2016 pour s'établir à 113 euros (contre 109 euros en moyenne en 2015).



### Répartition des transactions entre retraits et paiements par cartes bancaires

(Nombre en millions de transactions)  
(Montants en milliards d'euros)

	La Réunion			France		
	1995	2005	2016	1995	2005	2015
Nombre total de transactions	14	45	100	2 585	6 269	11 280
Montant total des transactions	1,1	3,6	7,0	133,0	325,4	565,4
Retraits en proportion du nombre de transactions	56,5 %	48,2 %	30,5 %	27,8 %	20,6 %	13,3 %
Retraits en proportion du montant des transactions	66,7 %	60,6 %	49,7 %	32,3 %	27,2 %	22,2 %

Sources : IEDOM pour les données Réunion - GIE Cartes Bancaires pour les données France entière

Le montant moyen d'un retrait a tendance à progresser régulièrement au fil du temps, puisqu'il ne s'élevait qu'à l'équivalent de 85 euros par retrait à la fin des années 1990. À titre de comparaison, le montant moyen d'un retrait pour la France entière d'après le Groupement des Cartes Bancaires CB s'établissait à 83,60 euros en 2015, soit une moyenne significativement moins élevée (31 % d'écart en 2015 entre La Réunion et la France).

### Transactions de retrait et de paiement par carte bancaire

	1995	2000	2005	2010	2015	2016	Var.
<b>Transactions de retrait par carte bancaire dans les DAB</b>							
Nb. de transactions (en millions)	8,1	15,8	21,5	26,4	30,1	30,6	1,7 %
Montant des transactions (M€)	762	1 437	2 193	2 947	3 286	3 460	5,3 %
Montant moyen d'un retrait (en €)	94,49	90,67	102,20	111,44	109,32	113,21	3,6 %
Moyenne France entière	59,89	59,76	68,58	76,16	83,60	-	-
<b>Transactions de paiement par carte bancaire chez les commerçants</b>							
Nb. de terminaux électroniques installés	2 811	5 290	8 664	9 618	14 688	13 467	-8,3 %
Nb. de transactions (en millions)	6,2	13,8	23,1	41,2	63,4	69,7	10,0 %
Montant des transactions (M€)	380	810	1 426	2 152	3 202	3 498	9,2 %
Montant moyen d'un paiement (en €)	61,32	58,73	61,74	52,20	50,55	50,19	-0,7 %
Moyenne France entière	48,21	46,48	47,58	47,62	44,99	-	-

Sources : IEDOM pour les données Réunion - GIE Cartes Bancaires pour les données France entière

Pour sa part, le nombre de paiements par carte bancaire effectués chez les commerçants équipés continue de progresser très rapidement en 2016 (+10,0 %) comme les années précédentes (+8,5 % en 2015 et +7,3 % en 2014), pour s'établir à 69,7 millions de transactions. Le montant cumulé de ces paiements par carte bancaire chez les commerçants équipés atteint 3,5 milliards d'euros, en hausse de 9,2 % entre 2015 et 2016 (après +6,6 % et +7,3 % les deux années précédentes). Le nombre de terminaux de paiement électronique (TPE) installés chez les

commerçants recule par contre sensiblement en 2016 (-8,3 %) après plusieurs années de fortes progressions (+4,1 % en 2015 et +12,4 % en 2014), pour s'établir à 13 467 unités.

Le montant moyen d'un paiement par carte bancaire s'établit à 50,19 euros par transaction en 2016, en léger recul par rapport à l'année précédente (-0,7 % à 50,55 euros). À la différence du montant moyen par retrait dans les distributeurs automatiques, le montant moyen d'une transaction de paiement a tendance à diminuer régulièrement (il s'élevait ainsi à 61,74 euros en 2005) et l'écart avec la France entière (44,99 euros par transaction en 2014 selon le Groupement des Cartes Bancaires CB) a également tendance à être beaucoup plus faible, de l'ordre de +10 % sur les dernières années.

Autre chiffre disponible pour la seule France entière, les transactions de paiement sur internet (ou paiements en ligne) se sont élevées à 60,9 milliards d'euros en 2015 (55,2 milliards d'euros en 2014, soit une hausse de 10,3 %) pour un nombre total de transactions de 695,3 millions (616,7 millions en 2014, soit une hausse de +12,7 %). Accessoirement, le montant moyen d'une transaction de paiement en ligne (87,60 euros en 2015) est plus élevé que pour l'ensemble des transactions de paiement. Peu de chiffres correspondants sont disponibles concernant les achats en ligne des Réunionnais, effectués pour la majeure partie sur des sites nationaux. Les chiffres publiés pour les transactions totales intègrent cependant également ces opérations, lorsqu'elles sont réalisées avec des cartes bancaires distribuées par les banques installées localement.

## 5. L'activité des fonds de garantie

---

Le département de La Réunion bénéficie d'un certain nombre de fonds de garantie, mis en œuvre par le système bancaire réunionnais, et qui permettent, en garantissant les crédits consentis par les établissements bancaires à leur clientèle, de faciliter l'accès au crédit. Les principaux fonds de garantie sont décrits ci-après.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, Bpifrance Financement intervient directement dans le département et développe la gamme de produits de Bpifrance. Cette structure est issue de la fusion survenue entre la CDC et OSEO, et répond à une volonté politique de relancer le financement bancaire vers les entreprises françaises (PME et TPE). À La Réunion, Bpifrance Financement a pris la suite du Fonds DOM, qui était géré depuis janvier 2009 par l'Agence Française de Développement (AFD).

Un certain nombre d'autres fonds de garantie interviennent également dans le département ; certains intervenant au bénéfice d'un seul groupe bancaire (ainsi la SOCAMA pour la BRED) ou pour certains secteurs d'activité particulier comme le Fonds de garantie pour l'habitat social, le Fonds de garantie pour l'agriculture et la pêche (FOGAP) ou le Fonds de garantie pour l'artisanat (le SIAGI).

### 5.1. LES FONDS DE GARANTIE À L'HABITAT SOCIAL

Le mécanisme de garantie des prêts à l'habitat social a été mis en œuvre par l'Association pour la Garantie des Prêts Sociaux à l'Habitat (AGPSH) et par le Fonds de Garantie à l'Habitat social de La Réunion (FGHR) jusqu'en 2003. Il est assuré depuis cette date par le Fonds de Garantie Unifié à l'Habitat à la Réunion (FGUHR), géré par Bpifrance Financement. Le système réunit au sein d'un dispositif unique l'assurance des échéances impayées et la garantie à hauteur de 75 % du capital des nouveaux prêts, ainsi que la gestion extinctive des portefeuilles d'engagement des fonds AGPSH et FGHR.

Les garanties données concernent des crédits sociaux à l'habitat consentis à des personnes à très faibles revenus pour l'acquisition de logements sociaux par les établissements qui ont adhéré au dispositif (Crcamr, Crédit Sofider et Solendi). Le fonds est toujours alimenté par des dotations de l'État, du département et de la CAF. Le FGUHR est administré par un comité de gestion qui veille à l'application des textes régissant le fonds et assure un contrôle a posteriori du fonctionnement et de la gestion du fonds.

#### Nouveaux engagements du fonds unifié à l'habitat de la Réunion

	2005	2010	2013	2014	2015	2016	Var.
Nombre de garanties octroyées	1 224	1 406	881	1 188	927	851	-8,2 %
Montant garantis (en millions d'euros)	24,1	32,5	22,8	29,9	26,1	26,0	-0,5 %
Montant moyen (en milliers d'euros)	19 689	23 087	25 859	25 189	28 188	30 556	8,4 %

Source : Agence française de développement - Bpifrance Financement

La production globale du Fonds unifié en faveur de l'habitat social s'est élevée à 851 octrois (ou garanties restructurées) sur l'année 2016, en forte baisse comme l'année précédente (-8,2 % entre 2015 et 2016 après -22,0 % entre 2014 et 2015) pour un encours de 26,0 millions d'euros de financement à l'habitat garanti en 2016, soit un niveau d'activité proche de celui de l'année précédente (-0,5 % entre 2015 et 2016 après -12,7 % entre 2014 et 2015).

Au titre des engagements valides, le fonds unifié gérait à fin décembre 2016 un total de 13 752 dossiers (-3,4 % par rapport à 2015 après -3,9 % l'année précédente) représentant un encours global de garanties consenties de 214,2 millions d'euros (+0,4 % entre 2015 et 2016 après +0,1 % l'année précédente). Les garanties compromises continuent également de s'inscrire en baisse en 2016 (-4,4 % à 8,1 millions d'euros) comme les années précédentes (-4,0 % en 2015 et -4,2 % en 2014). Les garanties compromises représentent une proportion de 3,8 % des garanties valides, contre 4,0 % l'année précédente.

#### Engagements valides et contentieux du FGUHR

(millions d'euros)	Garanties valides		Encours sains		Garanties compromises		en % des gar. valides	
	Encours	Nb	Encours	Nb	Encours	Nb	Encours	Nb
2005	195,3	15 326	187,7	14 714	7,6	612	3,9 %	4,0 %
2010	216,6	16 272	206,1	15 301	10,5	971	4,9 %	6,0 %
2015	213,8	14 243	205,3	13 451	8,5	792	4,0 %	5,6 %
2016	214,2	13 752	206,0	12 980	8,1	772	3,8 %	5,6 %
Var. 16/15	0,2 %	-3,4 %	0,4 %	-3,5 %	-4,4 %	-2,5 %	-18 pt	5 pt

Source : Agence française de développement - Bpifrance Financement

Lancé lors de la réforme de 2003, le mécanisme de garantie du FGUHR, qui concentre depuis cette date la totalité des nouveaux engagements de garantie octroyés, représente désormais 96,7 % des engagements valides totaux. Le FGR, qui représentait encore en 2005 une proportion de 60,7 % des engagements totaux, ne porte qu'une proportion résiduelle de 3,1 % des engagements valides totaux.

#### Part dans les engagements valides des trois fonds de garantie de l'habitat social

	2005	2010	2012	2013	2014	2015	2016
Mécanisme AGPSH (jusqu'en 2003)	13,1 %	1,7 %	0,9 %	0,7 %	0,5 %	0,3 %	0,2 %
Mécanisme FGHR (jusqu'en 2003)	60,7 %	26,1 %	16,0 %	11,9 %	8,1 %	5,1 %	3,1 %
Mécanisme FGUHR (depuis 2003)	26,2 %	72,2 %	83,1 %	87,4 %	91,5 %	94,6 %	96,7 %

Source : Agence française de développement - Bpifrance Financement

Le taux de créances compromises de chaque fonds ou mécanisme est également fortement divergent ; les fonds en extinction les plus anciens présentant évidemment des taux de garanties compromises beaucoup plus élevés que le nouveau mécanisme FGUHR. Le taux de créances compromises par mécanisme varie ainsi de 22,3 % pour le fonds AGPSH, à 17,1 % pour le FGHR et à 3,3 % pour le FGUHR.

#### Taux de créances compromises par fonds (en proportion des engagements valides)

	2005	2010	2012	2013	2014	2015	2016
Mécanisme AGPSH (extinction depuis 2003)	10,9 %	47,3 %	61,4 %	54,0 %	23,4 %	23,3%	22,3 %
Mécanisme FGHR (extinction depuis 2003)	4,0 %	8,4 %	8,2 %	9,1 %	10,1 %	11,7%	17,1 %
Mécanisme FGUHR (depuis 2003)	0,1 %	2,6 %	3,8 %	3,6 %	3,5 %	3,5 %	3,3 %
<b>Ensemble des trois fonds</b>	<b>3,9 %</b>	<b>4,9 %</b>	<b>5,0 %</b>	<b>4,6 %</b>	<b>4,1 %</b>	<b>4,0 %</b>	<b>3,8 %</b>

Source : Agence française de développement - Bpifrance Financement

## 5.2. LE FONDS DE GARANTIE À L'AGRICULTURE ET À LA PÊCHE

Le mécanisme de garantie des prêts de l'agriculture et de la pêche (FOGAP Réunion) intervient en 2015 depuis la cinquième année. Il est également géré par Bpifrance Financement. L'activité du FOGAP Réunion continue de diminuer en 2016, avec un nombre de garanties attribuées passant de 37 en 2014 à 6 en 2016 (-60,0 % en 2016 après -59,5 % en 2015), et des encours garantis diminuant également, passant de 2,2 millions d'euros octroyés en 2014 à 0,5 million d'euros octroyés en 2016 (soit une baisse de 53,9 % entre 2015 et 2016 après -50,9 % l'année précédente). Le nombre d'engagements de garantie valides s'élève à 81 dossiers (91 en 2015) pour un encours global de garanties consenties de 4,2 millions d'euros (4,8 millions d'euros précédemment). Le fonds n'enregistre pour l'instant aucune garantie compromise.

#### Engagements valides et contentieux du FOGAP Réunion

(millions d'euros)	Octrois		Garanties valides		Encours sains		Garanties compromises	
	Encours	Nb	Encours	Nb	Encours	Nb	Encours	Nb
2014	2 179	37	4 048	80	4 048	80	-	-
2015	1,069	15	4 817	91	4 817	91	-	-
2016	0,493	6	4 236	81	4 236	81	-	-
Var. 16/15	-53,9 %	-60,0%	-12,1 %	-11,0%	-12,1 %	-11,0 %	-	-

Source : Agence française de développement - Bpifrance Financement

## 5.3. LA SOCIÉTÉ DE CAUTION MUTUELLE DES ARTISANS (SOCAMA)

SOCAMA BRED intervient à La Réunion pour le cautionnement mutuel des crédits consentis aux petites entreprises et aux artisans. Son implantation initiale remonte à l'implantation des banques populaires à la Réunion, en août 1982. Du fait des mouvements de fusion survenus entre les différentes sociétés, on recense actuellement vingt-six SOCAMA sur l'ensemble du territoire français. Les SOCAMA sont le partenaire exclusif des banques populaires. Localement, le président du comité local de la SOCAMA à la Réunion est le président de la Chambre des métiers.

À fin 2015, dans le département, SOCAMA BRED avait accordé 389 dossiers pour un encours de 9 131 millions d'euros. Cela représente une proportion de près de deux crédits sur trois en nombre de dossiers et d'un crédit sur trois en proportion des encours consentis aux professionnels et entreprises. À fin septembre 2016, la SOCAMA avait accordé 303 dossiers pour 7 185 millions d'euros.

## Section 2

# Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

## 1. Les taux d'intérêt

### 1.1. LES TAUX DIRECTEURS

Neuf ans après le début de la crise, la reprise économique mondiale reste tributaire des politiques monétaires accommodantes engagées pour accompagner la demande, encourager l'investissement des entreprises et faciliter l'assainissement des bilans des établissements de crédit. Les banques centrales des principaux pays occidentaux maintiennent ainsi leurs taux directeurs à des niveaux historiquement bas et utilisent des instruments non conventionnels.

En mars 2016, la Banque centrale européenne (BCE) a une nouvelle fois abaissé ses taux directeurs. Le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement de l'Eurosystème a été abaissé à 0,00 %, le taux de la facilité de prêt marginal à 0,25 % et le taux de la facilité de dépôt à -0,40 %, en « territoire négatif », situation inédite. Le Conseil des gouverneurs de la BCE prévoit que les taux d'intérêt directeurs de la BCE resteront à leurs niveaux actuels ou à des niveaux plus bas sur une période prolongée, bien au-delà de l'horizon fixé pour les achats nets d'actifs.

#### Historique des décisions de la Banque Centrale Européenne

	11/07/12	08/05/13	13/11/13	11/06/14	10/09/14	09/12/15	16/03/16
Opérations principales de refinancement	0,75 %	0,50 %	0,25 %	0,15 %	0,05 %	0,05 %	0,00 %
Facilités de prêt marginal	1,50 %	1,00 %	0,75 %	0,40 %	0,30 %	0,30 %	0,25 %
Facilités de dépôt	0,00 %	0,00 %	0,00 %	-0,10 %	-0,20 %	-0,30 %	-0,40 %

Source : Banque Centrale Européenne

La BCE a également poursuivi en 2016 l'utilisation d'une batterie d'instruments dits « non conventionnels ». Lors de sa réunion du 8 décembre 2016, le Conseil des gouverneurs de la BCE a annoncé sa décision de poursuivre le programme d'achats d'actifs (APP) en effectuant des achats mensuels à hauteur de 80 milliards d'euros jusqu'à fin mars 2017, puis à hauteur de 60 milliards d'euros par la suite, jusqu'à la fin du mois de décembre 2017 ou au-delà si nécessaire (dont des titres publics y compris des administrations régionales et locales, des obligations sécurisées et des titres adossés à des actifs).

Afin de renforcer la transmission de sa politique monétaire en encourageant davantage l'activité de prêt à l'économie réelle, l'Eurosystème a annoncé en 2016 le lancement d'une deuxième série de quatre opérations ciblées de refinancement de long terme (chacune avec une maturité de 4 ans), les TLTRO II, conduites trimestriellement de juin 2016 à mars 2017. Les montants que les banques peuvent emprunter dépendent de leurs encours de crédits accordés aux entreprises non financières et aux ménages (hors prêts immobiliers). Dans le cadre de ces opérations dites « à usage non conventionnel », le taux d'intérêt appliqué dépend de la performance des établissements participants en matière d'octroi de crédit. Ainsi, les établissements ayant augmenté leur encours de prêts d'au moins 2,5 % sur une période de référence (janvier 2016-janvier 2018) bénéficieront d'un taux particulièrement avantageux, puisque ce taux s'établit au niveau de celui de la facilité de dépôt de l'Eurosystème qui est négatif. Les TLTRO représentent actuellement l'essentiel de l'encours de refinancement de l'Eurosystème toutes opérations de crédit confondues.

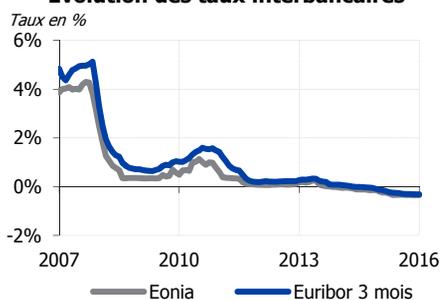
Associées aux mesures conventionnelles de la BCE, ces mesures non conventionnelles visent à répondre à son objectif principal de stabilité des prix dans la zone euro. Enfin, sans préjudice de cet objectif d'inflation, ces nouvelles dispositions ont également pour objectif d'apporter un soutien aux politiques économiques en vue de contribuer à la réalisation des objectifs de l'Union, au nombre desquels figurent la croissance économique et le plein emploi.

### Chronologie des mesures de la BCE

octobre 2008	La BCE décide des mesures exceptionnelles en matière de liquidité
juin 2009	La BCE annonce un programme d'achat d'obligations sécurisées Élargissement des collatéraux
mai 2010	La BCE met en place le Programme pour les marchés de titres (SMP)
décembre 2011	La BCE annonce des mesures de soutien au crédit bancaire et à l'activité du marché monétaire (prêts à 3 ans ou LTRO)
août-septembre 2012	La BCE annonce les opérations monétaires sur titres (OMT)
juillet 2013	Forward Guidance : engagement à maintenir/baisser les taux directeurs
juin-septembre 2014	TLTRO (targeted longer-term refinancing operations) : prêt à 4 ans aux banques au MRO (market refinancing operations) : 0,05 % maintenant Taux négatif de la facilité de dépôt, fixé à -0,2 % APP (asset purchase programme) : achats mensuels de 60 milliards d'euros, de mars 2015 jusqu'en septembre 2016 ou au-delà si besoin (y compris ABS-asset backed securities- et CBPP –covered bonds purchasing program.).
janvier 2015	Extension des achats mensuels jusqu'à fin mars 2017 ou au-delà si nécessaire. Taux de la facilité de dépôt réduit à -0,3 %.
décembre 2015	TLTRO II : nouvelle série de quatre opérations de refinancement à long terme ciblées d'une durée de quatre ans au taux d'emprunt potentiel du taux d'intérêt de la facilité de dépôt. Taux de la facilité de dépôt réduit à -0,40 %.
mars 2016	Extension des achats mensuels de l'APP jusque fin décembre 2017 ou au-delà si nécessaire.
décembre 2016	Ajustement des paramètres de l'APP et modification du processus d'achat dans le cadre de l'ABSPP.

Parallèlement à l'évolution des taux directeurs, les taux sur le marché monétaire européen se sont inscrits à la baisse en 2016. Le taux au jour le jour (EONIA<sup>1</sup>) et le taux à 3 mois (EURIBOR<sup>2</sup>) sont restés en « territoire négatif » tout au long de l'année 2016, situation inédite. À fin décembre 2016, le taux EONIA s'établissait à -0,33 % (contre -0,13 % un an auparavant), et le taux EURIBOR 3 mois à -0,32 % (contre -0,13 % à fin décembre 2015).

### Évolution des taux interbancaires



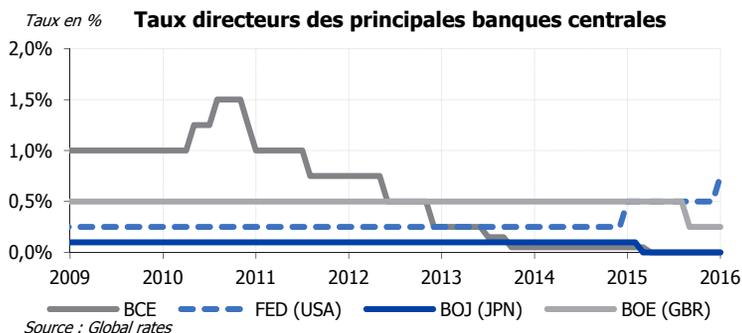
Source : Banque de France

Aux États-Unis d'Amérique, après avoir renoncé à trois reprises à de nouvelles hausses au cours de l'année 2016, le Comité de l'open market du Système fédéral de Réserve américain (FOMC) a relevé son principal taux directeur (Fed Funds) au mois de décembre 2016 pour le porter à 0,75 %, arguant notamment des fragilités de la reprise aux États-Unis et des incertitudes liées à l'élection présidentielle des États-Unis. En 2016, la Banque du Japon (BoJ) a, pour la première fois de son histoire, abaissé son taux de dépôt en « territoire négatif » à -0,10 % et a fixé son

<sup>1</sup> Euro Overnight Index Average : taux calculé par la BCE et diffusé par la FBE (Fédération Bancaire Européenne) résultant de la moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour de prêts non garantis réalisées par les banques retenues pour le calcul de l'Euribor.

<sup>2</sup> Euro Interbank Offered Rate : taux interbancaire offert entre banques de meilleures signatures pour la rémunération de dépôts dans la zone euro, calculé en effectuant une moyenne quotidienne des taux prêteurs sur 13 échéances communiqués par un échantillon de 57 établissements bancaires les plus actifs de la zone Euro.

principal taux directeur (uncollateralized overnight call rate) à 0,00 %. Le comité de politique monétaire de la BoJ a par ailleurs reconduit à l'identique son programme d'assouplissement quantitatif et qualitatif (QQE), pour un montant annuel inchangé de 80 000 milliards de yens. Le Comité de politique monétaire de la Banque d'Angleterre a également diminué en 2016 son taux directeur à 0,25 % dans le sillage du vote du Brexit, un plus bas historique.



## 1.2. LES TAUX CRÉDITEURS

Aux termes du règlement du CRBF n° 86-13 du 14 mai 1986 modifié, la Banque de France est chargée d'effectuer, les 15 janvier et 15 juillet de chaque année, le calcul du taux du livret A et du livret de développement durable (LDD) selon la formule fixée par ce règlement<sup>1</sup>. Celle-ci combine les taux observés sur le marché monétaire au jour le jour et à trois mois, ainsi que la variation de l'indice des prix à la consommation, hors tabac, de l'ensemble des ménages. Le taux calculé est au moins égal à celui de l'inflation ainsi définie, majoré d'un quart de point et arrondi au quart de point le plus proche.

Le taux du livret A (ainsi que celui du livret de développement durable) a été ramené de 1,00 % à 0,75 % à compter du 1<sup>er</sup> août 2015. À noter qu'il s'agit du taux le plus bas jamais observé depuis la création du livret A en mai 1818. La stricte application de la formule des taux de l'épargne réglementée aurait dû conduire à abaisser, à partir du 1<sup>er</sup> août 2016, le taux du livret A de 0,75 % à 0,50 %. Toutefois, compte tenu des perspectives d'une augmentation modérée de l'inflation d'ici fin 2016, le Gouverneur de la Banque de France a estimé qu'il était justifié de déroger à la stricte application de la formule de calcul en vigueur. Il a proposé en conséquence de maintenir le taux du livret A à 0,75 %.

### Rémunération des placements à taux réglementés (taux d'intérêt nominal annuel)

	depuis le 01-02-13	depuis le 01-08-13	depuis le 01-08-14	depuis le 01-08-15	depuis le 01-02-16	depuis le 01-08-16
Livret A	1,75 %	1,25 %	1,00 %	0,75 %	0,75 %	0,75 %
Compte d'épargne-logement (CEL)*	1,25 %	0,75 %	0,75 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %
Plan d'épargne-logement (PEL)*	2,50 %	2,50 %	2,00 %	2,00 %	1,50 %	1,00 %
Livret d'épargne populaire (LEP)	2,25 %	1,75 %	1,50 %	1,25 %	1,25 %	1,25 %
Livret de développement durable	1,75 %	1,25 %	1,00 %	0,75 %	0,75 %	0,75 %

\* hors prime de l'État

Source : Journal officiel

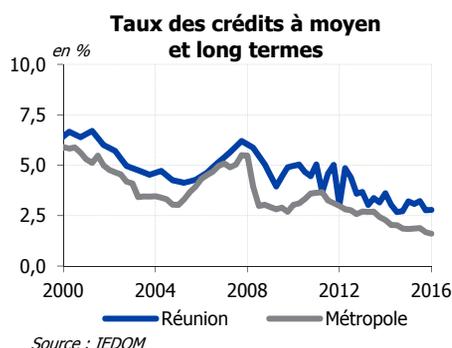
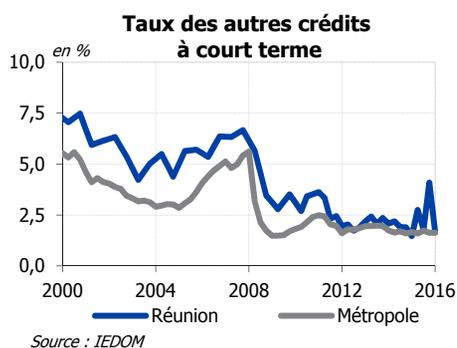
<sup>1</sup> Ce calcul peut ne pas être appliqué lorsque la Banque de France estime que des circonstances exceptionnelles justifient une dérogation à l'application des taux calculés, notamment si le nouveau taux ne permet pas de préserver globalement le pouvoir d'achat des épargnants. Le Gouverneur de la Banque de France soumet alors la proposition de taux au ministre de l'économie qui préside le Comité de la réglementation bancaire et financière.

Afin d'assurer la pérennité du financement du logement social, tout en protégeant les épargnants contre l'inflation, le ministère des Finances va procéder, sur proposition du Gouverneur de la Banque de France, à une réforme du calcul du taux du livret A. Le taux actuel de 0,75 % sera maintenu jusqu'en août 2017, date à laquelle le nouveau mode de calcul sera appliqué. Cette nouvelle formule de calcul contient deux modifications techniques : (i) les indices actuellement utilisés dans la formule pour les taux monétaires et l'inflation seront lissés sur 6 mois, afin de prévenir toute variation brutale, à la hausse ou à la baisse, du taux calculé ; (ii) la majoration par rapport à l'inflation sera suspendue lorsque celle-ci sera sensiblement supérieure aux taux de marché, afin d'éviter une divergence excessive entre les taux de marché et la rémunération de l'épargne.

### 1.3. LES TAUX DÉBITEURS<sup>1</sup>

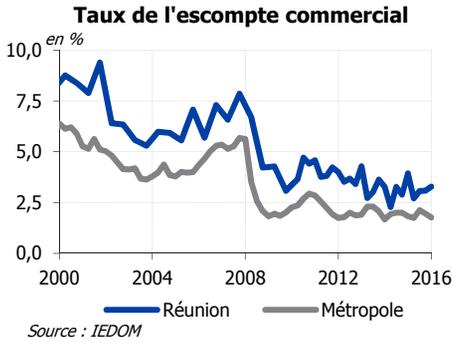
Le coût du crédit aux entreprises a, dans l'ensemble, baissé au cours de l'année 2016. Cette tendance à la baisse est plus particulièrement marquée pour les taux des crédits à moyens et longs termes. Le coût des opérations de découvert en compte baisse également, même s'il enregistre des mouvements erratiques d'un trimestre à l'autre, avec des variations de taux pouvant atteindre 100 points de base. Les taux de l'escompte commercial s'inscrivent également globalement en baisse en 2016. En revanche, les autres crédits à court terme enregistrent de fortes variations de taux sur les deuxième et troisième trimestres 2016, malgré une baisse survenue au dernier trimestre.

Les taux moyens des crédits octroyés aux entreprises réunionnaises restent cependant supérieurs à ceux de la métropole, pour tous les types de crédits et toutes les tranches de montants. Une partie de cet écart s'explique par des effets de structure<sup>2</sup>, notamment pour les découverts et pour l'escompte, mais aussi par des coûts d'exploitation plus élevés, un coût du risque nettement supérieur et un coût de refinancement plus onéreux.



<sup>1</sup> Jusqu'en juillet 2012, l'IEDOM réalisait une enquête semestrielle sur le coût du crédit aux entreprises. Cette enquête concernait les cinq principales banques de la place et avait pour objectif de suivre l'évolution des conditions débitrices offertes à la clientèle des entreprises. Depuis début 2011, une autre source est mobilisée pour satisfaire cet objectif. L'IEDOM utilise l'enquête trimestrielle de la BCE auprès des établissements de crédit et des sociétés de financement, qui prend en compte l'ensemble des crédits octroyés au cours du premier mois de chaque trimestre en faveur des sociétés non financières et des entrepreneurs individuels. Les taux moyens par catégorie de crédit issus de cette enquête ne sont pas parfaitement comparables avec ceux précédemment publiés.

<sup>2</sup> La comparaison des taux par tranche permet de mettre en évidence des effets de structure. En raison de la composition de leurs parcs d'entreprises, les crédits octroyés dans les DOM concernent en effet majoritairement les premières tranches de montant, pour lesquelles les taux moyens sont les plus élevés. Cet effet de structure expliquerait près d'un quart de l'écart entre les taux moyens pondérés globaux des découverts métropolitains et réunionnais, et plus de la moitié de l'écart sur l'escompte.



### Évolution des taux moyens pondérés du crédit aux entreprises

Taux moyens débiteurs en %	Taux moyen pondéré global		dont Tranche 1 : ≤ 15 245		dont Tranche 2 : > 15 245 et ≤ 45 735		dont Tranche 3 : > 45 735 et ≤ 76 225	
	La Réunion	Métropole	La Réunion	Métropole	La Réunion	Métropole	La Réunion	Métropole
<b>Crédits à moyens et longs termes</b>								
oct-15	3,20	1,84	5,00	2,05	4,67	1,92	4,30	1,96
janv-16	3,08	1,86	4,46	2,02	4,32	1,89	3,91	1,89
avr-16	3,23	1,89	4,16	1,86	4,59	1,73	4,41	1,82
juil-16	2,77	1,68	4,18	1,71	4,33	1,57	3,79	1,64
oct-16	2,79	1,61	4,23	1,56	3,95	1,43	3,28	1,46
<b>Découvert</b>								
oct-15	5,49	2,65	11,85	9,93	10,64	6,26	8,90	4,58
janv-16	5,11	2,84	11,64	9,66	10,22	6,14	7,56	5,11
avr-16	5,36	2,88	11,79	9,81	10,02	6,21	8,28	4,73
juil-16	5,95	2,65	11,61	9,79	9,70	5,81	7,55	5,12
oct-16	5,03	2,34	11,58	9,49	9,57	5,76	7,21	4,04
<b>Escompte</b>								
oct-15	3,94	1,83	2,20	3,32	4,03	4,08	4,05	3,82
janv-16	2,71	1,74	1,99	3,25	2,17	4,24	n.s. **	2,88
avr-16	3,07	2,13	1,98	3,28	3,13	3,62	n.s. **	3,60
juil-16	3,09	1,95	2,34	2,87	3,35	3,74	n.s. **	3,86
oct-16	3,28	1,76	1,96	2,67	3,19	3,84	n.s. **	3,02
<b>Autres crédits à court terme</b>								
oct-15	1,46	1,66	3,54	2,45	n.s. **	2,37	n.s. **	2,52
janv-16	2,75	1,59	3,03	2,36	n.s. **	2,30	n.s. **	2,18
avr-16	1,79	1,73	3,31	2,16	n.s. **	2,01	n.s. **	2,13
juil-16	4,09	1,63	3,19	2,19	n.s. **	2,19	n.s. **	2,29
oct-16	1,65	1,63	3,22	2,17	n.s. **	2,02	n.s. **	2,25

\* Faible niveau de significativité (nombre d'observations compris entre 20 et 30)

\*\* Non significatif compte tenu d'un nombre d'observations insuffisant (inférieur à 20)

Source : IEDOM

## 1.4. LES TAUX DE L'USURE

La législation française relative aux seuils de l'usure repose sur les articles L. 314-6 à L.314-9 du code de la consommation, qui a fait l'objet d'une recodification en 2016, et les articles L. 313-5 à L. 313-5-2 du code monétaire et financier.

Est ainsi considéré comme usuraire « tout prêt conventionnel consenti à un taux effectif global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers, le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues telles que définies par l'autorité administrative après avis du Comité consultatif du secteur financier ». Ce taux est déterminé par la Banque de France et s'applique uniformément sur le territoire métropolitain et les départements d'outre-mer ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

### Évolution des seuils d'usure

(%)	Catégories de crédit	2T16	3T16	4T16	1T17	2T17
<b>Particuliers</b>	<b>Prêts immobiliers</b>					
	- Prêts à taux fixe	4,05	3,92	3,61	-	-
	<i>Prêts durée inf. à 10 ans</i>	-	-	-	3,40	3,29
	<i>Prêts durée entre 10 ans et moins de 20 ans</i>	-	-	-	3,35	3,15
	<i>Prêts durée sup. à 20 ans</i>	-	-	-	3,37	3,20
	- Prêts à taux variable	-	-	-	2,83	2,75
	- Prêts relais			-	3,43	3,25
<b>Personnes morales</b>	<b>Crédits à la consommation</b>					
	- d'un montant inférieur à 3 000 €	20,05	19,92	20,01	19,96	20,27
	- d'un montant entre 3 000 et 6 000 €	13,20	12,91	12,99	13,25	13,33
	- d'un montant supérieur à 6 000 €	7,63	7,40	6,95	6,65	6,59
	<b>Personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle</b>					
	- Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	7,17	7,05	6,60	6,32	6,07
	- Prêts sup. à 2 ans, à taux variable	2,29	2,77	2,64	2,47	2,43
	- Prêts sup. à 2 ans, à taux fixe	3,33	3,16	2,93	2,65	2,55
	- Autres prêts inf. ou égaux à 2 ans	2,73	2,72	2,56	2,40	2,35
<b>Prof.</b>	- Découverts en compte (**)	13,37	13,37	13,19	13,29	13,55

(\*) Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé

(\*\*) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois.

Source : Banque de France

Le financement de la consommation des ménages constitue un enjeu important pour l'économie française. La loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 a réaffirmé l'importance de la transparence de l'information comme élément de régulation des rapports entre consommateurs et entreprises, et a confirmé l'utilité du comité de suivi de la réforme de l'usure, créé par la loi n° 2010-737 du 1er juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation.

La loi n° 2010-737 du 1<sup>er</sup> juillet 2010 (dite « loi Lagarde ») a, en effet, défini un cadre structurant pour le crédit à la consommation visant à promouvoir une distribution plus responsable du crédit. Elle a notamment organisé la transition vers un nouveau système de calcul des seuils de l'usure et créé, dans son article 1, un comité chargé de suivre et d'analyser, au regard du mode de fixation des taux de l'usure, le niveau et l'évolution des taux d'intérêt des prêts aux particuliers.

La loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 (dite « loi Hamon ») s'inscrit dans la perspective du développement d'une consommation responsable et crée de nouveaux outils de régulation économique pour mieux équilibrer le marché du crédit entre consommateurs et entreprises. Elle

lutte également contre le surendettement en renforçant l'encadrement de la production du crédit à la consommation.

Par ailleurs, la loi poursuit les efforts engagés pour promouvoir un endettement soutenable en suspendant les crédits renouvelables au bout d'un an sans utilisation et en obligeant les organismes prêteurs à proposer le choix entre un crédit renouvelable et un crédit amortissable pour tout achat supérieur au seuil réglementaire de 1 000 euros. Dans le même esprit, la loi prohibe les hypothèques rechargeables.<sup>1</sup>

## 2. L'Observatoire des tarifs bancaires

---

Mis en place au premier semestre 2009 à la demande de la ministre chargée de l'Économie, l'Observatoire des tarifs bancaires dans la zone d'intervention de l'IEDOM a été entériné par la loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010. Son statut est codifié à l'article L. 711-5 III du Code monétaire et financier : « Il est créé au sein de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer un Observatoire des tarifs bancaires (...) [L'Observatoire] publie périodiquement des relevés portant sur l'évolution des tarifs et les différences constatées entre les établissements. Il établit chaque année un rapport d'activité remis au Ministre chargé de l'Économie, qui est transmis au Parlement. »

La loi n° 2012-1270 relative à la régulation économique outre-mer (dite loi « Vie chère ») a introduit la disposition suivante dans le code monétaire et financier : « [L'IEDOM] publie semestriellement un rapport portant sur l'évolution des tarifs et les différences constatées entre les établissements des départements et collectivités d'outre-mer concernés et les établissements de la France hexagonale ».

Dans le cadre de cette mission, l'Observatoire relève chaque semestre, au 1er avril et au 1er octobre, 14 services bancaires pour l'ensemble des établissements bancaires installés dans les DOM, parmi lesquels figurent les tarifs « standards » (voir tableau ci-après). Ces tarifs « standards » s'attachent à accroître la lisibilité et la comparabilité des prix en adoptant une dénomination commune pour les principaux frais et services bancaires.

Outre la mise en parallèle des tarifs des différentes banques, l'Observatoire présent pour chacune des six géographies incluses dans sa zone d'intervention des tarifs moyens pondérés (par le nombre de comptes ordinaires particuliers détenus par l'établissement considéré), ainsi qu'un tarif moyen pour l'ensemble de la zone (pondération par le poids de chaque place bancaire).

Le suivi des tarifs bancaires est réalisé sur la base de données publiques, tel qu'elles sont transcrites dans les plaquettes tarifaires des banques. Ces données sont validées par chaque établissement de crédit. L'IEDOM publie deux observatoires semestriels et un rapport annuel d'activité. Ces documents sont disponibles sur le site de l'IEDOM.

Afin de permettre des comparaisons avec la métropole, les publications de l'Observatoire de l'IEDOM incluent, depuis octobre 2011, les moyennes des tarifs métropolitains issues de l'Observatoire des tarifs bancaires du Comité consultatif du secteur financier (CCSF).

Par ailleurs, dans le cadre de la loi bancaire de juillet 2013, le gouvernement s'est engagé à remettre au Parlement un rapport sur les tarifs bancaires outre-mer. L'élaboration de ce rapport a été confiée à Emmanuel Constans, Président du CCSF. Le rapport « Constans », publié

---

<sup>1</sup>Source : Rapport annuel 2013 du Comité de suivi de la réforme de l'usure, Banque de France

le 30 juillet 2014, a dressé un état des lieux, en métropole et outre-mer, des tarifs correspondant aux services bancaires les plus utilisés, et présenté un certain nombre de propositions visant à la convergence des tarifs outre-mer et en métropole.

Suite à cette publication, le CCSF a adopté le 30 septembre 2014 un « avis sur un dispositif visant à favoriser une convergence des tarifs bancaires outre-mer avec les tarifs métropolitains ». Cet avis reprend à son compte les observations du rapport Constans : concernant les DOM, il note que l'évolution des tarifs bancaires pour les clients non professionnels fait apparaître une convergence avec les tarifs métropolitains. En revanche, il met également en avant que les moyennes des frais de tenue de compte sont supérieures à la moyenne en métropole dans tous les départements (à l'exception de Saint-Pierre-et-Miquelon), avec une tendance à la diminution observée dans plusieurs départements.

Reprenant également à son compte les recommandations du rapport Constans, l'avis du CCSF retient comme objectif de convergence des tarifs bancaires des DOM, de « faire en sorte qu'en trois ans, les moyennes départementales des frais de tenue de compte rejoignent les moyennes France entière des établissements facturant des frais de tenue de compte ».

Suite à cet avis, des accords ont été signés à la Martinique le 12 mai 2015, en Guadeloupe le 25 juin 2015 et à La Réunion le 14 octobre 2015.

#### Tarifs bancaires moyens par géographie au premier octobre 2016

(euros)	Guade- -loupe	Marti- -nique	Guya- -ne	Réu- -nion	Mayo- -tte	Moy. DOM	Moy. Métro- pole <sup>(1)</sup>
Frais de tenue de compte (par an)	24,69	23,93	15,14	12,96	16,33	18,59	15,24**
Abonnement permettant de gérer ses comptes sur Internet (par mois)	0,31	0,66	0,43	0,00	0,00	0,26	0,19
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	1,97	1,20	1,57	1,37	1,01	1,47	2,06
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	0,38	0,31	0,27	NS	0,30	0,31	0,25
<b>Virement SEPA</b>							
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro en agence (par virement et au 1er virement)	3,75	3,68	3,59	3,36	3,47	3,55	3,69
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro par Internet (par virement et au 1er virement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Prélèvement</b>							
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,26
Frais par prélèvement (autre qu'un établissement financier)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Carte bancaire</b>							
Carte de paiement internationale à débit différé	44,61	44,86	44,84	44,01	44,12	44,42	44,90
Carte de paiement internationale à débit immédiat	33,93	39,70	40,39	38,77	38,48	39,37	40,26
Carte de paiement à autorisation systématique	31,17	30,77	29,41	30,38	29,17	30,56	30,71
Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale (1er retrait payant)*	0,81	0,87	0,78	0,72	0,81	0,78	0,91
<b>Divers</b>							
Commission d'intervention (par opération)	7,52	7,34	7,01	7,48	7,51	7,42	7,72
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	24,68	24,74	25,65	23,40	23,47	24,19	24,79

so : Sans objet (service non proposé) ;

ns : Non significatif (nombre d'observations insuffisant) ;

(1) Tarifs moyens relevés en janvier 2016 (cf. rapport 2016 de l'Observatoire des tarifs bancaires du CCSF) ;

\* Contrairement aux précédentes éditions de l'observatoire qui présentaient le tarif du 1er retrait, c'est désormais le tarif du 1er retrait payant qui est suivi, conformément à l'extrait standard ;

\*\* Le montant de 15,24 € est celui de la moyenne métropole des frais de tenue de comptes actifs y compris cas de gratuité. La moyenne hors cas de gratuité est de 18,03 €.

Source : Banque de France

## 3. Le bilan agrégé des principales banques locales et l'analyse des risques

### 3.1. LA STRUCTURE DU BILAN AGRÉGÉ

#### 3.1.1 Bilan agrégé total

La situation agrégée présentée ci-dessous concerne l'ensemble des établissements bancaires de la place<sup>1</sup>, qui représentent près de la moitié des encours de crédits. L'agrégation de leurs bilans a été effectuée sur la base des bilans et comptes de résultat propres au département, dans l'attente de l'approbation des bilans publiables.

ACTIF					PASSIF			
1990	2000	2010	2016		1990	2000	2010	2016
16,0 %	6,4 %	15,8 %	12,3 %	Opérations de trésorerie	27,2 %	14,1 %	27,9 %	12,3 %
75,7 %	81,5 %	70,4 %	64,6 %	Opérations avec la clientèle	63,3 %	74,9 %	48,2 %	57,0 %
	4,0 %	4,0 %	6,4 %	Opérations sur titres		0,0 %	0,0 %	0,0 %
8,3 %	8,1 %	9,7 %	16,7 %	Autres opérations	9,5 %	11,0 %	23,9 %	30,7 %
2,3 %	1,0 %	0,7 %	0,7 %	Capitaux propres & immob <sup>o</sup>	3,3 %	8,6 %	8,4 %	8,0 %
<b>3 110</b>	<b>4 972</b>	<b>13 179</b>	<b>15 117</b>	<b>Total (millions d'€)</b>	<b>3 110</b>	<b>4 973</b>	<b>13 179</b>	<b>15 117</b>

Source : IEDOM

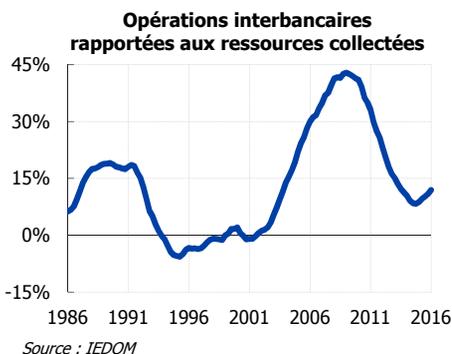
Au 31 décembre 2016, le bilan agrégé des principales banques de la place s'établit à un total de 15,1 milliards d'euros, en baisse de 0,2 % sur l'année après +6,2 % en 2015 et +0,3 % en 2014. Le rythme de croissance du total de bilan des banques a fortement ralenti depuis la crise financière de 2007-2008 : entre 2001 et 2007, le total de bilan des banques progressait en moyenne entre 10 % et 15 % par an, en lien avec le niveau élevé des octrois de crédits pendant cette période.. L'analyse de la structure du bilan agrégé fait ressortir la prépondérance à l'actif des opérations avec la clientèle<sup>2</sup> (64,6 % en 2016), traduisant une forte activité d'intermédiation, même si leur poids a tendance à décroître par rapport au début des années 2000 (jusqu'à 80 % du total de l'actif). Les opérations avec la clientèle au passif (ressources) représentent une proportion plus faible (57,0 % en 2016), mais qui tend à se renforcer depuis l'épisode de la crise



<sup>1</sup> À savoir les banques commerciales (Banque de La Réunion jusqu'à début 2016, BNP Paribas Réunion, et Banque française commerciale-océan Indien) et les banques mutualistes (Caisse régionale du crédit agricole mutuel de la Réunion, Bred, Cepac et Caisse régionale de crédit maritime jusqu'à mi-2015). Les banques non retenues dans cette étude sont : la Banque postale et Groupama Banque. Fin 2016, cette partie regroupe donc les comptes de cinq établissements bancaires mais elle intégrait les comptes de sept établissements bancaires jusqu'en 2015 (avant la fusion entre le Crédit maritime et la BRED, et celle de la Banque de la Réunion avec la CEPAC).

<sup>2</sup> À noter que l'épargne collectée pour le compte d'autres établissements extérieurs au département (cas de la BFCOI et de la CRCAMR) est réintégrée dans les opérations avec la clientèle et retirée des opérations de trésorerie et de refinancement interbancaire. Cette épargne collectée pour le compte de tiers s'établit à 1,3 milliard d'euros à fin 2016.

financière de 2007. Malgré une réduction ces dernières années (un maximum a été atteint dans les années 2008-2009), l'écart entre les emplois à la clientèle et les ressources collectées génère encore un besoin de refinancement interbancaire pour les principales banques.

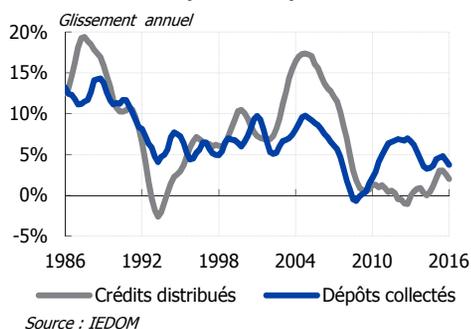


Fin 2016, les opérations avec la clientèle présentent un déficit de 7,6 % du total de bilan (contre 22,2 % fin 2010), auquel il faut rajouter le déficit des opérations sur titres qui s'élève pour sa part à 6,4 % du total de bilan (portefeuille de titres d'État détenus par les banques dans le cadre du respect des nouveaux ratios de liquidité). Le solde des opérations interbancaires (et de refinancement comptabilisé en opérations diverses) a ainsi varié significativement ces dernières années : proche de 15 % à la fin des années 1980, puis à l'équilibre à la fin des années 1990 (conséquence de la crise économique de 1992-1993), il croît

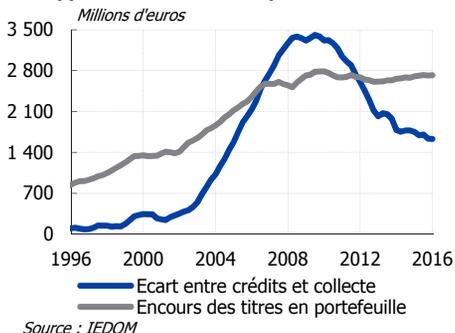
exponentiellement à partir de 2002, jusqu'à 2008-2009 où il approche une proportion de 45 % de l'épargne collectée auprès de la clientèle. Après avoir baissé continuellement ces dernières années, ce besoin progresse de nouveau en 2015 et 2016.

L'impact des grandes crises financières ou économiques est ici particulièrement visible. Les années 1993-1994, postérieures à la crise de 1992, ont été marquées par une diminution du besoin de refinancement des banques. On observe le même phénomène depuis 2010.. Les crises semblent ainsi conduire à une réduction des déséquilibres entre les octrois de crédits et la collecte d'épargne. Cette tendance s'explique par le ralentissement de la croissance des crédits, conjugué à une accentuation de la collecte de ressources auprès de la clientèle, qui opère une réallocation de ses placements. Les dépôts collectés pris en considération n'intègrent ni les titres de portefeuilles, ni les OPCVM, ni les produits d'assurance-vie commercialisés par les établissements bancaires : ces placements ne correspondent en effet pas à des ressources à la disposition des établissements de crédit pour financer les crédits qu'ils consentent à leur clientèle.. Dans les années 1990-2010, ces placements avaient régulièrement augmenté, jusqu'à atteindre 31 % de l'ensemble des ressources collectées par les banques début 2010. Depuis, l'épargne placée en portefeuille titres (dont l'assurance-vie) recule régulièrement, les épargnants et les banques privilégiant les placements sous forme de livrets et de dépôts, malgré le niveau très bas de la rémunération des livrets réglementés récemment. En décembre 2016, ces placements représentent 24,0 % de l'ensemble des ressources des banques (contre 24,7 % en décembre 2015).

### Évolution des concours consentis et des dépôts collectés des quatre banques locales



### Écart entre crédits et dépôts des quatre banques rapporté à la collecte en portefeuille titres



## 3.1.2 Soldes par type d'opération

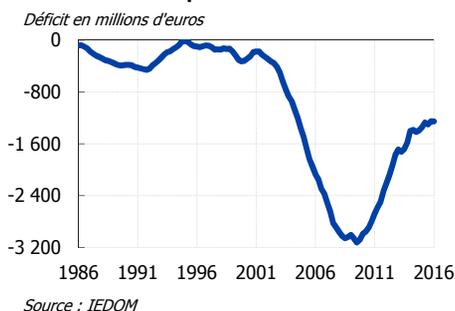
Après avoir atteint un maximum entre 2009 et 2010, à près de 3,0 milliards d'euros, le déficit des opérations avec la clientèle se réduit régulièrement depuis 2010, pour s'établir à fin décembre 2016 à 1,1 milliard d'euros, en amélioration de 6,7 % par rapport à 2015.

Le solde des opérations interbancaires (ou de trésorerie) recommence par contre à progresser en 2015 et 2016, après avoir atteint un minimum en décembre 2014 à 789 millions d'euros. Il s'établit à 1 455 millions d'euros à fin décembre 2016. Cette hausse sur ces deux dernières années s'explique à la fois par la constitution d'un portefeuille de titres d'État par certaines banques afin de respecter les obligations de couverture liées aux nouveaux ratios de liquidité imposés par la réglementation bancaire, ainsi que par une dégradation du solde des opérations diverses.

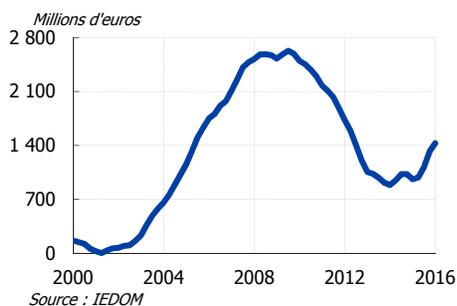
Pour mémoire, le solde des opérations interbancaires et de trésorerie avait atteint son maximum entre 2009 et 2010, à plus de 2,7 milliards d'euros.

La situation enregistrée entre 2002 et 2008 était atypique, avec une très forte dégradation du solde des opérations avec la clientèle (rapport entre les crédits consentis et l'épargne collectée) et un accroissement important du besoin de trésorerie des banques (qui s'est dégradé de 2,7 milliards d'euros en sept ans). Cette situation trouvait son origine dans la très forte progression des financements consentis par les quatre banques aux entreprises et aux ménages pendant les cinq années précédant la crise financière (2003-2008), parallèlement à une collecte de ressources beaucoup moins dynamique.

### Solde des opérations avec la clientèle



### Solde des opérations interbancaires



## Décomposition des soldes par type d'opération

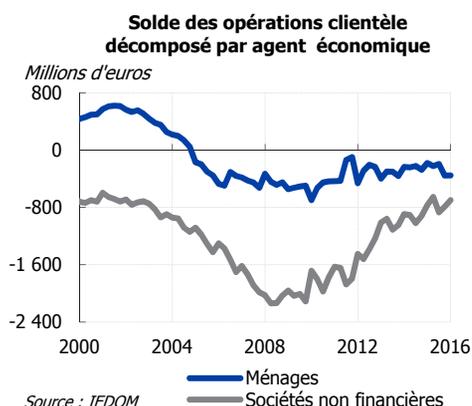
(millions d'euros)	2000	2005	2010	2013	2014	2015	2016	Var.
<b>Solde par type d'opération</b>								
- Opérations de trésorerie	172	1 144	2 472	1 010	789	1 007	1 455	44,4 %
- Opérations avec la clientèle	-318	-1 444	-2 900	-1 598	-1 354	-1 236	-1 154	6,7 %
- Opérations sur titres	-199	-340	-529	-618	-624	-738	-961	-30,3 %
- Opérations diverses	-31	-21	-25	-32	-104	-411	-440	-7,1 %
- Capitaux propres nets	375	661	982	1 239	1 293	1 378	1 101	-20,1 %
<b>(dt) Détail du solde des opérations de trésorerie</b>								
- avec l'ensemble des EC	463	989	1 724	660	378	107	170	58,4 %
- échanges siège et succursales	-202	307	885	476	537	1 022	1 443	41,2 %
- caisse & réserves obligatoires	-80	-152	-137	-126	-127	-122	-158	-29,4 %
- réescompte IEDOM	0							-
<b>(dt) Détail du solde des opérations de trésorerie</b>								
- Crédits consentis	4 052	6 886	9 248	9 260	9 227	9 471	9 763	3,1 %
- Épargne collectée	3 734	5 442	6 348	7 662	7 873	8 235	8 609	4,6 %

Ressources (+), Emplois (-)

Source : IEDOM

Depuis 2010, on assiste à une évolution inverse. Les encours de crédits consentis sont relativement stables jusqu'en 2014 et progressent faiblement depuis (seulement +0,5 milliard d'euros jusqu'en 2016), alors que la collecte d'épargne est très dynamique (+2,3 milliards d'euros entre 2010 et 2016), permettant la diminution du déficit des opérations avec la clientèle et du besoin de refinancements interbancaires.

### 3.1.3 Soldes des opérations avec la clientèle par agent économique



Le déficit global affiché par les quatre banques en matière d'opérations avec la clientèle (-1,1 milliard d'euros à fin décembre 2016) concerne toutes les catégories d'agents économiques. C'est néanmoins vis-à-vis des sociétés non financières que le déficit demeure le plus important (-0,7 milliard d'euros en 2015, en amélioration de 8,9 % par rapport à 2014), celui-ci ayant atteint -2,1 milliards d'euros au plus bas en 2009. C'est principalement sur cette catégorie d'agents économiques que les banques étudiées ont fait porter le redressement de leur déficit de collecte, puisque ces dernières retrouvent pratiquement en 2015 leur niveau de déficit du début des années 2000.

Les ménages, structurellement déficitaires en ressources depuis 2005, présentent pour leur part un déficit de collecte<sup>1</sup> de 0,4 milliard d'euros en 2016, en forte dégradation cependant (-97,3 %) par rapport à 2015. Sur cette clientèle, la situation actuelle contraste avec celles des

<sup>1</sup> Pour rappel, la collecte de ressources n'intègre pas les titres de placement détenus par la clientèle des quatre banques ni les placements sous forme d'assurance-vie. Si ces placements étaient intégrés (ils sont majoritairement détenus par les ménages), cette clientèle présenterait aujourd'hui un excédent de collecte d'épargne sur les crédits consentis.

années antérieures à 2000, quand les banques affichaient une collecte d'épargne largement supérieure aux crédits octroyés et un excédent de collecte qui servait au financement des autres clientèles.

### Décomposition des soldes par type d'opération

(millions d'euros)

	2000	2005	2010	2013	2014	2015	2016	Var.
<b>Détail du solde des opérations avec la clientèle par agent économique</b>								
Sociétés non financières	-721	-1 083	-1 685	-1 010	-892	-766	-698	8,9 %
Ménages	438	-168	-697	-396	-234	-178	-352	-97,3 %
Autres agents économiques	-35	-193	-518	-192	-229	-292	-104	64,4 %

Ressources (+), Emplois (-)

Source : IEDOM

## 3.2. L'ÉVOLUTION DES RISQUES DE CONTREPARTIE

### 3.2.1 Indicateurs de vulnérabilité

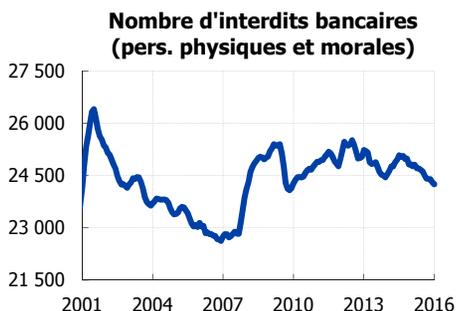
L'année 2016 enregistre une nouvelle amélioration des principaux indicateurs de vulnérabilité des ménages et des entreprises, comme au cours de l'année précédente. Le seul indicateur en progression est le nombre de dossiers de surendettement déposés. Celui-ci s'est élevé à 1 281 sur l'ensemble de l'année 2016, contre 1 187 sur l'année précédente (mais 1 301 en 2014 et 1 432 en 2013). cf. partie IV.3.5

#### Indicateurs de vulnérabilité des ménages et des entreprises

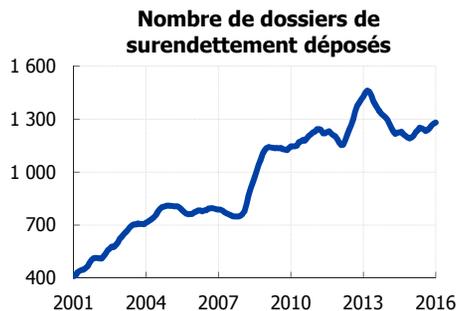
	1995	2000	2005	2010	2014	2015	2016	Var.
<b>Interdits bancaires</b>								
- Personnes physiques	15 461	26 513	21 174	21 554	21 716	21 922	21 356	-2,6 %
- Personnes morales	1 173	2 675	2 176	2 656	2 653	2 631	2 678	1,8 %
<b>Surendettement</b>								
- Nb. annuel de dossiers déposés	-	2 128	814	1 151	1 301	1 187	1 281	7,9 %
<b>Effets impayés</b>								
- Nb. d'effets impayés	10 542	18 414	10 301	9 110	5 956	5 582	4 905	-12,1 %
- Montant des impayés (k€)	61 186	78 988	47 328	59 144	30 238	25 618	24 648	-3,8 %

Source : IEDOM

Autre indicateur de vulnérabilité des ménages, le nombre de personnes physiques en interdiction bancaire diminue sensiblement en 2016 (-2,6 %), pour s'établir à 21 356, après la légère hausse enregistrée l'année précédente (+0,9 %). Le nombre de personnes morales en interdiction bancaire progresse par contre légèrement en 2016 (+1,8 % après une baisse de 0,8 % en 2015 et de 2,6 % en 2014) pour s'établir à 2 678. Le nombre total des personnes (physiques ou morales) en interdiction bancaire s'établit ainsi à 24 034 inscriptions en décembre 2016 contre 24 553 fin 2015.

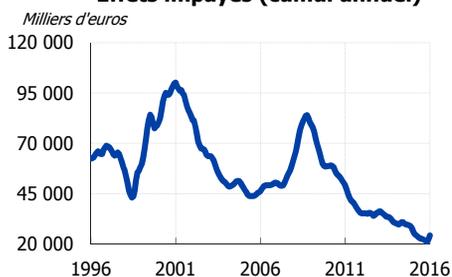


Source : IEDOM



Source : IEDOM

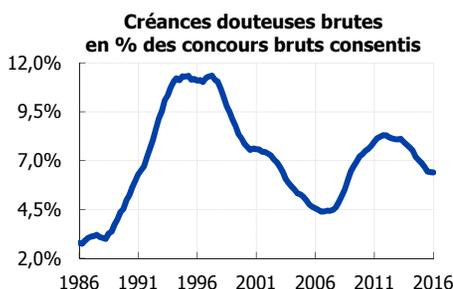
### Effets impayés (cumul annuel)



Source : IEDOM

aujourd'hui moins utilisés que par le passé, cet indicateur retrace les évolutions de la conjoncture économique dans le département, avec des pics de déclaration en 2001-2002 et 2008-2009, périodes correspondant aux principales crises économiques et financières qui ont touché le département.

### 3.2.2 Évolution des créances douteuses brutes



Source : IEDOM

de 605 millions d'euros à fin décembre 2016 contre 649 millions d'euros à fin 2015, représentant 6,0 % des encours totaux de crédits octroyés à leur clientèle (contre 6,6 % fin 2015). Les baisses enregistrées en 2014, 2015 et 2016 s'expliquent cependant pour partie par des cessions de la part de certains établissements bancaires de la place d'une partie de leur portefeuille de créances douteuses à des cabinets de recouvrement spécialisés en métropole.

Enfin, le nombre d'effets impayés sur les entreprises déclarés par les banques s'établit à 4 905 sur l'ensemble de l'année 2016, contre 5 582 l'année précédente, une nouvelle fois en baisse sensible (-12,1 % en 2016, après -6,3 % en 2015 et -13,2 % en 2014). En montant, la baisse est moins marquée, puisque la valeur des effets impayés s'établit à 24,6 millions d'euros sur l'année 2016, contre 25,6 millions d'euros en 2015, soit une baisse de 3,8 % sur un an (après -15,3 % l'année précédente).

#### Évolution des créances douteuses des principales banques

(millions d'euros)	1990	1995	2000	2005	2010	2014	2015	2016
Créances douteuses brutes	117,7	329,9	309,4	353,5	710,0	703,6	649,2	605,4
Poids dans les concours à la clientèle	4,9 %	11,0 %	7,3 %	5,0 %	7,3 %	7,3 %	6,6 %	6,0%
Taux de provisionnement	48,4 %	62,6 %	66,3 %	71,3 %	64,9 %	62,8%	60,0%	54,4%
Croissance des douteux bruts	21,7 %	8,5 %	-9,6 %	10,9 %	18,7 %	-11,3 %	-7,7%	-6,8%
Poids des banques dans l'ensemble des EC locaux - toute clientèle								
- Créances douteuses brutes	73,6 %	73,1 %	69,1 %	67,7 %	73,0 %	77,8%	77,7%	76,4%
- Concours totaux bruts	81,0 %	77,5 %	73,2 %	58,6 %	58,4 %	53,2%	51,4%	51,2%

Source : IEDOM

À leur plus haut niveau en juin 2012 (les créances douteuses brutes détenues par les banques s'établissaient alors à 836 millions d'euros, soit 8,6 % des encours totaux de crédits), les créances douteuses détenues par les banques ont fondu de 230 millions d'euros en cinq années. Bien qu'en forte baisse à 6 %, le poids des créances douteuses reste cependant encore supérieur

à son niveau d'avant la crise (4,2 % à fin décembre 2007). À noter qu'historiquement, les quatre banques locales ont déjà enregistré une situation plus grave, notamment après la crise de 1993. Le poids des créances douteuses dans les concours consentis avait alors atteint près de 11,5 % entre 1995 et 1998.

La même évolution des créances douteuses a été observée pour l'ensemble du système bancaire local. Néanmoins, les quatre banques représentent un poids dans les créances douteuses brutes (rapporté au total des créances douteuses brutes détenues par le système bancaire local) plus important (76,4 % en 2016) que leur poids dans les concours totaux bruts consentis à la clientèle (51,2 % à la même date).

Le taux de provisionnement des créances douteuses brutes, qui reflète la couverture du risque encouru par des provisions pour défaut de paiement, continue de se dégrader en 2016 pour s'établir à 54,4 % contre 60,0 % un an auparavant.

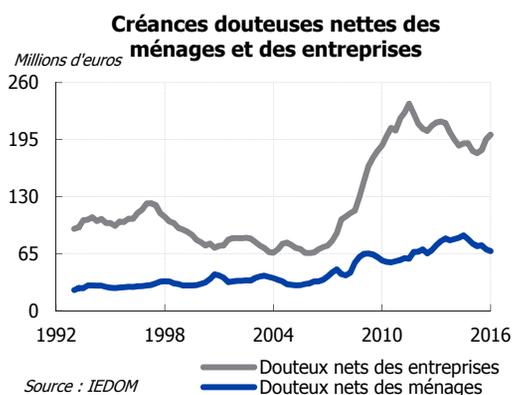
### 3.2.3 Répartition des créances douteuses par agent économique

Les banques enregistrent un taux de risque sur les entreprises en apparence<sup>1</sup> supérieur à celui qu'elles portent sur les ménages : les entreprises ne représentent que 42,3 % des concours nets totaux consentis à la clientèle à fin décembre 2016, mais concentrent 74,8 % des créances douteuses nettes comptabilisées à la même date. C'est justement sur les entreprises que la majeure partie de la hausse des douteux enregistrée à partir de 2007-2008 s'est manifestée : leurs encours douteux nets ont ainsi quasiment quadruplé entre 2006 et 2011-2012 (passant de 60 millions d'euros en 2006 à 248 millions d'euros en 2012) alors qu'ils n'ont fait que doubler pour les ménages.

L'importance du poids des entreprises au sein des douteux nets s'explique notamment par la plus forte sensibilité de cette clientèle à la dégradation de la situation économique générale de La Réunion. Pour cette raison, le même phénomène de forte présence des entreprises au sein des créances douteuses nettes avait pu être observé dans les années 1993-1998, consécutivement à la crise de 1992-1993.

L'impact des cessions d'une partie des portefeuilles de créances douteuses par certains établissements bancaires réunionnais est particulièrement visible graphiquement, avec un décrochage marqué de la courbe pour un montant (net de provisions) de 40 millions d'euros.

De leur côté, les ménages représentent un poids de 21,6 % des créances douteuses portées par les banques, alors qu'ils concentrent 47,1 % de l'ensemble des concours consentis. En comparaison des entreprises, l'évolution des créances douteuses nettes des ménages apparaît relativement stable et peu sensible à l'état de la conjoncture économique et financière, avec un encours qui progresse régulièrement et qui a presque triplé en vingt ans. Ces évolutions, observées au niveau des créances douteuses nettes, restent néanmoins difficiles à appréhender



<sup>1</sup> On fait ici l'hypothèse que les taux de provisionnement des deux types de clientèle sont globalement proches et n'expliquent pas à eux seuls ces différences.

en raison de politiques de provisionnement qui peuvent être différentes selon les types de clientèle.

#### Décomposition des créances douteuses nettes par agent économique

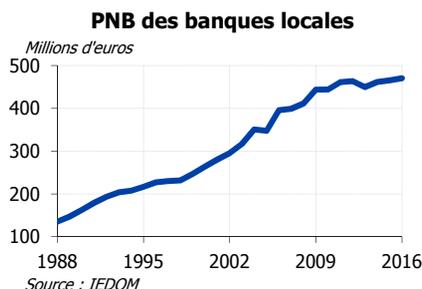
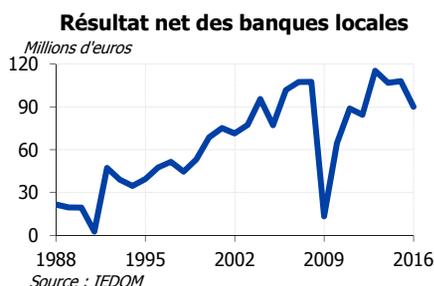
	1995	2000	2005	2010	2014	2015	2016	Var.
<b>Doux nets</b>	<b>123,3</b>	<b>104,4</b>	<b>101,5</b>	<b>249,3</b>	<b>261,9</b>	<b>259,9</b>	<b>276,3</b>	<b>6,3 %</b>
Ménages	20,8 %	27,4 %	26,3 %	23,4 %	28,4 %	28,4 %	21,6 %	-6,8 pt
Entreprises	75,4 %	70,2 %	72,5 %	75,1 %	70,7 %	71,0 %	74,8 %	3,8 pt
Autres agents	3,7 %	2,4 %	1,2 %	1,5 %	0,9 %	0,7 %	3,7 %	3,0 pt
<b>Poids de ces clientèles au sein des concours sains totaux consentis à la clientèle</b>								
Ménages	35,9 %	37,9 %	40,9 %	41,1 %	45,4 %	46,1 %	47,1 %	1,0 pt
Entreprises	53,8 %	53,5 %	49,5 %	45,6 %	42,9 %	41,7 %	42,3 %	0,6 pt
Autres agents	10,2 %	8,6 %	9,6 %	13,3 %	11,7 %	12,2 %	10,6 %	-1,7 pt

Source : IEDOM

## 4. Les performances financières des banques locales

*Avertissement : Les résultats des banques au 31 décembre 2016 ont été établis à partir de documents provisoires dans l'attente de l'approbation des comptes publiables. Ce sont les mêmes établissements de crédit qui sont retenus dans cette partie que pour la précédente<sup>1</sup>.*

La rentabilité des banques locales étudiées enregistre une baisse sensible en 2016 (-16,5 % sur un an, après +1,1 %) avec un résultat net qui s'établit à +90,1 millions d'euros. Ce niveau de rentabilité s'inscrit en net retrait par rapport aux précédents plus hauts niveaux, qu'il s'agisse de ceux atteints avant l'éclatement de la crise financière en 2008 ou dans les années 2013-2015.



<sup>1</sup> À savoir deux banques commerciales (BNP Paribas Réunion et BFCOI) et trois banques mutualistes (Caisse régionale du Crédit Agricole mutuel de la Réunion, Bred et Cepac). Jusqu'à mi-2016, on trouvait aussi la Banque de La Réunion parmi les banques commerciales et jusqu'à mi-2015 la Caisse régionale de crédit maritime parmi les banques mutualistes. Les résultats affichés dans cette partie sont donc différents des chiffres publiés les années précédentes puisque ceux-ci n'intégraient ni la Bred, ni la Cepac, ni le Crédit maritime.

## 4.1. LA FORMATION DU PRODUIT NET BANCAIRE

### 4.1.1 Un produit net bancaire stable

Le produit net bancaire (PNB) des principales banques locales étudiées, qui correspond à la marge brute dégagée par les activités bancaires, continue de progresser légèrement entre 2015 et 2016 (+1,1 %, soit +5,2 millions d'euros), après plusieurs années de hausse (+0,8 % à fin 2015 et +2,6 % à fin 2014). Leur PNB s'établit désormais à 470,5 millions d'euros, soit son plus niveau historique. Depuis la fin des années 1980, le PNB des banques locales s'est rarement contracté. En revanche, son rythme de croissance a fortement ralenti : +0,9 % en moyenne par an entre 2010 et 2016, contre +6,2 % en moyenne sur la période 1999-2009. À la sortie de la précédente crise économique et bancaire de 1993, le taux de croissance du PNB était passé de +11,3 % en moyenne entre 1987 et 2002 à +3,1 % en moyenne entre 1993-et 1998.

La moindre progression du PNB des banques locales observée depuis le début de la décennie 2010 s'explique principalement par la baisse des taux. Celle-ci touche à la fois les produits d'exploitation bancaire (les intérêts versés par la clientèle) et les charges d'exploitation bancaire (le coût des ressources des établissements). Les produits d'exploitation ont ainsi diminué de 26,6 % entre 2008<sup>1</sup> et 2016 (soit -200 millions d'euros), tandis que les produits sur les seules opérations avec la clientèle diminuent de 27,8 % (-153 millions d'euros). Les charges d'exploitation bancaires diminuent pour leur part de 61,4 % sur la même période (-244 millions d'euros entre 2008 et 2016), et le PNB a progressé de 59 millions d'euros, soit +14,3 %.

L'année 2016, comme l'année 2015, a pâti de taux de marché proches de zéro, voire négatifs, ce qui a entraîné une baisse de 1,1 % des produits d'exploitation (-7 millions d'euros en 2016 après -20 millions d'euros en 2015) et de 10,7 % des charges (-18 millions d'euros en 2016 après -28 millions d'euros en 2015).

#### Évolution du produit net bancaire

(millions d'euros)	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2016	Var.
Produits d'exploitation bancaire	314,1	373,3	380,4	501,4	710,4	611,4	604,5	-1,1 %
(dt) Op. interbancaires et clientèle	286,3	328,8	311,1	401,6	529,9	451,9	423,2	-6,3 %
Charges d'exploitation bancaire	153,8	158,0	117,7	163,5	290,0	171,4	153,1	-10,7%
(dt) Op. interbancaires et clientèle	136,9	130,9	93,6	129,0	189,9	111,2	94,7	-14,9%
Autres produits & charges	2,7	1,2	-0,0	9,0	23,7	25,3	19,0	-24,8%
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>163,0</b>	<b>216,5</b>	<b>262,7</b>	<b>346,9</b>	<b>444,1</b>	<b>465,3</b>	<b>470,5</b>	<b>1,1 %</b>

Source : IEDOM

La stagnation du PNB depuis 2011 s'explique également par la politique d'encadrement des tarifications bancaires depuis la crise financière et par les débats autour de la cherté de la vie dans le département. En 2015, le gouvernement a mis en place un site internet permettant de comparer les tarifs des banques au jour le jour, en métropole comme dans les départements d'outre-mer.

Les autres produits et charges continuent d'évoluer de manière erratique (-24,8 % en 2016 après -14,0 % en 2015, mais +25,6 % en 2014), pour s'établir à 19,0 millions d'euros

<sup>1</sup> Les produits et les charges d'exploitation bancaire étaient à leur montant maximum en 2008 ; le mouvement de réduction des taux directeurs de la BCE ayant été enclenché à partir d'octobre 2008. En six mois, d'octobre 2008 à avril 2009, la BCE a ramené son taux principal de refinancement de 4,25% à 1,25%.

#### 4.1.2 La structure du produit net bancaire par type d'opération

Les produits générés sur les opérations avec la clientèle représentent toujours la principale composante des produits d'exploitation bancaire (61,9 % en 2016 après 65,1 % en 2015), même si cette proportion a tendance à fortement décroître au fil des années (77,3 % en 2000 et proche de 80 % au début des années 1990).

De leur côté, les charges d'exploitation bancaire sont majoritairement constituées des charges sur opérations interbancaires, même si leur proportion décroît également régulièrement (34,6 % en 2016 après 37,7 % en 2015 et 53,1 % en 2000). Le poids des opérations avec la clientèle au sein des charges d'exploitation est stable (27,1 % en 2016), mais il a tendance à se redresser régulièrement depuis plusieurs années, après un minimum de 12,6 % en 2010. Ce mouvement trouve son origine dans la volonté des banques de dynamiser leur collecte de ressources pour restreindre leur déficit de collecte. L'évolution actuelle est ainsi l'inverse de celle des décennies 1990-2000-2010 pendant lesquelles le poids des charges sur les opérations avec la clientèle s'est fortement réduit (maximum à 35,9 % en 1986).

Le poids relatif des charges et produits sur les autres types d'opérations bancaires (essentiellement la gestion des titres en portefeuilles, les prestations de services financiers et la mise à disposition de moyens de paiement) ou sur les opérations de hors-bilan sur instruments financiers à terme et sur taux d'intérêt, représente une proportion assez comparable en produits (30,7 %) ou en charges (33,8 %). Ce poids a très fortement progressé entre les années 1990 et 2010.

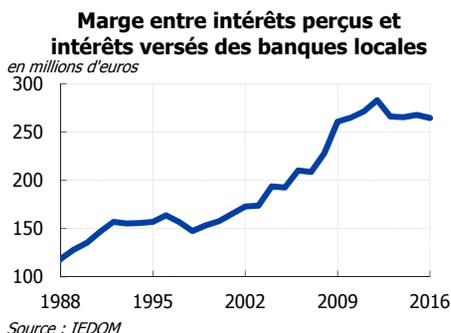
##### Structure du produit net bancaire des quatre banques locales

Charges d'exploitation bancaire					Type	Produits d'exploitation bancaire				
1990	2000	2010	2015	2016	d'opérations	1990	2000	2010	2015	2016
59,0 %	51,8 %	53,1 %	37,7 %	34,6 %	Interbancaires	11,8 %	4,6 %	8,6 %	5,9 %	5,9 %
30,0 %	26,6 %	12,6 %	27,0 %	27,1 %	Clientèle	78,6 %	76,9 %	63,7 %	65,1 %	61,9 %
10,3 %	9,6 %	6,7 %	4,8 %	4,5 %	Titres	0,4 %	2,8 %	1,6 %	1,5 %	1,5 %
0,7 %	11,9 %	27,5 %	30,4 %	33,8 %	Diverses	9,2 %	15,8 %	26,1 %	27,6 %	30,7 %
153,8	119,3	288,9	171,8	153,5	Total	316,8	381,9	733,0	637,1	624,0
					PNB	163,0	262,7	444,1	465,3	470,5

(\*) Les charges sur opérations sur titres intègrent le coût des intérêts sur les certificats de dépôts négociables, qui s'assimilent à une ressource de la clientèle proche des dépôts à terme.

Source : IEDOM

#### 4.1.3 La structure du produit net bancaire par type de produits

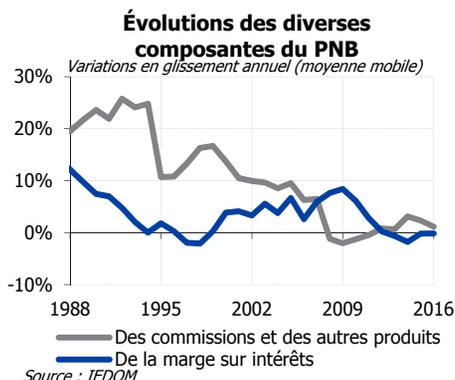
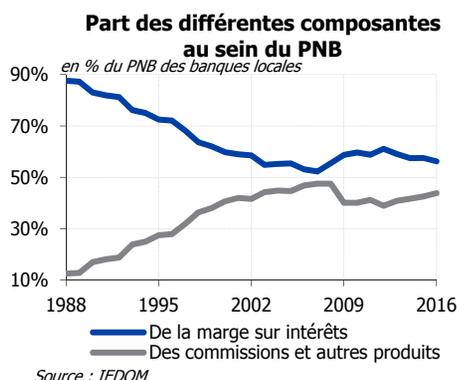


Le produit net bancaire peut être décomposé entre la marge sur intérêts (différence entre les intérêts perçus et les intérêts versés) et les produits des commissions ou autres frais ainsi que les autres produits perçus (revenus des titres par exemple).

La marge nette sur intérêts correspond à la différence entre la somme des produits et des charges sur opérations interbancaires, opérations clientèle et titres, après retrait des commissions. Elle représente ainsi le produit de l'activité pure d'intermédiation bancaire. Elle

atteint 264,5 millions d'euros en 2016, en recul de 1,5 % par rapport à 2015.

Celle-ci continue néanmoins de représenter en 2016 une part majoritaire (56,2 %) du produit net bancaire des principales banques locales. Cette proportion a connu une forte diminution entre les années 1980 jusqu'en 2007 (passant de près de 90 % du PNB à un peu plus de 50 %). De manière concomitante, les facturations de commissions, de services financiers et autres produits (gestion des titres en portefeuille, opérations de hors-bilan sur instruments financiers à terme sur taux d'intérêt, produits accessoires ...) ont fourni aux banques un relais de croissance de leur PNB. Les commissions et autres produits passent ainsi d'une proportion de 10 % du PNB à la fin des années 1980 à pratiquement 50 % au milieu des années 2000. Jusqu'en 2005, les commissions et autres produits affichent des taux de progression annuels supérieurs à 10 % l'an.



À compter de 2008, on observe un redressement du poids relatif de la marge nette sur intérêts au sein du PNB et un recul des commissions nettes facturées par les établissements de crédit à leur clientèle et les produits sur services financiers. Plusieurs explications peuvent être avancées à cette évolution. Le ralentissement de l'activité économique et l'atonie des commissions d'engagement allant de pair. Par ailleurs, la croissance des commissions et services financiers a été affectée par la loi Lurel, avec la mise en place d'un Observatoire des tarifs bancaires, d'un site de comparaison des frais bancaires et l'engagement des banques à la convergence de certains de leurs tarifs vers ceux pratiqués en France métropolitaine.

Depuis 2011, les autres produits (16,4 % du PNB en 2016) enregistrent des hausses significatives, permettant d'alimenter la croissance du PNB des banques : +31,4 % par rapport à 2010 et +267,5 % par rapport à 2000. Ils correspondent notamment à des reversements de primes dans le domaine de la banque-assurance, où les banques jouent un rôle d'intermédiaire.

#### Décomposition du produit net bancaire par type de produits

(millions d'euros)	1995	2005	2010	2015	2016	Var.
Marge nette sur intérêts	156,9 72 %	193,0 56 %	264,9 60 %	267,7 58 %	264,5 56 %	-1,2 %
Commissions nettes facturées	21,9 10 %	76,9 22 %	70,0 16 %	70,0 15 %	62,2 13 %	-11,2 %
Services financiers	14,4 7 %	35,7 10 %	49,5 11 %	49,4 11 %	67,1 14 %	35,8 %
Autres produits divers	23,2 11 %	41,3 12 %	58,6 13 %	78,4 17 %	77,0 16 %	-1,8 %
Prov. dépréciation de titres	0,1 0 %	0,0 0 %	1,1 0 %	-0,2 0 %	-0,4 0 %	-87,2 %
<b>Produit net bancaire</b>	<b>216,5</b>	<b>346,9</b>	<b>444,1</b>	<b>465,3</b>	<b>470,5</b>	<b>1,1 %</b>

Source : IEDOM

#### 4.1.4 Évolution et décomposition de la marge d'intérêt

La marge entre les intérêts perçus et versés sur opérations interbancaires, opérations subordonnées et opérations avec la clientèle (intitulée en abrégé « marge sur intérêts »), s'établit

pour les banques locales étudiées, à 264,5 millions d'euros en 2016. Celle-ci avait atteint un maximum de 283 millions d'euros en 2012.

La totalité des composantes des intérêts perçus ou versés s'inscrit néanmoins en baisse régulière au cours des dernières années. Les différentes composantes des intérêts perçus, sur les crédits consentis à la clientèle et sur les prêts interbancaires (-5,6 % soit -20,7 millions d'euros), diminuent rapidement en 2016, tout comme les intérêts versés sur les dépôts à la clientèle et sur les emprunts interbancaires (-17,0 % soit -17,5 millions d'euros).

#### Décomposition de la marge entre intérêts perçus et versés

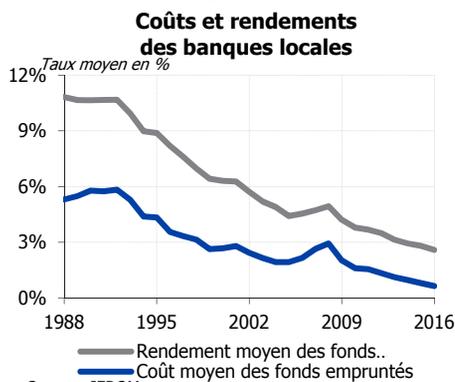
(millions d'euros)	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2016	Var.
Intérêts perçus	288,1	304,5	261,9	326,3	449,4	371,2	350,5	-5,6%
(dt) sur crédits clientèle	249,7	261,4	250,3	292,7	394,9	338,2	319,3	-5,6%
(dt) sur prêts interbancaires	37,3	43,1	11,6	31,2	52,9	32,9	31,1	-5,4%
Intérêts versés	152,7	147,6	102,8	133,3	184,5	103,5	86,0	-17,0 %
(dt) sur dépôts clientèle	62,0	63,2	40,2	38,1	41,8	48,3	42,0	-13,1 %
(dt) sur emprunts interbancaires	90,8	81,5	60,2	93,9	140,9	53,8	42,7	-20,7 %
<b>Marge sur intérêts</b>	<b>135,4</b>	<b>156,9</b>	<b>159,0</b>	<b>193,0</b>	<b>264,9</b>	<b>267,7</b>	<b>264,5</b>	<b>-1,2 %</b>

Source : IEDOM

### 4.1.5 Évolution des coûts et rendements

Au-delà de l'analyse de l'évolution de la marge sur intérêts, la rentabilité des banques locales peut également être appréciée en termes de coût moyen des ressources et de rendement moyen des prêts. La différence entre le taux de rendement moyen de leurs emplois et le coût moyen de leurs ressources constitue la marge des banques et le socle de leur rentabilité en tant qu'établissement bancaire. Ces deux indicateurs continuent de s'inscrire en baisse régulière en 2016, comme les années précédentes. La dernière hausse des coûts et rendements remonte à 2007 et 2008.

Le coût moyen des fonds empruntés (c'est-à-dire le taux moyen auquel les banques se refinancent, toutes ressources confondues) diminue ainsi de 16 points de base (pdb) entre 2015 et 2016 (après -16 pdb entre 2014 et 2015), pour atteindre 0,64 % en 2016 (contre 0,80 % l'année précédente). La baisse atteint 19 pdb pour le coût moyen des refinancements interbancaires (après -30 pdb précédemment) et 13 pdb pour le coût moyen des dépôts collectés auprès de la clientèle (après -3 pdb précédemment). Le coût moyen des emprunts subordonnés progresse par contre de 28 pdb entre 2015 et 2016 (contre une baisse de 16 pdb précédemment). Les banques réunionnaises empruntent néanmoins à des conditions supérieures aux taux de marché, où les taux sont désormais négatifs sur la majeure partie des échéances, avec un coût moyen des emprunts interbancaires qui s'établit à 0,67 % en 2016.



Le rendement de l'ensemble des emplois prêtés (ou fonds prêtés) par les banques locales étudiées diminue pour sa part de 22 pdb entre 2015 et 2016 (après -13 pdb entre 2014 et 2015) pour s'établir à 3,32 %. Il s'agit de son plus bas niveau historique. Pour mémoire, il y a vingt ans, en 1996, le rendement moyen des fonds prêtés par ces banques locales s'établissait à 8,19 % (pour un coût moyen de refinancement de 3,56 %).

La baisse atteint 5 pdb pour les prêts interbancaires (après -15 pdb précédemment), 6 pdb pour les prêts subordonnés (après -18 pdb précédemment) et 31 pdb pour les crédits consentis à la clientèle (après -11 pdb précédemment). C'est le fort recul du rendement moyen des prêts consentis à la clientèle qui explique ainsi le recul sensible de la marge globale d'intermédiation bancaire et par voie de conséquence de la marge nette sur les prêts. Ce recul s'explique notamment par l'importance des renégociations des prêts, notamment en matière de prêts immobiliers en cours d'année 2016. L'impact de cette baisse du rendement moyen des prêts consentis peut être estimé à près de 30 millions d'euros pour l'ensemble de l'année 2016 pour les banques locales étudiées.

#### Analyse en termes de coût et rendement moyen

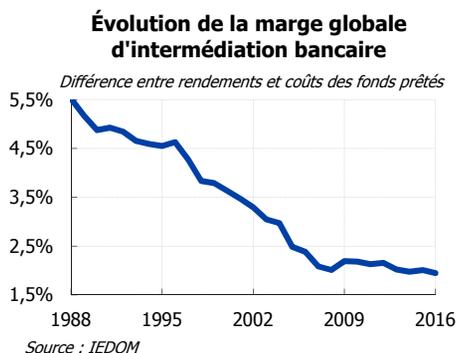
	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2016
<b>Opérations interbancaires</b>							
Coût moyen des emprunts	7,93 %	6,59 %	4,25 %	2,96 %	2,22 %	0,86 %	0,67 %
Rendement moyen des prêts	7,38 %	5,96 %	3,88 %	2,53 %	2,01 %	0,84 %	0,79 %
<b>Prêts et emprunts subordonnés</b>							
Coût moyen des emprunts	-	5,04 %	5,98 %	2,42 %	2,14 %	1,48 %	1,76 %
Rendement moyen des prêts	-	-	0,17 %	4,17 %	4,54 %	0,84 %	0,78 %
<b>Opérations avec la clientèle</b>							
Coût moyen des dépôts	4,13 %	3,00 %	1,68 %	1,06 %	0,82 %	0,72 %	0,60 %
Rendement moyen des crédits	11,35 %	9,67 %	6,89 %	5,04 %	4,29 %	3,63 %	3,32 %
<b>Ensemble des opérations</b>							
Coût moyen des fonds empruntés	5,77 %	4,34 %	2,68 %	1,95 %	1,60 %	0,80 %	0,64 %
Rendement moyen des fonds prêtés	10,65 %	8,89 %	6,66 %	4,60 %	3,79 %	2,80 %	2,58 %
<b>Marge globale d'intermédiation</b>	<b>4,87%</b>	<b>4,55%</b>	<b>3,99%</b>	<b>2,65%</b>	<b>2,18 %</b>	<b>2,01 %</b>	<b>1,94 %</b>

#### 4.1.6 Évolution de la marge globale d'intermédiation

La marge globale d'intermédiation bancaire correspond à la différence entre le rendement moyen de l'ensemble des crédits consentis (à la clientèle ou entre établissements de crédit) d'une part, et le coût des ressources empruntées pour les financer (emprunts interbancaires ou dépôts de la clientèle) d'autre part.

La marge globale d'intermédiation dégagée par les principales banques locales a diminué régulièrement du milieu des années 1980 (où elle atteignait près de 6 points de marge) jusqu'à 2008 où elle ne s'élevait plus qu'à 2,01 points de marge.

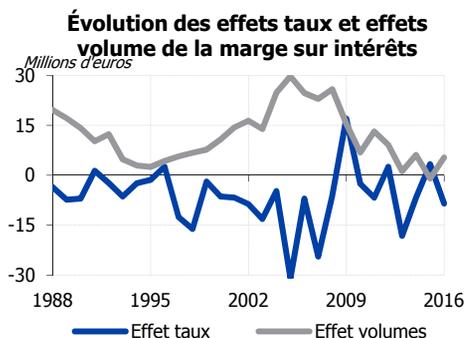
Après s'être redressée en 2009, la marge globale d'intermédiation décroît de nouveau régulièrement depuis cette date, pour s'établir désormais à son plus bas niveau historique en 2016 à 1,94 point de marge. La marge globale d'intermédiation des établissements bancaires étudiés dans cette note varie selon les établissements sur une échelle variant de 1,07 pdm jusqu'à 3,44 pdm.



#### 4.1.7 Décomposition de la marge d'intérêt entre effets taux et volume

L'évolution de la marge sur intérêts des quatre banques locales étudiées sur les dernières années peut être analysée en termes d'effets de taux (variation de la marge sur intérêts due à la baisse ou à la hausse du taux moyen des ressources et des emplois) et d'effets de volume

(variation de la marge sur intérêts liée à la baisse ou à la hausse des encours des ressources empruntées et des prêts consentis)<sup>1</sup>.



Les dernières années ont ainsi été marquées par une forte diminution des effets volumes (qui sont même devenus négatifs en 2015, mais redeviennent positifs en 2016) et par des évolutions erratiques des effets taux. Cette situation s'explique par de faibles variations du rendement des emplois et du coût des ressources, et surtout par une stabilisation des volumes des encours sur les dernières années, en raison du ralentissement des nouveaux octrois de crédits à la clientèle.

#### Décomposition de la marge sur intérêts entre effet taux et effet volume

(millions d'euros)	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2016
Ressources empruntées	2 645	3 404	4 190	7 278	11 513	13 020	13 470
Coût moyen des ressources	5,77 %	4,34 %	2,67 %	1,93 %	1,60 %	0,80 %	0,64 %
Emplois prêtés	2 706	3 427	4 277	7 542	11 870	13 253	13 571
Rendement moyen des emplois	10,65 %	8,89 %	6,30 %	4,41 %	3,79 %	2,80 %	2,58 %
Marge sur intérêt	135,4	156,9	157,6	192,5	264,9	267,7	264,5
Variation de la marge sur intérêt	7,1	1,1	4,4	-1,3	4,2	2,3	-3,2
(dt) Effet taux	-7,0	-1,4	-6,4	-30,9	-2,6	3,3	-8,5
(dt) Effet volume	14,1	2,5	10,7	29,7	6,8	-1,0	5,3

Source : IEDOM

<sup>1</sup>Les effets taux et les effets volumes sont calculés sur la base de la formule suivante :

**- Pour les effets de taux :**

$[(\text{taux crédits année N}) - (\text{taux crédits année N-1})] \times (\text{encours crédits année N-1}) - [(\text{taux ressources année N}) - (\text{taux ressources année N-1})] \times (\text{encours ressources année N-1})$  ;

**- Pour les effets de volumes :**

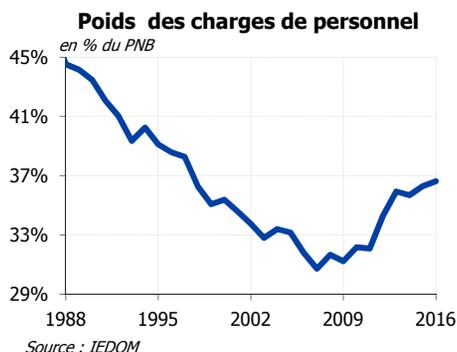
$[(\text{encours crédits année N}) - (\text{encours crédits année N-1})] \times (\text{taux crédits année N}) - [(\text{encours ressources année N}) - (\text{encours ressources année N-1})] \times (\text{taux ressources année N})$  ;

La marge sur intérêts (intérêts perçus - intérêts versés) correspond en effet à la formule :

$(\text{encours crédits année N}) \times (\text{taux crédits année N}) - (\text{encours ressources année N}) \times (\text{taux ressources année N})$ .

## 4.2. LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

L'année 2016 est marquée par une dégradation des principaux indicateurs de rentabilité des banques locales étudiées, malgré la légère hausse du produit net bancaire agrégé (+1,1 % entre 2015 et 2016 après +0,8 % précédemment). Le résultat brut d'exploitation recule ainsi de 10,4 % en 2016 et le résultat d'exploitation de 9,9 % (après respectivement +1,0 % et -13,1 % l'année précédente), en liaison avec un niveau encore élevé du coût du risque. Le résultat net dégagé s'inscrit enfin en baisse de 16,5 % entre 2015 et 2016, après une hausse de 1,1 % entre 2014 et 2015.



### Soldes intermédiaires de gestion issus du compte de résultat des quatre banques

(millions d'euros)	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2016	Var.
Produit Net Bancaire	163,0	216,5	263,7	347,5	444,1	465,3	470,5	1,1 %
Résultat Brut d'Exploitation	46,3	71,3	111,5	136,3	179,5	167,7	150,3	-10,4%
Résultat d'exploitation	27,1	56,4	113,8	95,1	76,2	146,0	131,5	-9,9 %
Résultat courant avant impôt	27,1	56,8	113,4	91,3	74,7	147,2	133,1	-9,6 %
Résultat Net	19,5	39,5	68,7	77,1	64,6	107,9	90,1	-16,5%

Source : IEDOM

### 4.2.1 Un résultat brut d'exploitation en forte baisse

Le résultat brut d'exploitation (RBE) des principales banques locales étudiées s'inscrit en forte dégradation en 2016 (-10,4 %, soit -17,4 millions d'euros), en contraste avec la hausse de 1,1 % du produit net bancaire (+1,1 %) et en rupture avec les hausses enregistrées en 2015 (+1,0 %) et 2014 (+4,3 %).

Après plusieurs années de politiques de maîtrise assez drastique des frais généraux l'exercice 2016 s'inscrit en rupture : les frais généraux des banques locales progressent +6,8 % (soit +18,4 millions d'euros). Ces hausses sensibles touchent plus particulièrement les deux principaux établissements de la place (+8 % et +10 %), la hausse des frais généraux s'explique par une hausse des charges de personnel, qui progressent de 2,0 % entre 2015 et 2016, après +2,5 % l'année précédente. Toutefois, cette hausse modérée cache quelques disparités. La fusion entre la Banque de la Réunion et la CEPAC semble ainsi avoir entraîné des reclassements entre services extérieurs et charges de personnel, masquant quelques hausses importantes d'autres établissements bancaires. Inversement, les services extérieurs des principales banques locales étudiées progressent très fortement (+17,4 % entre 2015 et 2016 soit +15,7 millions d'euros), expliquant la hausse des frais généraux et la baisse du résultat brut d'exploitation.

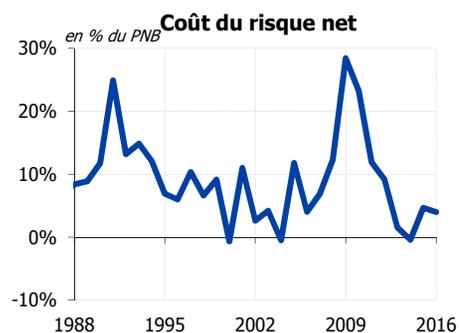
#### Évolution du résultat brut d'exploitation

(millions d'euros)	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2016	Var.
Frais généraux	110,0	134,5	141,2	184,4	233,7	269,7	288,1	6,8 %
(dt) Charges de personnel	70,8	84,7	92,9	115,0	142,8	168,9	172,3	2,0 %
(dt) Services extérieurs	39,1	43,1	40,3	63,0	82,1	90,5	106,2	17,4 %
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	46,3	71,3	110,5	135,7	179,5	167,7	150,3	-10,4%
(dt) RBE / PNB	28,4 %	33,0 %	42,1 %	39,1 %	40,4 %	36,0 %	31,9 %	-

Source : IEDOM

On peut observer que le poids des charges de personnel au sein du PNB a décliné régulièrement entre les années 1980 et 2007, grâce à la croissance rapide du PNB et de l'activité de financement. Depuis 2009, le poids des frais de personnel au sein du PNB a désormais tendance à croître régulièrement. Il retrouve son niveau de la fin des années 1990. Le point d'inflexion se situe une nouvelle fois en 2007, en liaison avec le contexte de recul du PNB à cette époque.

#### 4.2.2 Baisse du coût du risque



Source : IEDOM

Le coût du risque<sup>1</sup> net supporté par les principales banques locales s'inscrit en légère baisse en 2016 (-13,6 %) à 18,8 millions d'euros contre 21,7 millions d'euros l'année précédente. Avec un poids de 4,0 % du produit net bancaire (contre 4,7 % en 2015), il demeure à un niveau particulièrement faible. En 2009, à son plus niveau historique, le coût du risque représentait un poids de 28,4 % du PNB, soit une charge de 126,1 millions d'euros. Les années 2010 à 2014 avaient enregistré une diminution régulière de la charge du coût du risque des principales banques locales. Entre 2008 et 2013, le coût du risque net cumulé

des sept banques locales étudiées a ainsi représenté une charge totale de 384,5 millions d'euros, soit la totalité des résultats nets cumulés de ces sept établissements bancaires durant les cinq années précédentes (2003 à 2007).

À noter que le coût du risque net (des intérêts sur créances douteuses) est rarement négatif. Une telle situation est provisoire, s'expliquant par des reprises de provisions (sur créances douteuses) constituées les années précédentes, supérieures aux dotations de l'année en cours. Les années 2014 à 2016 sont néanmoins exceptionnelles par l'importance des reprises de provisions sur créances douteuses et des pertes sur créances irrécupérables : -103,9 millions d'euros pour les provisions aux créances douteuses et -34,0 millions d'euros pour les provisions pour risques et charges.

#### Décomposition du coût du risque des quatre banques locales

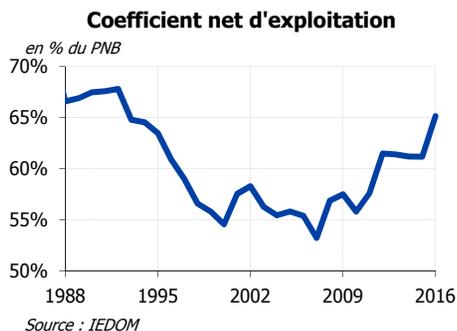
(millions d'euros)

	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2016
<b>Coût du risque net</b>	<b>19,2</b>	<b>15,0</b>	<b>-1,8</b>	<b>40,9</b>	<b>103,3</b>	<b>21,7</b>	<b>18,8</b>
Évolution annuelle	47 %	-40%	-ns-	-ns-	-18 %	-ns-	-14 %
<b>Coût du risque en % du PNB</b>	<b>11,8 %</b>	<b>6,9 %</b>	<b>-0,7%</b>	<b>11,8 %</b>	<b>23,3 %</b>	<b>4,7 %</b>	<b>4,0 %</b>
(dt) Dotations nettes aux provisions	17,7	22,2	-21,0	42,4	90,2	-60,8	-34,0
- Sur créances douteuses	17,7	20,8	-17,7	18,9	77,3	-46,7	-49,1
- Pour risques et charges	0,0	1,3	-3,1	23,5	12,9	-14,0	15,3
(dt) Pertes/créances irrécupérables	2,2	6,0	29,2	11,3	33,1	97,3	63,9
(dt) Intérêts sur douteux	0,7	13,2	10,0	12,7	20,0	14,8	11,1
<b>Résultat exploitation</b>	<b>27,1</b>	<b>56,4</b>	<b>112,3</b>	<b>94,7</b>	<b>76,2</b>	<b>146,0</b>	<b>131,5</b>

Source : IEDOM

<sup>1</sup> Le coût du risque (net des intérêts sur créances douteuses) comprend le provisionnement en capital des créances ou des engagements de hors bilan douteux et litigieux, le provisionnement des risques pays et le provisionnement pour risques et charges.

Parallèlement, les pertes sur créances irrécupérables, qu'elles soient ou non couvertes par des provisions, atteignent sur ces mêmes années 2014 à 2016 un encours de 246,4 millions d'euros. Depuis le début de la crise de 2007-2009, les pertes sur créances irrécupérables cumulées se sont ainsi élevées à 419,7 millions d'euros. Les fortes progressions des pertes sur créances irrécupérables des années 2014, 2015 et 2016 s'expliquent cependant en grande partie par des cessions de portefeuilles douteux à des cabinets de recouvrement, menées par plusieurs établissements. Ces cessions expliquent également les fortes reprises de provisions sur créances douteuses, celles-ci étant fortement provisionnées dans les comptes de l'établissement bancaire concerné.



La hausse du coût du risque supporté par les principales banques locales, conjuguée à la baisse du résultat brut d'exploitation, entraîne ainsi un recul sensible du résultat d'exploitation, qui ressort en baisse sensible de 9,9 % (-14,5 millions d'euros) à 131,5 millions d'euros, après -13,1 % en 2015 (-21,9 millions d'euros). Si le résultat d'exploitation s'inscrit en net recul par rapport aux résultats atteints au cours des années 2013-2014 (avec un point culminant à 167,9 millions d'euros), il demeure néanmoins proche des plus hauts niveaux observés au cours des années 2006-2007 (proche de 135 millions d'euros), soit antérieurement à la crise financière.

#### 4.2.3 Le résultat courant avant impôt et le résultat net

Dans la continuité du recul du résultat d'exploitation et du maintien d'un coût du risque élevé, le résultat net diminue assez sensiblement entre 2015 et 2016, pour s'établir à 90,1 millions d'euros soit une baisse de 16,5 % par rapport à 2015 (-17,8 millions d'euros). Les banques locales ont en effet doté légèrement cette année leurs fonds pour risques bancaires généraux (FRBG), à hauteur de 2,3 millions d'euros (contre +4,5 millions en 2015 et +12 millions d'euros en 2014). Le FRBG s'établit ainsi à 77 millions d'euros à fin décembre 2016 au passif du bilan des cinq banques locales (contre 80 millions d'euros à fin 2015). À noter que les banques locales avaient consommé une partie de leur FRBG au plus fort de la crise financière. Les impôts sur les bénéfices des banques locales progressent par ailleurs sensiblement entre 2015 et 2016 (+18,8 %). L'évolution des impôts dépend notamment des opérations de défiscalisation dans l'immobilier réalisées par les établissements bancaires afin de leur permettre de diminuer le poids des impôts dans leur résultat.

##### Décomposition du résultat net

<i>(millions d'euros)</i>	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2016	Var.
Résultat courant avant impôt	27,1	56,8	111,8	90,9	74,7	147,2	133,1	-9,6 %
(+) Produit net exceptionnel	-1,8	0,3	-6,4	-7,9	0,0	0,0	0,0	-ns-
(-) Dotations nettes au FRBG	0,0	1,5	3,3	-24,0	-7,0	4,5	2,3	-48,5%
(-) Impôts sur les bénéfices	5,8	16,9	34,5	29,4	18,1	34,7	41,3	18,8 %
<b>Résultat net</b>	<b>19,5</b>	<b>39,5</b>	<b>67,3</b>	<b>76,7</b>	<b>64,6</b>	<b>107,9</b>	<b>90,1</b>	<b>-16,5%</b>

*Source : IEDOM*

## 4.3. LES INDICATEURS DE RENTABILITÉ

### 4.3.1 Le coefficient net d'exploitation

Le coefficient net d'exploitation des banques locales étudiées, qui mesure l'importance des frais généraux (corrigés des quotes-parts de frais de siège social) en regard du produit net bancaire, se dégrade fortement entre 2015 et 2016 pour s'établir à 65,2 % (contre 61,2 % en 2014 et 2015). Cette dégradation de ce coefficient s'explique par la hausse des frais généraux (+0,6 %). Les banques affichent ainsi désormais un niveau de coefficient net d'exploitation proche de celui des années 1990, et nettement supérieur aux plus bas atteints au milieu des années 2000. Depuis le déclenchement de la crise économique et financière des années 2007-2009, la hausse de ce ratio reflète la stagnation du produit net bancaire des établissements bancaires dans un contexte de contraintes sur frais généraux. Cette situation diverge sensiblement de celle enregistrée entre 1993 et 2007, marquée par une baisse régulière du coefficient net d'exploitation, grâce à l'explosion du PNB « dopé » par les hausses des commissions.

#### Mesures de la rentabilité d'exploitation

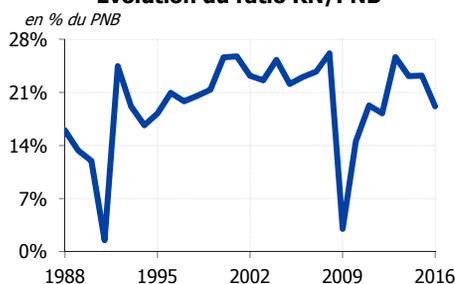
(% ou milliers d'euros par salarié)

	1995	2000	2005	2010	2015	2016	Var.
Coefficient net d'exploitation	63,5 %	54,6 %	55,8 %	55,8 %	61,2 %	65,2 %	4,0 pt
Frais généraux / effectif	88,2	86,3	105,3	123,0	135,5	146,0	7,7 %
Charges de personnel / PNB	39,1 %	35,4 %	33,2 %	32,2 %	36,3 %	36,6 %	0,3 pt
Charges de personnel / effectif	54,3	56,0	62,5	70,9	80,4	82,1	2,1 %

Source : IEDOM

### 4.3.2 La rentabilité financière

#### Évolution du ratio RN/PNB



Source : IEDOM

La rentabilité financière des principales banques locales étudiées dans cette partie peut être analysée à travers le ratio du résultat net rapporté au produit net bancaire. Celui-ci fait apparaître une forte dégradation des indicateurs entre 2015 et 2016, en lien avec la hausse du PNB et le recul des autres soldes intermédiaires de gestion, jusqu'au résultat net qui recule de 16,5 %. Les cinq banques demeurent néanmoins assez loin des plus bas historiques enregistrés en 1993 et en 2009. Avec un taux proche de 20 %

(RN/PNB), le niveau de rentabilité affiché demeure comparable à celui de la fin des années 1990 ou des années 2011-2012.

#### Mesures de rentabilité financière

	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2016
Résultat courant avant impôt / PNB	16,6 %	26,2 %	42,6 %	26,2 %	16,8 %	31,6 %	28,3 %
(dt) Variation annuelle	-3,5 pt	4,7 pt	9,7 pt	-12,3 pt	7,1 pt	-4,5 pt	-3,3 pt
Résultat net / PNB	12,0 %	18,2 %	25,6 %	22,1 %	14,6 %	23,2 %	19,2 %
(dt) Variation annuelle	-1,4 pt	1,6 pt	4,3 pt	-3,2 pt	11,5 pt	0,1 pt	-4,0 pt

Source : IEDOM

### 4.3.3 La productivité

Les ratios de productivité par agent des banques locales réunionnaises étudiées stagnent en 2016, en lien avec la stabilité de leurs effectifs.

#### Mesures de rentabilité économique

(milliers d'euros)	1995	2000	2005	2010	2015	2016	Var.
Produit net bancaire / effectif	138,9	158,2	188,6	220,5	221,5	224,0	1,2 %
Concours bruts / effectif	1 800	2 442	3 775	4 609	4 517	4 533	0,4 %
Dépôts collectés / effectif	1 829	2 245	2 959	3 152	3 919	3 912	-0,2 %

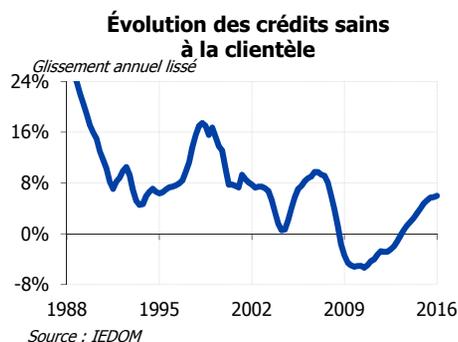
Source : IEDOM

## 5. Éléments sur l'activité et la rentabilité des autres établissements financiers implantés localement

Cette partie traite des bilans et comptes de résultat des dix établissements financiers<sup>1</sup> installés dans le département (onze avant 2012), intervenant en matière soit de financement de la consommation des ménages, soit de financement des entreprises (location avec option d'achat ou affacturage). Précédemment agréés par l'ACPR sous l'appellation de « sociétés financières », ces établissements financiers sont désormais agréés soit comme « établissements de crédit spécialisés », soit comme « sociétés de financement »<sup>2</sup>.

### 5.1. L'ACTIVITÉ DES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS

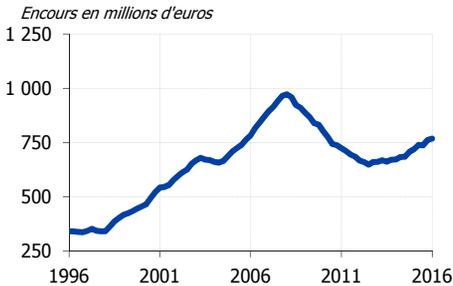
Les dix établissements financiers de l'échantillon continuent d'enregistrer en 2016 une progression de leur activité de financement (+5,9 % après +5,4 % en 2015 et +1,8 % en 2014) après plusieurs années de diminution (-1,1 % en 2013 après -2,0 % en 2012, -6,0 % en 2011 et -4,7 % en 2010). Au 31 décembre 2016, l'encours total des crédits sains consentis à leur clientèle s'établit ainsi à 2,0 milliards d'euros, contre 1,9 milliard d'euros un an auparavant. Pour mémoire, ils avaient atteint un maximum de 2,1 milliards d'euros à fin 2009.



<sup>1</sup> Le nombre d'établissements financiers étudiés est passé de onze à dix avec la fusion intervenue en 2013 de SOREFI et de REUNIBAIL. Cinq établissements financiers sont agréés en tant qu'établissements de crédit spécialisés : Crédit Sofider et Bred Cofilease du groupe BPCE et les trois sociétés d'affacturage (Natixis Factor, BNP Paribas Factoring et la Compagnie générale d'affacturage). Cinq établissements financiers sont agréés en tant que sociétés de financement : SOREFI du groupe GE Money, CMOI et Caffenéo du groupe Cetelem-BNP Paribas, OCEOR LEASE ainsi que Compagnie financière de Bourbon du groupe Société Générale. Toutefois, le compte de résultat cumulé ne portera que sur les données de neuf établissements financiers (hors Natixis Factor).

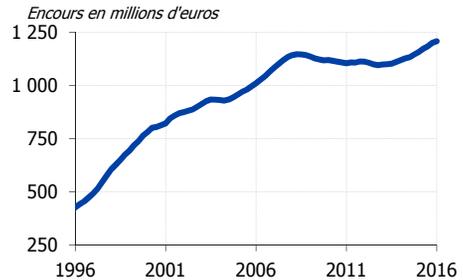
<sup>2</sup> La différence entre ces deux formes d'établissements financiers portent essentiellement sur la possibilité ou non de recevoir des fonds du public et sur l'organe de supervision (ACPR ou BCE).

### Crédits sains aux entreprises



Source : IEDOM

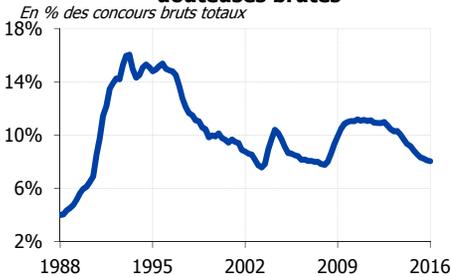
### Crédits sains aux ménages



Source : IEDOM

Le recul enregistré à compter de 2008 a tout particulièrement concerné la clientèle des entreprises. Entre décembre 2008 et mars 2013, l'encours des crédits consentis aux entreprises a diminué de 36,2 %, avant de se stabiliser en 2013 et en 2014. À partir de fin 2014, les établissements financiers non bancaires renouent avec la clientèle des entreprises, avec des encours qui progressent de 7,3 % entre 2015 et 2016, après +8,6 % entre 2014 et 2015 (et +1,2 % un an auparavant). Depuis la crise financière, le financement des ménages a enregistré un recul beaucoup plus limité, qui a atteint -4,4 % entre son maximum en juin 2009 et son minimum en juin 2014. Sur les douze derniers mois, les financements sains aux ménages ont progressé de 4,8 % à fin 2016 après +3,5 % à fin 2015 et +2,1 % à fin 2014. À 1,2 milliard d'euros, ils ont dépassé leur plus haut d'avant la crise financière économique de 2007-2009, alors que les financements consentis aux entreprises sont encore en retrait de 20 % par rapport à leur niveau d'avant crise.

### Taux de créances douteuses brutes



Source : IEDOM

Le risque de crédit, mesuré par l'encours des créances douteuses des établissements financiers non bancaires, continue de se résorber en 2016 (-0,4 %), à un rythme cependant moins rapide que les années précédentes (-6,9 % en 2015 après -7,0 % en 2014 et -5,9 % en 2013). Pour mémoire, les créances douteuses portées par les établissements financiers implantés dans le département avaient fortement progressé à compter de début 2009, augmentant de 42,3 % entre décembre 2008 et leur plus haut, atteint en septembre 2010.

Le taux de risque a également fortement diminué ces dernières années pour s'établir à 7,9 % des concours bruts totaux consentis à fin 2016 contre 8,4 % à fin 2015 et 9,4 % à fin 2014. Pour mémoire, le taux de risque des établissements financiers non bancaires s'était établi à un niveau très supérieur lors de la précédente crise économique (1993), à près de 16 % (contre 11,3 % au plus haut entre 2010 et 2011). Le taux de provisionnement des créances douteuses s'établit pour sa part à 65,6 % à fin décembre 2016.

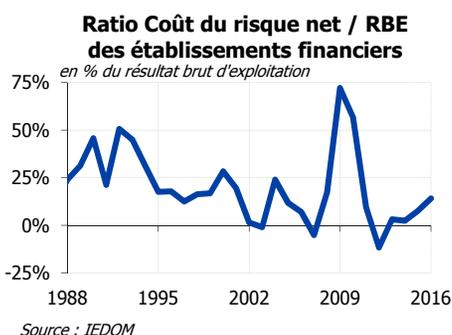
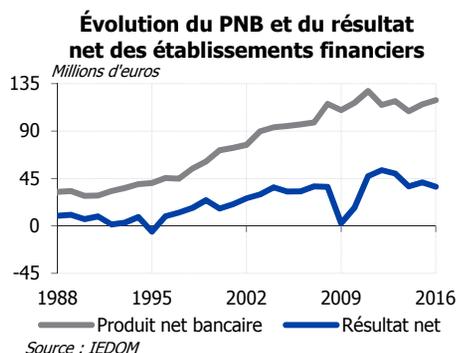
## Évolution de l'activité et des risques des établissements financiers réunionnais

(millions d'euros)	1995	2000	2005	2010	2014	2015	2016
<b>Encours des crédits sains</b>	724,8	1 253,3	1 686,0	1 960,5	1 817,3	1 914,7	2 027,4
(dt) Entreprises	48,3 %	36,5 %	42,4 %	42,5 %	37,7 %	38,8 %	39,4 %
(dt) Ménages	50,0 %	62,5 %	57,1 %	56,9 %	61,8 %	60,7 %	60,1 %
<b>Évolution en glissement annuel</b>							
- des crédits sains totaux	6,0 %	9,4 %	5,3 %	-4,7 %	1,8 %	5,4 %	5,9 %
- des crédits sains aux entreprises	8,8 %	10,6 %	7,2 %	-8,7 %	1,2 %	8,6 %	7,3 %
- des crédits sains aux ménages	4,0 %	12,1 %	4,4 %	-1,7 %	2,1 %	3,5 %	4,8 %
<b>Créances douteuses brutes</b>	124,5	138,8	162,6	239,4	188,9	175,9	175,1
Évolution en glissement annuel	6,7 %	8,4 %	-15,0 %	4,4 %	-7,0 %	-6,9 %	-0,4 %
Taux de douteux	14,7 %	10,0 %	8,8 %	10,9 %	9,4 %	8,4 %	7,9 %
Taux de provisionnement	60,9 %	66,7 %	59,0 %	62,1 %	64,7 %	66,9 %	65,6 %

Source : IEDOM

## 5.2. LA RENTABILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS

Les neuf établissements financiers étudiés enregistrent une stabilité de leur rentabilité en 2016, avec un produit net bancaire (PNB) de 119 millions d'euros, en hausse de 3,5 % (après +6,0 % en 2015, mais -8,1 % en 2014) et un résultat net de 37,2 millions d'euros, retrouvant son niveau de 2014 (en baisse de 9,9 % en 2016 après une hausse de 10,2 % en 2015).



Malgré la nouvelle hausse enregistrée cette année, les neuf établissements financiers étudiés affichent toujours un PNB en retrait par rapport au point haut atteint en 2011, à 128 millions d'euros. La baisse régulière des encours de crédit enregistrée depuis l'éclatement de la crise financière puis économique dans le département, entre 2008 et 2013, a impacté défavorablement l'évolution des produits d'exploitation des neuf établissements financiers sous revue. En 2016, ceux-ci s'inscrivent à nouveau en hausse de +11,9 %, grâce aux opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat (contre des baisses de -2,0 % en 2015 et -2,8 % en 2014). L'évolution du PNB est ainsi conditionnée par l'évolution des charges d'exploitation. Si celles-ci diminuent plus rapidement que les produits d'exploitation comme en 2011 (-6,7 %), en 2013 (-8,7 %), en 2015 (-5,9 %) ou 2016 (+15,9 %), le PNB s'inscrit en hausse. À l'inverse, lorsque ces charges d'exploitation bancaires évoluent défavorablement, le PNB diminue.

Les frais généraux des neuf établissements financiers étudiés s'inscrivent en hausse en 2016 (+5,3 %), après plusieurs années de progression limitée (comme en 2014 et 2015, avec +1,5 %) voire de baisse (-6,4 % en 2013 et -2,0 % en 2012). Malgré cette hausse, le résultat brut d'exploitation (RBE) des établissements financiers progresse légèrement en 2016 (+1,9 %) pour atteindre 63,7 millions d'euros (après une hausse de +11,0 % en 2015). Il demeure

néanmoins inférieur à son niveau de 2013 (68,6 millions d'euros), voire de 2011 (75,6 millions d'euros).

#### **Soldes intermédiaires de gestion issus du compte de résultat des établissements financiers**

<i>(millions d'euros)</i>	<b>1995</b>	<b>2000</b>	<b>2005</b>	<b>2010</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>Var.</b>
Produit net bancaire	40,7	71,8	94,8	116,9	108,8	115,4	119,4	3,5 %
(dt) Frais généraux	20,2	30,3	39,8	58,2	52,0	52,8	55,6	5,3 %
Frais généraux/PNB	49,7%	42,2%	41,9%	49,8%	47,8%	45,8 %	46,6 %	1 pt
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>19,7</b>	<b>39,7</b>	<b>55,1</b>	<b>62,3</b>	<b>57,4</b>	<b>63,7</b>	<b>64,9</b>	<b>1,9 %</b>
Coût du risque net	15,1	12,2	6,5	35,3	1,4	4,9	9,2	88,4 %
Coût du risque/RBE	76,8 %	30,7 %	11,8 %	56,7 %	2,4 %	7,7 %	14,2 %	7 pts
Résultat d'exploitation	4,6	27,5	48,6	27,0	56,0	58,8	55,7	-5,2 %
Résultat courant avant impôt	4,3	27,7	48,4	26,8	53,7	58,7	55,7	-5,1 %
<b>Résultat net</b>	<b>-5,5</b>	<b>16,5</b>	<b>32,6</b>	<b>17,3</b>	<b>37,5</b>	<b>41,3</b>	<b>37,2</b>	<b>-9,9 %</b>

Source : IEDOM

Le résultat net des établissements financiers de l'échantillon s'inscrit en sensible baisse en 2016 (-9,9 % contre +10,2 % l'année précédente) retrouvant son niveau de 2014, pour atteindre 37,2 millions d'euros (contre 41,3 millions d'euros en 2015). Cette baisse s'explique notamment par une dégradation du coût du risque net, qui s'établit à 9,2 millions d'euros en 2016, représentant une proportion de 14,2 % du RBE des établissements financiers (contre un coût du risque de 4,9 millions d'euros en 2015 soit 7,7 % du RBE). Le résultat net des neuf établissements financiers étudiés demeure toujours largement inférieur à son niveau des années 2011-2013, où il avait atteint 52,8 millions d'euros.

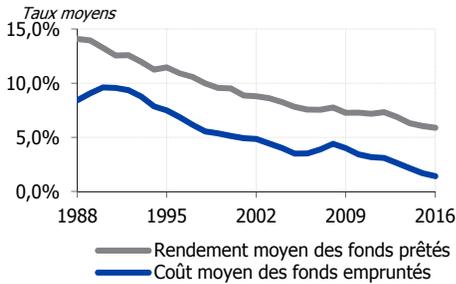
### **5.3. ANALYSE EN COÛT ET RENDEMENT MOYEN**

Les neuf établissements financiers du département (hors Natixis Factor) affichent en 2016 une nouvelle hausse de 12 points de base (pdb) de leur marge globale d'intermédiation, après celle de 22 pdb enregistrée l'année précédente. La marge globale d'intermédiation des établissements financiers atteint désormais 448 points. Cette progression s'explique par une baisse plus importante du coût des ressources empruntées (-28 pdb en 2016 après -47 pdb en 2015) par rapport au rendement des emplois prêtés (-16 pdb en 2016 après -25 pdb en 2015).

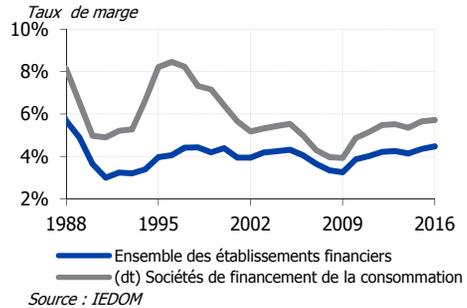
Le niveau de marge atteint en 2016 s'établit à un niveau historiquement élevé par rapport aux dernières années, et largement au-dessus des années 2008-2010, où il avait atteint un point particulièrement bas. Les établissements financiers retrouvent ainsi un niveau de rentabilité comparable à celui qu'ils affichaient à la fin des années 1990. Il faut remonter à la fin des années 1980, avant la crise économique de 1992-1993, pour retrouver des niveaux de marge supérieurs. Cette analyse s'applique tout particulièrement aux établissements financiers intervenants en faveur du financement des particuliers ou des entreprises (hors sociétés d'affacturage qui affichent des taux de marge plus faibles). Cette reconstitution des marges s'explique notamment par la baisse continue des coûts de refinancement et d'emprunts, qui ont été partiellement répercutés dans les conditions octroyées à la clientèle. Depuis 2008, le coût moyen des ressources empruntées a ainsi été réduit de 300 points de base tandis que le rendement moyen des emplois prêtés n'a diminué que de 187 points de base, soit un différentiel qui atteint 113 points de base entre 2008 et 2016.

Lorsque l'on rapproche la situation de ces établissements entre les années 1980 et aujourd'hui, il faut néanmoins rappeler l'implantation de nouveaux établissements de crédit, notamment pour l'affacturage des entreprises, mais également les mouvements de concentration survenus.

### Coûts et rendements des établissements financiers



### Marge globale d'intermédiation des établissements financiers



Au sein de ces établissements financiers, on distingue notamment les sociétés d'affacturage, les sociétés de financement de la consommation des ménages et les sociétés de financement à moyen terme des entreprises et des ménages (groupe actuellement représenté par SOFIDER, filiale de la BRED). Les sociétés d'affacturage ont toutes choisi le statut d'établissements de crédit spécialisés alors que les sociétés spécialisées dans le financement de la consommation ont majoritairement opté pour le statut de sociétés de financement.

#### Analyse en termes de coût et rendement moyen

	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2016
<b>(1) Opérations interbancaires</b>							
Coût moyen des emprunts	9,35 %	7,42 %	5,18 %	3,55 %	3,51 %	1,72 %	1,40 %
Rendement moyen des prêts	11,03%	8,15%	7,57 %	2,87 %	1,09 %	0,19 %	0,23 %
<b>(2) Prêts et emprunts subordonnés</b>							
Coût moyen des emprunts	12,19%	11,84%	2,31 %	3,00 %	1,65 %	0,86 %	0,00 %
<b>(3) Opérations avec la clientèle</b>							
Coût moyen des dépôts	0,00 %	1,10 %	2,89 %	0,34 %	0,07 %	0,50 %	2,59 %
Rendement moyen des crédits	13,22%	11,14%	9,49 %	7,87 %	7,61 %	6,30 %	6,04 %
Rendement moyen du crédit-bail	15,45%	18,41%	10,36%	8,29 %	6,79 %	6,82 %	6,32 %
<b>Ensemble des opérations</b>							
Coût moyen des fonds empruntés	9,60 %	7,48 %	5,12 %	3,49 %	3,42 %	1,68 %	1,40 %
Rendement moyen des fonds prêtés	13,24%	11,45%	9,52 %	7,81 %	7,28 %	6,04 %	5,88 %
<b>Marge globale d'intermédiation</b>	<b>3,64%</b>	<b>3,97%</b>	<b>4,39%</b>	<b>4,32%</b>	<b>3,86%</b>	<b>4,36%</b>	<b>4,48 %</b>
Dt soc. de finan. de la consommation	4,97 %	8,21 %	6,40 %	5,53 %	4,87 %	5,66 %	5,72 %

Source : IEDOM

La décomposition de la marge entre intérêts perçus et intérêts versés pour les établissements financiers é fait apparaître des effets « taux » et « volumes » globaux positifs en 2016 (+2,0 millions d'euros après +4,4 millions d'euros en 2015, mais -3,6 millions d'euros en 2014), témoignant à la fois d'un impact positif des baisses de taux sur la rentabilité et du redémarrage de l'activité d'octroi de crédit observée, depuis fin 2014.

#### Décomposition de la marge sur intérêts entre effet taux et effet volume

(millions d'euros)	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2016
Ressources empruntées	459	712	1 159	1 550	1 728	1 620	1 647
Coût moyen des ressources	9,60 %	7,48 %	5,12 %	3,49 %	3,42 %	1,68 %	1,40 %
Emplois prêtés	531	810	1 299	1 748	2 010	1 949	1 966
Rendement moyen des emplois	13,24 %	11,45 %	9,52 %	7,81 %	7,28 %	6,04 %	5,88 %
Marge sur intérêt	26,2	39,5	64,2	82,4	87,2	90,4	92,4
Variation de la marge sur intérêt	-0,9	6,6	7,7	2,6	5,7	4,4	2,0
(dt) Effet taux	-5,1	4,1	2,1	0,2	11,1	2,4	1,4
(dt) Effet volume	4,2	2,5	5,7	2,4	-5,4	2,0	0,6

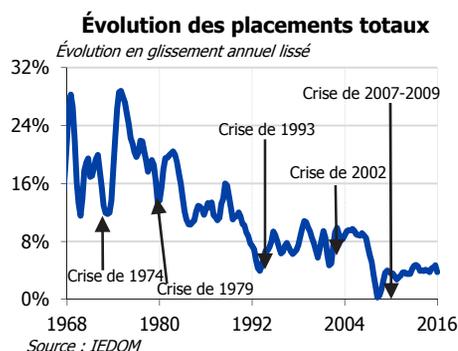
Source : IEDOM

## Section 3

# L'évolution de la situation monétaire

### 1. Les avoirs financiers des agents économiques

#### 1.1. L'ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS



À fin décembre 2016, l'ensemble des actifs financiers collectés par le système bancaire réunionnais s'établit à 13 505 millions d'euros, en hausse de 4,3 % (+559 millions d'euros sur un an) par rapport à fin décembre 2015, après +3,9 % l'année précédente (soit +490 millions d'euros sur un an).

La collecte de ressources retrouve ainsi un rythme de progression annuelle autour de +500 millions d'euros par an, ce qui marque un regain par rapport aux années de crise (2007-2009) et suivantes, mais demeure inférieure aux années 2000 (collecte nette de plus de +700 millions d'euros par an).

#### Évolution des actifs financiers collectés auprès de la clientèle

(millions d'euros)	1995	2000	2005	2010	2013	2014	2015	2016
Actifs financiers totaux	3 971	5 735	8 667	10 752	12 037	12 456	12 946	13 505
Variations d'épargne collectée	313,4	392,7	782,9	261,3	537,6	419,4	489,6	559,1
Variations en %	8,6 %	7,4 %	9,9 %	2,5 %	4,7 %	3,5 %	3,9 %	4,3 %

Source : IEDOM

La crise financière et économique des années 2007-2009 constitue l'épisode le plus marquant en termes d'impact sur la collecte de ressources. En effet, une telle stagnation n'avait pas été enregistrée, que ce soit lors des deux premiers chocs pétroliers ou lors des crises financières de 1992-1993 et de 2001-2002. Néanmoins, aucun recul réel des placements financiers détenus par les agents économiques réunionnais n'a été observé. Une légère diminution des placements à long terme a été enregistrée en 2008, 2011 et 2015, en lien avec le recul des titres de portefeuilles et une préférence des épargnants pour les placements bancaires à terme, plutôt que les OPCVM monétaires.

#### 1.2. LES DÉPÔTS À VUE

Les dépôts à vue détenus par les agents économiques réunionnais continuent de progresser fortement en 2016 (+15,1 %, soit +718 millions d'euros) pour atteindre 5 458 millions d'euros à fin décembre, après des hausses de +11,7 % (soit +495 millions d'euros) en 2015 et de 6,4 % (+256 millions d'euros) en 2014. Cette préférence pour la liquidité est à relier au niveau très bas (nul, voire négatif) des taux d'intérêt et à une certaine aversion vis-à-vis du risque.

Comme depuis le début des années 2010, les plus fortes progressions sont enregistrées par les dépôts à vue des sociétés non financières, également alimentées par l'impact du CICE (+15,3 % en 2016, soit +313 millions d'euros, après +16,4 % en 2015, +10,8 % en 2014 et +9,6 % en 2013). Les dépôts à vue détenus par les ménages s'inscrivent aussi en sensible hausse (+8,1 % en 2016, soit +185 millions d'euros, après +7,9 % en 2015, +4,3 % en 2014 et +5,0 % en 2013). À noter également la très forte progression des dépôts à vue des autres agents économiques (+54,4 % en 2016, soit +220 millions d'euros), et tout particulièrement des administrations de sécurité sociale (+2 302,2 %). Les sociétés non financières détiennent toujours 43,2 % des dépôts à vue, tandis que les ménages représentent 45,4 % et les autres agents non financiers 11,4 %.



#### Répartition des dépôts à vue par clientèle

(millions d'euros)	1995	2000	2005	2010	2014	2015	2016
Dépôts à vue	1 097,7	1 544,2	2 663,2	3 473,2	4 245,1	4 740,2	5 457,9
Variation annuelle	8,3 %	8,4 %	10,9 %	4,8 %	6,4 %	11,7 %	15,1 %
(dt) Sociétés non financières	33,1 %	31,8 %	38,7 %	37,9 %	41,4 %	43,2 %	43,2 %
(dt) Ménages	61,9 %	63,9 %	51,9 %	53,1 %	50,0 %	48,3 %	45,4 %
(dt) Autres agents	5,0 %	4,3 %	9,3 %	9,0 %	8,6 %	8,5 %	11,4 %

Source : IEDOM

Le poids des dépôts à vue au sein de l'ensemble des placements financiers totaux détenus par les agents économiques réunionnais s'établit à 40,4 % à fin décembre 2016 contre 36,6 % à fin 2015. La progression du poids de ce placement s'est amplifiée au cours des dernières années, en cohérence avec le niveau extrêmement bas des taux de rémunération des placements sans risque. Ce mouvement s'inscrit néanmoins dans une tendance longue, depuis la fin des années 1990 et le début des années 2000<sup>1</sup> (poids de 25,4 % en 1998).

Ce sont essentiellement les sociétés financières qui ont vu s'accroître la part des dépôts à vue au sein de l'ensemble de leurs placements, celle-ci passant d'environ 44 % de leurs avoirs dans les années 1995-2000 à 67,8 % en 2015 et 75,2 % en 2016.

Pour les ménages, par contre, cette proportion est restée relativement stable tout au long des années 2000 et 2010, comprise entre 24 % et 25 % de leurs avoirs financiers. Elle progresse modérément en 2016 à 26,7 %.

L'évolution enregistrée est également particulièrement marquante pour les autres agents économiques non financiers, pour lesquels le poids des dépôts à vue s'établit désormais à 56 % en 2016 contre une proportion proche de 44 % depuis 2010 et de l'ordre de 14 % en 1995-2000. Ce taux atteint 96,4 % pour les administrations de sécurité sociale (90,4 % un an auparavant).

<sup>1</sup> Sur une plus longue période, leur poids n'avait cessé de décroître entre les années 1960-1970 et le milieu des années 1990, en lien avec la création de nouveaux types de placements. Ainsi, en 1967, les dépôts à vue représentaient 74 % des ressources monétaires collectées par les établissements bancaires, qui regroupaient alors l'essentiel des placements des épargnants. Le développement de nouveaux placements, de produits d'épargne réglementés, puis l'innovation financière née de la réforme des marchés financiers des années 1986-1988, conjugué au développement économique du département et la modernisation de son système bancaire, ont permis la progression élevée des placements financiers à disposition des agents économiques réunionnais et la diminution de l'importance des comptes à vue au sein de cette épargne.

## Poids des dépôts à vue dans l'ensemble des placements financiers

	1995	2000	2005	2010	2013	2014	2015	2016
Ensemble de la clientèle	27,6%	26,9%	30,7%	32,3%	33,1%	34,1 %	36,6 %	40,4 %
Sociétés non financières	44,2 %	44,5%	50,7	55,0%	58,1%	60,6 %	67,8 %	75,2 %
Ménages	24,5 %	23,9%	23,1%	24,1%	23,9%	24,4 %	25,4 %	26,7 %
Autres agents	14,8 %	13,4%	38,3%	44,8%	46,6%	42,3 %	44,1 %	56,0 %

Source : IEDOM

### 1.3. LES PLACEMENTS LIQUIDES OU À COURT TERME

Les placements liquides ou à court terme regroupent l'ensemble des avoirs financiers immédiatement disponibles, sans risque de perte en capital. Leur encours s'établit à 3 855 millions d'euros à fin décembre 2016, en baisse de 5,6 % en 2016 (-229 millions d'euros), après -4,0 % l'année précédente (-169 millions d'euros).. Ce recul s'explique par le très bas niveau des taux monétaires, qui impacte défavorablement l'ensemble des placements liquides, et tout particulièrement ceux rémunérés au taux de marché<sup>1</sup>, en contraction de 20,9 % en 2016 (-215 millions d'euros) après -18,6 % en 2015 (-235 millions d'euros). Les comptes sur livrets<sup>2</sup> s'inscrivent également en baisse (-0,4 % en 2016 soit -14 millions d'euros contre une hausse de +2,2 % en 2015).

#### Placements liquides (tous agents)

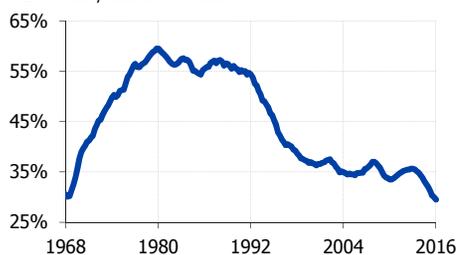
Glissement annuel lissé



Source : IEDOM

#### Poids des placements liquides

En % des placements totaux



Source : IEDOM

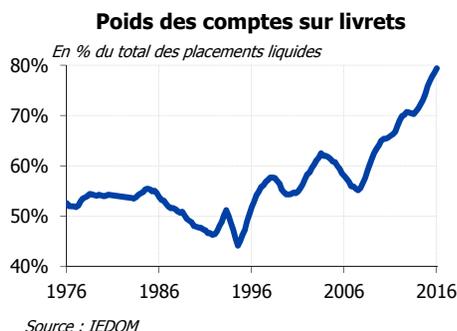
Deux mouvements parallèles se dessinent ainsi. La proportion des placements liquides au sein des placements totaux a ainsi tendance à augmenter régulièrement depuis plusieurs années, et plus sensiblement depuis 2013-2014 : ils représentaient 35,8 % des placements totaux, contre 28,5 % à fin décembre 2016 (le plus haut niveau date de 1980, à 80 % des placements totaux). Par ailleurs, au sein même des placements liquides, la proportion des ceux rémunérés à taux de marché a aussi tendance à décroître : ils ne représentent plus que 21,1 % des placements liquides totaux à fin 2016, contre 25,2 % en 2015 et 35,7 % en 2010. Inversement, les comptes sur livrets représentent une proportion croissante des placements liquides (78,9 % en 2016 après 74,8 % en 2015).

<sup>1</sup>Produits dont le risque de perte en capital est pratiquement nul mais dont les taux de rémunération sont libres : dépôts à terme, bons de caisse, certificats de dépôt négociables (CDN ou TCN) et OPCVM monétaires.

<sup>2</sup>Produits d'épargne dont les taux sont dits réglementés, c'est-à-dire arrêtés par l'Etat : livrets A, livrets ordinaires, livrets jeunes, livrets d'épargne populaire, livrets de développement durable (autrefois intitulés comptes de développement industriel - CODEVI) et comptes (ou livrets) d'épargne logement.

Ce mouvement de préférence pour la sécurité des placements sous forme de comptes sur livrets est perceptible depuis 1995 : +30 points en vingt ans, alors qu'il avait tendance à décroître régulièrement de 1985 à 1995. Parmi les éléments ayant favorisé cette évolution, on peut rappeler l'extension à compter de 2009 de la commercialisation des livrets A à l'ensemble des établissements bancaires, ainsi que le relèvement des plafonds des livrets A et des livrets de développement durable à compter de 2012.

Après la décollecte enregistrée l'année précédente (-3,6 % soit -44 millions d'euros en 2015), le livret A enregistre en 2016 une collecte nette positive (+0,5 % soit +6 millions d'euros). Néanmoins, la collecte sur les livrets A est en recul sur le second semestre 2016 pour atteindre une décollecte de 16 millions d'euros sur la deuxième partie de l'année 2016. La faiblesse du niveau des taux sur ce placement (maintien +0,75 % depuis août 2015) explique cette évolution, cette épargne réglementée étant directement concurrencée par les placements sur dépôts à vue avec un différentiel de rémunération peu attractif pour motiver une gestion active de la trésorerie disponible.. La précédente décollecte sur ces placements remonte à septembre 2000(-0,4 %), lorsqu'au plus fort de la bulle spéculative sur les valeurs internet, les livrets A étaient concurrencés par les placements risqués commercialisés par les réseaux bancaires et postaux.



#### Répartition des placements liquides

(millions d'euros)	1995	2000	2005	2010	2014	2015	2016
Placements liquides	1 750,0	2 050,3	2 946,4	3 587,7	4 253,0	4 083,7	3 855,0
Variation annuelle	3,7 %	5,3 %	9,3 %	-0,4 %	0,7 %	-4,0 %	-5,6 %
(dt) Comptes sur livrets	46,1 %	54,8 %	59,9 %	64,3 %	70,2 %	74,8 %	78,9 %
(dt) Placements à taux de marché	53,9 %	45,2 %	40,1 %	35,7 %	29,8 %	25,2 %	21,1 %
(dt) Sociétés non financières	21,6 %	24,7 %	28,3 %	24,0 %	24,7 %	21,4 %	17,9 %
(dt) Ménages	68,2 %	68,0 %	66,3 %	68,9 %	67,7 %	70,8 %	75,3 %
(dt) Autres agents	10,2 %	7,3 %	5,5 %	7,0 %	7,6 %	7,8 %	6,8 %

Source : IEDOM

À l'exception des livrets de développement durable, qui continuent de s'inscrire en hausse en 2016 (+0,9 % après +1,6 % fin 2015), les autres types de livrets réglementés sont en recul en 2016 : -1,0 % pour les livrets ordinaires (après +11,1 % en 2015), -2,1 % pour les livrets d'épargne populaire (-2,4 % en 2015), -3,7 % pour les livrets jeunes (-0,4 % en 2015), et -4,7 % pour les comptes d'épargne logement (-4,5 % en 2015). Ces différents placements affichent de nombreux trimestres de recul consécutifs (11 trimestres pour les livrets jeunes<sup>1</sup>, 32 pour les livrets d'épargne populaire et 33 pour les comptes d'épargne logement).

La plupart des placements liquides indexés sur les taux de marché affichent également une baisse à fin 2016, à l'exception des OPCVM monétaires qui enregistrent une inflexion au quatrième trimestre. La plus forte baisse est enregistrée par les certificats de dépôts négociables (-44,7 % en 2016 soit -46 millions d'euros après -50,4 % en 2015 et -42,1 % en 2014), avec des encours divisés par plus de 4 en trois ans (360 millions d'euros fin 2013 à 57 millions d'euros fin 2016). Les bons de caisse et d'épargne diminuent de 47,7 % en 2016 (-2,5 millions d'euros)

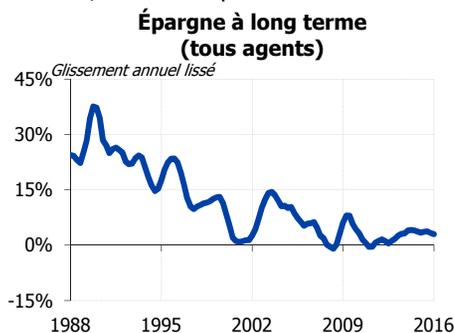
<sup>1</sup> La dernière hausse de la collecte nette sur douze mois remontant à mars 2014 pour les livrets jeunes, à décembre 2008 pour les livrets d'épargne populaire et à septembre 2008 pour les comptes d'épargne logement.

après -46,0 % en 2015. Ils ne représentent plus qu'un encours minime de 2,7 millions d'euros à fin décembre 2016. Pour mémoire, les bons de caisse et d'épargne représentaient 20 % de l'épargne totale détenue dans les années 1975-1980. Les comptes à terme reculent de 25,1 % en 2016 (-196 millions d'euros) après -12,3 % en 2015. À noter que ceux-ci avaient enregistré plusieurs années de forte croissance après la crise financière de 2007-2009, qui avait fait apparaître un besoin de ressources stables pour les banques. Enfin, l'encours des OPCVM monétaires progresse de 21 % en 2016 (soit +30 millions d'euros) après plusieurs années de baisse régulière (-10,4 % en 2015 après -1,9 % en 2014 et -39,1 % en 2013).

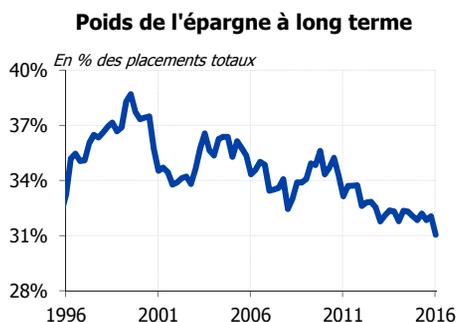
Décomposés par agent économique, les placements liquides des sociétés non financières s'établissent à 689 millions d'euros à fin 2016 (-21,2 % après -16,9 % à fin 2015), principalement composés de placements indexés sur les taux de marché (635 millions d'euros, soit 92,1 %). L'encours des actifs liquides des ménages s'élève à 2 904 millions d'euros à fin 2016 (+0,5 % sur un an après +0,4 % en 2015), dont 2 825 millions d'euros de comptes sur livrets, soit 97,3 %.

#### 1.4. L'ÉPARGNE À LONG TERME

L'épargne à long terme regroupe les placements financiers qui impliquent une durée longue de détention, soit en raison de la réglementation fiscale applicable à ces produits (cas de l'assurance-vie et des plans d'épargne), soit en raison des risques de perte liés à l'évolution des marchés financiers, l'horizon de placement à long terme visant alors à limiter le risque de perte en intérêt, voire en capital.



Source : IEDOM



Source : IEDOM

L'épargne à long terme détenue par les agents économiques réunionnais s'établit à 4 192 millions d'euros à fin décembre 2016, contre 4 122 millions d'euros un an auparavant, soit une hausse de 1,7 % sur douze mois (+70 millions d'euros), en sensible recul par rapport à celle observée l'année précédente (+4,1 % soit +164 millions d'euros).

Le poids de l'épargne à long terme au sein des placements financiers totaux détenus par la clientèle des établissements de crédit locaux continue de diminuer pour s'établir à 31 % à fin 2016, contre 37,3 % en 2000. Ces ralentissements contrastent avec la forte hausse de ces placements entre les années 1994 (date du début du recensement des titres détenus par la clientèle des banques<sup>1</sup>) et 1999 (fin de l'euphorie boursière avec l'explosion de la bulle spéculative des valeurs internet).

<sup>1</sup> À noter que ce n'est qu'à partir de 1994 que l'épargne longue intègre les placements détenus en portefeuille et en assurance-vie. Avant le démarrage du recensement de ces placements, l'IEDOM ne recensait pas les encours de ces produits. A l'époque, le recensement de l'épargne reposait sur une définition stricte de la masse monétaire (M1 jusqu'à P1), sans prise en compte des mouvements d'échange entre monnaie et placements boursiers.

En 2016, l'épargne à long terme est composée à plus de 60 % de produits d'assurance-vie. Ces placements, essentiellement souscrits par les ménages, ne progressent que de 1,2 % en 2016 (+31 millions d'euros), contre des rythmes plus élevés les années précédentes (+5,4 % en 2015 après +4,2 % en 2014 et +4,1 % en 2013). Pour mémoire, en 1995, l'assurance-vie ne représentait qu'une part mesurée de l'épargne à long terme des ménages (14,8 %). C'est aujourd'hui un placement d'épargne privilégié des ménages réunionnais. Les actions, obligations et OPCVM non monétaires détenues en portefeuilles titres enregistrent une légère progression en 2016, avec un poids au sein des placements à long terme qui s'établit à 15,7 % en 2016, contre presque 40 % avant les années 2000.

### Répartition de l'épargne à long terme

(millions d'euros)

	1995	2000	2005	2010	2014	2015	2016
Épargne à long terme	1 123	2 141	3 058	3 691	3 958	4 122	4 192
Variation annuelle	17,5 %	8,6 %	9,7 %	3,3 %	3,5 %	4,1 %	1,7 %
(dt) Plans d'épargne	46,6 %	37,3 %	33,1 %	22,7 %	22,7 %	23,4 %	23,6 %
(dt) Portefeuille titres	38,6 %	34,7 %	26,8 %	22,2 %	16,7 %	15,6 %	15,7 %
(dt) Assurance-vie	14,8 %	28,0 %	40,2 %	55,1 %	60,6 %	61,0 %	60,7 %
(dt) Sociétés non financières	7,2 %	5,0 %	5,6 %	5,9 %	2,3 %	2,3 %	2,1 %
(dt) Ménages	80,5 %	82,0 %	86,5 %	90,5 %	93,3 %	93,0 %	92,4 %
(dt) Autres agents	12,2 %	13,0 %	7,8 %	3,6 %	4,4 %	4,7 %	5,4 %
Poids des placements à long terme dans les placements totaux	28,3 %	37,3 %	35,3 %	34,3 %	31,8 %	31,8 %	31,0 %

Source : IEDOM

Les plans d'épargne (logement - PEL ou populaire - PEP) affichent toujours en 2016 une progression assez rapide (+2,7 % soit +26 millions d'euros), quoiqu'en retrait par rapport aux dernières années (+7,3 % en 2015 après +6,0 % en 2014). Ces placements avaient subi une désaffection des épargnants réunionnais à partir des années 2000 suite au changement de fiscalisation des intérêts des plans de plus de 10 ans d'âge. Après des années de recul, les plans d'épargne logement redeviennent un placement privilégié par les épargnants.

Les ménages détiennent 92,4 % de l'épargne longue totale collectée à fin décembre 2016. À noter que dans les années 1995-2000, les ménages représentaient une proportion moindre de ce type de placements, alors que le poids des entreprises et surtout des autres agents économiques était plus important, au premier rang desquels les compagnies d'assurance et les organismes sociaux.

## 2. Les crédits à la clientèle

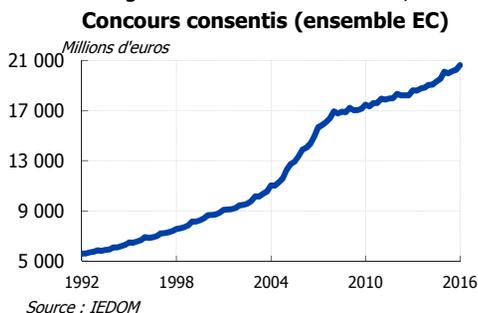
### 2.1. L'ENSEMBLE DES CONCOURS CONSENTIS

Cette partie traite des concours consentis par l'ensemble des établissements de crédit recensés comme intervenant dans le département, qu'ils soient installés localement ou non. Suite à une évolution en 2010 des critères retenus pour considérer un établissement de crédit comme installé localement, ils représentent désormais plus de 95 % des concours totaux.

Au cours de l'année 2016, l'encours total des financements consentis par l'ensemble des établissements de crédit progresse de 2,6 % pour s'établir à fin décembre à 20 620 millions d'euros<sup>1</sup> (+525 millions d'euros sur un an) contre +5,6 % à fin décembre 2015 (+1 059 millions

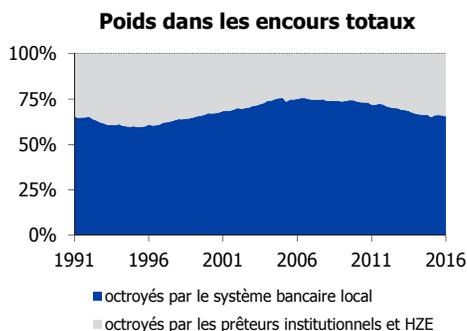
<sup>1</sup> Ces encours intègrent 250 millions d'euros de créances titrisées par trois établissements bancaires de la place au 31 décembre 2016 (contre 339 millions d'euros à fin 2015 et 380 millions d'euros à fin 2014). La titrisation est une technique financière qui permet la transformation de crédits consentis par un établissement bancaire en titres de créances destinés à

d'euros). On observe ainsi une décélération courant 2016 du rythme de croissance des financements bancaires consentis à l'économie réunionnaise, après une fin d'année 2015 particulièrement vigoureuse. On demeure néanmoins encore largement en dessous des niveaux de hausse enregistrés entre 2003 et 2007, en les encours progressaient de plus de 10 % par an.



Depuis la crise économique et financière des années 2007-2009, les prêteurs institutionnels (en l'occurrence l'Agence Française de Développement - AFD et la Caisse des Dépôts et Consignations - CDC) jouent un rôle de plus en plus important dans la croissance des concours bancaires. Leur part est ainsi passée de moins de 25 % dans les années 2007-2008 à près de 35 % aujourd'hui. Les financements octroyés par les prêteurs institutionnels, majoritairement consentis en faveur du logement social et de l'investissement public, se sont

substitués depuis 2009-2010 aux financements des autres établissements bancaires installés. Toutefois, le poids de « ces prêteurs institutionnels a déjà été plus élevé (milieu des années 1990), avant de diminuer concomitamment à la croissance rapide de l'offre de crédits des banques (entre 1995 et 2005).



La croissance des encours des prêteurs institutionnels (et établissements non installés) a sensiblement ralenti au cours de l'année 2016 (+1,5 % à fin décembre 2016) alors qu'elle dépassait un rythme annuel de +8 % entre 2011 et 2015. La croissance des encours des autres établissements bancaires installés s'établit inversement à plus de 3 % à fin 2016, alors que ceux-ci se contractaient encore en début 2015.

être cédés à des investisseurs. Cette opération s'effectue via un fonds commun de créances qui reçoit les paiements effectués par les emprunteurs initiaux et dont les parts négociables sont émises dans des conditions adaptées aux besoins des marchés financiers. Elle présente l'intérêt d'être à la fois une source de financement et un outil de gestion de bilan pour les établissements de crédit qui la mettent en place. La qualité intrinsèque des créances apportées est toutefois fondamentale dans l'approche en termes de risques transférés, comme les déboires enregistrés sur les marchés financiers à compter de l'été 2007 en liaison avec les crédits *subprimes* américains l'ont rappelé. Ces encours n'intègrent pas, par contre, les portefeuilles de créances douteuses cédés à des cabinets de recouvrement, opérations réalisées régulièrement ces dernières années par plusieurs établissements bancaires de la place.

## Crédits totaux consentis par l'ensemble des établissements de crédit

(millions d'euros)	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2016
Concours totaux (tous EC)	4 655	6 473	8 655	12 274	17 465	20 096	20 620
Variation annuelle	11,1 %	6,5 %	6,3 %	11,3 %	1,5 %	5,6 %	2,6 %
Part des crédits distribués par les établissements de crédit locaux							
en % des crédits totaux	<i>n.d</i>	<i>n.d</i>	97,2 %	99,5 %	95,9 %	94,9 %	95,7 %
Part des crédits distribués par les prêteurs institutionnels et HZE							
en % des crédits totaux	35,4 %	39,9 %	32,8 %	24,3 %	26,3 %	34,9 %	34,5 %

nd: non disponible

Source : IEDOM

### 2.1.1 Part des créances douteuses dans l'ensemble des concours

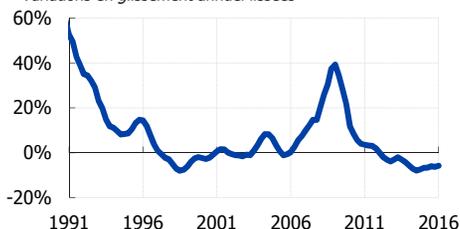
L'année 2016 marque un nouveau recul de l'encours de créances douteuses porté par l'ensemble des établissements bancaires et financiers de la place (-4,6 % après -4,9 % en 2015 et -9,9 % en 2014), qui s'éloigne de la barre du milliard d'euros, à 910 millions d'euros à fin décembre 2016 après 954 millions d'euros à fin décembre 2015.

L'encours des créances douteuses brutes diminue de 44 millions d'euros en 2016, après avoir reculé de 50 millions d'euros en 2015 et de 111 millions d'euros en 2014. Par rapport au plus haut atteint en juin 2012 où ils atteignaient 1 189 millions d'euros, les douteux s'inscrivent en recul de 279 millions d'euros. Au-delà d'une tendance à l'assainissement des portefeuilles des établissements financiers, cette baisse est à relier à des cessions de portefeuilles de créances douteuses à des cabinets de recouvrement par plusieurs établissements de la place.

Le poids des crédits non performants au sein des encours bruts de crédits totaux consentis à la clientèle par l'ensemble des établissements bancaires ou financiers recule de 34 points en 2016 (après -52 points en 2015 et -71 points en 2014) pour s'établir à 4,4 %. Depuis 2012, la baisse est de 221 points (maximum de 6,6 % à juin 2012). Il demeure cependant à un niveau plus élevé qu'avant le déclenchement de la crise financière (3,8 % fin 2007).

#### Créances douteuses brutes totales

Variations en glissement annuel lissées



Source : IEDOM

#### Poids des créances douteuses brutes

En % des concours bruts totaux



Source : IEDOM

Cette baisse masque néanmoins une situation plus contrastée pour les établissements bancaires ou financiers installés localement ; les prêteurs institutionnels ne déclarant pas ou très peu de créances douteuses. Les établissements bancaires ou financiers de la place affichent ainsi un taux de risque plus élevé que la moyenne affichée (5,8 % à fin 2016), en baisse cependant de 47 points entre 2015 et 2016 (après -72 points l'année précédente et -243 points par rapport à son niveau maximum de juin 2012 où il atteignait 8,24 %<sup>1</sup>).

<sup>1</sup> Il ne s'agit bien sûr pas de son plus haut niveau historique. Les établissements financiers installés localement ont affiché un plus haut niveau historique de taux de créances douteuses brutes de 12,35 % en septembre 1996, tandis que le système bancaire dans son ensemble a affiché son plus haut taux de douteux de 8,65 % également en septembre 1996.

Cette baisse masque néanmoins une situation plus contrastée pour les établissements bancaires ou financiers installés localement ; les prêteurs institutionnels ne déclarant pas ou très peu de créances douteuses. Les établissements bancaires ou financiers de la place affichent ainsi un taux de risque plus élevé que la moyenne affichée (5,8 % à fin 2016), en baisse cependant de 47 points entre 2015 et 2016 (après -72 points l'année précédente et -243 points par rapport à son niveau maximum de juin 2012 où il atteignait 8,24 %<sup>1</sup>).

### Part des créances douteuses dans l'ensemble des concours (toutes zones)

(millions d'euros)	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2016
Créances douteuses brutes	162	455	484	529	1 113	954	910
Variation annuelle	37,2 %	8,1 %	-2,6 %	-0,4 %	11,9 %	-4,9 %	-4,6 %
Taux de provisionnement	47,9 %	62,1 %	61,4 %	65,8 %	55,2 %	53,4 %	49,1 %
Douteux en % des concours bruts	3,5 %	7,0 %	5,6 %	4,3 %	6,4 %	4,7 %	4,4 %
Décomposition par agent économique des créances douteuses nettes (toutes zones)							
Entreprises	<i>n.d</i>	74,4 %	67,0 %	61,2 %	77,9 %	73,6 %	74,9 %
Ménages	<i>n.d</i>	22,9 %	28,2 %	35,0 %	21,2 %	26,0 %	22,9 %

Source : IEDOM

Les créances douteuses nettes s'établissent pour leur part à 464 millions d'euros à fin décembre 2016, contre 444 millions d'euros à fin 2015, soit une hausse de 4,3 % sur un an (après +1,6 % l'année précédente). Le risque net résiduel<sup>2</sup> sur la clientèle des entreprises progresse sensiblement en 2016 (+6,3 %), tout comme en 2015 (+3,6 %), alors qu'il avait enregistré un recul marqué en 2014 (-12,6 %). Le risque net résiduel sur la clientèle des ménages continue inversement de ralentir en 2016 (-8,3 %) tout comme les années précédentes (-3,2 % en 2015 et -0,9 % en 2014). Les autres clientèles ne représentent qu'une faible proportion de créances douteuses (10,1 millions d'euros en 2016 après 1,8 million d'euros en 2015). Le taux de provisionnement des créances douteuses brutes déclarées par l'ensemble des établissements de crédit diminue mathématiquement en 2016 (49,1 % après 53,4 % en 2015 et 56,4 % en 2014) en raison des cessions intervenues de portefeuille de douteux aux probabilités de recouvrement moins élevées et donc préalablement fortement provisionnées.

### 2.1.2 Évolution et répartition de l'ensemble des créances saines par agent économique

Après de nombreuses années de croissance atone des encours de crédits à la clientèle, postérieurement à la crise de 2009, la place enregistre une accélération de l'offre de financements depuis 2014, principalement portée par les crédits consentis par les prêteurs institutionnels, en direction de l'investissement public et social.

Les encours de crédits sains consentis par l'ensemble des établissements de crédit de la place progressent de 3,0 % en 2016 (+569 millions d'euros), après +6,1 % en 2015 (+1 009 millions d'euros), et +3,1 % en 2014 (+540 millions d'euros). La progression enregistrée en 2016 est ainsi comparable à celle de 2014, et deux fois plus faible que l'année précédente. Toutefois, la hausse de 2015 s'expliquait pour partie par une forte hausse des décaissements de crédits en faveur des collectivités locales, notamment pour le financement la Nouvelle route du littoral, qui avait fortement impacté les encours de fin 2015.

<sup>1</sup> Il ne s'agit bien sûr pas de son plus haut niveau historique. Les établissements financiers installés localement ont affiché un plus haut niveau historique de taux de créances douteuses brutes de 12,35 % en septembre 1996, tandis que le système bancaire dans son ensemble a affiché son plus haut taux de douteux de 8,65 % également en septembre 1996.

<sup>2</sup> Restant après provisionnement.

En 2016, c'est essentiellement le financement des collectivités locales et des SEM par les prêteurs institutionnels qui a ralenti (hausse de 200 millions d'euros en 2016 contre +700 millions d'euros en 2015), tandis que les crédits aux entreprises (+2,4 % en 2016) et aux ménages (+5,1 %) continuent de croître.

### Répartition de l'ensemble des concours sains par agent économique

(millions d'euros)	2000	2005	2010	2012	2013	2014	2015	2016
Crédits sains totaux distribués par l'ensemble des E.C locaux et hors zone								
Encours total	8 170	11 745	16 352	17 161	17 492	18 032	19 141	19 710
Variation annuelle	6,8 %	11,9 %	0,8 %	2,0 %	1,9 %	3,1 %	6,1 %	3,0 %
(dt) Ménages (1)	35,5 %	40,5 %	40,1 %	40,8 %	40,5 %	40,0 %	39,5 %	40,3 %
(dt) Entreprises (1)	49,9 %	46,7 %	44,7 %	44,1 %	44,4 %	45,2 %	44,5 %	44,3 %
(dt) Collectivités locales	12,4 %	10,2 %	11,8 %	11,8 %	11,2 %	11,1 %	12,0 %	11,6 %

(1) y compris les crédits titrisés

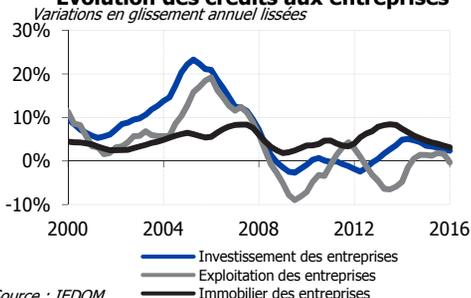
Source : IEDOM

### Des encours de crédit aux entreprises en hausse modérée

L'encours sain de crédits consentis aux entreprises (sociétés non financières et entrepreneurs individuels) par l'ensemble des établissements de crédit s'établit à 8 728 millions d'euros à fin décembre 2016, en hausse de 205 millions d'euros par rapport à 2015 (+2,4 %) soit un rythme en ralentissement par rapport aux années précédentes (+4,6 % en 2015 soit +374 millions d'euros et 4,5 % en 2015, soit +351 millions d'euros).

Les entreprises sont toujours la première clientèle du système bancaire réunionnais et captent près de la moitié (44,3 %) des concours sains totaux octroyés dans le département. Le financement de l'exploitation des entreprises s'inscrit en net repli en 2016 (-3,2 % soit -35,7 millions d'euros), à l'opposé de son évolution de l'année précédente (+9,5 % soit +96,8 millions d'euros). Malgré une forte progression de l'affacturage (+22,0 % soit +43,6 millions d'euros), les autres formes de financement à court terme s'inscrivent en recul, notamment les crédits de trésorerie (-6,8 % soit -39,9 millions d'euros) et les découverts en compte (-15,6 % soit -37,4 millions d'euros). Les hausses du financement de l'investissement des entreprises (+4,0 % entre 2015 et 2016 soit +144,3 millions d'euros) et du financement de l'immobilier (+3,0 % soit +115,3 millions d'euros) permettent de compenser ce recul, sans toutefois égaler la croissance des financements enregistrée en 2015.

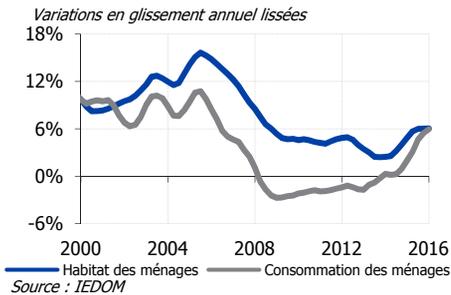
### Évolution des crédits aux entreprises



## Des crédits aux ménages tirés à la fois par l'immobilier et la consommation

Les crédits aux ménages s'établissent pour leur part à 7 948 millions d'euros à fin décembre 2016, en hausse de 384,3 millions d'euros par rapport à fin décembre 2015 (soit +5,1 %), soit un rythme plus rapide que les années précédentes (+357,5 millions d'euros entre 2014 et 2015 et +119,8 millions d'euros entre 2013 et 2014).

### Évolution des crédits aux ménages



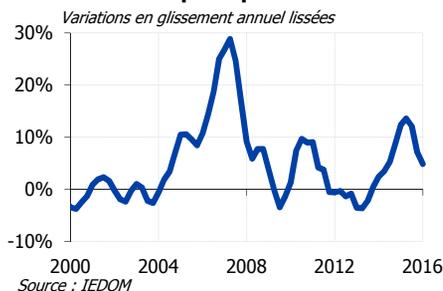
Les deux principales composantes des financements des ménages s'inscrivent en accélération. Le financement de l'habitat continue de progresser régulièrement, après avoir ralenti en 2013 et 2014. Leur hausse sur un an s'établit à 288,3 millions d'euros à fin 2016 (soit +4,9 %), après +328,6 millions d'euros à fin 2015 (soit +5,9 %) et +111,3 millions d'euros à fin 2014 (+2,0 %). L'activité retrouve ainsi son niveau de 2012 (+297 millions d'euros), mais l'on reste légèrement en deçà des niveaux de croissance des encours des années antérieures à 2007 (supérieur à +400 millions d'euros par an).

L'activité de financement reste marquée par les rachats ou renégociations de taux des crédits immobiliers déjà consentis, mais la faiblesse historique des taux d'intérêt et l'allongement de la durée des prêts aident au redémarrage du marché immobilier.

L'année 2016 a été par contre marquée par une reprise vigoureuse du financement de la consommation des ménages, après pratiquement une décennie de recul puis de stagnation de cette composante de l'endettement des ménages auprès des banques de la place. Les crédits à la consommation des ménages augmentent ainsi de +6,2 % entre 2015 et 2016 (soit +98,9 millions d'euros), en nette accélération par rapport aux années passées (+1,4 % entre 2014 et 2015 soit +22,8 millions d'euros et +0,5 % entre 2013 et 2014 soit +7,9 millions d'euros). À noter que sur la période 2008-2013, les encours de financement de la consommation des ménages avaient diminué de 12,2 %, passant de 1 775 millions d'euros au plus haut en septembre 2008 à 1 558 millions d'euros en mars 2014.

## Un recul des concours consentis aux collectivités locales après la forte croissance enregistrée en 2015

### Crédits aux collectivités publiques



Les crédits consentis aux collectivités locales par l'ensemble des établissements de crédit intervenant dans le département s'établissent à 2 284 millions d'euros à fin décembre 2016, en très léger recul (-0,4 % soit -9,7 millions d'euros) par rapport à décembre 2015. Cette stagnation fait suite à une très forte progression en 2015, plus particulièrement au cours du quatrième trimestre (+14,6 % soit +291,9 millions d'euros), qui s'expliquait notamment par le déblocage d'une tranche de financement pour la Nouvelle route du littoral. L'évolution de ces encours est particulièrement heurtée, avec des hausses importantes fin 2007, fin 2011 et fin 2015.

Comme chaque année, les évolutions des crédits consentis aux collectivités locales sont également affectées par la gestion active de leur dette par certaines collectivités locales, ce qui induit une hausse des encours à certaines périodes de l'année (régulièrement au quatrième trimestre de l'année) et des baisses en début d'année civile.

En conclusion, après plusieurs années de dégradation de l'activité économique, de montée de la vulnérabilité des emprunteurs, et de vigilance accrue des établissements bancaires ou financiers dans les octrois de concours, la place bancaire réunionnaise semble être entrée dans une nouvelle phase de croissance de son activité de financement de l'économie. Dans un territoire caractérisé par une forte intermédiation bancaire de son économie, ce regain d'activité de la sphère bancaire accompagne, mais aussi permet le déploiement de l'amélioration conjoncturelle observée depuis 2014. Une partie de cette croissance d'activité demeure dépendante des financements consentis par les prêteurs institutionnels en direction de quelques collectivités locales ou de quelques entreprises du logement social.

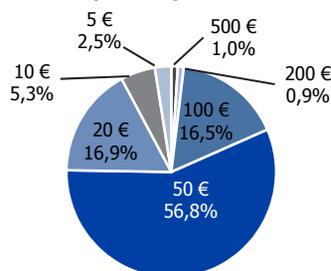
### 3. La circulation fiduciaire

Les signes monétaires, billets et pièces, qui ont cours légal dans les départements d'Outre-mer et dans la collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon sont ceux qui circulent en France métropolitaine et dans la zone euro. Ils sont mis en circulation dans chaque département et collectivité, par l'Institut d'émission des départements d'Outre-mer agissant pour le compte de la Banque de France pour les billets, et pour le compte du Trésor pour les pièces métalliques. Comme pour cette dernière en métropole, 100 % des billets neufs et 80 % des billets remis en circulation proviennent de l'IEDOM à La Réunion. Leur distribution au public est effectuée par les banques commerciales par l'intermédiaire des distributeurs automatiques (en majorité) ou via certains de leurs guichets en agence. À La Réunion, une partie du recyclage et de la remise en circulation des coupures est réalisée par le Crédit Agricole, la Banque Postale, la BNP, ainsi que certains convoyeurs de fonds. Toutefois, cette opération qui consiste en un tri des billets usés collectés et un reconditionnement pour une remise en circulation de ceux qui répondent aux normes de qualité, s'effectue principalement en interne à l'IEDOM ou sous son autorité permanente en externe.

#### 3.1. LES BILLETS

La Réunion se caractérise par des flux de versements et de prélèvement fiduciaires dynamiques. En 2016, 113,4 millions de signes monétaires ont été émis dans le département, et 107,6 millions ont été retirés de la circulation. Cela représente une émission nette de 5,8 millions de billets et une valeur cumulée totale de 245 millions d'euros. Malgré une baisse en valeur et en volume des prélèvements et des versements de billets, l'émission nette en volume a augmenté de 14,5 % en 2016, alors que dans le même temps elle a diminué de 6,8 % en valeur a diminué. Ce phénomène est dû à l'annonce de la BCE en mai 2016 de l'arrêt de la fabrication du billet de 500 € et l'interruption de son émission d'ici fin 2018 (les billets en circulation conserveront toutefois leur cours légal). Par conséquent, le volume de cette coupure a diminué de 4,5 % au cours de l'année, tandis que le volume des coupures de 50 €, 20 € et 10 €

**Émission nette cumulée de billets en volume par coupure en 2016**



Source: IEDOM

en valeur a diminué. Ce phénomène est dû à l'annonce de la BCE en mai 2016 de l'arrêt de la fabrication du billet de 500 € et l'interruption de son émission d'ici fin 2018 (les billets en circulation conserveront toutefois leur cours légal). Par conséquent, le volume de cette coupure a diminué de 4,5 % au cours de l'année, tandis que le volume des coupures de 50 €, 20 € et 10 €

ont le plus augmenté pour compenser cette baisse (respectivement +10,5 %, +9,2 % et +8,5 % en un an).

L'émission nette cumulée de billets depuis l'origine de la mise en circulation de l'euro (1<sup>er</sup> janvier 2002) dans le département atteint ainsi 73,3 millions de coupures à fin 2016, pour une valeur cumulée théorique (car les flux de billets échangés avec les territoires voisins ou les pays de la Zone Euro à l'occasion des mouvements de voyageurs ne peuvent être chiffrés) en circulation de près de 4,1 milliards d'euros. Le billet moyen est égal à 55,8 euros (équivalent à la moyenne de la zone euro) et le billet de 50 euros est prédominant puisqu'il représente 56,8 % des coupures en circulation.

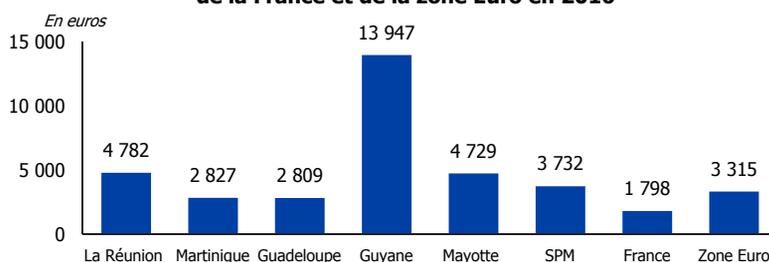
#### Émission, retraits et circulation de billets libellés

(euros)		2002	2006	2010	2014	2015	2016	Var.
En nb. (en milliers)	Billets émis	86 966	92 530	99 066	112 411	113 982	113 398	-0,5%
	Billets retirés	78 450	87 906	94 459	108 267	108 941	107 626	-1,2%
	<b>Émission nette annuelle</b>	<b>8 516</b>	<b>4 624</b>	<b>4 607</b>	<b>4 144</b>	<b>5 041</b>	<b>5 772</b>	14,5%
	Circulation en fin d'année	12 479	25 146	43 009	62 530	67 571	73 343	8,5 %
En valeur (en millions d'euros)	Billets émis	2 637	3 107	3 165	3 402	3 446	3 394	-1,5%
	Billets retirés	2 179	2 843	2 906	3 146	3 183	3 149	-1,1%
	<b>Émission nette annuelle</b>	<b>458</b>	<b>264</b>	<b>259</b>	<b>256</b>	<b>263</b>	<b>245</b>	-6,8%
	Circulation en fin d'année	544	1 437	2 504	3 561	3 824	4 069	6,4 %
Émission nette par habitant (€)		734	1 437	2 504	4 243	4 527	4 782	5,6 %

Source: IEDOM

L'émission nette cumulée à La Réunion correspond à environ 21 % de son PIB en 2015, ce qui est nettement au-dessus de la France entière (5 %) et des Antilles (12 %), mais largement inférieur à la Guyane (84 %). L'émission nette cumulée par habitant s'élève globalement à 4 782 euros par habitant, ce qui est là encore bien plus important que la moyenne française, de la zone Euro et des autres DOM, à l'exception une nouvelle fois de la Guyane.

#### Émission nette cumulée par habitant en comparaison des autres DOM, de la France et de la zone Euro en 2016



Source: IEDOM, Banque de France, BCE

La forte utilisation de l'argent liquide (cf. Note Express 358 «L'argent liquide et les Réunionnais») et notamment de billets ayant une valeur faciale relativement élevée traduit l'importance de la thésaurisation et de l'utilisation de ce moyen de paiement pour le règlement de transactions courantes et probablement informelles. La monnaie fiduciaire offre un gage de sécurité, de facilité d'accès et d'utilisation ainsi qu'une absence de coût direct appréciée des Réunionnais. Le taux de chômage élevé, associé à une précarité importante se traduisent par des pics de prélèvement d'espèce coïncidant avec les dates de versement des prestations sociales et du RSA. Par ailleurs, un retard en matière d'alphabétisation ainsi qu'un taux d'équipement internet et informatique plus faible qu'en métropole peuvent expliquer la préférence pour ce moyen de paiement. En parallèle, il existe probablement une fuite de billet vers les pays voisins,

notamment à Madagascar et aux Comores où l'euro, monnaie forte de référence internationale, est utilisé à des fins de thésaurisation et de transaction.

Pour autant, si le montant total de la monnaie fiduciaire en circulation à la fin de chaque année est en progression depuis 2002, le taux de croissance annuelle ralentit chaque année : +6,4 % de la valeur totale de la monnaie fiduciaire en circulation en 2016, alors que la moyenne décennale s'établit à +11,0 % par an. Ce ralentissement se fait en parallèle au développement de la bancarisation qui a un impact structurel sur cette tendance de fond.

### LES NOUVEAUX BILLETS DE LA SÉRIE EUROPE

La BCE a lancé en 2013 la nouvelle série de billets « Europe », mise au point à partir de la technologie la plus récente afin de renforcer les signes de sécurité. Certains signes ont été ajoutés ou perfectionnés (portrait d'Europe représentée en filigrane et en hologramme, motifs en reliefs, bande holographique sur le nombre émeraude), d'autres signes ne sont visibles que sous lampe UV.

Après avoir mis en circulation les nouveaux billets et remplacé peu à peu les anciennes coupures de 5, 10 et 20 euros en 2013, 2014 et 2015, la BCE introduit le nouveau billet de 50 euros en avril 2017.

## 3.2. LES PIÈCES

En 2016, 32 millions de pièces en euros ont été émises par l'IEDOM à La Réunion et 7,5 millions ont été retirées de la circulation, ce qui représente une émission nette de 24,6 millions de pièces pour une valeur de 2,6 millions d'euros sur la période. Au 31 décembre 2016, le montant cumulé des émissions nettes s'élève ainsi à 388,2 millions de pièces euros pour une valeur cumulée de 47,1 millions d'euros. L'émission nette cumulée de pièces par habitant ressort ainsi à 55 euros à La Réunion.

Les anciennes pièces en francs sont privées de cours légal depuis le 17 février 2005, tandis que les anciens billets en francs sont privés de cours légal depuis le 17 février 2012.

#### Émissions, retraits et circulation de pièces en euros

		2002	2006	2010	2014	2015	2016	16/15
<i>En nb. (en milliers)</i>	Pièces émises	46 790	33 660	35 027	34 870	36 646	32 230	-12,0 %
	Pièces retirées	21 200	11 960	11 531	12 073	11 652	7 576	-35,0 %
	<b>Émission nette annuelle</b>	<b>25 590</b>	<b>21 700</b>	<b>23 495</b>	<b>22 797</b>	<b>24 994</b>	<b>24 655</b>	-1,4 %
	Circulation en fin d'année	73 520	158 697	250 626	338 642	363 636	388 291	6,8 %
<i>En valeur (en millions)</i>	Pièces émises	12,0	7,9	8,2	8,6	8,5	7,3	-13,8 %
	Pièces retirées	11,3	6,0	5,6	6,7	6,6	4,7	-28,1 %
	<b>Émission nette annuelle</b>	<b>0,7</b>	<b>1,9</b>	<b>2,6</b>	<b>1,9</b>	<b>1,9</b>	<b>2,6</b>	35,9 %
	Circulation en fin d'année	17,5	25,1	34,2	42,6	44,5	47,1	5,8 %
Émission nette par habitant (€)		24	32	42	50	53	55	4,4 %

Source: IEDOM

## 4. Les tendances du financement des secteurs d'activité

Les données présentées ci-dessous sont issues du Service Central des Risques (SCR) de la Banque de France et retracent la répartition par secteur d'activité d'une partie importante<sup>1</sup> des

<sup>1</sup> Sont déclarés au SCR tous les encours de crédits aux entreprises supérieurs à un seuil de 25 000 euros. Le champ des concours étudiés dans cette partie diffère par conséquent sensiblement de celui des concours consentis à la clientèle étudié dans une partie précédente, puisque les périmètres de déclaration sont différents (seuils déclaratifs, prise en compte des douteux) et que les crédits consentis aux ménages ainsi que les crédits consentis aux entrepreneurs individuels à titre personnel ne sont pas retenus.

crédits distribués par les établissements de crédit (qu'ils soient ou non installés localement) aux entreprises dont le siège social se situe dans le département ainsi qu'en faveur des collectivités publiques.

### Risques totaux déclarés pour La Réunion au SCR de la Banque de France

en millions d'euros	déc-11	déc-12	déc-13	déc-14	déc-15	déc-16
Risques totaux déclarés	9 833,6	9 876,5	10 091,2	10 547,3	11 335,3	11 801,0
(dt) Poids des crédits à terme	83,6 %	85,4 %	86,0 %	86,0 %	86,8 %	88,2 %

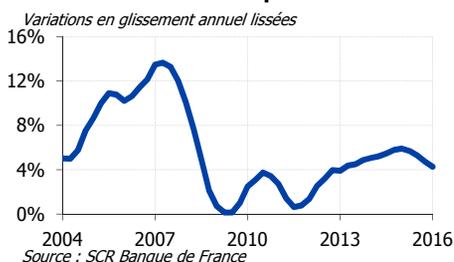
Source : SCR Banque de France

L'encours des financements consentis aux entreprises et collectivités déclaré au SCR (hors engagements hors bilan) s'établit à 11,8 milliards d'euros à fin décembre 2016, en hausse de 4,1 % sur l'année (après +7,5 % en 2015), tiré par la hausse des risques déclarés pour les administrations publiques.

L'analyse de la répartition par maturité de l'encours total met en avant la forte prépondérance des crédits à moyen et long terme (88,2 % à fin décembre 2016 après 86,8 % à fin décembre 2015). Le poids des financements à court terme s'élève pour sa part à 8,3 % en décembre 2016 contre 9,6 % en décembre 2015. Le solde est constitué des encours de crédit-bail et de créances titrisées.

Les plus fortes progressions d'encours concernent les secteurs des activités financières et d'assurance (+15,9 % en 2016 soit +50,6 millions d'euros), de la santé humaine et de l'action sociale (+9,5 % soit +50,2 millions d'euros). Le secteur des administrations publiques, dont les encours avaient progressé très fortement l'année précédente (+18,7 % soit +355 millions d'euros entre 2014 et 2015), enregistre une progression des risques beaucoup plus mesurée en 2016 (+1,1 % soit +25,5 millions d'euros). Les activités immobilières et de construction progressent plus significativement (+3,3 % soit +190,1 millions d'euros).

### Évolution des risques totaux



Les risques les plus importants portés par le système bancaire réunionnais sont toujours concentrés sur les secteurs de l'immobilier et de la construction (5,7 milliards d'euros, soit 48,7 % des risques recensés au SCR contre 49,0 % en 2015), des administrations publiques (2,3 milliards d'euros, soit 19,3 % du total), du commerce et de la réparation automobile (0,8 milliard d'euros, soit 6,4 % du total) et enfin de la santé et de l'action sociale (0,6 milliard d'euros, soit 4,9 % du total).

### Risques SCR portés par les principaux secteurs d'activité

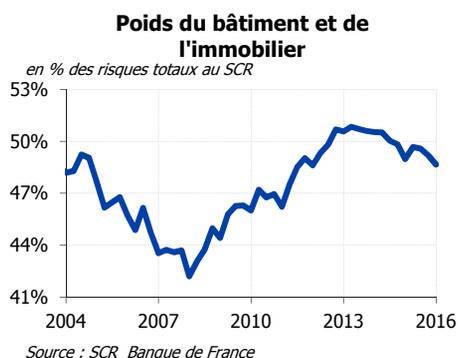
(% des risques totaux)	déc-11	déc-12	déc-13	déc-14	déc-15	déc-16
Activités immobilières & construction	46,2 %	48,6 %	50,6 %	50,5 %	49,0 %	48,7 %
Administration publique	17,7 %	17,9 %	18,1 %	18,0 %	19,8 %	19,3 %
Commerce & réparation automobile	7,4 %	7,1 %	6,8 %	6,4 %	6,4 %	6,4 %
Santé humaine et action sociale	7,5 %	5,4 %	5,0 %	4,9 %	4,7 %	4,9 %
Activités financières et d'assurance	3,4 %	3,2 %	2,8 %	2,6 %	2,8 %	3,1 %
Industrie manufacturière	2,1 %	2,1 %	1,9 %	2,1 %	1,9 %	1,7 %
Agriculture, sylviculture et pêche	1,9 %	1,7 %	1,8 %	1,7 %	1,6 %	1,5 %
Autres secteurs	13,8 %	14,1 %	13,1 %	13,7 %	13,8 %	14,4 %

Source : SCR Banque de France

## 4.1. LES RISQUES SUR LES SECTEURS DE L'IMMOBILIER ET DE LA CONSTRUCTION

L'encours des risques de crédit portés sur le secteur de l'immobilier et de la construction à La Réunion représente presque la moitié du total des risques bancaires déclarés. Cet encours s'établit à 5,7 milliards d'euros en fin d'année 2016, en hausse de 3,3 % par rapport à 2015 : un rythme en léger retrait par rapport aux années précédentes (+4,2 % en 2015, +4,4 % en 2014 et +6,5 % en 2013).

Le poids des risques de ces deux secteurs d'activité diminue légèrement depuis trois ans, passant de 50,6 % fin 2013 à 48,7 % fin 2016. Après une période de baisse de 2002 à 2008 liée à la croissance dans les autres secteurs, le poids de ces deux secteurs a fortement progressé jusqu'en 2013, en raison des encours de risques portés sur les principales sociétés d'économie mixte (SEM)<sup>1</sup> du département, pour le financement de leurs programmes de logements sociaux (LODEOM). Ces dernières représentent ainsi 63,0 % des concours consentis aux deux secteurs d'activité fin 2016 (contre 50,7 % en 2009) et 30,7 % des risques totaux (contre 22,5 % en 2009) portés par l'ensemble du système bancaire réunionnais (hors ménages). Hors SEM, le secteur de l'immobilier et de la construction ne représente plus qu'un encours de risques de 2,1 milliards d'euros en 2016, soit 18,0 % des risques totaux déclarés.



### Risques déclarés sur les secteurs de l'immobilier et de la construction

(millions d'euros)	déc-11	déc-12	déc-13	déc-14	déc-15	déc-16	Var.
Risques déclarés sur le secteur	4 545,5	4 801,4	5 103,3	5 329,6	5 552,0	5 742,1	3,4 %
(dt) Poids des crédits à terme	86,2 %	89,3 %	90,1 %	91,9 %	92,2 %	92,2 %	0,0 pt
(dt) Encours portés sur les SEM	2 413,5	2 656,7	3 034,8	3 258,4	3 469,3	3 619,6	4,3 %
en % des risques du secteur	53,1 %	55,3 %	59,5 %	61,1 %	62,5 %	63,0 %	0,5 pt
(dt) Encours portés hors SEM	2 132,0	2 144,7	2 068,5	2 071,1	2 082,7	2 122,5	1,9 %

Source : SCR Banque de France

## 4.2. LES RISQUES SUR LES SECTEURS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Avec un encours de 963 millions d'euros à fin décembre 2016 (en hausse de 2,6 % sur un an après +4,1 % l'année précédente), les secteurs de l'industrie et du commerce ne concentrent qu'une proportion assez faible (8,2 % à fin 2016 après 8,3 % un an auparavant) de l'ensemble des risques déclarés au SCR de la Banque de France pour le département.

Leur part dans les risques totaux n'a cessé de régresser depuis la crise financière de 2007, passant notamment d'un maximum de 12,9 % en 2008 à 10,3 % en 2010 et 8,2 % aujourd'hui. En particulier, le poids de l'industrie dans les risques totaux déclarés dans le département a fortement régressé, passant de 5 % en décembre 2002 à tout juste 2 % aujourd'hui.

### Risques déclarés sur le secteur de l'industrie et du commerce

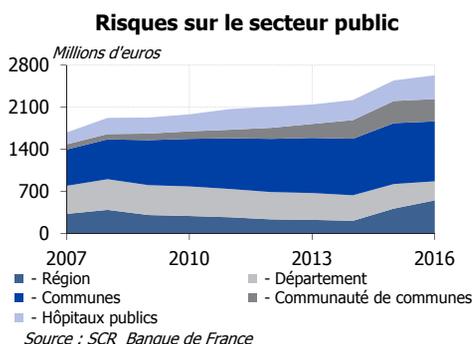
en millions d'euros	déc-11	déc-12	déc-13	déc-14	déc-15	déc-16	Var.
Risques totaux	931,0	903,6	876,3	901,5	938,4	962,9	2,6 %
(dt) Poids des crédits à terme	50,4 %	50,1 %	50,0 %	49,6 %	47,6 %	46,4 %	-1,2 pt

Source : SCR Banque de France

<sup>1</sup> SHLMR, SIDR, SEMAC, SODIAC, SEDRE, SODEGIS et SEMADER (et SEMPRO avant 2006 avant sa fusion avec la SHLMR).

Les crédits à terme représentent une proportion assez limitée des crédits totaux consentis à ces secteurs (46,4 % en 2016), inférieure aux moyennes constatées dans les autres secteurs d'activité. Le secteur du commerce est en effet un important consommateur de financements bancaires à court terme.

### 4.3. LES RISQUES SUR LE SECTEUR PUBLIC LOCAL



Le secteur public local (qui ne recouvre pas uniquement les collectivités locales, mais également les hôpitaux publics et les centres d'action sociale des communes<sup>1</sup>) présente un encours total de risques bancaires de 2,6 milliards d'euros à fin décembre 2016, en hausse de 3,4 % sur un an (contre +14,7 % à fin 2015 et +3,5 % à fin 2014). Il représente 22,3 % de l'ensemble des risques déclarés à fin 2016 (contre 22,5 % à fin 2015 et 21,1 % à fin 2014).

La forte progression des risques sur le secteur à la fin de l'année précédente était atypique, s'expliquant par une hausse de l'endettement de la Région Réunion, dans le cadre du déblocage d'une partie du financement de la Nouvelle Route du Littoral.

Au sein du secteur public local, on distingue cinq types d'établissements : le Conseil régional et le Conseil général, les communes, les communautés de communes ou d'agglomérations et les syndicats mixtes, et enfin les établissements hospitaliers publics.

#### Risques déclarés sur le secteur public local

(millions d'euros)	déc-11	déc-12	déc-13	déc-14	déc-15	déc-16	Var.
Risques totaux	2 071,3	2 109,5	2 146,3	2 220,9	2 546,8	2 632,8	3,4 %
(dt) Poids des crédits à terme	98,4 %	98,9 %	98,7 %	96,1 %	95,9 %	98,7 %	2,8 pt
Poids dans les risques totaux	21,1 %	21,4 %	21,3 %	21,1 %	22,5 %	22,3 %	-0,2 pt

#### Décomposition des risques déclarés sur le secteur public local par bénéficiaire

Région	271,6	238,2	230,6	214,9	416,8	551,9	32,4 %
Département	469,9	453,3	444,4	422,7	407,4	318,8	-21,8 %
Communes	842,8	884,7	916,1	939,1	1 013,1	993,9	-1,9 %
Communauté de communes	141,9	182,9	232,1	311,3	366,3	371,3	1,3 %
Hôpitaux publics	345,1	350,4	323,2	333,0	343,2	396,9	15,7 %

#### Parts de marché des principaux intervenants

- Afd	20,9 %	22,9 %	26,1 %	27,7 %	27,4 %	28,7 %	1,3 pt
- Cdc	8,4 %	11,7 %	13,7 %	15,1 %	22,5 %	24,1 %	1,6 pt
- Dexia & SFIL	34,9 %	32,3 %	29,1 %	26,5 %	22,6 %	20,0 %	-2,5 pt
- Crcamr	15,7 %	15,9 %	14,5 %	14,0 %	12,8 %	10,2 %	-2,7 pt
- Cepac & BPCE Iom	14,3 %	13,7 %	13,1 %	12,2 %	10,7 %	15,1 %	4,4 pt
- Autres prêteurs	5,8 %	3,5 %	3,4 %	4,5 %	4,0 %	1,9 %	-2,1 pt

Source : SCR Banque de France

En lien avec le financement de la Nouvelle route du littoral, les risques portés sur la Région continuent de progresser assez fortement en 2016 : +32,4 %, soit +135 millions d'euros,

<sup>1</sup> Le secteur public local diffère ainsi des risques mentionnés dans le secteur d'activité « Administrations publiques » du SCR ou de la clientèle des administrations publiques dans les concours consentis.

après +93,9 % en 2015). Ces encours de risques ne concernent que les tranches de concours décaissés, déclarés auprès du Service Central des Risques de la Banque de France<sup>1</sup>.

Le Département accélère sa politique de désendettement engagée les années précédentes (-21,8 % en 2016 après -3,6 % en 2015 et -4,9 % en 2014), après la forte progression des risques enregistrée en 2007 et en 2008.

Les risques portés sur les communes diminuent également en 2016 (-1,9 % après +7,5 % en 2015 et +2,6 % en 2014), tandis que ceux supportés par les communautés de communes et syndicats mixtes progressent légèrement (+1,3 % en 2016 après +17,7 % en 2015 et +34,1 % en 2014). L'endettement des communautés de communes s'établit ainsi à 371 millions d'euros fin 2016 contre 141 millions d'euros en 2011. Celles-ci doivent en effet faire face à des investissements importants en matière environnementale (stations d'épuration et travaux de réseaux de tout-à-l'égout), en substitution des communes.

Enfin, les risques sur les hôpitaux publics ont sensiblement augmenté entre 2015 et 2016 (+15,7 % après +3,1 % en 2015 et +3,0 % en 2014), après plusieurs années de fortes croissances (notamment entre 2006 et 2011 : +112,0 %, soit +182 millions d'euros).

La répartition des engagements des risques entre les différents prêteurs, publics ou privés, intervenant dans le département pour le financement du secteur public local est la suivante : le principal prêteur en 2016, comme en 2015 demeure l'Agence française de développement (AFD) avec une part de marché de 28,7 %, devant la Caisse des dépôts et consignation (24,1 %) et les deux organismes qui constituaient le groupe Dexia<sup>2</sup> précédemment (20,0 %). À noter qu'entre 2006 et 2009, le groupe DEXIA concentrait à lui seul 37,5 % des risques sur le secteur public local de la place. Enfin, avec 15,1 %, la CEPAC est désormais le principal prêteur privé du secteur public dans le département, devant le Crédit Agricole (10,2 %).

## 5. Le surendettement

---

### Hausse des dossiers déposés à la Commission en 2016

Dans le cadre de ses missions de service public, l'IEDOM assure le secrétariat de la Commission de surendettement. Cette commission est compétente pour l'ensemble du département et s'adresse aux particuliers qui sont dans l'impossibilité de faire face à un endettement non professionnel. Elle s'est réunie à douze reprises au cours de l'année 2016. En 2017, l'IEDOM ouvre à Saint-Paul et à Saint-Benoît, un Bureau d'accueil et d'information actif un jour chaque mois, qui permettra, entre autres, de faciliter à la population de l'ouest et de l'est de l'île, les opérations de retrait et de dépôts des dossiers de surendettement ainsi que l'accès à des renseignements portant sur ces procédures.

La Réunion représente 56 % du total des dépôts de dossiers traités par l'ensemble des commissions de surendettement des DOM. 1 281 dossiers de surendettement ont été déposés à La Réunion en 2016, ce qui représente une hausse de 7,9 % par rapport à l'année précédente, et met fin à deux années consécutives de baisse (-8,8 % en 2015 et -9,3 % en 2014). 24 % des dossiers déposés sont des redépôts, en diminution de 2 % par rapport à 2015.

---

<sup>1</sup> La Région Réunion a pu souscrire des concours pour des montants supérieurs, mais non encore décaissés, auprès de la Banque Européenne d'Investissement, par exemple.

<sup>2</sup> Le groupe Dexia a connu des difficultés au cours de la crise financière de 2007. Deux entités de ce groupe intervenaient à La Réunion à cette époque : Dexia Municipal Agency (CIB 14388), devenue depuis la Caisse Française de Financement Local, filiale de la Société de Financement Local (SFIL), détenue par l'État français, la CDC et la Banque Postale - et Dexia Crédit Local de France (CIB 17290).

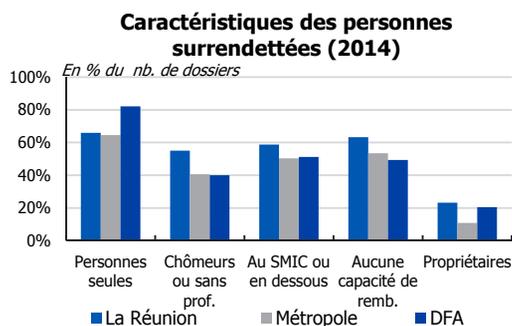
## Données statistiques sur le nombre de dossiers de surendettement traités

(nombre)	2014	2015	2016	Var.15/16
<b>Dossiers déposés</b>	<b>1 301</b>	<b>1 187</b>	<b>1 281</b>	<b>7,9 %</b>
Dossiers recevables et orientés en A ou B	1 022	960	1 049	9,3 %
<b>A- Procédure de réaménagement des dettes (PRCL) dont:</b>	<b>738</b>	<b>625</b>	<b>705</b>	<b>12,8 %</b>
Plans conventionnels conclus	183	155	153	-1,3 %
Mesures imposées et recommandées par les commissions	553	452	476	5,3 %
<b>B- Procédure de rétablissement personnel (PRP)</b>	<b>284</b>	<b>335</b>	<b>344</b>	<b>2,7 %</b>
Dossiers clôturés à la demande du déposant (toutes phases)	285	218	208	-4,6 %
Recommandations homologuées par les juges	519	476	491	3,2 %

Source : Commission de surendettement

En 2016, 1 049 dossiers ont été déclarés recevables et orientés (960 en 2015), soit 81,9 % des déclarations de surendettement. Parmi ceux-ci, 705 ont été orientés en procédure classique, c'est-à-dire en plan de réaménagement de dettes<sup>1</sup>. Cela représente 67,2 % des dossiers recevables contre 65,1 % en 2015 et 72,2 % en 2014. Cette procédure peut donner lieu à un plan conventionnel (153 en 2016 soit 21,7 % des procédures après 24,8 % en 2014 et 2015) si un accord est conclu après des négociations entre le particulier et ses créanciers. 344 dossiers ont, en revanche, été orientés en procédure de rétablissement personnel<sup>2</sup>, soit 32,8 % des dossiers recevables contre 34,9 % en 2015 et 27,8 % en 2014).

### Typologie des surendettés à La Réunion



Source : IEDOM, Banque de France

L'analyse typologique du surendettement basée sur les données de 2014 (cf. Note Expresse 417 « *Le surendettement des ménages réunionnais* », octobre 2016) montre que le profil le plus récurrent à La Réunion est une femme, âgée de 35 à 44 ans et vivant seule. Plus de la moitié des débiteurs surendettés réunionnais sont au chômage ou sans profession, contre 40 % en France métropolitaine et dans les départements français d'Amérique (DFA)<sup>3</sup>. Corollaire de cette situation économique difficile, leurs revenus sont faibles : près de six ménages surendettés sur dix gagnent moins d'un SMIC par mois. 20,5 % ont des ressources inférieures au RSA socle, contre 13 % en France métropolitaine (19,4 % dans l'ensemble des DFA). Ce faible niveau de ressources affecte leurs capacités de remboursement (c'est-à-dire les ressources disponibles diminuées des charges), pour apurer leur passif. Cette situation est très marquée à La Réunion, car les deux tiers des personnes surendettées n'ont aucune capacité de remboursement. Dans le reste de l'Outre-mer, cela concerne moins d'un dossier sur deux (54 % en métropole). Les débiteurs propriétaires réunionnais représentent malgré tout 23,2 % des

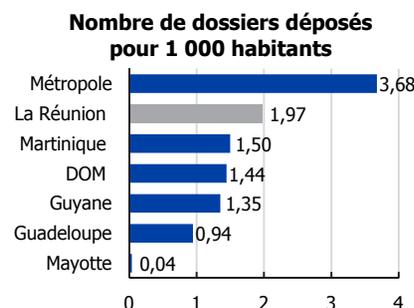
<sup>1</sup> Dans le cas où le règlement total des dettes est possible, un accord peut être négocié entre le particulier et l'ensemble de ses créanciers. Si un arrangement est trouvé, cela peut donner lieu à un plan ou un moratoire sur le remboursement. Si les négociations n'aboutissent pas ou si le particulier ne peut régler qu'en partie ses dettes, des mesures seront imposées ou proposées à ce dernier et à ses créanciers (certaines solutions nécessitent l'accord d'un juge). Le particulier est inscrit au FICP pour une durée maximum de 7 ans.

<sup>2</sup> Si le particulier ne peut pas, même en partie, régler ses dettes, la commission peut proposer au tribunal de les faire effacer, moyennant la vente son patrimoine. Le particulier est inscrit au FICP pour 5 ans.

<sup>3</sup> Le département de Mayotte n'est pas pris en compte dans cette analyse car trop peu de dossiers sont déposés chaque année à la Commission de surendettement.

personnes surendettées, contre 10,8 % en métropole et 20,4 % dans les DFA (cela s'explique par le fait que les ménages modestes ont davantage accès à des logements sociaux grâce à des dispositifs spécifiques. Ils construisent également plus fréquemment sur un terrain familial).

En 2016, la Réunion concentre la moitié des encours de dette des DOM. L'endettement moyen par dossier y est de 39 689 euros contre 42 334 euros en France métropolitaine et 49 490 euros dans les DFA. Un surendetté réunionnais compte en moyenne 7 dettes. Ce nombre est plus élevé dans les DFA (7,7 dettes), et notamment en Guyane avec 9 dettes en moyenne par individu surendetté. Les dettes financières (crédit immobilier, crédit à la consommation et autres dettes bancaires) concentrent 81,6 % des dossiers et 71,6 % des encours de dette globaux. Le montant moyen des dettes immobilières est le plus élevé des dettes financières (90 125 euros en moyenne). Elles représentent 36,9 % des encours de dette contre 32,8 % pour les dettes à la consommation (en 2014, les dettes de la consommation représentaient 40 % de l'endettement global contre 33 % pour les dettes immobilières). Les dettes courantes représentent quant à elles 11,8 % de l'endettement global, ce qui est similaire à la France métropolitaine et aux DFA.



\*Sur une population âgées de 15 ans et plus.  
Sources : IEDOM, Banque de France

Bien que la situation économique et sociale soit globalement plus difficile dans les DOM qu'en métropole, le taux de recours à la procédure de surendettement par habitant sur ces territoires y est considérablement plus faible. À La Réunion on dénombre 1,97 dossier de surendettement déposé pour 1 000 habitants (environ 1 dossier pour 1 000 habitants en 2008), contre 3,68 dossiers pour 1 000 habitants en France métropolitaine. Cela peut s'expliquer par plusieurs raisons. En premier lieu, les spécificités socioculturelles se traduisent par une plus grande réticence de la population à déclarer ses difficultés financières, par souci de confidentialité ou de dignité et ce notamment en raison de l'inscription systématique au Fichiers des incidents de remboursement des crédits aux particuliers au moment du dépôt du dossier. La solidarité familiale ou communautaire, importante sur l'île peut servir quant à elle de protection contre les aléas financiers. Enfin, l'offre de produits financiers plus faible et la précarité importante limitent l'accès au crédit dans le département. Pour autant, le recours à la procédure de surendettement est toutefois plus fréquent que dans les autres DOM, dont la moyenne s'élève à 1,44 dossier pour 1 000 habitants.

### ÉVOLUTIONS LÉGISLATIVES ET PROCÉDURALES

L'article 43 de la loi 2014-344 du 17 mars 2014 applicable depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016, met en place la réduction de la durée légale des mesures, passant de 8 à 7 ans au maximum. Elles peuvent toutefois excéder cette durée lorsqu'elles concernent le remboursement de prêts contractés pour l'achat d'un bien immobilier constituant la résidence principale du débiteur dont elles permettent d'éviter la cession. En 2016, deux nouvelles lois ont été adoptées, pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2018. La loi 2016-1547 du 18 novembre 2016 permet aux commissions d'imposer directement des plans d'effacement sans homologation préalable d'un juge d'instance, dont le champ d'intervention se limite désormais aux recours et contestations. La loi 2016-1691 du 9 décembre 2016 réserve la procédure amiable au seul cas où le débiteur est propriétaire d'un bien immobilier.

L'IEDOM a mis en place en 2016 un portail du surendettement composé de deux volets : le « portail commissaires » qui permet aux intervenants en commission d'examiner les dossiers en séance et le « portail créanciers » qui offrira une dématérialisation complète des échanges aux créanciers ayant opté pour ce service.

## ANNEXES

# Statistiques monétaires et financières

**Tableau 1**  
**Liste des acteurs du système bancaire local**

Dénomination	Capital social	Adresse	Groupe bancaire de référence	Guichets	Dab	Effectifs	Total bilan
<b>LES BANQUES</b>							
BFCOI	16,7 M€	60, rue Alexis de Villeneuve Saint-Denis	Groupe Société Générale	21	53	325	1 474 M€
BNP Paribas - Réunion	24,9 M€	67, rue Juliette. Dodu Saint-Denis	Groupe BNP Paribas	15	38	256	1 230 M€
Banque Postale	2 342,4 M€	31, rue Maréchal Leclercq Saint-Denis	La Poste	97	200	-	4 249 M€
Groupama Banque	104,6 M€	67, rue Robespierre Montreuil	Groupama	-	7	-	0 M€
BPI France Financement	-	1, rue Champ Fleuri Saint-Denis	Groupe BPI France	Salariés et agences de l'AFD			35 M€
<b>LES BANQUES MUTUALISTES ET COOPERATIVES</b>							
BRED Banque Populaire	340,3 M€	18, rue Jean Chatel Saint-Denis	Groupe BPCE	26	55	214	3 766 M€
Caisse d'épargne et de prévoyance Provence-Alpes-Corse (CEPAC)	363,1 M€	55, rue de Paris Saint-Denis	Groupe BPCE	47	132	514	3 309 M€
Caisse régionale de crédit agricole mutuel de la Réunion (CRCAMR)	48,2 M€	Parc Jean de Cambiaire Saint-Denis	Groupe Crédit Agricole	37	155	791	5 337 M€
Casden BP	3,2 M€	40, rue Juliette Dodu Saint-Denis	Groupe BPCE	2	-	-	523 M€
<b>LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT SPECIALISES</b>							
Crédit SOFIDER Océan Indien	40,0 M€	3, rue Labourdonnais Saint-Denis	Groupe BPCE	2	-	37	703 M€
BNP Paribas Factor	-	1, rue de la Martinique Sainte-Clotilde	Groupe BNP Paribas	1	-	5	51 M€
NATIXIS FACTOR	15,0 M€	18, rue Jean Chatel Saint-Denis	Groupe BPCE	1	-	12	75 M€
Compagnie Générale d'Affacturage (CGA)	14,4 M€	21, rue Félix Guyon Saint-Denis	Groupe Société Générale	1	-	9	60 M€
BRED Cofilease	12,2 M€	18, rue Jean Chatel Saint-Denis	Groupe BPCE	1	-	2	65 M€
Agence Française de Développement (AFD)	400,0 M€	1, rue Champ Fleuri Saint-Denis	Groupe AFD	1	-	-	1 260 M€
<b>LES SOCIETES DE FINANCEMENT (ANCIENNEMENT SOCIETES FINANCIERES)</b>							
Compagnie Financière de Bourbon (CFB)	3,5 M€	32 bis, rue Claude Chappe Le Port	Groupe Société Générale	1	-	8	50 M€
Crédit moderne Océan indien (CMOI)	4,6 M€	22, rue Pierre Aubert Sainte-Clotilde	Groupe BNP Paribas	3	-	115	568 M€
CAFINEO	-	22, rue Pierre Aubert Sainte-Clotilde	Groupe BNP Paribas	Salariés et agences de CMOI			31 M€
Océor Lease Réunion	8,0 M€	32, boulevard du Chaudron Sainte-Clotilde	Groupe BPCE	4	-	29	322 M€
Société réunionnaise de financement (SOREFI)	12,3 M€	5, rue André Lardy Sainte-Marie	Groupe Général Electric Money	3	-	112	406 M€
<b>ETABLISSEMENT A STATUT PARTICULIER</b>							
Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)	-	112, rue Sainte-Marie 97400 Saint-Denis	Groupe CDC	1	-	-	3 999 M€

Source : IEDOM

**Tableau 2**  
**Les actifs financiers**

	Encours en millions d'euros						Var. 16/15
	déc-11	déc-12	déc-13	déc-14	déc-15	déc-16	
<b>Sociétés non financières</b>	<b>2 467,6</b>	<b>2 490,7</b>	<b>2 731,5</b>	<b>2 899,4</b>	<b>3 017,3</b>	<b>3 137,5</b>	<b>4,0%</b>
<b>Dépôts à vue</b>	<b>1 383,5</b>	<b>1 447,1</b>	<b>1 586,1</b>	<b>1 758,0</b>	<b>2 046,3</b>	<b>2 359,1</b>	<b>15,3%</b>
<b>Placements liquides ou à court terme</b>	<b>979,4</b>	<b>930,8</b>	<b>1 047,2</b>	<b>1 052,3</b>	<b>874,4</b>	<b>688,7</b>	<b>-21,2%</b>
Comptes d'épargne à régime spécial	0,2	17,0	72,4	96,4	91,7	54,1	-41,0%
Placements indexés sur les taux de marché	979,2	913,8	974,7	955,9	782,7	634,6	-18,9%
(dt) comptes à terme	390,2	455,2	519,5	652,2	587,8	452,9	-22,9%
(dt) OPCVM monétaires	239,3	140,6	95,0	95,4	91,6	124,3	35,7%
(dt) certificats de dépôt	349,2	317,4	359,9	208,2	103,2	57,0	-44,7%
<b>Epargne à long terme</b>	<b>104,8</b>	<b>112,8</b>	<b>98,2</b>	<b>89,1</b>	<b>96,6</b>	<b>89,6</b>	<b>-7,3%</b>
(dt) actions	13,8	10,9	15,4	17,1	17,7	18,6	5,2%
(dt) obligations	65,8	74,8	65,6	55,4	47,6	45,4	-4,5%
(dt) OPCVM non monétaires	23,7	25,5	15,6	14,7	23,5	18,9	-19,9%
<b>Ménages</b>	<b>7 907,4</b>	<b>8 241,6</b>	<b>8 513,1</b>	<b>8 694,5</b>	<b>9 012,7</b>	<b>9 255,0</b>	<b>2,7%</b>
<b>Dépôts à vue</b>	<b>1 910,3</b>	<b>1 937,9</b>	<b>2 034,3</b>	<b>2 122,7</b>	<b>2 290,1</b>	<b>2 475,3</b>	<b>8,1%</b>
<b>Placements liquides ou à court terme</b>	<b>2 628,1</b>	<b>2 814,8</b>	<b>2 895,9</b>	<b>2 878,2</b>	<b>2 890,2</b>	<b>2 904,4</b>	<b>0,5%</b>
Comptes d'épargne à régime spécial	2 394,3	2 611,7	2 708,3	2 752,8	2 791,7	2 825,3	1,2%
(dt) livrets ordinaires	889,5	902,0	872,2	895,3	953,2	992,2	4,1%
(dt) livrets A et bleus	875,6	1 027,5	1 118,5	1 138,9	1 124,7	1 127,7	0,3%
(dt) livrets jeunes	39,5	38,3	39,0	38,0	37,9	36,5	-3,7%
(dt) livrets d'épargne populaire	103,5	100,6	91,5	86,0	83,9	82,1	-2,1%
(dt) livrets de développement durable	267,2	329,0	380,6	397,6	404,0	407,6	0,9%
(dt) comptes d'épargne logement	219,1	214,3	206,6	197,0	188,1	179,2	-4,7%
Placements indexés sur les taux de marché	233,8	203,1	187,5	125,4	98,5	79,2	-19,6%
(dt) comptes créditeurs à terme	190,5	167,5	159,8	99,2	79,3	63,8	-19,6%
(dt) bons de caisse	11,4	9,1	8,3	9,2	5,0	2,4	-53,2%
(dt) OPCVM monétaires	32,0	26,6	19,5	17,0	14,1	13,0	-7,6%
<b>Epargne à long terme</b>	<b>3 369,0</b>	<b>3 488,9</b>	<b>3 583,0</b>	<b>3 693,6</b>	<b>3 832,4</b>	<b>3 875,3</b>	<b>1,1%</b>
(dt) plans d'épargne logement	759,6	763,1	783,6	837,0	904,4	936,1	3,5%
(dt) plans d'épargne populaire	57,1	54,4	51,2	48,5	45,8	39,6	-13,5%
(dt) actions	130,3	114,8	124,5	124,8	121,5	124,3	2,3%
(dt) obligations	188,3	225,4	208,3	187,5	160,1	148,2	-7,5%
(dt) OPCVM non monétaires	125,1	104,9	101,5	90,4	83,7	76,8	-8,2%
(dt) contrats d'assurance-vie	2 101,2	2 217,1	2 304,3	2 395,5	2 506,0	2 538,5	1,3%
<b>Autres agents</b>	<b>700,3</b>	<b>766,9</b>	<b>792,3</b>	<b>862,5</b>	<b>915,9</b>	<b>1 112,6</b>	<b>21,5%</b>
<b>Dépôts à vue</b>	<b>316,8</b>	<b>327,6</b>	<b>369,1</b>	<b>364,4</b>	<b>403,7</b>	<b>623,5</b>	<b>54,4%</b>
<b>Placements liquides ou à court terme</b>	<b>187,7</b>	<b>291,5</b>	<b>279,8</b>	<b>322,5</b>	<b>319,1</b>	<b>261,9</b>	<b>-17,9%</b>
Comptes d'épargne à régime spécial	77,0	119,7	156,2	138,5	170,5	160,9	-5,6%
Placements indexés sur les taux de marché	110,7	171,8	123,7	184,0	148,6	100,9	-32,1%
<b>Epargne à long terme</b>	<b>195,8</b>	<b>147,8</b>	<b>143,4</b>	<b>175,6</b>	<b>193,0</b>	<b>227,2</b>	<b>17,7%</b>
<b>Total actifs financiers</b>	<b>11 075,4</b>	<b>11 499,3</b>	<b>12 036,9</b>	<b>12 456,3</b>	<b>12 946,0</b>	<b>13 505,1</b>	<b>4,3%</b>
<b>Dépôts à vue</b>	<b>3 610,6</b>	<b>3 712,6</b>	<b>3 989,5</b>	<b>4 245,1</b>	<b>4 740,2</b>	<b>5 457,9</b>	<b>15,1%</b>
<b>Placements liquides ou à court terme</b>	<b>3 795,2</b>	<b>4 037,1</b>	<b>4 222,9</b>	<b>4 253,0</b>	<b>4 083,7</b>	<b>3 855,0</b>	<b>-5,6%</b>
Comptes d'épargne à régime spécial	2 471,5	2 748,5	2 937,0	2 987,7	3 053,9	3 040,3	-0,4%
(dt) livrets ordinaires	947,4	1 010,0	1 028,8	1 039,6	1 154,8	1 143,6	-1,0%
(dt) livrets A et bleus	894,0	1 055,4	1 189,5	1 228,6	1 184,4	1 190,6	0,5%
(dt) livrets jeunes	39,5	38,3	39,0	38,0	37,9	36,5	-3,7%
(dt) livrets d'épargne populaire	103,5	100,6	91,5	86,0	84,0	82,2	-2,1%
(dt) livrets de développement durable	267,5	329,3	381,0	398,0	404,3	407,9	0,9%
(dt) comptes d'épargne logement	219,6	214,8	207,1	197,5	188,5	179,6	-4,7%
Placements indexés sur les taux de marché	1 323,7	1 288,7	1 285,9	1 265,3	1 029,8	814,7	-20,9%
(dt) comptes créditeurs à terme	637,4	698,1	756,5	890,1	780,4	584,5	-25,1%
(dt) bons de caisse	17,1	10,0	9,2	9,7	5,2	2,7	-47,7%
(dt) certificats de dépôt	349,2	317,4	359,9	208,2	103,2	57,0	-44,7%
(dt) OPCVM monétaires	320,0	263,2	160,4	157,3	140,9	170,5	21,0%
<b>Epargne à long terme</b>	<b>3 669,6</b>	<b>3 749,5</b>	<b>3 824,5</b>	<b>3 958,2</b>	<b>4 122,1</b>	<b>4 192,1</b>	<b>1,7%</b>
(dt) plans d'épargne logement	761,4	765,0	785,7	839,3	906,7	938,0	3,5%
(dt) plans d'épargne populaire	57,4	54,6	51,6	48,9	46,2	39,9	-13,7%
(dt) actions	146,0	128,0	140,9	143,4	139,7	143,6	2,8%
(dt) obligations	328,7	421,3	407,9	394,1	373,1	387,2	3,8%
(dt) OPCVM non monétaires	265,9	152,7	122,8	122,3	131,2	126,4	-3,7%
(dt) contrats d'assurance-vie	2 102,8	2 218,8	2 306,1	2 400,4	2 514,2	2 545,3	1,2%

Source : IEDOM

**Tableau 3**  
**Les concours accordés par l'ensemble des établissements de crédit**

	Encours en millions d'euros						Var. 16/15
	déc-11	déc-12	déc-13	déc-14	déc-15	déc-16	
<b>Entreprises</b>	<b>7 523,0</b>	<b>7 564,9</b>	<b>7 773,8</b>	<b>8 148,6</b>	<b>8 523,0</b>	<b>8 728,0</b>	<b>2,4%</b>
<b>Crédits d'exploitation</b>	<b>1 086,4</b>	<b>1 139,9</b>	<b>1 084,8</b>	<b>1 018,9</b>	<b>1 115,7</b>	<b>1 080,0</b>	<b>-3,2%</b>
Créances commerciales	119,8	96,8	82,8	85,1	88,2	86,2	-2,2%
Crédits de trésorerie	637,6	687,5	645,8	596,3	589,4	549,5	-6,8%
<i>(dt) Entrepreneurs individuels</i>	<i>121,0</i>	<i>102,0</i>	<i>113,3</i>	<i>102,6</i>	<i>107,5</i>	<i>107,4</i>	<i>-0,1%</i>
Comptes ordinaires débiteurs	190,9	223,7	218,0	178,0	240,1	202,7	-15,6%
Affacturage	138,0	131,9	138,2	159,5	198,0	241,6	22,0%
<b>Crédits d'investissement</b>	<b>3 352,0</b>	<b>3 321,0</b>	<b>3 206,2</b>	<b>3 438,1</b>	<b>3 573,1</b>	<b>3 717,4</b>	<b>4,0%</b>
Crédits à l'équipement	2 878,4	2 843,5	2 784,7	2 943,0	3 032,8	3 141,0	3,6%
<i>(dt) Entrepreneurs individuels</i>	<i>304,9</i>	<i>248,1</i>	<i>239,7</i>	<i>140,7</i>	<i>141,1</i>	<i>149,7</i>	<i>6,1%</i>
Crédit-bail	473,5	477,5	421,5	495,1	540,3	576,4	6,7%
<b>Crédits à l'habitat</b>	<b>3 026,3</b>	<b>3 041,9</b>	<b>3 419,4</b>	<b>3 625,2</b>	<b>3 804,9</b>	<b>3 920,2</b>	<b>3,0%</b>
<b>Autres crédits</b>	<b>58,3</b>	<b>62,1</b>	<b>63,4</b>	<b>66,5</b>	<b>29,2</b>	<b>10,4</b>	<b>-64,3%</b>
<b>Ménages</b>	<b>6 713,7</b>	<b>6 998,8</b>	<b>7 086,0</b>	<b>7 205,8</b>	<b>7 563,3</b>	<b>7 947,6</b>	<b>5,1%</b>
<b>Crédits à la consommation</b>	<b>1 632,9</b>	<b>1 620,3</b>	<b>1 580,6</b>	<b>1 588,5</b>	<b>1 611,3</b>	<b>1 710,4</b>	<b>6,2%</b>
Crédits de trésorerie	1 523,4	1 513,9	1 470,2	1 466,5	1 485,8	1 567,4	5,5%
Comptes ordinaires débiteurs	51,2	50,5	56,3	63,5	53,2	51,5	-3,3%
Crédit-bail	58,3	55,8	54,2	58,5	72,3	91,5	26,6%
<b>Crédits à l'habitat</b>	<b>5 079,8</b>	<b>5 377,3</b>	<b>5 503,3</b>	<b>5 614,6</b>	<b>5 943,2</b>	<b>6 231,5</b>	<b>4,9%</b>
<b>Autres crédits</b>	<b>1,0</b>	<b>1,3</b>	<b>2,1</b>	<b>2,7</b>	<b>8,8</b>	<b>5,8</b>	<b>-34,4%</b>
<b>Collectivités locales</b>	<b>1 991,7</b>	<b>2 029,9</b>	<b>1 952,4</b>	<b>2 001,4</b>	<b>2 293,3</b>	<b>2 283,6</b>	<b>-0,4%</b>
<b>Crédits d'exploitation</b>	<b>24,5</b>	<b>14,1</b>	<b>6,9</b>	<b>27,4</b>	<b>66,7</b>	<b>32,1</b>	<b>-51,8%</b>
Crédits de trésorerie	22,9	13,8	6,4	24,3	66,5	30,0	-54,8%
Comptes ordinaires débiteurs	1,6	0,3	0,4	3,1	0,2	2,1	1064,9%
<b>Crédits d'investissement</b>	<b>1 965,4</b>	<b>2 014,4</b>	<b>1 942,0</b>	<b>1 971,7</b>	<b>2 218,6</b>	<b>2 243,6</b>	<b>1,1%</b>
Crédits à l'équipement	1 965,4	2 013,6	1 941,2	1 971,4	2 218,4	2 243,5	1,1%
Crédit-bail		0,8	0,8	0,3	0,2	0,2	-2,3%
<b>Crédits à l'habitat</b>	<b>1,4</b>	<b>1,3</b>	<b>1,2</b>	<b>1,1</b>	<b>5,9</b>	<b>5,8</b>	<b>-1,5%</b>
<b>Autres crédits</b>	<b>0,4</b>	<b>0,1</b>	<b>2,4</b>	<b>1,2</b>	<b>2,2</b>	<b>2,0</b>	<b>-n.s.</b>
<b>Autres agents</b>	<b>594,2</b>	<b>567,6</b>	<b>679,4</b>	<b>676,6</b>	<b>761,7</b>	<b>750,8</b>	<b>-1,4%</b>
<b>TOTAL des encours sains</b>	<b>16 822,6</b>	<b>17 161,2</b>	<b>17 491,7</b>	<b>18 032,4</b>	<b>19 141,2</b>	<b>19 710,0</b>	<b>3,0%</b>
<b>Crédits d'exploitation</b>	<b>2 723,5</b>	<b>2 739,9</b>	<b>2 636,6</b>	<b>2 609,7</b>	<b>2 798,7</b>	<b>2 753,9</b>	<b>-1,6%</b>
Créances commerciales	121,3	98,1	88,9	90,9	89,2	89,1	-0,1%
Crédits de trésorerie	2 189,6	2 228,7	2 128,5	2 103,9	2 153,3	2 163,7	0,5%
Comptes ordinaires débiteurs	274,5	281,1	281,0	255,4	358,2	259,5	-27,5%
Affacturage	138,0	131,9	138,2	159,5	198,0	241,6	22,0%
<b>Crédits d'investissement</b>	<b>5 740,3</b>	<b>5 757,3</b>	<b>5 667,5</b>	<b>5 920,1</b>	<b>6 366,1</b>	<b>6 599,1</b>	<b>3,7%</b>
Crédits à l'équipement	5 206,2	5 221,2	5 189,7	5 364,6	5 751,1	5 929,2	3,1%
Crédit-bail	534,2	536,0	477,8	555,5	615,0	669,9	8,9%
<b>Crédits à l'habitat</b>	<b>8 118,7</b>	<b>8 427,9</b>	<b>8 930,9</b>	<b>9 247,6</b>	<b>9 759,7</b>	<b>10 163,6</b>	<b>4,1%</b>
<b>Autres crédits</b>	<b>240,1</b>	<b>236,2</b>	<b>256,7</b>	<b>255,0</b>	<b>216,7</b>	<b>193,3</b>	<b>-10,8%</b>
<b>Créances douteuses brutes</b>	<b>1 116,2</b>	<b>1 160,3</b>	<b>1 114,8</b>	<b>1 004,1</b>	<b>954,4</b>	<b>910,3</b>	<b>-4,6%</b>
Créances douteuses nettes	482,3	511,4	484,2	437,4	444,5	463,8	4,3%
<i>(dt) Entreprises</i>	<i>376,9</i>	<i>382,2</i>	<i>361,2</i>	<i>315,5</i>	<i>327,0</i>	<i>347,5</i>	<i>6,3%</i>
<i>(dt) Ménages</i>	<i>102,4</i>	<i>125,0</i>	<i>120,6</i>	<i>119,5</i>	<i>115,7</i>	<i>106,2</i>	<i>-8,3%</i>
Provisions	633,9	648,9	630,6	566,7	509,9	446,5	-12,4%
<b>Encours brut total</b>	<b>17 938,8</b>	<b>18 321,6</b>	<b>18 606,5</b>	<b>19 036,5</b>	<b>20 095,6</b>	<b>20 620,3</b>	<b>2,6%</b>
Taux de créances douteuses	6,2%	6,3%	6,0%	5,3%	4,7%	4,4%	-0,3 pt
Taux de provisionnement	56,8%	55,9%	56,6%	56,4%	53,4%	49,1%	-4,4 pt

Source : IEDOM

**Tableau 4**  
**Les concours accordés par les établissements de crédit installés localement**

	Encours en millions d'euros						Var. 16/15
	déc-11	déc-12	déc-13	déc-14	déc-15	déc-16	
<b>Entreprises</b>	<b>6 904,6</b>	<b>6 955,7</b>	<b>7 196,1</b>	<b>7 516,2</b>	<b>7 878,3</b>	<b>8 085,5</b>	<b>2,6%</b>
<b>Crédits d'exploitation</b>	<b>1 061,9</b>	<b>1 103,7</b>	<b>1 038,2</b>	<b>966,3</b>	<b>1 047,5</b>	<b>984,1</b>	<b>-6,1%</b>
Créances commerciales	110,8	89,3	76,8	77,4	79,0	77,5	-1,8%
Crédits de trésorerie	630,8	675,9	625,5	580,0	579,9	532,9	-8,1%
(dt) <i>Entrepreneurs individuels</i>	120,6	101,9	112,9	102,3	107,5	107,3	-0,1%
Comptes ordinaires débiteurs	185,4	219,8	211,8	173,6	237,2	201,1	-15,2%
Affacturage	134,9	118,7	124,1	135,3	151,4	172,6	14,0%
<b>Crédits d'investissement</b>	<b>2 853,6</b>	<b>2 834,2</b>	<b>2 773,5</b>	<b>2 960,0</b>	<b>3 092,8</b>	<b>3 258,4</b>	<b>5,4%</b>
Crédits à l'équipement	2 601,4	2 583,1	2 528,7	2 685,5	2 772,3	2 904,8	4,8%
(dt) <i>Entrepreneurs individuels</i>	252,6	243,8	234,9	136,8	137,6	146,5	6,5%
Crédit-bail	252,2	251,1	244,8	274,5	320,5	353,6	10,3%
<b>Crédits à l'habitat</b>	<b>2 930,9</b>	<b>2 955,7</b>	<b>3 321,0</b>	<b>3 523,4</b>	<b>3 708,8</b>	<b>3 832,6</b>	<b>3,3%</b>
<b>Autres crédits</b>	<b>58,3</b>	<b>62,1</b>	<b>63,4</b>	<b>66,5</b>	<b>29,2</b>	<b>10,4</b>	<b>-64,3%</b>
<b>Ménages</b>	<b>6 708,9</b>	<b>6 996,3</b>	<b>7 083,6</b>	<b>7 202,1</b>	<b>7 474,6</b>	<b>7 858,3</b>	<b>5,1%</b>
<b>Crédits à la consommation</b>	<b>1 632,7</b>	<b>1 620,2</b>	<b>1 580,6</b>	<b>1 588,5</b>	<b>1 611,2</b>	<b>1 710,3</b>	<b>6,1%</b>
Crédits de trésorerie	1 523,4	1 513,9	1 470,2	1 466,5	1 485,7	1 567,4	5,5%
Comptes ordinaires débiteurs	51,1	50,5	56,2	63,5	53,2	51,5	-3,3%
Crédit-bail	58,3	55,8	54,2	58,5	72,3	91,5	26,6%
<b>Crédits à l'habitat</b>	<b>5 075,2</b>	<b>5 374,9</b>	<b>5 501,0</b>	<b>5 611,2</b>	<b>5 861,4</b>	<b>6 144,7</b>	<b>4,8%</b>
<b>Autres crédits</b>	<b>1,0</b>	<b>1,2</b>	<b>1,9</b>	<b>2,5</b>	<b>2,0</b>	<b>3,3</b>	<b>61,5%</b>
<b>Collectivités locales</b>	<b>1 894,9</b>	<b>1 954,1</b>	<b>1 884,9</b>	<b>1 940,4</b>	<b>2 260,5</b>	<b>2 264,2</b>	<b>0,2%</b>
<b>Crédits d'exploitation</b>	<b>24,5</b>	<b>14,1</b>	<b>6,9</b>	<b>27,4</b>	<b>66,7</b>	<b>32,1</b>	<b>-51,8%</b>
Crédits de trésorerie	22,9	13,8	6,4	24,3	66,5	30,0	-54,8%
Comptes ordinaires débiteurs	1,6	0,3	0,4	3,1	0,2	2,1	1064,9%
<b>Crédits d'investissement</b>	<b>1 868,6</b>	<b>1 938,6</b>	<b>1 874,5</b>	<b>1 910,7</b>	<b>2 185,8</b>	<b>2 224,3</b>	<b>1,8%</b>
Crédits à l'équipement	1 868,6	1 937,8	1 873,7	1 910,4	2 185,6	2 224,1	1,8%
Crédit-bail		0,8	0,8	0,3	0,2	0,2	-2,3%
<b>Crédits à l'habitat</b>	<b>1,4</b>	<b>1,3</b>	<b>1,2</b>	<b>1,1</b>	<b>5,9</b>	<b>5,8</b>	<b>-1,5%</b>
<b>Autres crédits</b>	<b>0,4</b>	<b>0,1</b>	<b>2,4</b>	<b>1,2</b>	<b>2,2</b>	<b>2,0</b>	<b>-n.s.</b>
<b>Autres agents</b>	<b>526,3</b>	<b>503,3</b>	<b>618,3</b>	<b>628,1</b>	<b>736,7</b>	<b>730,2</b>	<b>-0,9%</b>
<b>TOTAL des encours sains</b>	<b>16 034,7</b>	<b>16 409,4</b>	<b>16 782,9</b>	<b>17 286,9</b>	<b>18 350,1</b>	<b>18 938,1</b>	<b>3,2%</b>
<b>Crédits d'exploitation</b>	<b>2 698,8</b>	<b>2 703,6</b>	<b>2 589,9</b>	<b>2 557,1</b>	<b>2 730,4</b>	<b>2 657,9</b>	<b>-2,7%</b>
Créances commerciales	112,3	90,6	82,9	83,2	79,9	80,4	0,6%
Crédits de trésorerie	2 182,8	2 217,1	2 108,1	2 087,5	2 143,7	2 147,1	0,2%
Comptes ordinaires débiteurs	268,9	277,1	274,7	251,0	355,3	257,9	-27,4%
Affacturage	134,9	118,7	124,1	135,3	151,4	172,6	14,0%
<b>Crédits d'investissement</b>	<b>5 077,3</b>	<b>5 130,4</b>	<b>5 106,2</b>	<b>5 332,6</b>	<b>5 828,0</b>	<b>6 100,2</b>	<b>4,7%</b>
Crédits à l'équipement	4 765,0	4 821,1	4 805,3	4 997,9	5 433,6	5 653,2	4,0%
Crédit-bail	312,2	309,3	300,9	334,7	394,4	446,9	13,3%
<b>Crédits à l'habitat</b>	<b>8 018,5</b>	<b>8 339,4</b>	<b>8 830,4</b>	<b>9 142,4</b>	<b>9 581,8</b>	<b>9 989,2</b>	<b>4,3%</b>
<b>Autres crédits</b>	<b>240,1</b>	<b>236,1</b>	<b>256,5</b>	<b>254,8</b>	<b>209,9</b>	<b>190,8</b>	<b>-9,1%</b>
<b>Créances douteuses brutes</b>	<b>988,1</b>	<b>1 049,2</b>	<b>1 007,3</b>	<b>903,9</b>	<b>836,1</b>	<b>791,9</b>	<b>-5,3%</b>
Créances douteuses nettes	354,2	400,3	376,7	337,1	326,2	345,4	5,9%
(dt) <i>Entreprises</i>	249,0	271,4	253,7	215,6	211,1	231,5	9,6%
(dt) <i>Ménages</i>	102,2	124,7	120,5	119,3	113,3	103,8	-8,3%
Provisions	633,9	648,9	630,6	566,7	509,9	446,5	-12,4%
<b>Encours brut total</b>	<b>17 022,8</b>	<b>17 458,7</b>	<b>17 790,3</b>	<b>18 190,7</b>	<b>19 186,2</b>	<b>19 730,0</b>	<b>2,8%</b>
Taux de créances douteuses	5,8%	6,0%	5,7%	5,0%	4,4%	4,0%	-0,3 pt
Taux de provisionnement	64,2%	61,8%	62,6%	62,7%	61,0%	56,4%	-4,6 pt

Source : IEDOM

**Tableau 5**  
**Le bilan agrégé (quatre banques)**

ACTIF	Montants en millions de €					Var. 16/15
	déc-00	déc-10	déc-14	déc-15	déc-16	
<b>OPERATIONS DE TRESORERIE</b>	<b>316,7</b>	<b>2 084,1</b>	<b>2 020,6</b>	<b>2 169,8</b>	<b>1 853,3</b>	<b>-14,6%</b>
Caisse & Banques centrales	80,3	136,8	126,6	122,4	158,3	29,4%
Etablissements de crédit	233,5	1 930,9	1 883,2	2 042,8	1 690,6	-17,2%
(dt) Comptes ordinaires débiteurs	81,5	159,4	233,2	308,5	234,3	-24,1%
(dt) Comptes et prêts	53,0	550,4	588,1	624,1	829,3	32,9%
(dt) Réseau	99,0	1 221,1	1 061,8	1 110,2	627,0	-43,5%
Autres opérations	2,9	16,4	10,9	4,6	4,3	-7,4%
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	<b>4 051,7</b>	<b>9 248,1</b>	<b>9 227,4</b>	<b>9 471,1</b>	<b>9 763,3</b>	<b>3,1%</b>
Créances commerciales	136,7	111,8	82,6	79,5	79,9	0,5%
Crédits de trésorerie	834,8	1 286,0	1 237,7	1 255,5	1 250,8	-0,4%
Crédits à l'équipement	1 174,5	2 898,8	2 859,5	2 914,7	2 973,1	2,0%
Crédits à l'habitat	1 410,6	4 190,4	4 276,3	4 388,0	4 741,5	8,1%
Comptes ordinaires débiteurs	218,5	211,7	230,2	336,4	240,0	-28,7%
Autres crédits	172,1	300,1	279,2	237,2	201,8	-14,9%
Créances douteuses nettes	104,4	249,3	261,9	259,9	276,3	6,3%
Provisions sur créances douteuses (non incluses)	205,0	460,7	441,8	389,4	329,1	-15,5%
<b>OPERATIONS SUR TITRES ET DIVERSES</b>	<b>483,8</b>	<b>1 452,8</b>	<b>2 647,2</b>	<b>3 130,4</b>	<b>2 884,7</b>	<b>-7,8%</b>
Opérations sur titres	133,9	262,3	354,5	459,7	465,1	1,2%
Comptes de régularisation & divers	349,8	1 190,4	2 292,7	2 670,7	2 419,6	-9,4%
<b>VALEURS IMMOBILISEES</b>	<b>120,7</b>	<b>393,8</b>	<b>369,5</b>	<b>378,5</b>	<b>615,2</b>	<b>62,6%</b>
Titres de participation et filiales	67,2	270,4	276,4	286,6	501,2	74,9%
Immobilisations	51,3	87,2	72,1	71,1	108,0	52,0%
Crédit-bail et opérations assimilées	0,0	0,9	0,8	0,5	0,3	-52,7%
Divers	2,2	35,3	20,2	20,2	5,7	-71,8%
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>4 972,9</b>	<b>13 178,9</b>	<b>14 264,7</b>	<b>15 149,7</b>	<b>15 116,5</b>	<b>-0,2%</b>
<b>PASSIF</b>						
<b>OPERATIONS DE TRESORERIE</b>	<b>1 451,5</b>	<b>4 767,6</b>	<b>3 502,3</b>	<b>3 453,6</b>	<b>3 150,4</b>	<b>-8,8%</b>
Banques centrales & Trésor public	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0	-88,9%
Etablissements de crédit	1 442,8	4 718,1	3 483,9	3 441,2	3 133,4	-8,9%
(dt) Comptes ordinaires créditeurs	100,5	92,2	49,9	59,9	89,2	49,0%
(dt) Comptes et emprunts	118,5	540,8	611,3	610,5	506,5	-17,0%
(dt) Réseau	1 223,8	4 085,1	2 822,7	2 770,8	2 537,7	-8,4%
Autres opérations	8,7	49,2	18,4	12,4	17,1	38,0%
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	<b>2 973,6</b>	<b>5 252,5</b>	<b>6 643,0</b>	<b>6 935,9</b>	<b>7 324,1</b>	<b>5,6%</b>
Comptes ordinaires créditeurs	1 440,6	3 087,7	3 751,8	4 212,5	4 883,8	15,9%
Comptes créditeurs à terme	269,0	488,6	845,4	748,4	562,5	-24,8%
Comptes d'épargne à régime spécial	921,9	1 346,3	1 761,6	1 786,7	1 781,9	-0,3%
Bons de caisse et d'épargne	42,5	14,6	7,1	3,1	1,0	-66,3%
Titres de créances négociables	217,3	262,1	208,2	103,2	57,0	-44,7%
Autres dépôts	82,2	53,1	69,0	82,0	37,8	-53,9%
(hors) Epargne collectée pour des tiers	752,6	1 095,9	1 229,9	1 298,7	1 285,3	-1,0%
<b>OPERATIONS SUR TITRES ET DIVERSES</b>	<b>118,1</b>	<b>2 053,0</b>	<b>2 732,8</b>	<b>3 290,1</b>	<b>3 427,2</b>	<b>4,2%</b>
Opérations sur titres	1,3	3,3	6,5	8,5	5,1	-40,1%
Comptes de régularisation & divers	116,8	2 049,6	2 726,3	3 281,6	3 422,1	4,3%
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>429,7</b>	<b>1 105,8</b>	<b>1 386,5</b>	<b>1 470,1</b>	<b>1 214,8</b>	<b>-17,4%</b>
Dettes subordonnées, provisions, FRBG	111,2	254,0	296,3	304,5	229,1	-24,8%
Réserves	167,4	605,1	733,0	769,9	694,2	-9,8%
Capital	85,1	159,9	159,9	159,7	89,8	-43,8%
Report à nouveau	0,1	31,1	97,5	133,7	120,9	-9,6%
Excédent (+/-) et Résultat en instance d'approbation	64,5	55,4	99,7	101,8	80,7	-20,7%
Divers	1,3	0,3	0,2	0,4	0,2	-45,8%
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>4 972,9</b>	<b>13 178,9</b>	<b>14 264,7</b>	<b>15 149,7</b>	<b>15 116,5</b>	<b>-0,2%</b>
<b>Hors bilan</b>						
<b>ENGAGEMENTS DE GARANTIE</b>						
Cautions, avals, autres garanties d'ordre d'établissement	43,4	38,4	307,2	305,5	157,5	-48,4%
Cautions, avals, autres garanties reçus d'établissement	377,2	1 826,4	1 869,6	2 034,7	1 713,8	-15,8%
Garanties d'ordre de la clientèle	329,7	600,3	688,9	751,6	500,0	-33,5%
Garanties reçues de la clientèle	129,7	641,2	2 428,4	2 440,5	1 685,3	-30,9%

Source : IEDOM

**Tableau 6**  
**Le compte de résultat agrégé (banques locales)**

	Montants en millions d'euros					Var. 16/15
	2012	2013	2014	2015	2016	
<b>(+) Produit d'exploitation bancaire</b>	<b>727,7</b>	<b>663,4</b>	<b>649,0</b>	<b>626,1</b>	<b>615,6</b>	<b>-1,7%</b>
Opérations de trésorerie et interbancaires	67,7	49,0	43,1	37,4	37,0	-1,2%
Opérations à la clientèle	481,0	457,2	440,4	429,2	397,4	-7,4%
Opérations sur titres	10,7	7,0	17,7	9,3	9,1	-1,8%
Opérations de crédit bail et opérations assimilées	0,5	0,3	0,4	0,3	0,6	79,0%
Divers	167,7	149,9	147,4	149,8	171,5	14,5%
<b>(-) Charges d'exploitation bancaire</b>	<b>266,1</b>	<b>214,4</b>	<b>199,3</b>	<b>171,4</b>	<b>153,1</b>	<b>-10,7%</b>
Opérations de trésorerie et interbancaires	120,8	94,9	80,1	64,8	53,1	-18,1%
Opérations à la clientèle	46,8	44,8	42,5	46,4	41,6	-10,4%
(dt) sur dépôts à vue	1,3	1,2	1,4	1,9	1,2	-36,8%
(dt) sur comptes d'épargne (hors CEL et PEL)	21,6	19,4	15,2	12,2	10,0	-18,6%
(dt) sur comptes d'épargne logement	1,5	1,0	0,7	0,6	0,4	-24,7%
(dt) sur plans d'épargne logement	9,2	9,3	9,5	10,1	10,7	5,6%
(dt) sur dépôts à terme	11,3	12,2	13,7	14,2	9,7	-31,7%
(dt) sur bons de caisse	0,3	0,1	0,1	0,0	0,0	-32,5%
Opérations sur titres	14,4	16,8	16,7	8,3	6,9	-16,6%
Opérations de crédit bail et opérations assimilées	0,4	0,2	0,4	0,3	0,3	-12,8%
Divers	83,7	57,7	59,7	51,5	51,2	-0,6%
(+) Produits accessoires et produits divers	23,6	23,3	25,5	25,8	19,5	-24,5%
(-) Charges accessoires et charges diverses	0,2	0,1	0,1	0,2	0,0	-91,3%
(-) Dotations nettes aux provisions pour dépréciation de titres	-0,2	-0,3	-4,0	0,2	0,4	87,2%
(-) Intérêts sur créances douteuses	21,9	22,6	17,5	14,8	11,1	-24,8%
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>463,4</b>	<b>449,8</b>	<b>461,7</b>	<b>465,3</b>	<b>470,5</b>	<b>1,1%</b>
(-) Frais généraux	266,1	264,9	267,7	269,7	288,1	6,8%
(dt) frais de personnel	158,9	161,6	164,7	168,9	172,3	2,0%
(dt) impôts et taxes	12,9	10,7	11,4	10,3	9,6	-6,8%
(dt) services extérieurs	94,3	92,5	91,6	90,5	106,2	17,4%
(-) Dotations aux amortissements	15,3	14,5	13,3	12,9	13,3	2,4%
(-) Dotations nettes aux prov. sur immobilisations	0,0	-0,1	-0,2	0,0	0,4	894,4%
(-) Quote part des frais de siège social	23,7	17,4	18,9	19,8	22,8	14,9%
(-) Quote part sur opérat <sup>o</sup> d'exploitat <sup>o</sup> non bancaires faites en commun	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	n.s
(+) Charges refacturées	4,9	6,1	4,1	4,8	4,3	-9,9%
<b>Résultat Brut d'Exploitation</b>	<b>163,1</b>	<b>159,2</b>	<b>166,1</b>	<b>167,7</b>	<b>150,3</b>	<b>-10,4%</b>
(-) Dotations nettes aux provisions sur créances douteuses	16,5	-9,1	-50,9	-46,7	-49,1	-5,1%
(-) Autres dotations nettes aux provisions pour dépréciation	0,0	0,0	0,4	-0,1	-0,2	-108,5%
(-) Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	11,8	6,0	-19,1	-14,0	15,3	n.s
(-) Pertes nettes sur créances irrécupérables	36,1	32,6	85,2	97,3	63,9	-34,4%
(+) Intérêts sur créances douteuses	21,9	22,6	17,5	14,8	11,1	-24,8%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>120,5</b>	<b>152,2</b>	<b>167,9</b>	<b>146,0</b>	<b>131,5</b>	<b>-9,9%</b>
(+) Plus values nettes de cession sur immobilisations corp. et incorp.	0,0	0,1	0,2	0,1	0,1	31,4%
(+) Plus values nettes de cessions sur immobilisations financières	-12,3	0,6	-3,1	1,9	3,2	72,0%
(-) Dotations nettes aux provisions sur immobilisations financières	-8,1	3,7	-1,9	0,8	1,8	137,8%
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>116,3</b>	<b>149,2</b>	<b>166,9</b>	<b>147,2</b>	<b>133,1</b>	<b>-9,6%</b>
(+) Produits exceptionnels	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	n.s
(-) Charges exceptionnelles	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	n.s
(-) Dotations nettes au FRBG	8,0	6,5	12,0	4,5	2,3	-48,5%
(-) Dotations nettes aux provisions réglementées	-0,7	-0,6	-0,3	0,0	-0,6	n.s
(-) Impôts sur les bénéfices	24,6	27,9	48,4	34,7	41,3	18,8%
<b>Résultat Net</b>	<b>84,4</b>	<b>115,3</b>	<b>106,8</b>	<b>107,9</b>	<b>90,1</b>	<b>-16,5%</b>

Source : IEDOM

**Tableau 7**  
**Le bilan agrégé (dix sociétés financières)**

ACTIF	Montants en millions d'euros					Var. 16/15
	déc-12	déc-13	déc-14	déc-15	déc-16	
<b>OPERATIONS DE TRESORERIE</b>	<b>86,8</b>	<b>117,2</b>	<b>111,9</b>	<b>88,5</b>	<b>100,6</b>	<b>13,7%</b>
Caisse & Banques centrales	0,4	0,4	0,5	0,0	0,0	-24,0%
Etablissements de crédit	86,2	116,6	111,2	88,3	100,5	13,8%
(dt) Comptes ordinaires débiteurs	49,8	109,5	104,8	75,2	89,9	19,6%
(dt) Comptes et prêts	8,2	7,0	6,1	5,8	5,8	-0,1%
(dt) Réseau	28,2	0,1	0,4	7,3	4,7	-35,0%
Autres opérations	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	-11,4%
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	<b>1 568,4</b>	<b>1 551,7</b>	<b>1 547,3</b>	<b>1 576,1</b>	<b>1 637,5</b>	<b>3,9%</b>
Crédits de trésorerie	680,6	670,2	667,3	722,1	743,1	2,9%
Crédits à l'équipement	221,3	219,3	213,9	205,8	202,8	-1,4%
Crédits à l'habitat	415,9	428,5	448,0	432,3	451,2	4,4%
Comptes ordinaires débiteurs	47,9	32,1	7,8	6,6	6,2	-6,4%
Affacturage	118,7	124,1	135,3	151,4	172,6	14,0%
Autres crédits	13,2	11,9	11,6	3,3	5,0	50,5%
Créances douteuses nettes	70,8	65,6	63,3	54,6	56,6	3,7%
Provisions sur créances douteuses (non incluses)	109,5	102,8	97,6	96,4	93,6	-2,9%
<b>OPERATIONS SUR TITRES ET DIVERSES</b>	<b>39,5</b>	<b>38,5</b>	<b>34,2</b>	<b>41,6</b>	<b>69,8</b>	<b>67,6%</b>
Comptes de régularisation & divers	36,7	36,1	31,7	40,5	68,6	69,5%
Opérations sur titres	2,9	2,5	2,5	1,1	1,1	0,0%
<b>VALEURS IMMOBILISÉES</b>	<b>398,5</b>	<b>355,2</b>	<b>367,2</b>	<b>436,5</b>	<b>522,4</b>	<b>19,7%</b>
Titres de participation et filiales	4,7	4,7	5,2	5,2	5,2	-0,3%
Immobilisations	4,4	3,3	3,3	2,9	2,7	-8,3%
Crédit-bail et opérations assimilées	284,2	281,8	310,2	381,1	436,6	14,6%
Location simple	73,2	50,9	40,3	39,2	68,6	75,0%
Divers	32,1	14,4	8,2	8,0	9,4	17,1%
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>2 093,2</b>	<b>2 062,7</b>	<b>2 060,6</b>	<b>2 142,6</b>	<b>2 330,3</b>	<b>8,8%</b>
<b>PASSIF</b>						
<b>OPERATIONS DE TRESORERIE</b>	<b>1 577,9</b>	<b>1 525,9</b>	<b>1 372,1</b>	<b>1 618,3</b>	<b>1 739,9</b>	<b>7,5%</b>
Etablissements de crédit	1 566,3	1 517,0	1 364,9	1 612,7	1 735,2	7,6%
(dt) Comptes ordinaires créditeurs	51,0	36,3	42,7	39,0	61,1	56,5%
(dt) Comptes et emprunts	1 226,5	1 437,8	1 271,5	1 518,6	1 672,7	10,1%
(dt) Réseau	288,8	42,9	50,7	55,0	1,4	-97,5%
Autres opérations	11,7	8,9	7,2	5,6	4,7	-15,7%
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	<b>50,5</b>	<b>54,0</b>	<b>276,3</b>	<b>60,2</b>	<b>63,2</b>	<b>4,9%</b>
Comptes d'affacturage	33,0	24,5	24,0	25,8	28,4	9,9%
Comptes ordinaires créditeurs	2,8	1,0	3,1	0,4	0,3	-12,7%
(dt) Sociétés financières	2,0	0,2	2,6	0,2	0,2	27,6%
(dt) Ménages	0,8	0,8	0,5	0,2	0,1	-45,2%
Comptes créditeurs à terme	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-100,0%
(dt) Sociétés financières	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-100,0%
Autres dépôts	14,6	28,5	249,1	33,9	34,4	1,3%
<b>OPERATIONS SUR TITRES ET DIVERSES</b>	<b>102,8</b>	<b>98,5</b>	<b>95,7</b>	<b>133,7</b>	<b>228,9</b>	<b>71,2%</b>
Comptes de régularisation & divers	90,0	88,1	86,6	121,9	217,2	78,2%
Opérations sur titres	12,8	10,4	9,1	11,8	11,6	-1,3%
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>362,0</b>	<b>384,3</b>	<b>316,5</b>	<b>330,4</b>	<b>298,4</b>	<b>-9,7%</b>
Dettes subordonnées, provisions, FRBG	60,1	58,6	58,0	58,1	29,9	-48,5%
Réserves	94,0	122,4	77,8	77,9	78,5	0,9%
Capital	90,0	68,3	68,3	68,3	68,3	0,0%
Report à nouveau	61,3	80,6	73,5	81,1	76,6	-5,6%
Excédent (+/-) et Résultat en instance d'approbation	56,6	54,3	38,8	45,0	45,0	0,0%
Divers	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	-3,1%
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>2 093,2</b>	<b>2 062,7</b>	<b>2 060,6</b>	<b>2 142,6</b>	<b>2 330,3</b>	<b>8,8%</b>

Source : IEDOM

**Tableau 8**  
**Le compte de résultat agrégé (dix sociétés financières)**

	Montants en millions d'euros					Var. 16/15
	2012	2013	2014	2015	2016	
<b>(+) Produit d'exploitation bancaire</b>	<b>322,5</b>	<b>307,1</b>	<b>298,5</b>	<b>292,6</b>	<b>327,3</b>	<b>11,9%</b>
Opérations de trésorerie et interbancaires	0,5	0,4	0,3	0,3	0,2	-32,4%
Opérations à la clientèle	114,1	109,5	106,2	100,6	94,9	-5,7%
Opérations sur titres	0,0	0,1	0,0	1,4	0,0	n.s
Opérations de crédit bail et opérations assimilées	201,1	182,9	184,6	183,5	222,0	21,0%
Divers	6,8	14,2	7,3	6,8	10,2	51,1%
<b>(-) Charges d'exploitation bancaire</b>	<b>219,6</b>	<b>200,6</b>	<b>200,6</b>	<b>188,8</b>	<b>218,9</b>	<b>15,9%</b>
Opérations de trésorerie et interbancaires	42,1	32,0	27,2	23,7	20,9	-12,1%
Opérations à la clientèle	8,6	8,5	6,1	3,9	2,8	-26,9%
(dt) sur dépôts à vue	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	n.s
(dt) sur dépôts à terme	6,3	5,8	0,0	0,1	0,4	241,3%
Opérations sur titres	0,0	0,5	0,0	0,0	0,0	-100,0%
Opérations de crédit bail et opérations assimilées	161,9	152,9	161,1	156,8	192,8	23,0%
Divers	7,1	6,8	6,3	4,4	2,4	-46,1%
(+) Produits accessoires et produits divers	15,1	13,9	12,5	14,2	14,5	2,3%
(-) Charges accessoires et charges diverses	0,9	1,3	0,3	1,3	1,8	38,1%
(-) Dotations nettes aux provisions pour dépréciation de titres	0,3	-0,2	0,0	0,0	0,0	n.s
(-) Intérêts sur créances douteuses	2,0	0,9	1,3	1,3	1,7	36,2%
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>114,7</b>	<b>118,4</b>	<b>108,8</b>	<b>115,4</b>	<b>119,4</b>	<b>3,5%</b>
(-) Frais généraux	54,7	51,2	52,0	52,8	55,6	5,3%
(dt) frais de personnel	15,5	15,7	16,0	16,1	16,2	1,0%
(dt) impôts et taxes	4,1	3,6	3,5	3,4	3,5	2,1%
(dt) services extérieurs	35,1	32,0	32,5	33,3	35,9	7,7%
(-) Dotations aux amortissements	0,8	0,7	0,6	0,4	0,3	-12,2%
(-) Dotations nettes aux prov. sur immobilisations	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	n.s
(-) Quote part des frais de siège social	1,1	-0,3	0,7	0,2	0,2	-2,5%
(-) Quote part sur opérations d'exploitation non bancaires faites en commun	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	n.s
(+) Charges refacturées	4,5	1,9	1,9	1,7	1,8	4,6%
<b>Résultat Brut d'Exploitation</b>	<b>62,7</b>	<b>68,6</b>	<b>57,4</b>	<b>63,7</b>	<b>64,9</b>	<b>1,9%</b>
(-) Dotations nettes aux provisions sur créances douteuses	-10,1	-8,6	-13,9	-7,2	-3,0	58,7%
(-) Autres dotations nettes aux provisions pour dépréciation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	n.s
(-) Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	-11,0	1,8	-0,8	0,4	5,0	1234,9%
(-) Pertes nettes sur créances irrécupérables	15,9	10,0	17,4	13,0	8,9	-31,2%
(+) Intérêts sur créances douteuses	2,0	0,9	1,3	1,3	1,7	36,2%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>70,0</b>	<b>66,4</b>	<b>56,0</b>	<b>58,8</b>	<b>55,7</b>	<b>-5,2%</b>
(+) Plus values nettes de cession sur immobilisations corporelles et incorporelles	0,0	0,1	0,2	0,0	0,1	n.s
(+) Plus values nettes de cessions sur immobilisations financières	-0,3	-0,1	-0,1	0,0	0,0	-100,0%
(-) Dotations nettes aux provisions sur immobilisations financières	-0,2	-0,1	2,4	0,0	0,0	n.s
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>70,0</b>	<b>66,6</b>	<b>53,7</b>	<b>58,7</b>	<b>55,7</b>	<b>-5,1%</b>
(+) Produits exceptionnels	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	4,1%
(-) Charges exceptionnelles	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	120,6%
(-) Dotations nettes au FRBG	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	n.s
(-) Dotations nettes aux provisions réglementées	0,0	-2,8	0,0	0,0	-0,1	n.s
(-) Impôts sur les bénéfices	17,4	19,8	16,3	17,5	18,7	6,7%
<b>Résultat Net</b>	<b>52,8</b>	<b>49,7</b>	<b>37,5</b>	<b>41,3</b>	<b>37,2</b>	<b>-9,9%</b>

Source : IEDOM

## Lexique des principaux sigles

---

Cdec:	Commission départementale d'équipement commercial
CICE:	Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi
COI :	Commission de l'océan Indien
Comesa :	Commission Market for Eastern ou Southern Community
Cospar:	Collectif des organisations syndicales politiques et associatives de la Réunion
CPER :	Contrat de Projet État-Région
CVS :	Corrigé des variations saisonnières
Docup :	Document unique de programmation
Drom :	Départements et régions d'Outre-mer
EC :	Établissement de crédit
Feader :	Fonds européen agricole de développement rural
Feaga:	Fonds européen agricole de garantie
Feder :	Fonds européen de développement régional
Fep :	Fonds européen pour la pêche
Fir :	Fonds d'investissement routier
FMI :	Fonds monétaire international
FSE :	Fonds social européen
ICA :	Indice du climat des affaires
IOR :	Indian Ocean Rim
LBU:	Ligne budgétaire unique
LME :	Loi de modernisation de l'économie promulguée le 5 août 2008
Lodeom :	Loi pour le développement économique des Outre-mer promulguée le 27 mai 2009
OPCVM:	Organisme de placement en commun de valeurs mobilières
NRL	Nouvelle route du littoral
PCES:	Plan de consolidation de l'économie sucrière
PIB :	Produit intérieur brut
PNB :	Produit net bancaire (principal solde intermédiaire de gestion utilisé pour l'analyse du compte de résultat d'un établissement de crédit)
Posei :	Programme d'options spécifiques à l'éloignement et l'insularité
Pride :	Programme régional intégré de développement des échanges
Rup:	Régions ultrapériphériques
SADC:	South African Development Africa
SCR :	Service central des risques (de la Banque de France)
Taaf :	Terres australes et antarctiques françaises
ZFGA:	Zone franche globale d'activité

**Ont participé à la rédaction de cet ouvrage :**

Magali Ardoino

Frédéric Arhan-Hoarau

Thierry Beltrand

Stéphane Bouvier-Gaz

Yoann Lamballe

Christine Lebreton

Atoussa Lotfi

Graziella Paquiry

David Perrain



Directrice de la publication : Marie-Anne POUSSIN-DELMAS  
Responsable de la rédaction : Thierry BELTRAND  
Éditeur : IEDOM ([www.iedom.fr](http://www.iedom.fr))  
Imprimé par Handiprint  
Achevé d'imprimer en juin 2017 – Dépôt légal : juin 2017  
ISSN 1632-420X – ISBN 978-2-35292-005-2





ISSN 1632-420X  
ISBN 978-2-35292-005-2

